



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 147 • NUMÉRO 084 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le lundi 12 mai 2014

Présidence de l'honorable Andrew Scheer

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 12 mai 2014

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1105)

[Traduction]

LOI SUR LA PROMOTION DES ALIMENTS LOCAUX

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 27 mars, de la motion portant que le projet de loi C-539, Loi visant à promouvoir les aliments locaux, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre la parole aujourd'hui au sujet d'une idée et d'un concept qui me semblent importants. Au final, les Canadiens verraient d'un très bon oeil une stratégie favorisant les aliments canadiens. Je crois que c'est fort intéressant et que nous devrions aller en ce sens.

Le gouvernement du Canada a un rôle à jouer, même à un niveau très fondamental. Je trouve toujours fascinant de voir la somme d'argent que le gouvernement dépense en publicité. Il dépense littéralement des dizaines de millions de dollars en publicité inutile. Un bon exemple, que j'ai déjà cité, est le Plan d'action économique, que le gouvernement a tendance à promouvoir à un coût phénoménal pour les contribuables. Selon moi, c'est un gaspillage éhonté. Nous pourrions utiliser les deniers publics de manière plus productive. À mon avis, nous avons là un bon exemple d'une initiative où le gouvernement pourrait dépenser plus judicieusement son budget publicitaire.

Plus précisément, si nous élaborons une stratégie favorisant les aliments canadiens, il faudra sans nul doute prévoir de la publicité sur des informations de base qu'il serait sensationnel de connaître. Par exemple, combien de Canadiens savent quelles variétés de légumes sont cultivées au Canada? À quel moment les fraises sont-elles en saison? Dans quelle mesure faisons-nous de la promotion et de l'éducation auprès de la population sur le milieu agricole, les agriculteurs et le travail remarquable qu'ils accomplissent pour garnir nos assiettes?

Au bout du compte, on jugera, à mon avis, que le gouvernement n'aura pas pris les mesures voulues pour informer et sensibiliser davantage la population. Les conservateurs n'ont presque rien fait à cet égard. Nous avons dû nous en remettre aux initiatives du secteur privé et des autres ordres de gouvernement.

Par exemple, le bilan de l'organisme Peak of the Market, l'une des très belles réussites du Manitoba, est exceptionnel. Il a mené des

campagnes de publicité informatives et a grandement sensibilisé la population grâce à ses initiatives.

Peak of the Market apporte un soutien inestimable aux organismes sans but lucratif et renseigne la population sur le genre de légumes qui se retrouvent sur les étales. Mais surtout, en plus de faire la promotion de la qualité des produits alimentaires, il offre aux agriculteurs du Manitoba qui en font partie une excellente occasion d'unir leurs efforts afin d'accroître leur part du marché. Il s'agit d'un aspect important, parce que cela contribue à assurer la survie des fermes familiales tout en offrant des produits de première classe. Vous allez dire que j'ai un petit parti-pris, mais, à mon avis, nous produisons certains des meilleurs produits agricoles du monde.

Je pense notamment aux pommes de terre cultivées dans ma province, le Manitoba, qui est reconnu à l'échelle du continent comme l'un des meilleurs producteurs de pommes de terre. Le Manitoba est également un grand producteur de frites, sans oublier les croustilles Old Dutch, qui sont fabriquées à Winnipeg-Nord. À mon avis, les pommes de terre du Manitoba n'auraient pas à rougir de la comparaison avec celles de l'Île-du-Prince-Édouard.

Quoi qu'il en soit, que ce soit en passant par Peak of the Market ou en vendant eux-mêmes directement leurs récoltes, les agriculteurs ont accompli un travail remarquable lorsqu'il s'agit d'offrir un produit de qualité.

Le gouvernement du Canada pourrait jouer un rôle important dans ce domaine. J'ai utilisé la pomme de terre comme un exemple parmi tant d'autres où il pourrait en faire davantage en matière de publicité. Au lieu de faire la promotion de son Plan d'action économique, pourquoi n'investirait-il pas dans la promotion des produits locaux, peu importe la région où ils sont cultivés?

Je me souviens d'avoir vu, il y a de nombreuses années, des enseignes le long d'une route qui invitaient les gens à venir ramasser des fraises. On pouvait en remplir de pleins contenants de crème glacée. À certaines périodes de l'année, les épiceries annoncent des bleuets en solde, et ainsi de suite. Nous devons comprendre l'importance des aliments sains. Il est possible d'inciter les gens à établir leurs menus en fonction des produits de saison et de ceux qu'on peut entreposer pendant l'hiver. On pourrait en faire tellement plus pour éduquer la population.

Initiatives parlementaires

Les Canadiens veulent adopter une alimentation plus saine. Pour ce faire, ils essaient de mieux comprendre l'industrie alimentaire. J'ai moi-même cherché à mieux connaître les industries locales qui produisent autre chose que des fruits et des légumes.

Les industries avicole et porcine sont toutes deux importantes. Un pourcentage élevé des poulets transformés au Manitoba n'est pas exporté. Lorsque le porte-parole du Parti libéral en matière d'agriculture est venu dans ma province, nous en avons profité pour faire la tournée des couvoirs et des producteurs d'oeufs et visiter une industrie de transformation. Des milliers de poulets sont transformés quotidiennement et, bien que la plus grande partie d'entre eux soient destinés à la consommation locale, certains sont exportés.

L'industrie porcine du Manitoba transforme des millions de porcs annuellement. Le porte-parole en matière d'agriculture et moi nous sommes rendus dans des endroits tels que l'usine Maple Leaf. Nous avons également eu l'occasion de visiter certaines usines porcines. L'industrie du porc est une industrie extraordinaire qui fournit un produit de grande qualité. Elle pourrait croître encore plus si nous faisons davantage sur le plan de la diversification, de l'éducation et de la sensibilisation du consommateur. Ce produit de grande qualité pourrait poursuivre sa croissance, une croissance qui, au bout du compte, contribuerait à créer des emplois et à ajouter de la valeur à notre économie. À mon avis, la qualité du produit final n'en serait également que meilleure.

Je veux aussi dire quelques mots sur l'industrie laitière canadienne. Cette industrie connaît un rendement exceptionnel grâce à la gestion de l'offre, que nous avons à coeur de maintenir. Elle produit du lait, du fromage et des oeufs de qualité, entre autres choses, tous des aliments essentiels dont les Canadiens ont besoin.

Pour être justes, nous devons reconnaître le rôle important que jouent les agriculteurs dans l'industrie alimentaire canadienne. Nous devons établir une stratégie qui permettrait non seulement de reconnaître leur rôle essentiel, mais également d'encourager et d'accroître l'énorme potentiel de croissance de cette industrie.

● (1110)

[Français]

Mme Mylène Freeman (Argenteuil—Papineau—Mirabel, NDP): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole sur le projet de loi de ma collègue de Beauharnois—Salaberry, qui vise à promouvoir l'achat local.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je souhaite remercier ma collègue du dépôt de ce projet de loi. Il met en avant une stratégie pancanadienne sur les aliments locaux et une politique d'approvisionnement en aliments locaux visant les institutions fédérales. Elle fait preuve de leadership en se penchant sur un enjeu vraiment important pour les gens de ma circonscription.

Pour illustrer l'importance de l'achat local dans ma région, je vais lire un extrait d'un courriel que m'a envoyé M. Nicolas Villeneuve, conseiller municipal de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac. Il est également pomiculteur et président de l'UPA de Deux-Montagnes. Quand je l'ai joint pour lui parler de la stratégie proposée par ma collègue, il m'a répondu:

Le projet de loi dont vous me faites part suscite un intérêt d'une importance primordiale pour les agriculteurs de notre région. Le soutien du gouvernement pour l'achat local est essentiel afin d'assurer une progression économique soutenue des régions et particulièrement au maintien des acquis de nos entreprises agricoles. Fait important, l'achat local se porte garant de l'indépendance alimentaire canadienne, enjeu crucial pour la population actuelle et les générations futures.

De plus, ceci constitue un effort soutenu à la protection de l'environnement, ne serait ce qu'en réduisant seulement les besoins de transport de nos aliments.

Par l'achat local, nous optimisons pour notre population l'accessibilité de produits alimentaires de qualité supérieure puisque le contrôle de qualité des produits d'importation n'est pas assujéti à l'exigence de réciprocité quant aux normes de production.

Alors voici en bref les éléments qui me semblent essentiels de vous transmettre en lien avec ce projet de loi.

Je remercie M. Villeneuve d'avoir fait cet excellent résumé sur les effets positifs de l'achat local des aliments pour l'économie de nos régions, et plus particulièrement pour notre industrie agricole, pour l'indépendance alimentaire et pour l'environnement.

La voix de M. Villeneuve s'ajoute à celles d'une multitude d'organismes qui appuient ce projet de loi. Je n'en nommerai que quelques-uns que les concitoyens de ma région considèrent vraiment importants: l'Association des marchés publics du Québec, la Fédération canadienne de l'agriculture, l'Union des producteurs agricoles, la Solidarité rurale du Québec et Équiterre. Il y en a bien d'autres.

Ces organismes représentent les gens de nos communautés qui sont sur le terrain et près de la terre. Ils sont conscients qu'un tel projet de loi est nécessaire pour que l'achat social soit un mouvement qui porte fruit.

Je veux me pencher sur la recherche effectuée par Équiterre en 2011, qui s'appelle « Manger chez soi: pourquoi? ».

J'invite les gens intéressés à ce sujet à aller voir le site Web de l'organisme où cette recherche est entièrement disponible. Cette étude souligne que les Canadiens souhaitent manger local. En effet, trois Canadiens sur quatre le désirent. Il est aussi important de définir ce que « manger local » veut dire.

Le sondage révèle que les consommateurs canadiens préfèrent acheter un produit du pays, même d'une province éloignée, plutôt qu'un produit des États-Unis situé à quelques kilomètres. Plutôt qu'un simple calcul de distance, l'achat local refléterait donc un geste plus politique qu'environnemental. Ainsi, lorsqu'on questionne les répondants sur des idées associées aux aliments locaux, 94 % [...] d'entre eux soulignent qu'ils encouragent l'économie locale

C'est vraiment intéressant. Lorsque je vois ces statistiques, je suis quand même fière de voir que les Canadiens souhaitent soutenir nos concitoyens, afin que nos communautés soient plus fortes et plus prospères au Canada. Malheureusement, il y a un écart entre nos souhaits et nos actions.

C'est pourquoi cette étude se penchait aussi sur les obstacles à l'achat d'aliments locaux, et un des obstacles les plus mentionnés, c'est le manque d'identification claire des aliments. L'étude démontre que:

● (1115)

Les résultats du sondage amènent à miser sur un éventail de stratégies pour l'identification plutôt que de s'en tenir à un logo ou à une marque. Cette stratégie permettrait de s'adapter au consommateur, selon son milieu (rural / urbain, province de résidence) et selon le lieu d'achat. Par exemple, une fruiterie de quartier qui bénéficie d'une forte confiance de sa clientèle pourrait ne s'en tenir qu'à une identification en étalage ou à une politique d'achat, tandis que les grandes chaînes devront peut-être tabler sur un label. Une meilleure formation des employés en magasin permettrait aussi de mieux guider les clients vers les produits locaux.

C'est important, il faut vraiment trouver ces meilleures pratiques et regarder les études que les organismes de la société civile sont en train de faire pour mettre en avant cette stratégie pancanadienne.

Initiatives parlementaires

En plus du problème de l'identification des produits, l'étude souligne que les facteurs qui ont le plus d'influence sur les consommateurs sont surtout la disponibilité, l'accessibilité, le prix et l'information. Ces aspects doivent donc être discutés et planifiés si on veut établir une stratégie pancanadienne.

La conclusion de ce rapport souligne bien aussi la nécessité d'aller plus loin que les efforts isolés des gens déjà conscientisés. En effet, les consommateurs sont prêts à consommer davantage de fruits et légumes produits localement, mais les conditions nécessaires pour ce faire ne semblent pas encore être pleinement réunies.

Encore une fois, je répète que cette étude est disponible sur le site Web d'Équiterre et j'invite tous les intéressés à aller la consulter. Elle est très intéressante. Cependant, je veux vraiment assurer à mes collègues d'en face, qui ne font peut-être pas confiance à Équiterre, que l'achat local n'est pas une lubie, c'est un choix politique important qui a des effets économiques bénéfiques vraiment reconnus, surtout pour une région comme la mienne.

L'étude fut elle-même reprise dans la revue québécoise *Les affaires*, où on insistait encore une fois sur l'importance de la promotion de l'achat local pour l'économie du Québec. Cela souligne l'importance de l'implication des gouvernements, comme celui de la province de Québec. Celui-ci soutient beaucoup l'achat local. Il est nécessaire aussi pour le fédéral d'agir avec leadership avec les provinces et dans le respect des compétences, bien sûr.

Le milieu des affaires, de l'agriculture et des environnementalistes sont tous d'accord sur le fait que c'est en partenariat entre le fédéral et les provinces qu'on pourra aller beaucoup plus loin.

Par exemple, dans ma circonscription, le Centre local de développement de Mirabel, dans une des éditions de son bulletin économique, MIRADEV, avait publié un article vraiment intéressant à propos de l'achat local. Il répondait à deux questions importantes à ce sujet. Premièrement, pourquoi est-il important d'encourager nos producteurs agricoles locaux? Deuxièmement, quels sont les avantages à acheter des aliments produits localement?

À la première question, la réponse est très importante et parle bien aux gens qui ont à cœur leur communauté. À Mirabel, nous avons la chance d'avoir, sur l'ensemble du territoire, des producteurs qui vendent directement de leurs fermes, que ce soit en kiosque, en boutique ou en serre. Il est aussi possible de faire de l'autocueillette et on peut aussi se faire livrer des paniers de produits. Or si chaque consommateur ajoutait annuellement 30 \$ d'aliments québécois à son panier d'épicerie, on verrait une augmentation de plus de 1 milliard de dollars de ventes sur cinq ans en plus de la création d'environ 100 000 emplois dans toutes les régions du Québec. C'est vraiment important.

Les avantages sont donc vraiment clairs. En plus de la création d'emplois et de la création de l'économie chez nous, on parle aussi de la fraîcheur des produits, car ils sont souvent cueillis très près de chez nous. Il y a aussi la réduction des gaz à effet de serre, encore une fois parce qu'il y a moins de déplacements à faire. On a aussi l'appui direct à nos producteurs, en plus d'une saine alimentation. C'est important car quand on favorise l'achat local, on utilise le moins de pesticides possible pour protéger la qualité de l'environnement.

Je vais conclure en disant que c'est très important pour ma région, une région dont l'économie survit vraiment grâce à son milieu agricole. C'est pourquoi je suis vraiment aux côtés de ma collègue qui propose cette stratégie pancanadienne. Je tiens à inviter tous les députés de la Chambre à appuyer ce projet de loi.

• (1120)

[Traduction]

M. Murray Rankin (Victoria, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux d'appuyer le projet de loi C-539, Loi visant à promouvoir les aliments locaux. Je vais commencer par rendre hommage à ma collègue de Beauharnois—Salaberry pour le travail acharné et minutieux qu'elle a accompli.

Je veux tout d'abord parler un peu du contexte local. Ma circonscription, Victoria, se situe à l'extrémité d'une île qui compte près de 3 000 fermes et qui est dotée d'un secteur touristique très actif. Près d'un emploi sur cinq dans le secteur des services sur l'île de Vancouver est lié directement ou indirectement à l'alimentation. Toutefois, au cours des cinquante dernières années, l'équilibre entre les aliments cultivés localement et les aliments importés s'est rompu de façon marquée. Alors qu'autrefois nous produisions localement 90 % des aliments que nous consommions, aujourd'hui, nous importons 90 % de ce que nous mangeons. Voilà pourquoi en partie, Victoria se situe à l'avant-garde d'une tendance observée un peu partout au pays, et en fait dans le monde, à savoir: un intérêt croissant pour l'achat d'aliments produits localement.

La majorité des Canadiens qui choisissent d'acheter des aliments locaux le font pour appuyer les producteurs et favoriser l'économie de leur collectivité, mais ils y trouvent aussi d'autres avantages. Les Canadiens savent que la réduction de la distance parcourue par les aliments qu'ils consomment se traduit par des produits plus frais dans leur cuisine, un air plus propre dans leur quartier et moins d'émissions de gaz à effet de serre partout au Canada.

Vers la fin de l'an dernier, j'ai eu le plaisir d'assister à l'ouverture d'un marché public à Victoria. Cette initiative est le fruit d'années de travail d'activistes communautaires, comme mon ami Philippe Lucas, qui voulaient un endroit au centre-ville pour mettre en contact des producteurs locaux et des citoyens. Le marché remporte depuis lors un vif succès.

Ma circonscription compte également une organisation communautaire novatrice appelée LifeCycles, dirigée par une femme infatigable et imaginative, Mme Jeanette Sheehy. LifeCycles s'associe avec des administrations municipales et des institutions publiques pour doter les résidents des outils et des habiletés nécessaires pour produire, préparer et mettre en conserve des aliments locaux.

Ainsi, dans des cours arrière un peu partout à l'intérieur de notre ville, des centaines de bénévoles récoltent chaque année quelque 40 000 livres de fruits. Ces fruits sont ensuite distribués au moyen d'un réseau d'une quarantaine d'organismes, comme des banques alimentaires et des centres communautaires. Les responsables sont également en liaison avec des entreprises qui appuient leur travail au moyen d'initiatives commerciales sociales, comme la vente de pommes à une cidrerie locale.

LifeCycles collabore également avec huit écoles primaires pour intégrer la culture potagère à leur programme scolaire. Grâce à ces programmes, plus de 750 écoliers apprennent chaque année à cultiver eux-mêmes des aliments nutritifs, directement dans leur cour arrière. LifeCycles est un exemple parfait des nombreux avantages qu'il y a à appuyer l'agriculture locale pour notre économie et pour nos collectivités.

Initiatives parlementaires

J'aimerais souligner le travail effectué ailleurs en Colombie-Britannique dans des initiatives comme Farm to Cafeteria, un organisme sans but lucratif, qui met en place et appuie depuis dix ans des projets d'approvisionnement d'établissements publics et privés auprès de producteurs locaux. En outre, un programme provincial appelé « Buy B.C. » collabore avec l'industrie pour mettre en valeur les produits locaux.

Au cours de la fin de semaine dernière, j'ai visité le Moss Street Market, l'un des marchés urbains remarquables de Victoria. Ce marché est florissant, comme l'extraordinaire James Bay Market. Ces marchés de quartier ne servent pas seulement à fournir un débouché de premier plan pour les producteurs locaux, ils servent aussi à créer quelque chose qui est peut-être encore plus important: la vie communautaire. Ils attirent les individus et les familles dans un espace public et les amènent à se parler et à socialiser.

À Victoria, comme un peu partout en Colombie-Britannique et au Canada, la tendance est claire: le nombre de marchés de producteurs a doublé au cours des vingt dernières années. Même si nous achetons encore la plupart de nos aliments dans les supermarchés, les efforts déployés conjointement par les provinces et les industries mettent en valeur les aliments locaux que les gens recherchent.

D'autres ordres de gouvernement ont donc réagi. Des municipalités ont mis en place des programmes d'approvisionnement chez les producteurs locaux et, pas plus tard que l'an dernier, l'Ontario et le Québec ont mis en œuvre des politiques et des lois sur les aliments locaux. Toutefois, le gouvernement fédéral n'a pas encore de politique pour encourager cette tendance positive. Voilà donc pourquoi le projet de loi C-539 est crucial.

Je suis fier d'appuyer le projet de loi, en qualité de membre du seul parti de cette chambre qui se montre déterminé à appuyer les producteurs canadiens par la mise en valeur des aliments locaux.

● (1125)

J'aimerais souligner le travail de mes collègues, la députée de London—Fanshawe et le député de Burnaby—New Westminster, qui ont déposé des projets de loi au cours de la dernière législature pour donner la préséance aux produits canadiens dans les achats gouvernementaux et les transferts provinciaux.

Les Canadiens font maintenant part de leur préférence pour les produits locaux dans les marchés. Les entreprises s'adaptent. Des organismes communautaires, comme ceux de Victoria dont j'ai parlé, font profiter nos collectivités des avantages socio-économiques offerts par l'agriculture locale. Les gouvernements provinciaux et les administrations municipales s'éveillent à cette réalité et en prennent bonne note. Le gouvernement fédéral doit en faire autant, lui aussi, et assumer un certain leadership dans ce domaine. Le projet de loi fournit une feuille de route pour cela.

Que ferait le projet de loi au juste? Premièrement, il permettrait très judicieusement aux ministres de l'Agriculture du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux d'élaborer une stratégie pancanadienne pour définir ce qui constitue un aliment local, ce qui n'est pas facile en soi.

Parfois, c'est facile, comme sur l'île de Vancouver, où nous avons procédé par secteurs géographiques. Parfois, la chose est difficile, comme dans la région d'Ottawa et de Gatineau. Comment faut-il définir le terme « local » lorsque les produits traversent une frontière provinciale? Quelle devrait être la distance maximale du marché servi? Voilà le genre de questions auxquelles il faut répondre avant de commencer, et c'est précisément ce que le projet de loi permet de faire.

Deuxièmement, le projet de loi prévoit l'élaboration d'une politique sur l'approvisionnement en aliments locaux pour les institutions fédérales. Il chargerait le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux d'élaborer une telle politique et de procéder à sa mise en œuvre au plus tard un an après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Je tiens également à faire remarquer que le projet de loi a été rédigé dans le plus grand respect de la division des pouvoirs en place dans la fédération canadienne. Le gouvernement fédéral serait tenu de consulter tout d'abord les provinces et d'autres intervenants, comme les producteurs, avant de mettre en œuvre une politique pancanadienne d'approvisionnement en produits locaux et d'élaborer une politique pour encourager les institutions gouvernementales à acheter ces produits. Bref, le but premier est de favoriser les produits locaux et d'appuyer les producteurs canadiens, mais en respectant toujours la division des pouvoirs qui a cours dans la fédération canadienne de façon à travailler ensemble sans se nuire.

On a pris grand soin de voir à ce que la stratégie d'approvisionnement en produits locaux ne soit pas incompatible avec les obligations commerciales qui nous incombent tant au niveau interne qu'au niveau international. Cela est très important.

Les producteurs canadiens font souvent face à des situations de crise. Dans mon coin de pays, le prix des terres est absolument énorme, et il est donc très difficile d'encourager des jeunes à se lancer en agriculture. Non seulement cela, mais le gouvernement provincial en place a présenté le projet de loi 24, au moyen duquel il cherche à mettre fin à la protection de la réserve de terres agricoles qu'un gouvernement néo-démocrate précédent avait mise en place pour protéger l'espace et les terres pouvant servir à l'agriculture. Or, c'est absolument vital. Je voudrais rendre hommage à ma collègue, la députée provinciale Lana Popham, pour les efforts qu'elle a déployés afin de s'opposer à cette initiative apparemment mal avisée.

Il est très difficile de créer un marché pour ces produits, même si les terres agricoles sont si chères et même si nous sommes aux prises avec les changements climatiques qui nous dictent ce que nous pouvons produire et où nous le pouvons. Nous devons fournir tout le soutien possible à nos producteurs locaux et c'est ce que le projet de loi permettrait de faire.

Le projet de loi témoigne de la grande importance qu'accorde le NPD au développement durable. Lorsqu'on achète des produits locaux, on réduit les distances de transport et les émissions de gaz à effet de serre qui contribuent à la crise climatique à laquelle le Canada doit faire face aujourd'hui.

Pour terminer, j'aimerais dire que le projet de loi tient compte des préoccupations du gouvernement fédéral et de celles des gouvernements provinciaux. Il donnerait lieu à des consultations auprès des producteurs, des provinces et des territoires. Il donnerait lieu également à l'élaboration d'une stratégie d'approvisionnement en produits locaux qui serait conforme à nos accords commerciaux. Et, ce qui est le plus important de tout, il permettrait d'appuyer une industrie absolument vitale, en l'occurrence l'agriculture locale, qui favorise la vie communautaire dans notre pays et qui donne aux consommateurs et aux producteurs ce dont ils ont besoin pour faire face à l'avenir ensemble.

Initiatives parlementaires

● (1130)

[Français]

Mme Laurin Liu (Rivière-des-Mille-Îles, NPD): Monsieur le Président, je suis très heureuse de me lever à la Chambre aujourd'hui pour débattre du projet de loi C-539, Loi visant à promouvoir les aliments locaux. Je tiens à souligner l'extraordinaire travail de ma collègue de Beauharnois—Salaberry, ancienne porte-parole adjointe en matière d'environnement. Elle est très sensible aux principes de développement durable et à la réduction des gaz à effet de serre. D'ailleurs, son projet de loi s'inscrit dans la même optique.

Tout d'abord, je dois expliquer que le projet de loi C-539, Loi visant à promouvoir les aliments locaux, se divise en deux volets. Le premier volet consiste à exiger du gouvernement fédéral qu'il établisse une stratégie pancanadienne en collaboration avec les provinces. Essentiellement, nous voulons que le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du gouvernement fédéral s'assoie avec les ministres de l'Agriculture des provinces et des territoires, avec les agriculteurs et les distributeurs ainsi qu'avec des représentants de la société civile, et ce, dans le but d'élaborer une définition commune de l'achat local, ce qui n'existe pas présentement au Canada.

La stratégie pancanadienne visera aussi la création d'une tribune, afin d'échanger sur les bonnes pratiques, faire la promotion de l'achat local et coordonner les efforts des producteurs agricoles et des distributeurs. Ayant discuté avec des agriculteurs des Basses-Laurentides au cours des trois dernières années, j'ai constaté que les agriculteurs ne sont pas nécessairement au courant de ce qu'ils peuvent faire, de ce qui fonctionne et des outils qui pourraient être mis à leur disposition.

Aujourd'hui, les agriculteurs font face à des défis considérables, qu'il s'agisse de la hausse des coûts de production, de la concurrence internationale, de la fluctuation des prix ou des catastrophes naturelles qui affectent de plus en plus les rendements.

En achetant des produits locaux, on soutient les producteurs d'ici et la relève agricole. Comme l'ont déjà mentionné mes collègues, le secteur agricole et agroalimentaire est très important pour l'économie canadienne, et génère des milliers d'emplois. Acheter des produits locaux, c'est cultiver l'économie d'ici. Voilà pourquoi il faut s'asseoir ensemble et développer une stratégie concertée.

Il n'existe aucune politique fédérale en faveur de l'achat alimentaire local. Pourtant, plusieurs provinces ont déjà élaboré des politiques. Par exemple, le Québec a élaboré un programme qui encourage l'achat local, soit le Programme Proximité. Les provinces sont bien en avance dans le domaine de la promotion de l'achat d'aliments locaux. Plusieurs autres provinces, ont conçu des programmes de mise en valeur des produits locaux en collaboration avec l'industrie. En Ontario, c'est le programme Ontario, terre nourricière, en Colombie-Britannique, c'est le programme Buy Local BC et, bien sûr, Aliments du Québec, au Québec.

Le projet de loi C-539 demande aussi au gouvernement fédéral de donner l'exemple en élaborant une politique d'approvisionnement en produits locaux dans ses propres établissements fédéraux. Partout au Canada, il y a 28 000 établissements fédéraux, des agences, des ministères, des prisons et des hôpitaux. Ce n'est pas rien! Le gouvernement fédéral peut développer une stratégie d'approvisionnements locaux dans ces institutions.

Essentiellement, qu'est-ce que l'achat local? L'achat local, c'est l'achat de produits de proximité qui ont été cultivés et élevés par les gens de chez nous.

Au cours de mon mandat, j'ai rencontré beaucoup d'agriculteurs et j'ai participé aux événements locaux permettant de découvrir les produits du terroir, tels que le Festival de la galette et des saveurs du terroir, à Saint-Eustache, le Marché public du Vieux-Saint-Eustache et la Fête Champêtre de la Société d'agriculture Mirabel—Deux-Montagnes, pour n'en nommer que quelques-uns.

J'appuie le travail du Groupe conseil agricole Outaouais-Laurentides. Le groupe vise notamment la coopération et la mise en commun des outils de développement au profit de la collectivité. Ayant échangé avec ces agriculteurs, j'ai constaté que ce sont des personnes qui travaillent souvent dans l'ombre. Pourtant, ils sont passionnés et apportent une contribution remarquable à notre collectivité.

Qu'est-ce que l'achat local veut dire pour les consommateurs? Quelques citoyens seront surpris d'apprendre que le prix des aliments locaux n'est pas nécessairement plus élevé que celui des aliments provenant d'une autre province ou des produits importés.

● (1135)

Les produits de saison sont habituellement du même prix ou même moins chers. Plusieurs études l'ont démontré. Dans certains cas, ils sont plus chers en raison des facteurs de production ou de distribution, mais on a appris que, même si les prix des aliments locaux varient, 42 % des consommateurs se disent prêts à payer un léger supplément pour les produits locaux si cela encourage l'économie de leur région.

Mes collègues savent-ils que, si chaque consommateur ajoutait annuellement 30 \$ d'aliments québécois à son panier d'épicerie, on verrait une augmentation de plus de 1 milliard de dollars de vente sur cinq ans et la création d'environ 100 000 emplois dans toutes les régions du Québec. Ce n'est pas rien! Cela démontre l'importance de l'achat local pour notre économie québécoise.

Je me permettrai de citer quelques intervenants qui appuient le projet de loi C-539. J'aimerais citer l'Union des producteurs agricoles:

Nous croyons que l'adoption de ce projet de loi permettrait d'assurer des débouchés intéressants pour les produits agroalimentaires québécois et canadiens en misant sur leur qualité et les avantages économiques, sociaux et environnementaux qu'ils représentent.

J'aimerais aussi citer Équiterre:

Cette loi aidera les agriculteurs canadiens tout en créant des emplois et diminuera la pollution due au transport. Nous ne pouvons qu'applaudir cette démarche.

Je sais que ma collègue de Beauharnois—Salaberry a fait ses devoirs lors de la préparation de ce projet de loi. Elle a consulté les agriculteurs et les intervenants. Je suis fière d'appuyer sa démarche.

Au cours des trois dernières années, en tant que représentante fédérale de Rivière-des-Mille-Îles, j'ai eu le plaisir de travailler avec des agriculteurs de la région à plusieurs dossiers fédéraux. J'ai notamment intercédé en faveur des vigneronnés québécois au sujet de l'intention de l'Agence canadienne d'inspection des aliments d'élaborer une norme pour le vin de glace.

Pour ceux qui ne connaissent pas ma circonscription, je tiens à mentionner que le Vignoble Rivière du chêne, situé à Saint-Eustache est le deuxième par ordre d'importance au Québec, après le vignoble de l'Orpailleur, dans les Cantons de l'Est. Détenteur de plusieurs honneurs reçus lors de prestigieux concours internationaux, ce vignoble illustre que les produits de chez nous sont des produits de qualité.

Initiatives parlementaires

Je tiens à mentionner aussi que, dans le cadre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement, le PMAD, de la Communauté métropolitaine de Montréal, plusieurs députés de la région de Montréal ont soumis un mémoire, afin de souligner l'importance de garder une ceinture verte autour de l'île de Montréal.

Je tiens aussi à mentionner que le travail du NPD concernant les aliments locaux ne date pas d'hier. Dans le domaine de l'achat local, le député de Welland a déposé, l'an dernier, le projet de loi C-449, Loi instituant la Journée nationale de l'alimentation locale. De même, le député de Burnaby—New Westminster et la députée de London—Fanshawe ont déposé, lors de la dernière législature, des projets de loi, afin de donner la priorité aux produits canadiens dans l'approvisionnement public et les paiements de transfert aux provinces.

On le voit, ce projet de loi s'inscrit tout à fait dans la vision du NPD, afin de promouvoir l'économie locale ainsi que le développement durable.

En faisant des recherches pour mon discours, j'ai appris avec intérêt que, depuis 1990, le nombre de marchés publics a doublé au Canada. Entre 2004 et 2007, le nombre de producteurs qui vendent directement aux consommateurs a augmenté de 2 %. En 2009, on dénombrait 2 314 initiatives en faveur de l'achat local au Canada. Comme on le voit, les consommateurs veulent acheter des produits locaux. Les municipalités et les provinces ont agi afin de promouvoir l'achat local.

Je crois que c'est au gouvernement fédéral de jouer un rôle de leadership, de s'asseoir avec les provinces, les intervenants et les experts, afin d'aider nos agriculteurs et d'élaborer une stratégie d'achat local.

J'invite tous mes collègues de la Chambre à appuyer ce projet de loi.

● (1140)

Mme Rosane Doré Lefebvre (Alfred-Pellan, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de me lever à la Chambre aujourd'hui pour appuyer le projet de loi de ma collègue de Beauharnois—Salaberry, le projet de loi C-539, Loi visant à promouvoir les aliments locaux. C'est extrêmement important pour moi.

Dans les minutes qui me sont allouées, j'aimerais donner une saveur locale au débat et parler des agriculteurs de nos régions, les premiers bénéficiaires de ce projet de loi. Je suis à Laval, dans la banlieue nord de Montréal. Lorsqu'on parle de Laval, les gens imaginent souvent une banlieue très simple. Toutefois, le tiers du territoire de Laval est du territoire agricole, comprenant les plus belles terres arables de la vallée du Saint-Laurent, au Québec. Cela peut sembler étrange pour les gens qui ne connaissent pas mon comté. Dans Alfred-Pellan, plus de 80 % du territoire est zoné vert. C'est donc un territoire agricole très important.

Chez nous, à Laval, nous sommes extrêmement fiers de nos producteurs locaux. Aujourd'hui, c'est en leur nom que je me prononce. J'avais déjà mis au courant plusieurs agriculteurs d'Alfred-Pellan au sujet du projet de loi C-539. Il y a un accueil extrêmement favorable à Laval quant au projet de loi de ma collègue de Beauharnois—Salaberry.

Lorsqu'on examine de près le projet de loi, on constate que son objectif principal est de promouvoir les aliments de chez nous et d'encourager les agriculteurs canadiens. Un peu plus loin, on constate qu'il vise avant tout à soutenir nos agriculteurs locaux dans toutes les régions du pays. Entre autres, c'est parce que les agriculteurs font face à des défis extrêmement considérables, que

ce soit la hausse des coûts de production, la concurrence internationale, qui devient une pression de plus en plus forte dans nos différents comtés, la fluctuation des prix ou les catastrophes naturelles, qui affectent de plus en plus les rendements agricoles.

En achetant local, on soutient les producteurs d'ici et la relève agricole, qui est le nerf de la guerre dans ce projet de loi. Ceux qui connaissent un peu les dilemmes des agriculteurs savent l'importance de trouver de la relève. Puisque j'ai été élevée à Laval entourée d'agriculteurs, j'ai beaucoup d'amis agriculteurs et de connaissances qui sont la relève du secteur agricole. Je constate que nos jeunes n'arrivent pas, dans le système agricole actuel.

Je tiens à mentionner quelques exemples à la Chambre. Je pense entre autres à mon ami Pierre-Luc, des Cultures Chouinard, qui n'est pas de Laval, mais qui vient de Rivière-du-Loup. Il cultive des courges et des patates. Pour lui, il a été extrêmement difficile de prendre la relève de la ferme. C'est une très grosse ferme avec de très grandes terres dans la vallée du Saint-Laurent. Puisqu'il n'avait pas les moyens de reprendre la ferme familiale, sa famille a été obligée de lui donner une grosse partie de la ferme.

Quant à mes voisins d'Auteuil, les Ouimet, ils cultivent des choux depuis trois générations, sur le rang des Perron. Ils ont découragé leurs trois enfants d'aller en agriculture et leur ont suggéré de faire autre chose et d'étudier dans d'autres domaines, puisque le domaine de l'agriculture est trop difficile pour la relève actuellement. Ils voulaient que leurs enfants aient un meilleur avenir.

Je pense aussi à un ami de mon frère qui est propriétaire de la Fromagerie du Vieux Saint-François et qui y fait l'élevage de chèvres depuis plusieurs années. Sa famille s'est beaucoup investie dans ce projet d'élevage de chèvres pour faire du bon fromage de chèvre de chez nous. Il adorait et adore encore ce travail. Le seul problème, c'est qu'il n'y a pas d'avancement. Il n'arrive pas à vivre du métier qu'il aime tant. Il doit donc malheureusement penser à vendre la Fromagerie du Vieux Saint-François, qui est un fleuron pour l'Est de Laval.

Ce sont des cas extrêmement tristes. On constate le peu d'initiative de la part du gouvernement conservateur lorsqu'il s'agit d'aider la relève agricole et nos agriculteurs. Alors, une telle stratégie pancanadienne qui demanderait au gouvernement fédéral de s'asseoir avec les provinces, de discuter de différentes solutions et d'établir une plateforme des meilleures pratiques en fonction des régions du pays est un choix extrêmement judicieux.

● (1145)

Il ne faut pas prendre cette situation à la légère. Je crois que les différents agriculteurs de toutes les régions au pays pourraient nous le dire aujourd'hui. Les terres se font acheter par des multinationales et les agriculteurs locaux peinent à survivre. Ils doivent toujours se renouveler et mettre beaucoup d'argent et de moyens pour y arriver. Malheureusement, ils sont souvent criblés de dettes.

Ce serait un pas dans la bonne direction que de les soutenir avec le projet de loi C-539. Ce serait dire que le fédéral est inquiet pour l'achat local et pour nos agriculteurs, et qu'il décide de s'investir et de s'asseoir avec les provinces pour voir ce qui pourrait être fait et pour établir une stratégie pancanadienne. Ce serait prendre le problème au sérieux et l'aborder le plus vite possible.

Chez nous, dans l'Est de Laval, on est extrêmement fiers de l'achat local en général. On a plusieurs magnifiques fermes qui sont encore locales, de génération en génération. Il y a plusieurs initiatives communautaires qui s'organisent chaque année pour appuyer ces différents agriculteurs, et pour que les citoyens et les citoyennes aient facilement accès à cette nourriture locale.

Initiatives parlementaires

Je pense entre autres à l'initiative des marchés de quartiers de l'Est de Laval, à Saint-Vincent-de-Paul et à Saint-François. Ainsi, plusieurs producteurs locaux peuvent avoir un stand et pignon sur rue. Ce marché itinérant se promène entre deux quartiers qui sont, on ne se le cachera pas, moins bien desservis en ce qui a trait à la sécurité alimentaire.

On a par exemple la ferme Aux vieux chênes, qui est la seule cabane à sucre dans l'Est de Laval. Il y a aussi la ferme Vaillancourt; Agathe fait de délicieuses confitures et offre aussi de nombreux produits locaux. Ces fermes sont souvent présentes aux marchés de quartier de l'Est de Laval. C'est une belle initiative populaire, pour soutenir nos agriculteurs, qui en sera à sa troisième année consécutive cette année. Ce serait une bonne pratique à partager avec différents acteurs. Je suis sûre qu'il y en a d'autres partout dans le pays. Ce serait intéressant que les gens les partagent.

Il y a une très belle initiative à la ferme Jeunes au Travail. C'est un organisme qui aide les jeunes en difficulté, âgés entre 16 et 25 ans, à se réintégrer dans le marché du travail, entre autres par l'agriculture biologique, certifiée Ecocert. Ils cultivent des fruits et des légumes biologiques sur place et ils font aussi des plats cuisinés avec les produits du terroir et les produits qu'ils cultivent. Ils offrent en même temps de la formation, de l'employabilité et du soutien psycho-social à ces jeunes qui en ont grandement besoin. On forme une relève préoccupée par l'aspect local, la sécurité alimentaire et les produits de qualité. C'est magnifique. Quand le stand est ouvert, je passe souvent saluer les jeunes qui font un travail incroyable. Je leur lève mon chapeau parce que sans eux, on se demanderait qu'est-ce qui se passe avec notre relève. C'est un bel exemple de relève au Québec.

Il ne faut surtout pas oublier de mentionner que les grandes chaînes d'épicerie décident de plus en plus de s'impliquer dans l'achat local, de faire affaire avec des agriculteurs et de les mettre en valeur dans leurs installations, surtout durant l'été. On ne se le cachera pas, c'est plus facile à ce moment de l'année. Que ce soit à Laval ou à Mont-Laurier, il y a de beaux exemples. On voit qu'il y a de l'intérêt de la part des citoyens, des organismes communautaires, des agriculteurs qui veulent s'en sortir et même des grandes chaînes présentes à l'échelle locale.

Je veux mentionner en conclusion que je vais appuyer le projet de ma collègue de Beauharnois—Salaberry. J'espère que mes collègues, peu importe leur côté de la Chambre, vont décider d'appuyer ce projet de loi extrêmement important pour tous les acteurs que j'ai mentionnés.

• (1150)

Mme Anne Minh-Thu Quach (Beauharnois—Salaberry, NPD): Monsieur le Président, je suis très honorée de me lever à la Chambre aujourd'hui pour défendre mon projet de loi et, en fait, essayer de convaincre d'autres députés de voter en faveur de ce projet de loi. Les agriculteurs le méritent bien.

En fait, on l'oublie souvent, mais les agriculteurs font le travail essentiel de combler un besoin vital, celui de manger. Ils permettent aux êtres humains de se nourrir. Souvent, on ne pense à eux que de façon économique, mais ils ont aussi un rôle dans le domaine de la santé et des besoins essentiels. C'est donc très important que nous appuyions tous nos agriculteurs, comme ma collègue d'Alfred-Pellan l'a dit, ainsi que la relève qui voudrait s'impliquer en agriculture, afin de redorer le blason de nos agriculteurs qui travaillent, qui s'acharnent jour et nuit pour contrer les effets de dame Nature. En effet, ici, c'est plutôt incertain. On en a eu des preuves dernièrement. Le printemps s'étire et les agriculteurs doivent composer avec les aléas de la température.

Ce que je demande au gouvernement est très simple. Il s'agit en fait de faire preuve d'innovation et de leadership. C'est tout à fait faisable parce que, à l'heure où on se parle, il existe déjà plusieurs stratégies pancanadiennes. Tous les intervenants que j'ai consultés depuis deux ans, que ce soit des agriculteurs, des gens qui travaillent aux politiques agroalimentaires, des consommateurs ou des distributeurs, tous veulent que le fédéral s'associe avec tous les intervenants, les ministres de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire des provinces et des territoires pour discuter d'une définition commune de ce qu'est l'achat local. Ce n'est pas évident car dans chacun des régions, dans chacune des provinces, la définition diffère et on a besoin d'un consensus.

On doit aussi continuer à sensibiliser la population à l'importance de l'achat local et aux bienfaits de l'achat de proximité. Si on compare des aliments qui viennent d'ailleurs à ceux qui viennent de chez nous, comme on l'a dit, il est question de fraîcheur et du goût des aliments, en plus de la réduction du transport, donc de la réduction de notre empreinte écologique. L'agriculture est un métier durable et profitable.

Pour ce qui est des profits, on n'a qu'à penser au fait que les agriculteurs créent plus d'un emploi sur huit au Canada. Chaque année, cela contribue à 8 % du PIB, c'est-à-dire à plus de 100 milliards de dollars par année à l'économie canadienne. C'est vraiment un fleuron de notre économie, et il faut appuyer nos agriculteurs. À ceux et celles qui s'inquiètent des accords de libre-échange internationaux, je dirai que, dans tous les accords que le Canada a signés, il y a toujours eu des seuils d'approvisionnement qui permettent au Canada de faire des achats locaux. Plusieurs pays de l'Union européenne et les États-Unis le font. Pourquoi le Canada ne le ferait-il pas? Pourquoi ne pas montrer l'exemple et faire aussi en sorte que nous-mêmes, nous encourageons nos propres agriculteurs?

Par exemple, il y a 28 000 établissements fédéraux dans tout le Canada. Durant les périodes estivales, nos agriculteurs cultivent leurs légumes et leurs produits du terroir, et c'est beaucoup plus facile pour nous de les encourager. Pourquoi ne pas le faire? C'est facile de le faire. Nous avons une richesse qui sort de la terre. Il faudrait vraiment mettre cette politique en pratique. C'est encouragé par plusieurs personnes.

Je remercie tous ceux et celles qui ont participé aux consultations, que ce soit mes collègues, les gens de mon comté, Beauharnois—Salaberry. Je remercie spécialement Sylvain Gascon du Marché fermier du comté de Huntingdon qui m'a accueillie à bras ouverts. Il m'a donné plusieurs conseils pour me guider et m'a mise en contact avec plusieurs personnes. M. Denys Van Winden m'a fait découvrir les terres noires de mon comté, des Jardins-de-Napierville. Il m'a aussi parlé des difficultés des agriculteurs et de l'aide fédérale qui serait idéale, sur le plan de la recherche et de la relève agricole, mais aussi sur celui des pratiques. Je ne peux pas nommer tout le monde, mais plusieurs personnes sur le plan économique m'ont aussi appuyée, que ce soit le CLD du Haut-Saint-Laurent, le CLD Beauharnois—Salaberry, la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, de même que la Chambre de commerce et d'industrie Beauharnois—Valleyfield, qui est la première chambre de commerce qui a décidé d'appuyer ce projet. Je remercie tout spécialement aussi mon équipe qui, depuis deux ans, m'appuie et fait la promotion de ce projet de loi avec toutes nos actions.

Initiatives ministérielles

●(1155)

Je remercie de tout coeur Isabelle Bourassa, Glen, Julie et Jean-Marc. Je remercie aussi tous ceux qui ont appuyé le projet de loi, qu'ils soient du NPD ou d'autres partis de la Chambre. Cela fait chaud au coeur.

J'espère que le gouvernement fédéral va mettre enfin ses culottes et qu'il va s'asseoir avec les provinces, les municipalités, les agriculteurs et les distributeurs, afin que ce secteur de notre économie qui nourrit la planète puisse enfin rejaillir et pour que nos agriculteurs puissent être fiers de leur métier.

On a besoin de leadership et de volonté politique, mais aussi de gros bon sens, car ce secteur est présentement en difficulté. Depuis 2006, 8 000 fermes familiales ont dû fermer leurs portes à cause du manque d'aide et de vision du fédéral, et les conséquences de ces fermetures touchent toutes les régions du Canada.

Il est important pour nous tous ici et pour toute la planète de pouvoir manger sainement et localement. J'espère que tous les députés pourront voter en faveur de mon projet de loi.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Barry Devolin): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Conformément à l'article 93 du Règlement, le vote est reporté au mercredi 14 mai 2014, immédiatement avant la période réservée aux initiatives parlementaires.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

●(1200)

[Traduction]

LOI SUR L'INTÉGRITÉ DES ÉLECTIONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 7 mai, du projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et d'autres lois et modifiant certaines lois en conséquence, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que du groupe de motions n° 1.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): La dernière fois que la Chambre a été saisie de cette question, le député de Winnipeg-Nord avait terminé son allocution, mais n'avait pas commencé ses questions et observations. Nous passerons donc maintenant à ces cinq minutes de questions et d'observations.

Le député de Malpeque a la parole.

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Nord avait fait de très bonnes observations. Il avait vivement critiqué le projet de loi C-23, improprement appelé Loi sur l'intégrité des élections. Le projet de loi modifie le fondement de notre processus électoral et nous devrions le rejeter.

J'ai deux questions pour le député. Pourrait-il expliquer l'importance d'un vote libre sur le projet de loi C-23? Plusieurs acteurs en ont parlé et je me demande s'il pourrait nous en dire davantage à ce sujet. Pourrait-il également nous en dire davantage sur la décision du gouvernement de ne pas obliger les témoins à comparaître? Cela aura certainement une incidence sur la capacité d'Élections Canada à faire son travail.

Ce serait utile s'il pouvait répondre à ces deux questions.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'aime la façon dont le député a déclaré que le projet de loi est improprement nommé. Le projet de loi C-23 est très loin d'être une mesure sur l'intégrité des élections. Il suffit d'examiner le processus au terme duquel nous avons été saisis de ce projet de loi, à savoir: la conception de l'idée; l'absence de consultation avec les nombreux intervenants; la manière dont il a été présenté à la Chambre, encore une fois sans consultation; l'attribution de temps à l'étape de la deuxième lecture; l'étude au comité, où de nombreux amendements ont été présentés, lesquels n'ont jamais été pleinement étudiés en raison de l'attribution de temps ou de restrictions ayant fait en sorte que la Chambre vote sur les amendements sans en débattre. Notre débat d'aujourd'hui est encore une fois limité en raison d'une motion d'attribution de temps.

La modification des lois ébranle l'un des piliers de notre démocratie. Le gouvernement n'a collaboré ni avec les partis de l'opposition ni avec Élections Canada, un organisme vraiment indépendant. Il a plutôt forcé l'adoption du projet de loi.

Nous demandons au premier ministre qu'il autorise, à tout le moins, un vote libre à la Chambre sur cette mesure législative, car nous croyons que les parlementaires feront passer la démocratie avant les intérêts de leur parti sur cette question. Je lance un appel au vote libre.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, c'est certainement une grande occasion pour la Chambre des communes de voir la majorité conservatrice amender son projet de loi et proposer ses propres amendements, parce qu'elle est confrontée à une opposition massive venant même de camps qui habituellement l'appuient, mentionnons notamment la série d'éditoriaux parus dans le *Globe and Mail* ainsi que les sénateurs conservateurs. Même l'ancienne vérificatrice générale, Sheila Fraser, est intervenue à l'étape de la première lecture, déclarant que le projet de loi est une atteinte à la démocratie.

Le député convient-il que le projet de loi tel qu'amendé par les conservateurs, quoique moins épouvantable, n'en demeure pas moins mauvais?

Initiatives ministérielles

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, absolument. Très bien dit. Il importe de reconnaître le niveau d'opposition incroyable que soulèvent le projet de loi et la manière dont le gouvernement l'a présenté et tente de le faire adopter. Il est incroyable que le gouvernement traite ainsi la loi électorale.

Comme cela a été mentionné, je crois que même avec les amendements apportés, le projet de loi présente toujours des lacunes fondamentales. La plus importante est qu'il n'habilite ni Élections Canada ni le commissaire aux élections à obliger les gens à témoigner. C'est une lacune grave. Comment pouvons-nous appuyer le projet de loi sans que cela soit rectifié?

La première raison pour laquelle le public réclame une modification de la loi électorale est qu'il souhaite que l'on s'attaque aux problèmes survenus lors des dernières élections fédérales. Néanmoins, la loi électorale sera quand même affaiblie si nous adoptons le projet de loi dans sa forme actuelle, parce qu'il ne donne pas le pouvoir d'obliger les gens à témoigner. Élections Canada et le commissaire le confirment.

Par conséquent, j'implore le premier ministre de laisser les députés voter librement et j'invite les conservateurs à peser le pour et le contre et à s'opposer au projet de loi.

• (1205)

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je prends la parole, à cette étape du rapport, pour parler tout d'abord de mes deux amendements. J'avais espéré que des amendements importants auraient été adoptés à l'étape du rapport, mais les députés se souviendront que le comité a violé ses propres règlements en me refusant le droit de défendre mes amendements, de sorte qu'ils ont tous été rejetés.

Je tiens à remercier le ministre d'avoir daigné écouter les nombreuses dénonciations du projet de loi C-23 en première lecture. Malheureusement, malgré tous les amendements du gouvernement qui ont été acceptés en comité, le projet de loi est encore loin de justifier son titre de « Loi sur l'intégrité des élections ».

Pour en revenir brièvement sur les amendements que j'ai présentés en comité et qui ont été rejetés, je trouve déplorable que nous n'ayons pas saisi cette occasion pour entamer un vrai débat sur le remplacement du système uninominal majoritaire à un tour par un système de représentation proportionnelle. Je pense que la plupart des Canadiens seraient surpris de constater que les débats des chefs ne sont contrôlés par personne, et que l'instauration d'un système plus juste, comme celui qu'a présenté Démocratie en surveillance devant le comité, n'a été appuyé par aucun parti à l'exception du Parti vert.

Malgré l'obligation qui est faite aux électeurs de présenter de multiples pièces d'identité, notre système électoral n'est toujours pas aussi fiable et aussi sûr que celui qui existait avant la première série d'amendements apportés par les conservateurs, en 2006. J'aurais bien aimé qu'on exige que les travailleurs dans les bureaux de scrutin soient non partisans.

Un grand nombre d'amendements ont été présentés par les libéraux, les néo-démocrates et les verts sur bon nombre de ces questions, ainsi que sur un financement plus juste et sur des mesures visant à augmenter le taux de participation. J'ai également proposé en comité de ne plus avoir le vote par anticipation un dimanche. Je vais réessayer de défendre mes amendements devant vous, monsieur le Président.

Tous les amendements proposés par les partis d'opposition ont été rejetés en comité, à l'exception d'un seul, parce que le chef des

membres conservateurs du comité a fait remarquer que son parti aurait présenté cet amendement s'il en avait eu l'occasion.

Mes deux amendements proposent une chose extraordinaire: supprimer, sur le bulletin de vote, le nom du parti politique qui figure à côté du nom du candidat. À mon avis, ça réduirait considérablement le contrôle excessif que les partis politiques exercent sur le processus électoral. Jusqu'en 1970 environ, les bulletins de vote n'indiquaient que le nom du candidat, c'est tout.

Pendant le temps qu'il me reste ce matin, j'aimerais parler des raisons pour lesquelles une loi sur l'intégrité des élections était devenue nécessaire, et pourquoi ce projet de loi est nettement insuffisant. Comme l'ont dit d'autres députés, c'est à la suite de plusieurs fraudes électorales que la population a commencé à réclamer la réforme de notre processus électoral.

Les amendements que j'ai présentés en comité, ainsi que ceux des libéraux et des néo-démocrates, proposaient de donner à Élections Canada les pouvoirs d'enquête dont cette organisation a besoin, notamment le pouvoir d'assigner un témoin à comparaître, et le pouvoir de faire enquête en cas de fraude, de tentatives de fraude et d'interventions pendant la campagne qui modifient l'issue des élections. Ces amendements ont été rejetés.

On s'est empressé de conclure que l'affaire des appels automatisés est maintenant réglée et qu'il n'y avait pas eu de fraude. Étant donné que le projet de loi ne prévoit pas des pouvoirs d'enquête adéquats en cas de fraude électorale, nous risquons donc d'avoir d'autres scandales comme celui des appels automatisés de 2011, et Élections Canada ne pourra toujours rien faire.

Dans le temps qui me reste, je voudrais encore une fois rappeler que nous avons eu non pas une fois, non pas deux fois, mais trois fois des ingérences scandaleuses dans notre processus électoral. Si elles s'étaient produites dans un pays du tiers monde, le genre de dictatures fantoches qui organisent des semblants d'élection, on aurait hoché de la tête en disant que c'est toujours ce qui arrive dans ces pays.

Le premier exemple s'est produit pendant l'élection de 2005-2006, lorsque la police du pays, la GRC, est intervenue délibérément dans la campagne électorale. Nous n'avons jamais vraiment su pourquoi le commissaire Zaccardelli avait enfreint le protocole de la GRC en publiant un communiqué de presse pendant la campagne électorale. Selon Paul Kennedy, de la Commission des plaintes du public contre la GRC, l'intervention de la GRC a représenté à la fois une violation de ses procédures normales et un tournant dans la campagne électorale de 2006. Il n'y a pas eu d'enquête parce que la commission n'avait pas le pouvoir d'assigner M. Zaccardelli à comparaître.

Le deuxième exemple s'est produit à Saanich—Gulf Islands, pendant la campagne électorale de 2008. Je n'étais pas personnellement visée, mais il était parfaitement clair, et de nombreuses plaintes ont été adressées à Élections Canada et à la GRC, que des appels informatisés avaient ciblé des partisans du NPD, ce qui a changé la donne et permis à un conservateur de se faire réélire, alors que les sondages indiquaient à l'évidence qu'il allait être battu.

Initiatives ministérielles

● (1210)

Le candidat libéral était à égalité avec le candidat conservateur. Il n'y avait pas de candidat néo-démocrate sur le bulletin, car il s'était retiré. Une série d'appels téléphoniques semblant provenir du NPD ont été effectués la veille de l'élection. C'était tout simplement de la mystification; c'est apparemment le terme qu'il faut employer. C'est une technique selon laquelle on utilise un numéro de télécopieur personnel, en l'occurrence celui d'un bénévole du NPD, pour faire croire que l'appel provient du NPD, et on demande aux gens d'aller voter pour un candidat qui n'est plus éligible puisqu'il s'est retiré de la course. Cela a modifié les résultats de l'élection. Élections Canada a été chargé de faire une enquête, mais a renoncé, déclarant qu'il n'y avait aucune preuve et que nous devrions passer à autre chose.

Si certains députés se demandent si je suis en train de dénoncer l'incapacité d'Élections Canada et de la GRC d'aller jusqu'au fond de cette affaire, je tiens à leur dire qu'ils ont parfaitement raison car c'est exactement ce que je suis en train de faire. Ces deux organismes ont lamentablement échoué à leur devoir de protéger l'intégrité du processus électoral à Saanich—Gulf Islands, en 2008, et ils ont récidivé en 2011, avec le scandale des appels informatisés. Fort heureusement, le Conseil des Canadiens a décidé d'intenter des poursuites. S'il n'y avait pas eu le juge Mosley de la Cour fédérale, personne n'aurait analysé toutes les preuves et ne nous aurait fourni une description claire et détaillée de ce qui s'est produit. Dans son rapport du mois dernier, le commissaire d'Élections Canada, M. Yves Côté, nous a dit encore une fois qu'il n'y avait aucune preuve et que, par conséquent, il fallait passer à autre chose.

Voyons un peu ce que le juge Mosley a statué, car il est important que ce soit dit si l'on veut comprendre pourquoi ce projet de loi est tout à fait inadéquat, vu qu'il ne confère aucun pouvoir pour faire une enquête rigoureuse sur des délits de ce genre. Le juge Mosley a déclaré « qu'on a délibérément tenté de supprimer des voix pendant l'élection de 2011 ». C'est au paragraphe 177.

Au paragraphe 224, il dit:

J'estime qu'on a établi que des appels trompeurs quant à l'emplacement de bureaux de scrutin ont été faits à des électeurs de circonscriptions partout au pays, y compris les circonscriptions ici en cause, et que l'objet de ces appels était de supprimer le vote d'électeurs qui avaient, lors d'appels antérieurs d'identification, mentionné pour qui ils entendaient voter.

Au paragraphe 246, le juge Mosley affirme ceci: « Je conclus que les demandeurs ont satisfait aux critères permettant d'établir la fraude. »

Au paragraphe 253, il dit ce qui suit:

Je ne doute pas [...] que la confiance légitime des Canadiens a été ébranlée par la divulgation, du fait d'enquêtes du commissaire et de plaintes auprès d'Élections Canada, d'activités frauduleuses généralisées.

Au paragraphe 256, il ajoute ceci:

[...] ces efforts semblent avoir ciblé les électeurs ayant exprimé plus tôt une préférence pour un parti d'opposition (ou tout autre parti que celui au pouvoir) [...]

Il existe des preuves tangibles révélant qui est responsable de cette situation. Nous savons que des milliers d'appels ont été faits, notamment dans ma circonscription et partout au pays. Immédiatement après les élections de mai 2011, j'ai écrit à Élections Canada pour lui faire part de mes préoccupations à propos des nombreuses tentatives visant à empêcher les électeurs de voter. Qui est responsable? Je n'ai pas dévoilé qui je crois être responsable de ces tentatives mais, au paragraphe 245, le juge Mosley a conclu ce qui suit.

J'estime [...] que la source la plus probable des renseignements utilisés pour procéder aux appels trompeurs était la base de données du SGIC tenue et contrôlée par le PCC, et qu'une ou des personnes actuellement inconnues à cette Cour ont

accédé à cette base de données à cette fin. [...] La preuve permet [...] de constater qu'on a fait preuve d'ingéniosité pour camoufler l'identité de ceux qui ont accédé à la base de données et fait en sorte que les appels soient passés.

Quel genre de démocratie avons-nous là? Nous avons le témoignage d'un juge de la Cour fédérale, des milliers de plaintes de Canadiens de partout au pays, un commissaire aux élections fédérales qui affirme qu'il n'y a rien à examiner et que nous devrions tous passer à autre chose, et un projet de loi qui ne ferait rien pour empêcher l'utilisation illégitime d'appels automatisés lors d'élections futures.

Je soutiens la partie du projet de loi qui établit un registre d'appels automatisés au sein du CRTC, et j'en félicite le ministre. Cependant, ce registre n'est pas suffisant pour s'attaquer à l'utilisation illégitime d'appels automatisés et protéger les Canadiens, la démocratie canadienne et l'intégrité de notre processus électoral. Le projet de loi est loin d'atteindre ses objectifs. C'est un jour sombre pour la démocratie.

● (1215)

M. Kennedy Stewart (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, la députée voudrait-elle nous faire part de ses observations sur ce qui s'est passé lorsque le comité a examiné cette mesure législative?

La députée avait proposé qu'on mène une étude sur la représentation proportionnelle, mais les libéraux ont voté contre cette proposition au comité, lors d'un vote par appel nominal. Bien entendu, nous avons appuyé la motion prévoyant l'inclusion d'une étude de la représentation proportionnelle dans le projet de loi. Peut-elle nous dire ce qu'elle pense du fait que les libéraux ont rejeté cette idée?

Mme Elizabeth May: Monsieur le Président, oui, j'ai été déçue. Il s'agissait d'une proposition très modeste visant à discuter ouvertement de la représentation proportionnelle et elle n'a pas été appuyée par les libéraux. Je dois dire que j'ai aussi été très déçue que personne n'appuie l'amendement que je proposais, soit établir certaines règles en vue d'assurer l'équité lors du débat des chefs, même si le député de Toronto—Danforth a expliqué de façon assez convaincante les raisons pour lesquelles son parti n'appuyait pas cet amendement. Disons que j'ai eu beaucoup de déceptions lors de l'étude en comité.

Je crois que nous devons poursuivre nos efforts pour éliminer le système uninominal majoritaire à un tour, qui a des effets pervers. Je félicite le NPD d'avoir adopté une position ferme à cet égard, mais je crois que nous devons convaincre davantage de députés libéraux et conservateurs. Je sais que de nombreux députés au sein de ces deux partis sont d'avis que le système actuel a des effets pervers et souhaiteraient qu'il y ait une véritable réforme.

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la chef du Parti vert de ses observations. Je crois qu'elle a visé juste lorsqu'elle a dit en dernier que la possible adoption du projet de loi C-23 serait « un jour sombre pour la démocratie ».

La députée a donné plusieurs exemples. Il y a aussi deux autres éléments auxquels le gouvernement conservateur a nui. La façon dont le Canada tenait des élections, notamment grâce à Élections Canada, a déjà été un modèle à suivre. La même chose peut être dite au sujet de Statistique Canada, qui a déjà été l'un des meilleurs bureaux de statistique du monde, mais qui, depuis que les conservateurs sont au pouvoir, est considéré comme l'un des pires.

Initiatives ministérielles

J'ai deux questions pour la députée. Premièrement, étant donné que le projet de loi C-23 nous empêche dans une certaine mesure de bien encadrer les élections et de faire enquête sur les manoeuvres suspectes, permettrait-il à un gouvernement d'acheter ou de voler les élections? Deuxièmement, devrions-nous demander aux Nations Unies d'envoyer des observateurs au Canada lors des prochaines élections?

Mme Elizabeth May: Monsieur le Président, je présume que le deuxième volet de la question du député de Malpeque était quelque peu ironique. Je me contenterai donc de répondre au premier volet, à savoir: devrions-nous être inquiets?

Selon tout ce que j'ai pu lire — et je me suis beaucoup intéressée à ce qui s'est passé en 2008 à Saanich—Gulf Islands —, je crois que c'était un projet-pilote ayant pour but de déterminer si le recours à des appels automatisés pouvait changer le cours des élections dans une circonscription. Élections Canada et la GRC n'ont pas pu faire la lumière sur cette affaire. La GRC a dit à quelques personnes qui ont porté plainte qu'elle ne pouvait pas trouver le responsable de ces appels parce que le numéro de téléphone venait des États-Unis.

S'il avait été question d'un producteur de pornographie juvénile ou d'un réseau de traite de personnes, j'ose croire que nous aurions essayé de trouver l'origine de ces appels. Il est inacceptable de dire que nous n'avons pas pu trouver le responsable parce que le numéro utilisé vient des États-Unis. C'est comme s'il importait peu de savoir qui, de Gary Lunn ou de Briony Penn, a été élu. Or, c'est important, et l'heure est grave pour la démocratie canadienne lorsqu'une campagne frauduleuse d'appels automatisés peut faire changer le cours des élections.

J'estime que l'impossibilité de faire la lumière sur les élections de 2008 à Saanich—Gulf Islands a donné lieu à une utilisation répandue des appels automatisés en 2011 pour empêcher des électeurs de voter. Si nous ne réussissons pas à faire la lumière sur ce qui s'est passé en 2011, j'ose à peine en imaginer les conséquences pour les prochaines élections générales.

•(1220)

L'hon. Pierre Poilievre (ministre d'État (Réforme démocratique), PCC): Monsieur le Président, je suis ravi de prendre la parole pour appuyer le projet de loi sur l'intégrité des élections, qui ferait en sorte que la démocratie demeure entre les mains des Canadiens ordinaires, puisqu'il écarterait ceux qui ont des intérêts spéciaux ou qui enfreignent les règles. De plus, il faciliterait l'exercice du vote, rendrait la tâche plus difficile à ceux qui veulent enfreindre les lois électorales, et comblerait les lacunes permettant à l'argent d'avoir une influence indue en politique. Il rendrait les règles plus faciles à suivre pour ceux qui veulent participer à la démocratie de façon honnête, et plus difficiles à enfreindre pour ceux qui voudraient abuser du système.

J'aimerais que nous examinions les mesures proposées dans le projet de loi sur l'intégrité des élections, mais d'abord, je voudrais dire que je suis heureux de l'appui considérable que le projet de loi a reçu partout au pays. Selon les sondages, même avant que le gouvernement annonce son intention d'amender certaines mesures, les Canadiens étaient largement favorables au contenu du projet de loi.

Commençons par ce qui a le plus retenu l'attention de la population, c'est-à-dire la décision du gouvernement de protéger notre système contre la fraude électorale en faisant en sorte que chaque électeur présente une pièce d'identité avant de voter.

Auparavant, on pouvait voter au bureau de vote local sans présenter une seule pièce d'identité, puisqu'il suffisait de s'identifier

en ayant recours à un répondant. Aux termes du projet de loi sur l'intégrité des élections, cette pratique ne serait plus possible. Tous les électeurs, y compris ceux qui ont un répondant, seraient obligés de présenter un document pour prouver leur identité. Si l'adresse de l'électeur ne figure pas sur la pièce d'identité — comme c'est de plus en plus souvent le cas —, celui-ci pourrait signer une déclaration assermentée qui serait également signée par un autre électeur pouvant attester l'adresse de l'électeur. Cependant, après les élections, Élections Canada aurait à établir une liste de tous les électeurs ayant prêté serment pour déterminer si quelqu'un a voté plus d'une fois dans le cadre de ce processus. La loi prévoirait une vérification externe obligatoire pour veiller à ce qu'Élections Canada suive toutes les étapes prévues dans la loi.

La carte d'information de l'électeur, peu fiable et souvent erronée, ne ferait plus partie des pièces d'identité admissibles. Lors des dernières élections, les cartes étaient incorrectes dans un cas sur six. Autrement dit, des millions de Canadiens n'ont pas reçu de carte ou encore ont reçu la mauvaise carte, ou deux cartes, ou une carte comportant des données inexactes. De toute évidence, comme les cartes d'information sont peu fiables, leur utilisation en tant que pièce d'identité prête aux abus. C'est pourquoi la carte d'information de l'électeur reprendrait sa fonction première: informer les électeurs de l'endroit où se tient le vote, et non confirmer l'identité ou l'adresse de l'électeur.

Grâce à ce projet de loi, Élections pourrait se concentrer à nouveau sur son mandat essentiel, soit la tenue d'élections libres et justes. En effet, le mandat de l'organisme ne comprendrait plus les tâches qui ne comptent pas vraiment parmi les fonctions essentielles d'un organisme électoral. À titre d'exemple, les enquêtes portant sur les infractions présumées à la loi ne feraient plus partie du mandat d'Élections Canada. L'enquêteur deviendrait indépendant et serait logé au bureau du directeur des poursuites pénales. Cela rappellera probablement des souvenirs à certains puisque, avant 2005, les fonctions d'enquêteur et de procureur n'étaient pas seulement dans le même bureau, mais également assumées par la même personne. Ce modèle fonctionnait plutôt bien, mais le manque d'indépendance représentait un point faible. La Loi sur l'équité des élections ferait en sorte que l'enquêteur soit complètement indépendant. Il serait indépendant du gouvernement élu, des partis politiques et d'Élections Canada.

•(1225)

C'est donc dire que tous les intervenants qui pourraient faire l'objet d'enquêtes ou d'allégations en vertu de la loi n'auraient aucun lien avec le bureau de l'enquêteur.

L'enquêteur pourrait choisir son personnel, assurer la direction des enquêtes et servir pendant un terme fixe sans avoir à craindre d'être congédié sans motif valable. De plus, on garantit que le poste ne serait pas occupé par un ancien employé d'un parti politique ou d'Élections Canada. Cette indépendance viendrait encore renforcer l'intégrité qui entoure le travail d'application de la loi.

Parmi les changements visant à favoriser l'uniformité des décisions rendues par Élections Canada, soulignons que l'organisme serait tenu de publier des interprétations juridiques et des décisions anticipées. Dans le contexte actuel, l'organisme n'a pas à fournir d'interprétations juridiques écrites ni à donner aux partis des réponses claires au sujet de ce qui est permis ou non. La Loi sur l'intégrité des élections obligerait l'organisme à communiquer des décisions anticipées aux partis politiques qui cherchent à comprendre l'application des règles.

Initiatives ministérielles

Comme on peut l'imaginer, la Loi électorale du Canada est une mesure législative hautement complexe. Il arrive à tous les partis politiques de ne pas bien saisir la signification d'une règle ou, surtout, d'ignorer comment l'organisme l'interprétera. Le projet de loi sur l'intégrité des élections obligera l'organisme à rendre par écrit et dans un délai donné des décisions anticipées qui serviront de précédents à tous les partis, favorisant ainsi l'application uniforme des règles. Autrement dit, lorsqu'un parti demandera à Élections Canada de confirmer ou d'invalider une pratique, la décision établira un précédent qui permettra à tous les partis de se conformer à la loi au même titre que le parti à l'origine de la demande. C'est un grand pas en avant par rapport à la formule actuelle.

Lorsque le directeur général des élections voudra faire suspendre un député en raison d'un différend concernant la déclaration de dépenses électorales, il devra d'abord permettre à ce député d'épuiser tous les recours juridiques possibles. C'est aussi un pas en avant, car les juges doivent pouvoir trancher les différends financiers qui opposent des élus et l'organisme avant que ce dernier invalide un scrutin, de manière à respecter le choix des électeurs. Après tout, ce sont eux qui choisissent les députés et non la direction de l'organisme. Le projet de loi sur l'intégrité des élections fera donc en sorte de laisser ce pouvoir entre leurs mains.

Élections Canada devrait aussi centrer toute sa publicité sur les renseignements de base nécessaires pour voter — où, quand et quelle pièce d'identité apporter — et devrait aussi faire de la publicité visant exclusivement les personnes handicapées sur les outils spéciaux offerts pour les aider à voter. Par exemple, il serait important pour un paraplégique de savoir qu'il y a une rampe d'accès pour fauteuils roulants au lieu de vote. Il serait important pour un malvoyant de savoir qu'il peut obtenir des services en braille. Un grand nombre de ces Canadiens ne savent pas que ces services existent. Cette mesure législative obligerait l'organisme à les en informer de sorte que, non seulement ils auraient les services dont ils ont besoin, mais ils le sauraient avant d'aller voter.

Enfin, la Loi sur l'intégrité des élections ajouterait une journée pour voter. Un grand nombre de Canadiens sont trop occupés pour aller voter le jour des élections. La Loi sur l'intégrité des élections leur donnerait un jour de plus avant le jour du scrutin pour qu'ils puissent voter et participer à la démocratie.

Essentiellement, grâce au projet de loi, il serait plus facile de voter et plus difficile d'enfreindre la loi. Les règles seraient claires, cohérentes et faciles à suivre. Les Canadiens seraient tenus de prouver leur identité au moyen d'une pièce appropriée pour pouvoir voter.

Ces mesures constituent autant de pas dans la bonne direction et la très grande majorité des Canadiens les appuient.

• (1230)

M. Craig Scott (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, d'entrée de jeu, je tiens à remercier le ministre d'avoir rétabli l'attestation d'adresse par un répondant. Les pressions exercées par les Canadiens à la suite de l'élimination totale du recours à un répondant prévue dans le projet de loi C-23 ont finalement incité le gouvernement, pour des raisons inconnues, à rétablir l'attestation d'adresse par un répondant.

Le ministre a tenté à maintes reprises de convaincre la population que les cartes d'information de l'électeur pourraient être utilisées pour commettre des actes frauduleux. Or, il n'a jamais réussi à présenter un seul exemple concret pour appuyer ses dires, et tous les cas généraux qu'il a cités n'étaient pas du tout probants. Le fait est que les électeurs doivent présenter une deuxième pièce d'identité

pour pouvoir voter. Par conséquent, s'ils ont reçu une carte d'information de l'électeur qui ne leur appartient pas, ils devraient forger une deuxième pièce d'identité pour pouvoir voter. Combien de Canadiens penseraient à faire cela ou le feraient carrément?

Pourquoi le gouvernement a-t-il rejeté les amendements proposés par l'opposition officielle qui auraient exigé que les fournisseurs de services d'appel transmettent au CRTC les enregistrements sonores et les textes utilisés et qu'ils conservent les numéros de téléphone? En ce moment, ils ne sont même pas tenus de conserver ces renseignements, encore moins de les transmettre à qui que ce soit. Enfin, pourquoi n'est-il pas d'accord pour exiger que le CRTC conserve toutes les données reçues pendant au moins sept ans?

L'hon. Pierre Poilievre: Monsieur le Président, pour ce qui est du premier point, les députés néo-démocrates ont proposé que nous laissions les gens voter sans avoir à présenter une seule pièce d'identité lorsqu'ils arrivent au bureau de scrutin. Ils ont présenté des amendements en ce sens, mais nous les avons rejetés. Nous avons mis un terme au processus d'attestation d'identité par un répondant et l'avons remplacé par l'exigence de présenter une pièce d'identité. Si la pièce d'identité de l'électeur ne précise pas son adresse, il peut cosigner un document attestant son lieu de résidence, mais il ne peut pas faire attester son identité par un répondant. Il devra prouver qui il est par écrit en choisissant l'une des 39 pièces d'identité autorisées.

Quant au deuxième point abordé par le député, les fournisseurs de services d'appel et les entités qui font des appels automatisés seront tenus de conserver les enregistrements et les textes utilisés pendant trois ans. Ils seront aussi tenus de communiquer ces renseignements si une enquête est déclenchée au sujet des appels en question.

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind-sor, Lib.): Monsieur le Président, il y avait de nombreuses données disponibles sur le rôle du directeur général des Élections et d'Élections Canada en matière de promotion de la participation électorale et d'incitation des gens à voter. L'un des programmes retenus est le programme d'éducation civique qui, selon moi, est un programme parfait. Je pense que tous les députés conviendront qu'il s'agit d'un excellent petit programme, mais les modifications apportées à la loi ont restreint la façon dont Élections Canada peut communiquer avec le public.

Qu'en est-il de cette nouvelle souplesse permettant à Élections Canada de dialoguer avec le public d'une manière qui incite les gens à voter?

L'hon. Pierre Poilievre: Monsieur le Président, le travail d'Élections Canada ne consiste pas à mener des campagnes électorales. Son travail consiste à renseigner les gens sur le lieu et l'endroit du vote, et sur la façon de voter. La Loi sur l'intégrité des élections exigera que l'organisme concentre toute sa publicité sur ces activités.

Nous avons appuyé un amendement afin d'autoriser les programmes dans les écoles secondaires parce que cela est essentiellement conforme à l'objectif de l'organisme, à savoir où, quand et comment voter. Les étudiants qui arrivent à l'âge adulte ne savent pas vraiment comment fonctionnent les élections. Ce programme, qui permet de simuler des élections dans les écoles, donnerait à ces étudiants les renseignements de base nécessaires pour qu'ils sachent, lorsqu'ils obtiendront leur diplôme, ce que sont les élections, comment elles se déroulent et comment voter. Cependant, il est certain que la Loi sur l'intégrité des élections restreindrait le mandat de l'organisme afin que sa publicité soit concentrée sur les fondements du droit de vote et sur rien d'autre.

Initiatives ministérielles

● (1235)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC): Monsieur le Président, je propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou usage habituel de la Chambre, durant le débat conformément à l'article 52 du Règlement plus tard aujourd'hui, la présidence ne reçoive ni demande de quorum, ni motion dilatoire, ni demande de consentement unanime; et que tout député qui se lèvera pour prendre la parole pendant le débat puisse indiquer au Président qu'il partagera son temps avec un autre député.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Les députés ont entendu la motion. Le député de Niagara Ouest—Glanbrook a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LOI SUR L'INTÉGRITÉ DES ÉLECTIONS

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et d'autres lois et modifiant certaines lois en conséquence, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement; ainsi que du groupe de motions n° 1.

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'appuyer le projet de loi C-23, Loi sur l'intégrité des élections.

Nous avons déjà très longuement débattu de ce projet de loi, qui est des plus importants; de nombreuses heures y ont été consacrées. Un nombre sans précédent de gens ont témoigné au comité. Plus de 70 témoins ont comparu devant le comité saisi de cette mesure législative. Des Canadiens de partout au pays se sont aussi prononcés sur la question.

Il ne fait aucun doute que les Canadiens se sont dits satisfaits du projet de loi C-23, Loi sur l'intégrité des élections, parce que cette mesure législative modifie en profondeur le régime électoral du pays.

Je tiens aussi à souligner, surtout à l'attention de mes collègues de l'opposition, que, bien qu'ils se soient opposés au projet de loi, de nombreux experts canadiens dans le domaine des élections ont dit qu'ils estiment que le projet de loi est certainement un pas dans la bonne direction.

Je tiens à faire remarquer à mes collègues de l'opposition que l'ancien directeur général des élections, Jean-Pierre Kingsley, a accordé la note A- au projet de loi lorsqu'il l'a examiné pour la première fois. Le ministre d'État à la Réforme démocratique a bien entendu affirmé que nous pourrions améliorer le projet de loi lors de l'étude en comité pour faire passer cette note de A- à A+.

Et c'est exactement ce que nous avons fait. Nous avons écouté attentivement les témoins. Nous avons entendu les témoignages au comité, puis nous avons présenté 45 amendements au projet de loi afin de le renforcer.

Je pense que cela prouve de façon très convaincante que nous avons tenu compte de la plupart des témoignages faits pendant l'étude du projet de loi, et nous avons présenté des amendements afin d'améliorer les éléments du projet de loi qui méritaient de l'être.

Cependant, il semble que tous ces éléments aient été éclipsés par un seul aspect du projet de loi, le recours aux répondants.

Le reste de mon temps de parole, qui est par ailleurs limité, sera consacré aux changements que nous proposons qui élimineraient dans les faits le recours aux répondants.

Comme le ministre d'État à la Réforme démocratique vient tout juste de le dire, jusqu'à ce que ce projet de loi soit adopté, les Canadiens peuvent voter aux élections générales sans présenter la moindre pièce d'identité.

À vrai dire, en ce qui concerne la tenue d'élections justes et transparentes, ce n'est tout simplement pas, selon nous, ce à quoi s'attendent les Canadiens. Nous sommes d'avis que, à tout le moins, une personne devrait être en mesure de prouver son identité et que nous devrions l'exiger.

Laissez-moi vous dire que la grande majorité des Canadiens sont d'accord avec nous sur cet aspect fondamental du processus électoral. En fait, en plus d'avoir entendu l'avis de Canadiens de tous les coins du pays, nous détenons également des données empiriques issues d'un sondage récent, selon lesquelles plus de 85 % des Canadiens considèrent approprié qu'un individu qui s'apprête à voter doive fournir une preuve d'identité, et 70 % des Canadiens conviennent tout comme nous que le système de recours à un répondant devrait être aboli.

Pour la gouverne de ceux qui ne connaissent pas cette notion, je précise qu'il s'agit du système qui permet à un électeur de se présenter à un bureau de vote sans la moindre preuve d'identité et de demander à une personne en mesure de s'identifier de se porter garant pour lui et de déclarer : « Je connais cette personne et je sais où elle habite. Elle possède la citoyenneté canadienne et elle est âgée d'au moins 18 ans. Donnez-lui un bulletin de vote. »

● (1240)

Pour les Canadiens, cette façon de faire ne convient tout simplement pas. Ils considèrent, et avec raison, que tous ceux qui souhaitent exercer leur droit de vote devraient, à tout le moins, prouver qui ils sont, pièce d'identité à l'appui. C'est ce qu'exige la Loi sur l'intégrité des élections, qui met fin à l'attestation d'identité par un répondant. Comme l'a dit le ministre un peu plus tôt, une personne sans pièce d'identité prouvant son adresse devra désormais, pour exercer son droit de vote, cosigner un document sous serment avec une personne en mesure de prouver sa propre identité et sa propre adresse.

Lors des débats sur cette question, tant au comité qu'à la Chambre, on aurait dit, à en croire les députés de l'opposition, que cette mesure marquait la fin de la démocratie. À les entendre, empêcher les gens de se porter garant d'une personne sans pièce d'identité risque de créer une pagaille monstre.

Pardonnez mon langage; j'ai employé une expression quelque peu familière.

En fait, les Canadiens sont loin d'être d'accord avec l'opposition. Comme je l'ai dit, plus de 77 % des Canadiens considèrent que le système de recours à un répondant devrait être aboli.

Initiatives ministérielles

Je fais également remarquer que ce même sondage, effectué par Ipsos Reid si je ne m'abuse, demandait aux répondants non seulement leur lieu de résidence, leur âge et d'autres renseignements démographiques, mais aussi leurs intentions de vote lors des élections générales. Qu'est-ce que le sondage a révélé? Que 66 % des personnes qui ont affirmé qu'elles voteraient pour le NPD estimaient que le système de répondants devrait être éliminé.

Quelle situation incroyable: le NPD, qui est en faveur du système de répondants, constate qu'une majorité de Canadiens ne partage pas sa position, et plus intéressant encore, la majorité des électeurs qui vote pour le NPD ne partage pas sa position. Voilà qui illustre à nouveau que les modifications proposées dans la Loi sur l'intégrité des élections sont celles que souhaitaient les Canadiens.

Il y a une dernière chose que j'aimerais dire au sujet du système de répondants et de la nature contradictoire de la position adoptée par les députés d'en face, autant libéraux que néo-démocrates.

Autorisent-ils le vote par répondant lors du vote à la direction de leur parti? Lorsqu'ils demandent à leurs membres d'élire un nouveau chef, ce qu'ils ont fait récemment, les libéraux et les néo-démocrates permettent-ils le vote par répondant? Non. Ils exigent que les membres de leur parti qui se présentent au scrutin pour élire le chef de leur parti présentent une pièce d'identité prouvant leur identité et leur lieu de résidence.

D'une part, nous nous retrouvons dans une situation paradoxale puisque les députés d'en face veulent permettre aux Canadiens de voter sans devoir présenter de pièce d'identité aux élections générales alors qu'ils ne donnent pas cette possibilité à leurs propres membres lors de l'élection de leur chef. Lorsqu'ils élisent leur chef, ils affirment vouloir se protéger contre la fraude électorale et exigent que toute personne qui vote présente une pièce d'identité prouvant son identité et son lieu de résidence. Or, lorsqu'il s'agit des élections générales, ils adoptent la position contraire.

Honnêtement, ce n'est pas seulement contradictoire, c'est totalement insensé. Les Canadiens se sont prononcés, et nous les avons écoutés. Nous proposons des modifications pour améliorer l'intégrité, la transparence et l'ouverture des élections au Canada. Il y aura lieu de célébrer lorsque le Parlement adoptera le projet de loi C-23.

• (1245)

[Français]

M. Pierre-Luc Dusseault (Sherbrooke, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son discours. Il a participé aux débats lors des réunions de comité concernant ce processus qui a été bâclé du début à la fin.

Il n'y a pas eu de consultation préalable et les conservateurs n'ont pas accepté de faire des consultations partout au pays pendant le processus. De plus, ils ont limité les débats à la Chambre. Ainsi, cette réforme a été bâclée de la part des conservateurs. C'est la première fois qu'on fait un projet de loi de réforme électorale de façon aussi bâclée.

Dans son discours, mon collègue disait qu'il y avait un appui considérable de la part d'experts, mais je ne l'ai pas entendu en nommer un seul, à part M. Kingsley, qui avait finalement changé de position lorsqu'il était venu en comité.

Mon collègue est-il capable de nommer un seul expert en matière d'élections, autre que des conservateurs, qui appuie son projet de loi?

[Traduction]

M. Tom Lukiwski: Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord revenir sur l'une des observations formulées plus tôt par mon

collègue d'en face, qui a dit que le processus avait été bâclé et que nous n'avons pas écouté les Canadiens parce que nous n'avons pas mené de consultations à l'échelle du pays.

Je tiens à signaler au député d'en face que plus de 70 témoins ont comparu devant le comité et que nous avons entendu tous les témoins qui ont été recommandés. Permettez-moi de répéter. Tous les témoins qui ont été proposés par les députés de l'opposition ont tous été acceptés par le gouvernement, qui détient la majorité au sein de ce comité. Nous avons accepté d'accueillir au comité tous les témoins qui ont été proposés par les députés de l'opposition. Nous n'avons empêché personne de témoigner. Toutes les personnes qui ont été proposées comme témoins ont comparu devant le comité.

Certains témoins de l'opposition avaient des points de vue extrêmement partisans. Je tiens à souligner que les députés néo-démocrates ont fait valoir que les représentants de l'organisation À l'action seraient des témoins très crédibles. Je tiens à mentionner à l'intention de ceux qui ne connaissent pas l'organisation À l'action qu'il s'agit d'un groupe d'activistes d'extrême gauche qui bénéficie de l'appui ouvert du NPD. Pendant l'enquête qui a été menée récemment sur les appels automatisés, cette organisation a exposé sa position en ligne et a recueilli 40 000 signatures. Cependant, aucune de ces personnes ne disposait de renseignements crédibles sur les appels automatisés. Tout ce qu'elles disaient, c'est qu'elles voulaient qu'on fasse enquête à ce sujet. Voilà le genre de témoins que le NPD a fait comparaître.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, le député parle du nombre de témoins qui ont comparu devant le comité. J'ai eu l'occasion d'écouter certains d'entre eux, notamment le directeur général des élections, le commissaire aux élections fédérales et d'autres organismes indépendants qui ont très bien représenté la démocratie canadienne.

J'aimerais m'arrêter à Élections Canada et au commissaire. Ils ont tous deux recommandé que l'un ou l'autre ait le pouvoir d'obliger des personnes à témoigner. Des instances provinciales de même nature — des organismes électoraux indépendants — ont déjà ce pouvoir.

Pourquoi le gouvernement ne reconnaît-il pas à Élections Canada ou au commissaire aux élections fédérales le pouvoir d'obliger des personnes à témoigner? Qu'est-ce que le gouvernement a à cacher pour ne pas vouloir leur permettre de faire ce qu'ils devraient pouvoir faire?

M. Tom Lukiwski: Monsieur le Président, je souligne que les autorités qui enquêtent sur des actes répréhensibles commis ou présumément commis au cours d'une élection ont les mêmes pouvoirs que les agents de police lorsqu'ils procèdent à une enquête. Il n'y a là absolument rien d'irrégulier ou d'anormal.

Initiatives ministérielles

Je veux cependant faire remarquer aux députés d'en face, tant chez les libéraux que chez les néo-démocrates, deux ou trois autres éléments qui se rapportent à une question posée plus tôt par mon collègue néo-démocrate, qui a demandé les noms d'autres autorités ayant appuyé le projet de loi. Je signale que l'ancienne vérificatrice générale, Sheila Fraser, a comparu devant le comité. Si elle s'est dite préoccupée par le fait que le commissaire aux élections exercerait ses fonctions non plus au sein d'Élections Canada, mais plutôt au sein du Bureau du directeur des poursuites pénales, c'est uniquement parce qu'elle craignait un manque de communication adéquate entre Élections Canada et le commissaire aux élections fédérales.

Nous l'avons écoutée et nous avons apporté des changements sous la forme d'un amendement afin de permettre à Élections Canada et au commissaire aux élections de communiquer pleinement. Sheila Fraser applaudirait à ces changements, et je pense que tous les Canadiens la jugent très compétente dans son domaine.

• (1250)

[Français]

Mme Christine Moore (Abitibi—Témiscamingue, NPD): Monsieur le Président, je me considère chanceuse de pouvoir parler du projet de loi C-23, surtout qu'à toutes les étapes, on nous a imposé des attributions de temps. C'est un projet de loi qui a suscité énormément de débat parmi nous. On n'a donc pas pu parler du projet de loi C-23 librement ou autant qu'il le méritait.

Tout d'abord, j'aimerais préciser quelque chose concernant les amendements conservateurs adoptés lors de l'étude en comité du projet de loi. Sans le travail du NPD, en particulier de mes collègues de Louis-Saint-Laurent et de Toronto—Danforth, je crois qu'on n'aurait pas réussi à obtenir ça.

Dès que le NPD a reçu ce projet de loi, on s'est rendu compte qu'il y avait des problèmes majeurs et on a décidé d'agir. On a consulté les Canadiens, on s'est promenés partout à travers le pays pour recueillir leur opinion et on a écouté attentivement les experts, contrairement au gouvernement. Grâce au travail qu'on a fait, le gouvernement conservateur a accepté de reculer sur certains points dans ce projet de loi. Malheureusement, il comprend encore beaucoup de lacunes.

Le NPD, en toute bonne foi, avait proposé près de 100 amendements pour améliorer le projet de loi très controversé. Malheureusement, les conservateurs ont laissé leur idéologie passer avant l'intérêt du pays. Les seuls amendements acceptés sont des ceux qui visaient à corriger certains libellés ou erreurs de vocabulaire. Aucun amendement substantiel du NPD n'a été adopté par le Parti conservateur, qui était bien sûr majoritaire au comité.

Le pire dans tout cela, c'est que le gouvernement conservateur, par le biais de sa majorité en comité, a mis fin au débat avant même que la moitié des amendements proposés par le NPD aient été débattus. On se rend compte du mépris qu'a le gouvernement pour le processus démocratique, alors que le projet de loi touche justement la réforme démocratique.

Je tiens à remettre les choses en contexte. En mars 2012, le NPD a présenté, lors d'une journée de l'opposition officielle, une motion visant à renforcer le processus électoral, à la suite du scandale des appels frauduleux. Dans cette motion, on demandait au gouvernement de déposer un projet de loi dans les six mois suivant l'adoption de la motion. On a attendu beaucoup plus longtemps que six mois.

Je tiens à préciser que la motion avait été adoptée à l'unanimité. Elle visait entre autres à renforcer les pouvoirs d'Élections Canada concernant les enquêtes et présentait certaines mesures pour prévenir

d'autres appels frauduleux à l'avenir. Logiquement, on aurait pu s'attendre à ce que le gouvernement ait voulu corriger le tir, mais non, il n'en a pas tenu compte, même qu'il a empiré les choses dans son projet de loi.

On demandait que les pouvoirs du directeur général des élections soient augmentés pour les enquêtes et pour, par exemple, faire en sorte que les témoins soient obligés de comparaître. À l'heure actuelle, lorsque le directeur général des élections essaie de faire enquête après un scandale, comme celui des appels frauduleux, il n'a même pas le pouvoir d'obliger les témoins potentiels à comparaître. Comment peut-il faire enquête si les personnes impliquées n'ont qu'à dire qu'elles ne veulent pas comparaître? Ça ne va pas très bien. Il me semble que n'importe qui peut comprendre que le directeur général des élections aurait dû être capable d'obliger des témoins à comparaître. On aurait dû renforcer les pouvoirs d'enquête du directeur général des élections pour s'assurer que plus jamais il ne se trouve les poings liés à l'avenir, sans pouvoir avancer suffisamment et obtenir les preuves dont il a besoin. C'est malheureusement le cas.

Non seulement le gouvernement refuse de lui donner le pouvoir d'enquête, mais il va aussi l'empêcher de faire de l'éducation publique et d'encourager les personnes à voter. Il y a une personne qui peut faire ce travail de manière non partisane, c'est le directeur général des élections.

• (1255)

Il s'agit notamment d'encourager les gens à voter et de trouver des façons novatrices d'aller chercher le vote des jeunes. Or on empêche maintenant la seule personne qui pouvait le faire de façon non partisane de le faire.

Ces amendements lui redonnent un peu de pouvoir. Il pourra participer aux programmes d'engagement des jeunes aux niveaux primaire et secondaire. Toutefois, malheureusement, on ne lui donne pas le droit de faire cette promotion auprès des jeunes de 18 à 25 ans. On lui donne donc le droit de faire la promotion de l'exercice du droit de vote auprès des gens qui n'ont pas l'âge de voter.

Je suis très contente qu'on encourage les jeunes aux niveaux primaire et secondaire à s'informer sur le processus électoral et à jouer éventuellement leur rôle de citoyens, mais ce n'est pas logique que les seules personnes à qui le directeur général ait le droit de s'adresser soient celles qui ne peuvent pas voter. On ne lui donne pas le droit de parler aux étudiants dans les collèges, dans les universités et dans les groupes autochtones. C'est illogique.

Parlons d'un autre problème qu'ils ont refusé de corriger. Au départ, nous voulions maintenir le vote par répondant, car ils voulaient l'enlever, et ils sont finalement revenus sur cette décision. Toutefois, on ne peut pas prouver son adresse avec la carte d'identification de l'électeur. Des gens vont donc avoir de la difficulté à établir leur preuve d'adresse, notamment les étudiants, les aînés et les Autochtones.

De plus, le NPD avait présenté un amendement afin qu'on indique sur la carte d'identification de l'électeur qu'on ne pouvait plus voter avec cette carte ni l'utiliser comme pièce d'identité. Cet amendement me semble logique, mais les conservateurs ne l'ont même pas accepté. On se rend compte de leur manque de logique.

Initiatives ministérielles

Je sais que je n'ai pas droit aux accessoires, mais j'ai fait un test. Comme le député de Manicouagan peut en attester, puisqu'il a compté avec moi, j'ai vidé mon portefeuille pour voir ce que je traînais sur moi. S'il fallait que je prouve mon identité aujourd'hui, dans ma sacoche, j'ai 21 cartes d'identité sur lesquelles se trouve mon nom. Si je devais prouver mon adresse, toutefois, je n'ai que trois cartes sur lesquelles elle est inscrite. De plus, je dois exclure ma liste de médicaments de la pharmacie, car elle n'est pas une preuve d'adresse acceptable. Il me reste donc ma carte d'hôpital et mon permis de conduire. Ce sont les deux seules pièces d'identité que j'ai dans mon portefeuille sur lesquelles mon adresse est inscrite.

Est-ce que j'ai besoin de dire que ce n'est pas tout le monde qui a un permis de conduire? Quant à la carte d'hôpital, qu'est-ce qui arrive quand les gens n'ont pas été à l'hôpital depuis 10 ans? S'ils ont changé d'adresse au cours des derniers jours, l'adresse inscrite sur leur carte d'hôpital peut être celle d'il y a 5 ou 10 ans, soit la dernière fois qu'ils ont été à l'hôpital.

Bref, si je n'avais pas de permis de conduire et que j'avais changé d'adresse dernièrement, je serais incapable de prouver mon identité. Pourtant, je ne suis pas dans l'un des groupes les plus vulnérables. Imaginons donc les groupes plus vulnérables comme les aînés, les Autochtones et les étudiants, qui ont déjà de la difficulté à prouver leur identité. Comment feraient-ils pour se débrouiller?

J'invite tous les gens à faire le test chez eux en vidant leur portefeuille. Ils se rendront compte qu'il n'y a pas beaucoup de cartes sur lesquelles leur adresse est inscrite. Il y a beaucoup de cartes sur lesquelles se trouve leur nom, mais peu de cartes sur lesquelles figure leur adresse.

Personnellement, je ne m'amuse pas à traîner mes factures d'électricité et de téléphone dans ma sacoche. De toute façon, on ne veut même plus me les envoyer par la poste sans frais. Comme tout le monde, je les reçois par Internet. Ce ne sont pas des documents originaux au sens de la loi, mais plutôt des copies faites à partir de l'ordinateur.

Le projet de loi comporte donc toujours des lacunes qui n'ont pas été corrigées. Étant donné que plus de 70 personnes sont intervenues lors de l'étude en comité et que seulement une d'entre elles appuyait le projet de loi C-23, je crois que le gouvernement conservateur aurait pu faire preuve de beaucoup plus d'ouverture.

Qu'on le veuille ou non, le ministre débute dans sa fonction. Alors, on aurait très bien compris qu'il ne puisse pas faire un projet de loi parfait. J'attends avec impatience les questions de mes collègues.

• (1300)

M. Pierre-Luc Dusseault (Sherbrooke, NPD): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son discours. Elle a bien démontré à quel point il pouvait être difficile de prouver son identité dans le cadre de la loi telle qu'elle sera modifiée. Toutefois, ma question porte plutôt sur le processus qui entoure la rédaction, l'étude et l'adoption du projet de loi.

Trouve-t-elle normal qu'un gouvernement, peu importe son parti, utilise sa majorité non seulement pour changer la loi électorale, mais pour limiter le temps de parole des débats et des audiences en comité?

Trouve-t-elle normal que le gouvernement conservateur utilise sa majorité sans aucune consultation pour changer la loi électorale, et ce, sans le moindre consensus avec les autres partis qui participent au processus électoral et qui devront travailler avec cette loi qui sera modifiée?

Mme Christine Moore: Monsieur le Président, je trouve cela absolument anormal. Lorsqu'on réforme nos institutions démocratiques, il est tout à fait anormal qu'un gouvernement agisse de la sorte.

Par exemple, au gouvernement du Québec, il y a eu une discussion ouverte entre les différents partis politiques sur la réforme visant leur financement. Une forme de consensus s'est établie. Bien qu'il y ait eu quelques discussions sur le montant exact, cela concernait le financement, et la discussion était ouverte. Or il s'agit ici d'une réforme majeure de la loi électorale et le gouvernement conservateur, d'une fois à l'autre, limite le temps que l'on peut consacrer aux débats.

Cette attitude démontre le mépris total du gouvernement conservateur envers notre démocratie, et je trouve désolant que ce soit le message qu'il envoie à la nouvelle génération.

M. Pierre-Luc Dusseault: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa réponse.

J'ai une autre question en ce qui concerne la preuve d'identité, dont elle a parlé dans son exposé. Souvent, les conservateurs comparent les façons de prouver son identité à d'autres processus, comme celui utilisé dans une course au leadership ou ceux d'autres exemples qu'ils ont utilisés. On dirait qu'ils oublient que, lors d'élections, le droit de vote est un droit constitutionnel.

Pourrait-elle parler du droit constitutionnel de voter dont peuvent se prévaloir les Canadiens? Pourquoi est-ce important de le protéger, en permettant aux gens incapables de s'identifier d'avoir recours à un mécanisme afin qu'ils exercent leur droit constitutionnel de voter même s'ils ne peuvent pas toujours s'identifier?

Mme Christine Moore: Monsieur le Président, pour légitimer une institution démocratique, il faut que les personnes ayant contribué à sa mise en place puissent effectivement y participer.

La Constitution protège le droit de vote. On ne peut refuser le droit de vote à plusieurs personnes sous prétexte qu'on est incapable de prouver leur identité. On ne peut pas mettre en place des lois pour les empêcher de s'identifier quand ils pourraient le faire.

Je peux donner des exemples concrets. Prenons l'exemple, dans mon village, d'une personne qui se présente et n'a pas ses pièces d'identité. L'employé d'Élections Canada connaît cette personne depuis 60 ans, n'a aucun doute, il sait très bien de qui il s'agit, car ils viennent du même village. Ce dernier serait obligé de lui interdire de voter. Bien qu'il n'ait aucun doute sur son identité et qu'il sache que la personne ne tente pas du tout de voter frauduleusement, il serait obligé de l'empêcher de voter. C'est un non-sens.

Pour protéger la légitimité des gouvernements mis en place, il faut s'assurer de protéger l'intégrité du droit de vote. Ces deux éléments vont de pair.

Initiatives ministérielles

●(1305)

[Traduction]

Mme Stella Ambler (Mississauga-Sud, PCC): Monsieur le Président, permettez-moi de dire tout d'abord à quel point je suis heureuse de parler aujourd'hui de la Loi sur l'intégrité des élections. J'avais hâte de le faire parce que je voulais parler aux députés d'une réunion que j'ai tenue dans ma circonscription avec un groupe d'ainés de Port Credit, qui s'inquiétaient beaucoup de cette loi. Ils avaient lu beaucoup d'articles à son sujet, notamment dans le *Globe and Mail*, et souhaitaient en discuter avec leur députée pour savoir ce qu'il en était et quels effets la loi aurait sur eux. Je suis enchantée d'en parler aujourd'hui parce que je voulais expliquer aux députés les préoccupations de ces aînés de la circonscription de Mississauga-Sud et, plus particulièrement, la façon dont les modifications introduites le 24 avril répondent à leurs inquiétudes. La plupart des Canadiens, je crois, trouvent ces modifications justes, raisonnables et conformes au bon sens.

Je commencerai par dire que la Loi sur l'intégrité des élections est très importante pour notre gouvernement. Les élections doivent être libres et équitables, mais, dans sa forme actuelle, la Loi électorale suscitait certaines difficultés et comportait des échappatoires auxquelles il fallait remédier. Avec la Loi sur l'intégrité des élections, nous tenons la promesse faite dans le discours du Trône de régler ces difficultés.

Je vous dirai premièrement que j'ai réussi à apaiser certaines des préoccupations de ces aînés. Je vais vous dire en quoi elles consistaient. Ils avaient trois ou quatre grandes préoccupations.

Un de mes électeurs a dit qu'il avait appris que le projet de loi n'avait pas fait l'objet de consultations suffisantes. Il avait l'impression qu'après avoir été déposé, le projet de loi n'avait jamais été discuté. Je lui ai affirmé que le Comité parlementaire de la procédure et des affaires de la Chambre avait tenu 15 réunions totalisant 31 heures pour débattre cette mesure, et que 72 témoins avaient comparu devant lui. Cela en dit long sur notre engagement à tenir un débat approfondi sur le sujet. Comme les députés le savent, ces témoins étaient bien connus et bien renseignés et ont pu donner au comité de très bons conseils.

Les 45 amendements — dont 14 touchaient le fond du sujet — auxquels ont abouti ces consultations ont beaucoup contribué à apaiser les préoccupations des gens.

L'une des préoccupations qui n'a pas été abordée au cours de cette réunion, mais qui m'intéressait particulièrement, concernait les désaccords relatifs aux dépenses électorales des députés et aux décisions du directeur général des élections. Cette question m'intéresse, comme députée, parce que j'ai entendu et lu des histoires de mésentente entre des députés et le directeur général des élections au sujet des dépenses électorales, et j'ai été témoin de telles situations, en cette 41^e législature. Lorsque cela se produit, la Loi électorale actuelle dit que le député en cause ne peut ni siéger ni voter à la Chambre des communes tant que sa déclaration n'a pas été modifiée à la satisfaction du DGE.

Je ne crois pas que l'élection d'un député démocratiquement choisi puisse être infirmée. Elle représente la décision de dizaines de milliers d'électeurs, de sorte que personne ne devrait avoir le pouvoir de l'annuler sans convaincre au préalable un juge de la validité de ses arguments. La Loi sur l'intégrité des élections permettrait au député de présenter l'affaire à un tribunal pour qu'un juge tranche avant que le DGE ne puisse chercher à le suspendre.

●(1310)

Cela nous amène à l'idée du registre. Il est très important que ces décisions soient présentées par écrit. Ainsi, les députés et les futurs candidats pourront les consulter. Elles constitueraient des précédents que nous pourrions étudier. Les décisions comporteraient d'importants éclaircissements. Voilà le genre de choses qui rendraient notre processus plus transparent. Il serait ainsi plus facile pour nous de nous conformer aux innombrables règles régissant les dépenses électorales.

En ce qui concerne le DGE et le commissaire, certains de mes électeurs s'inquiétaient du fait que le commissaire relèverait désormais du Bureau du directeur des poursuites pénales. Je les ai rassurés en leur disant que cela n'entraverait en rien son indépendance. En fait, le commissaire serait autorisé à enquêter en toute indépendance sans avoir à révéler les détails de ses enquêtes au directeur des poursuites pénales. Nous ferions en outre passer de 45 à 60 jours la période accordée au DGE pour publier la décision prise une fois l'enquête terminée. Pour moi, c'est un important élément qui manquait à la loi actuelle.

Le plus grand souci des aînés de ma circonscription concernait le système des répondants et l'obligation de s'identifier. Nous avons eu un long entretien sur le fonctionnement du système et sur les changements apportés. Les aînés avaient l'impression que nous avions changé le nombre de pièces d'identité acceptables. Ce n'est pas le cas. Il y en avait 39 avant, et il y en a encore 39. Lorsque je leur ai dit qu'avec deux pièces d'identité, un voisin, un ami, un fils ou une fille seraient autorisés à répondre de leur adresse ou de leur domicile, leur inquiétude a considérablement diminué. Ils avaient tous des pièces établissant leur identité, mais ils craignaient, s'ils devaient par exemple emménager chez un fils ou une fille dans une période électorale, de ne pas avoir des factures montrant leur nouvelle adresse. C'est une préoccupation justifiée. J'ai donc été soulagée lorsque notre gouvernement a décidé de modifier le projet de loi afin de permettre la présentation d'une attestation, comme on l'appelle officiellement, comme preuve d'adresse.

J'ai également mentionné à mes électeurs que l'Ontario a une carte d'identité provinciale. Je le sais parce que j'ai deux enfants adolescents. Parfois, les étudiants, s'ils ne sont pas titulaires d'un permis de conduire, n'ont qu'une carte d'étudiant pour s'identifier et cette carte n'indique généralement pas l'adresse du domicile. Beaucoup des aînés à qui j'ai parlé ne savaient pas qu'ils pouvaient obtenir une carte d'identité provinciale comme celle-ci. Je sais que nous ne sommes pas autorisés à montrer des choses, mais j'ai une de ces cartes. Il est important que certaines personnes l'obtiennent. J'imagine que les autres provinces ont quelque chose de semblable. Les gens peuvent demander et obtenir une carte d'identité provinciale. Elle joue le même rôle qu'un permis de conduire. Elle porte une photo du titulaire et serait considérée comme une preuve d'identité et une preuve d'adresse. Je tenais à le dire.

Je veux également souligner que le fait de mettre en évidence les lacunes du projet de loi et d'y remédier au moyen d'amendements a non seulement amélioré la Loi électorale, mais l'a rendue plus équitable et plus libre. Je suis donc très heureuse d'appuyer le projet de loi.

Initiatives ministérielles

• (1315)

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Avant de passer aux questions et observations, je tiens à rappeler une chose aux députés. Les deux dernières intervenantes avaient des pièces d'identité en main. Si leur but était de parler de l'information qui s'y trouvait, ça va, mais si elles voulaient s'en servir comme aides visuelles, je leur rappelle que c'est interdit.

Enchaînons avec les questions et les observations. Le député de New Westminster—Coquitlam a la parole.

M. Fin Donnelly (New Westminster—Coquitlam, NPD): Monsieur le Président, après avoir écouté ma collègue, je dois préciser que les habitants de ma circonscription, New Westminster—Coquitlam, et de Port Moody s'opposaient vivement aux changements proposés. En fait, certains changements les avaient même choqués. J'ajouterais qu'il n'y a pas que la population qui s'inquiète; les spécialistes de partout au pays, y compris le directeur général des élections, sont carrément alarmés par le contenu de ce projet de loi. Même les médias sont presque unanimement contre. Le *Globe and Mail* a publié un article d'opinion en cinq parties juste pour bien en expliquer tous les défauts. De nombreuses personnes m'ont d'ailleurs dit franchement qu'elles étaient extrêmement inquiètes et qu'à leur avis, le gouvernement est ni plus ni moins en train de calquer ses méthodes sur celles des républicains américains, qui sont passés maîtres dans l'art de marginaliser les électeurs.

Pourquoi le gouvernement complique-t-il la vie des aimés, des étudiants et des Autochtones qui vivent dans une réserve en leur interdisant de se servir de la carte d'information de l'électeur comme preuve d'adresse?

Mme Stella Ambler: Monsieur le Président, je suis contente que le député ait parlé de la carte d'information de l'électeur, parce qu'il y a plein de choses que les gens ne comprennent pas à son sujet. Premièrement, il s'agit bien de la carte d'information de l'électeur, et non de la carte d'identité de l'électeur. Élections Canada s'en sert pour informer les électeurs sur l'emplacement de leur bureau de scrutin, les heures de vote et les pièces d'identité dont ils doivent se munir pour avoir le droit de voter. Il ne s'agit pas d'une pièce d'identité.

Les listes électorales que tient Élections Canada ne sont pas toujours parfaites. En fait, elles contiennent souvent des erreurs. Or, les cartes d'information de l'électeur sont produites à partir de ces listes. Il est donc essentiel qu'on en interdise l'utilisation comme pièce d'identité.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je me réjouis que la députée ait rencontré ses électeurs pour essayer de mieux comprendre pourquoi autant de Canadiens sont mécontents des modifications que le gouvernement apporte à nos lois électorales. Il est intéressant que nous ressentions le besoin d'insister sur ce point. La Chambre est saisie de la loi, dans sa forme actuelle, pour une seule raison: parce que le Parti conservateur forme un gouvernement majoritaire.

Le Parti conservateur n'a tenu que des consultations internes. Le projet de loi a été renvoyé au comité, même si des organismes indépendants, comme Élections Canada, ont déclaré que le commissaire aux élections fédérales devrait continuer de relever d'Élections Canada et même si le commissaire aux élections fédérales a déclaré, devant le comité, que son bureau devrait continuer de relever d'Élections Canada. La majorité conservatrice a ignoré, à maintes reprises, de nombreuses recommandations qui auraient permis d'améliorer la mesure législative. C'est un projet de loi qui, depuis le début, reflète les idées d'un seul parti.

Étant donné qu'il existe plusieurs partis politiques au Canada, la députée n'est-elle pas d'avis que l'adoption d'une loi électorale devrait, à tout le moins, avoir l'appui d'intervenants autres que le Parti conservateur, y compris les autres partis politiques ou Élections Canada, et faire l'objet d'un certain consensus?

• (1320)

Mme Stella Ambler: Monsieur le Président, à mon avis, le consensus est clair: les Canadiens veulent des élections justes.

Il ressort du sondage Ipsos publié la semaine dernière que 87 % des Canadiens pensent qu'une personne devrait présenter une pièce d'identité pour voter. À mon sens, cela signifie que les Canadiens veulent que cela figure dans une loi. Justement, le gouvernement a présenté une mesure législative en ce sens.

Une telle mesure est source de désaccords, j'en conviens. Voilà pourquoi nous avons tenu des consultations; j'en ai parlé au début de mon discours. Nous avons apporté des modifications et adopté des amendements en nous fondant sur les commentaires recueillis dans le cadre de ces consultations.

[Français]

M. José Nunez-Melo (Laval, NPD): Monsieur le Président, hier était une journée très joyeuse dans mon comté, car on célébrait la fête des Mères. J'ai eu l'occasion de visiter une résidence de personnes âgées où il y avait plusieurs belles activités. Tout le monde était joyeux et prenait du bon temps. Il faisait beau également. Les gens étaient donc heureux et contents.

En même temps, je me disais que cela serait une pause pour ces gens qui m'ont dit être inquiets relativement à la réforme électorale que propose le ministre d'État à la Réforme démocratique. Précisément, il y a quelques minutes, mon honorable collègue de Mississauga-Sud a fait mention des personnes âgées. Hier, des mères âgées qui étaient dans un tout autre état m'ont quand même fait part qu'elles se demandaient ce que le gouvernement était en train de faire avec cette réforme électorale.

Elles sont très inquiètes, car elles votent depuis belle lurette avec leur carte d'identification électorale et cela n'a jamais posé de problème. D'ailleurs, dans la plupart des résidences de personnes âgées, il y a un bureau de scrutin au rez-de-chaussée. Alors, tout le monde se connaît et sait qui y habite. Ces personnes n'ont donc pas besoin de plein d'autres cartes d'identification.

En réalité, cette inquiétude est très ancrée chez eux. Ils m'en ont fait part. De plus, ils sont découragés par l'attitude de ce gouvernement, surtout en comité, où il impose des motions d'attribution de temps pour limiter les débats. Ils écoutent les témoignages des témoins qui ont été convoqués pour la troisième lecture.

Par ailleurs, les amendements que les conservateurs proposent d'apporter — on le verra plus tard aujourd'hui — ne reflètent pas tout à fait la même orientation que celle de l'ensemble des amendements qu'avait proposés notre caucus. Cela laisse à désirer, car le mot d'ordre de notre caucus est « travaillons ensemble ».

De l'autre côté de la Chambre, malheureusement, les gens n'ont pas la même optique. Ils sont entêtés, et puisqu'ils constituent une majorité dans tous les comités et même ici, à la Chambre des communes, cette attitude arrogante laisse beaucoup à désirer. Mes concitoyens m'en font part régulièrement, lorsqu'ils répondent à mes envois postaux ou lorsqu'ils m'appellent directement. Des électeurs ont profité de ma présence dans ma circonscription, il y a deux semaines, pour venir me voir. Ils m'ont dit qu'il fallait faire les changements qui s'imposaient à la Chambre des communes.

Initiatives ministérielles

En raison de la façon dont ces personnes s'étaient exprimées, je ne crois pas qu'elles avaient l'intention d'attendre jusqu'en octobre 2015 pour voir ces changements. Ils sont inquiets, car cette réforme électorale va causer tout un chambardement. Cette attitude arrogante et négative de la part de nos collègues d'en face dérange les gens. Pour ceux-ci, cela constitue une espèce de manque de respect flagrant.

● (1325)

Les conservateurs l'ont d'ailleurs démontré à plusieurs reprises, quand ils s'en sont pris au directeur général des élections, à l'ancienne vérificatrice générale et à plusieurs personnalités qui ont une opinion ferme et qui s'y connaissent en politique. Ils leur ont dit directement de ne pas aller plus loin avec cette réforme parce que c'est anticonstitutionnel et antidémocratique. Toutefois, les conservateurs n'écoutent pas.

J'aimerais aussi parler des mauvaises dispositions du projet de loi. La réduction des pouvoirs du directeur général des élections est un aspect qui m'inquiète énormément. Historiquement, le directeur général des élections a le mandat de coordonner toutes les actions visant à élire un gouvernement au Canada. Si cette personne doit faire face à beaucoup d'embûches légales ou réglementaires, la démocratie recevra un dur coup. Cela préoccupe beaucoup de gens.

Dans les années antérieures, le Canada avait une très bonne réputation internationale. Il était une représentation presque parfaite de la démocratie. C'était un pays dans lequel les droits de la personne étaient reconnus. Tout le monde jouissait de la liberté. Les gens pouvaient travailler et vivre aisément.

Selon moi, ce sera certainement le dernier gouvernement conservateur. Comme on l'a vu par le passé, il semble que les conservateurs ne veulent pas lâcher le morceau. Le gouvernement s'entête et veut s'accrocher au pouvoir. Puisque le gouvernement est majoritaire, il fait toutes sortes de changements, et ce, afin d'avoir peut-être la chance de rester plus longtemps au pouvoir.

Un exemple flagrant, c'est la réforme de la Loi électorale que les conservateurs sont en train de faire. Ils planifient des activités afin de mettre toutes les chances de leur côté. Ils augmentent le montant de contribution qu'un individu aura le droit de faire. Ainsi, le montant passera de 1 200 \$ à 1 500 \$. De plus, chaque candidat pourra injecter 5 000 \$ de sa poche pour sa propre campagne électorale. De toute évidence, c'est une attitude qui favorisera les mieux nantis de la société. Ils pourront se porter candidats et auront plus de chance de remporter une élection, et ce, peu importe le comté.

Il y a autre chose qui préoccupe beaucoup les citoyens de Laval et de partout au Canada. En effet, je reçois fréquemment des lettres d'opinion de gens de l'Ontario, notamment de gens de la communauté latino-américaine qui me connaissent; ils me font part de leurs préoccupations que je transmets à leur député. Leur préoccupation concerne le fait qu'on enlèvera des droits au commissaire aux élections fédérales. C'est inacceptable.

Nous nous opposons à ces réformes électorales.

● (1330)

Mme Alexandrine Latendresse (Louis-Saint-Laurent, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Laval de son discours.

J'aimerais lui poser une question bien spécifique par rapport au processus qui a eu lieu tout au long de l'étude de ce projet de loi. On sait qu'un projet de loi qui vient changer une loi électorale, devrait normalement avoir, dès le départ, des consultations extensives. Les partis de l'opposition et les agences électorales devraient pouvoir

intervenir pour expliquer ce qui est demandé dans notre Loi électorale du Canada. En effet, ce projet de loi concerne tout le monde et touche à la base même de notre démocratie.

J'aimerais donc que le député nous donne ses commentaires. Considère-t-il que ce que le gouvernement a fait pour changer la Loi électorale du Canada était suffisant pour un projet de loi aussi énorme?

M. José Nunez-Melo: Monsieur le Président, je remercie ma distinguée collègue de Louis-Saint-Laurent.

Ce qui s'est passé en comité est préoccupant. Je ne sais pas si vous entendez fréquemment les nouvelles à la télévision, monsieur le Président, mais tous les commentateurs politiques se sont carrément dits choqués par l'attitude de la majorité conservatrice du comité. Les conservateurs n'écoutaient pas les gens. Ils ont pratiquement mis un bâillon. Ils ont dit que l'on pouvait présenter certains témoins, qu'on allait les faire passer l'un après l'autre, mais ils ne les écoutaient pas et ajournaient la séance. Nous avons investi pas mal d'efforts. On doit remercier notre honorable collègue d'Hamilton-Centre qui leur a tenu tête, comme on dit. C'est ce qui s'est passé.

Les conservateurs ont eu une attitude assez arrogante en voulant imposer cette réforme et en faisant semblant de donner la chance aux gens de s'exprimer. Ce n'était pas vrai.

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je veux revenir sur ce que le député a dit au sujet des comités.

Le porte-parole du Parti libéral a eu l'occasion de présenter des dizaines d'amendements, dont certains amendements de fond, notamment permettre à Élections Canada et au commissaire d'obliger des témoins à comparaître. Le Nouveau Parti démocratique a également proposé des amendements.

Mais comme l'attribution de temps a été imposée, bon nombre de ces amendements n'ont même pas été examinés. À 17 h le 1^{er} mai, profitant de sa majorité, le gouvernement a adopté ou rejeté les amendements sans même les examiner comme il se doit. Voilà qui en dit long. La même chose s'est produite à l'étape de la deuxième lecture et à l'étape du rapport et la même chose risque de se reproduire à l'étape de la troisième lecture. Le gouvernement impose systématiquement l'attribution de temps.

Le projet de loi C-23 est une mesure législative d'un seul parti; c'est celle du parti conservateur, un point c'est tout.

Le député pourrait-il nous dire ce qu'il pense de la façon dont le gouvernement conservateur adopte à toute vapeur cette mesure législative sans manifester le moindre respect pour l'opposition, et, au fond, pour la population canadienne?

● (1335)

[Français]

M. José Nunez-Melo: Monsieur le Président, je voudrais remercier mon honorable collègue de Winnipeg-Nord de son commentaire et de sa question.

Il a tout à fait raison. Il a encore mentionné ce qu'on constate dans la plupart des comités où la majorité est du côté du gouvernement. De plus, les conservateurs poussent leurs projets de loi ou tout ce qui leur convient.

Initiatives ministérielles

Le député a raison concernant notre caucus, notre représentation à un tel comité. Si je ne m'abuse, une centaine d'amendements ont été déposés. Je pense que pas même la moitié n'a été lue, consultée, vérifiée ou quoi que ce soit. Ils avaient déjà, au préalable, l'attitude de ceux qui ne voulaient pas écouter. On impose des motions d'allocation de temps, on limite le temps de parole de nos représentants et on ne fait aucune allusion à cela.

Mon collègue de Winnipeg-Nord a tout à fait raison. C'est cela qu'est la tactique et c'est cela qu'ils veulent faire.

[Traduction]

M. Wladyslaw Lizon (Mississauga-Est—Cooksville, PCC): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de prendre la parole au sujet du projet de loi C-23. Cette mesure législative a fait l'objet de beaucoup de désinformation et je suis heureux d'avoir l'occasion de clarifier certains points et d'expliquer pourquoi le gouvernement conservateur a proposé la Loi sur l'intégrité des élections.

Un système n'est jamais parfait, mais nous pouvons toujours l'améliorer une étape à la fois. C'est pour cette raison que le gouvernement a présenté la Loi sur l'intégrité des élections, qui vise à protéger l'intégrité des élections fédérales et à faire en sorte que tous les citoyens soient responsables de notre démocratie. La démocratie devient vulnérable lorsque les règles ne sont pas respectées comme elles le devraient. Par conséquent, il nous incombe en tant que citoyens et députés de protéger l'intégrité de la démocratie, puisque nous protégeons ainsi la liberté qui nous permet de vivre dans une démocratie.

La Loi sur l'intégrité des élections renforcera la démocratie en faisant en sorte qu'il soit plus difficile d'enfreindre la loi. Elle met en oeuvre 38 des recommandations formulées par le directeur général des élections. Le premier de nombreux changements touche le processus de nomination du commissaire aux élections fédérales. Le commissaire serait nommé par le directeur des poursuites pénales pour un mandat de sept ans et il ne pourrait pas être renvoyé sans motif valable. Le commissaire serait pleinement indépendant et pourrait gérer son personnel et les enquêtes comme il l'entend. La loi lui permettra de divulguer publiquement des renseignements sur des enquêtes lorsqu'une telle divulgation est dans l'intérêt public et améliore la transparence.

La loi renferme une nouvelle partie sur les services d'appels aux électeurs. Cette partie exige notamment des fournisseurs de services d'appel et d'autres intéressés qu'ils déposent des avis d'enregistrement auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, qu'ils lui communiquent des renseignements d'identification et qu'ils conservent des copies des scripts et enregistrements utilisés pour faire les appels. Elle prévoit que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a l'obligation d'établir et de tenir le Registre de communication avec les électeurs, dans lequel sont conservés les documents qu'il reçoit en matière de services d'appels aux électeurs.

La Loi sur l'intégrité des élections donne aux organismes d'application de la loi plus d'outils pour protéger l'intégrité des élections en permettant au commissaire de demander des peines plus sévères contre les contrevenants. Nous avons bien l'intention de ne pas permettre que l'on prenne des libertés avec les règles démocratiques. Dans le cas d'infractions graves, le projet de loi prévoit de faire passer l'amende maximale de 2 000 \$ à 20 000 \$ en cas de déclaration de culpabilité par procédure sommaire et de 5 000 \$ à 50 000 \$ en cas de mise en accusation. En ce qui a trait aux partis enregistrés, l'amende maximale passerait de 25 000 \$ à

50 000 \$ en cas de déclaration de culpabilité par procédure sommaire pour les infractions aux règles de financement politique qui sont de responsabilité stricte, et de 25 000 \$ à 100 000 \$ en cas de déclaration de culpabilité par procédure sommaire pour les infractions aux règles de financement politique exigeant une intention. En ce qui a trait aux tiers qui sont des groupes ou des personnes morales et qui omettent de s'enregistrer à titre de tiers, l'amende maximale serait portée à 50 000 \$ en cas d'infraction de responsabilité stricte et à 100 000 \$ en cas d'infraction exigeant une intention.

En imposant des peines plus sévères, le gouvernement conservateur veut dissuader la commission d'infractions, que celles-ci soient commises de façon intentionnelle ou non.

• (1340)

Le projet de loi facilite la participation des électeurs au processus démocratique afin de les encourager à voter. La Loi sur l'intégrité des élections prévoit l'ajout d'une journée pour le scrutin anticipé. Cette journée supplémentaire serait le huitième jour avant le jour du scrutin, ce qui créerait un bloc de quatre jours consécutifs de vote par anticipation. Grâce à ce changement, les Canadiens d'un bout à l'autre du pays pourront voter plus facilement.

Le projet de loi améliore aussi la transparence en prévoyant la constitution d'un comité consultatif des partis politiques qui fournira des avis aux directeurs généraux des élections sur toute question liée aux élections et au financement politique. Il prévoit aussi la nomination fondée sur le mérite d'agents de liaison locaux ayant la responsabilité de soutenir les directeurs du scrutin dans leurs fonctions et de servir d'intermédiaires entre ces derniers et le bureau du directeur général des élections.

La Loi sur l'intégrité des élections vise à garantir le respect des résultats d'élections démocratiques. Il arrive parfois, et ma collègue a abordé ce point, que le directeur général des élections ne soit pas d'accord avec la déclaration de dépenses électorales d'un député élu. Lorsqu'une telle situation se produit, le député ne peut plus siéger ou voter à la Chambre des communes tant et aussi longtemps que la déclaration n'a pas été modifiée à la satisfaction du directeur général des élections. Cette règle empêche le député fédéral élu démocratiquement de représenter sa circonscription. En vertu de la Loi sur l'intégrité des élections, le député pourrait s'adresser aux tribunaux et demander à un juge de rendre rapidement une décision sur son cas, avant de faire l'objet d'une suspension par le directeur général des élections.

Au Canada, nous constatons une tendance en vertu de laquelle l'argent dont disposent des groupes d'intérêt peut étouffer la voix des simples citoyens. La Loi sur l'intégrité des élections permet aux petits donateurs de contribuer davantage à la démocratie et empêche le pouvoir de l'argent de se faire sentir par des moyens détournés.

La Loi sur l'intégrité des élections prévoit de légères augmentations des limites de dépenses, mais il en est ainsi afin que les partis aient suffisamment de ressources pour accroître leurs efforts de sensibilisation afin d'encourager les gens à voter. Par ailleurs, la mesure proposée prévoit aussi des vérifications et des sanctions plus rigoureuses pour assurer le respect de ces limites.

Le projet de loi permettrait d'éviter la fraude électorale en renforçant les règles sur l'identification des électeurs. En ce qui concerne l'identification des électeurs, la loi est modifiée afin d'exiger des électeurs qu'ils présentent les mêmes documents au bureau du directeur du scrutin de leur circonscription qu'au bureau de vote ordinaire. En outre, l'utilisation de la carte d'information de l'électeur comme preuve d'identité est interdite.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi élimine aussi la preuve d'identité par un répondant. Par ailleurs, l'électeur dont le nom a été biffé de la liste électorale par erreur doit prêter serment par écrit avant de recevoir son bulletin de vote. Je veux expliquer pourquoi cette disposition est importante. La démocratie est assortie de responsabilités. À titre d'électeur, il m'incombe de présenter des pièces d'identité appropriées afin de pouvoir participer au processus démocratique.

Voter est l'un de nos plus importants privilèges et devoirs. Par conséquent, il est extrêmement important de ne pas exercer ce privilège et ce devoir à la légère. Nous devons le faire avec sérieux et satisfaire à toutes les exigences.

Les députés de tous les partis ont constaté que les règles ne sont pas toujours claires. Nous voulons que la Loi sur l'intégrité des élections corrige cette situation en prévoyant des règles électorales claires, prévisibles et faciles à respecter. Ce sont là quelques changements proposés dans le projet de loi. À mon avis, la mesure législative proposée protégerait l'intégrité des élections en améliorant la transparence et en prévoyant des peines plus sévères pour ceux qui enfreignent les règles.

Le gouvernement est conscient que la grande majorité des Canadiens appuient le projet de loi. Comme on l'a mentionné, 87 % des gens interrogés sont d'avis qu'il est raisonnable d'exiger d'une personne qu'elle prouve son identité et son adresse avant de voter.

• (1345)

En conclusion, j'invite tous les députés à appuyer le projet de loi afin de renforcer la démocratie au Canada.

[Français]

Mme Alexandrine Latendresse (Louis-Saint-Laurent, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours de mon collègue de Mississauga-Est—Cooksville. Je fais partie du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, dans lequel le projet de loi a été étudié. J'aimerais qu'il commente le fait qu'une grande partie des centaines d'amendements déposés par l'opposition n'ont même pas pu être débattus en comité, et que même ceux qu'on a pu débattre ont tous été systématiquement rejetés, sans exception.

Pourtant, certains des amendements étaient tout à fait raisonnables et ils auraient vraiment amélioré le projet de loi.

J'ai posé plusieurs questions directes pour avoir une réponse sur l'effet que certains éléments allaient avoir sur notre démocratie. Je n'ai eu aucune justification de la part des conservateurs par rapport à certains changements.

J'aimerais qu'il m'explique comment il justifie une telle attitude face à une loi tellement fondamentale, la Loi électorale du Canada, et face à des changements qui affecteront notre démocratie en général.

[Traduction]

M. Wladyslaw Lizon: Monsieur le Président, c'est le même processus que pour tout autre projet de loi. Il y a un débat à la Chambre à l'étape de la deuxième lecture, puis à celle de la troisième lecture, la dernière. Le projet de loi est soumis à l'examen du comité. Si je ne m'abuse, des amendements seront mis aux voix aujourd'hui. Certains seront approuvés, d'autres pas. Il s'agit d'un processus démocratique.

Les députés représentent leurs électeurs. J'imagine que tous les députés ont, comme moi, pris le pouls de leur électorat à propos du projet de loi. J'ai obtenu des réponses. Certaines personnes s'opposent au projet de loi, mais la plupart des résidents de Mississauga-Est—Cooksville y sont très favorables.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, soyons très clairs: ce projet de loi n'a rien d'ordinaire puisqu'il modifierait les règles du jeu démocratique.

Le député a conclu son discours en demandant aux députés d'appuyer le projet de loi. Il veut que chaque député vote pour le projet de loi. C'est son point de vue, et je le respecte, d'autant plus que le chef du Parti libéral a mis le premier ministre au défi de soumettre ce projet de loi de première importance à un vote libre.

Le député a mentionné le renforcement de la démocratie, alors débattons de l'importance du projet de loi, qui modifierait notre législation en matière d'élections. Débattons des raisons pour lesquelles le premier ministre devrait le soumettre à un vote libre.

Étant donné la nature même du projet de loi, depuis sa présentation à la Chambre jusqu'à aujourd'hui, le député admet-il qu'il serait opportun que le premier ministre laisse les députés voter librement sur une mesure législative qui, en modifiant nos lois électorales, aurait des conséquences majeures?

• (1350)

M. Wladyslaw Lizon: Monsieur le Président, je suis sincèrement convaincu que le projet de loi permettrait de consolider la démocratie au pays.

Comme je l'ai dit dans mon discours, le projet de loi sur l'intégrité des élections reflète les recommandations des directeurs généraux des élections et vise à contrer les irrégularités constatées au cours de campagnes électorales et confirmées par la Cour suprême.

Tous ces éléments ont été considérés, puis traités de manière à améliorer le processus démocratique entourant les élections fédérales.

[Français]

Mme Alexandrine Latendresse (Louis-Saint-Laurent, NPD): Monsieur le Président, je suis contente de pouvoir m'adresser à vous aujourd'hui à propos de l'étude du projet de loi C-23 à l'étape du rapport. Nous sommes en train d'étudier le rapport que le comité a remis sur ce projet de loi qui vient toucher notre loi électorale.

Pour commencer, j'aimerais parler de processus, car le processus qu'a suivi le projet de loi C-23 jusqu'à maintenant comporte des lacunes majeures. Cela fait trois ans que je siège au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. À maintes reprises, j'ai pu y entendre le directeur général des élections, le commissaire aux élections et différents employés d'Élections Canada témoigner au sujet de la loi électorale.

Il y a trois ans, nous devions étudier le rapport du directeur général des élections, qui recommandait des changements à la loi électorale. Selon lui, des aspects du projet de loi devaient être modifiés pour que notre démocratie fonctionne mieux au Canada. Nous y avons donc travaillé pendant des mois et le comité a produit un rapport comprenant une analyse de chacune des recommandations du directeur général des élections.

Initiatives ministérielles

Quand le scandale des appels automatisés a éclaté, le NPD a déposé une motion à la Chambre qui demandait spécifiquement, entre autres, que les conservateurs modifient la Loi électorale du Canada, notamment pour donner les pouvoirs d'enquête à Élections Canada qui lui permettraient d'exiger de tous les partis politiques le dépôt des documents nécessaires pour assurer leur conformité avec la loi électorale.

Selon la loi actuelle, tous les candidats de chacun des comtés et partis politiques doivent produire les documents qu'Élections Canada leur demandent afin de vérifier leurs dépenses électorales, que ce soit des factures ou toute autre documentation. Par contre, bien que 33 millions de dollars aient été donnés aux partis politiques lors des dernières élections, ces derniers n'ont eu à fournir aucun document. Élections Canada doit simplement présumer que tout est beau et correct et que les partis se conforment à la Loi électorale du Canada.

Selon moi, c'est une des lacunes majeures du projet de loi C-23. Le directeur général des élections demande depuis très longtemps ce pouvoir très important qui l'aiderait beaucoup à investiguer sur des cas de fraude. Toutefois, quand le projet de loi C-23 a été déposé, ce pouvoir n'y figurait toujours pas.

En fait, la motion dont je parlais qui avait été adoptée à l'unanimité à la Chambre il y a près de deux ans contenait cette mesure. Pourtant, quand le projet de loi a été déposé, elle n'y était pas. Je ne sais pas à quel moment ils ont décidé de changer d'idée. Cela s'est peut-être fait quand la cour a déterminé que c'était la base de données des conservateurs qui avait été utilisée dans le scandale des appels robotisés. Je ne sais pas. En général, les conservateurs ne sont pas très contents quand Élections Canada investigate sur les cas de fraude, car généralement, ce sont eux les coupables.

Plusieurs mois après le dépôt de notre motion, le ministre d'État à la Réforme démocratique de l'époque a annoncé qu'il déposait un projet de loi de réforme électorale le jeudi suivant. Toutefois, mercredi après-midi, tout de suite après les rencontres de caucus des partis, le projet de loi est disparu, comme par hasard. Pouf, plus de dépôt de projet de loi! On a fait comme s'il n'avait jamais existé et on ne discutait plus de rien.

Tout le monde se demandait ce qui s'était passé et où était passé ce projet de loi de réforme électorale. On ne le saura jamais. On ne sait pas ce qu'il y avait dans ce projet de loi spécifique. Jamais plus on n'en a entendu parler, jusqu'à cet hiver, lorsque le nouveau ministre d'État à la Réforme démocratique a déposé le projet de loi C-23.

Non seulement ce projet de loi ne contient pas les pouvoirs demandés par le commissaire aux élections fédérales et le directeur général des élections, ni aucune des mesures demandées qui devraient faire partie d'une réforme électorale, mais il comporte un tas de changements franchement nocifs pour notre démocratie et qui n'ont toujours aucune justification. Ces changements ne semblent être qu'une poignée de sable lancée aux yeux des gens pour qu'ils ne se rendent pas compte qu'on n'est pas en train de faire ce qu'on doit faire pour améliorer notre démocratie au Canada.

Par exemple, à quoi cela sert-il de déplacer le commissaire d'Élections Canada au bureau du directeur des poursuites pénales? Nous n'en avons aucune idée. Les conservateurs disent que cela va le rendre plus indépendant.

Toutefois, le nouveau et l'ancien commissaire sont venus nous dire que cela ne les rendrait pas plus indépendants et que cela allait plutôt nuire à leur travail. Alors, on nous dit que cela est censé aider le commissaire, mais le commissaire dit lui-même qu'il a déjà toute l'indépendance dont il a besoin et qu'il ne comprend pas tout ce changement.

●(1355)

C'est un « show » de boucane pour ne pas montrer que le commissaire avait fait des demandes précises. Il a dit qu'il était celui qui enquêtait sur les fraudes électorales et que telle ou telle chose l'aiderait vraiment dans ses enquêtes. On ne fait rien de tout cela. À la place, on joue aux échecs. On bouge les pièces d'un bord à l'autre, et il n'y a finalement aucun changement quant à la capacité du commissaire d'enquêter correctement sur les fraudes.

Tout le long du processus, on a eu des problèmes majeurs. Quand les conservateurs ont déposé ce projet de loi, on leur a suggéré de l'envoyer en comité avant la deuxième lecture. En gros, cela aurait permis que des témoins viennent parler de choses qui sont dans le projet de loi. On aurait eu une marge de manoeuvre beaucoup plus grande pour changer les différents éléments et faire le meilleur projet de réforme électorale possible. C'est ça le but dans le fond. Je suis sûre que c'est ce que tout le monde veut. Tous les témoins qui seraient venus nous voir auraient pu nous dire que ce serait bien de changer certaines choses.

À ce moment-là, on aurait eu un débat en deuxième lecture, qui aurait eu un peu d'allure. On n'aurait pas simplement eu une imposition due à la majorité des conservateurs qui décident de tout changer parce que ça leur tentent et que ça va leur être utile. Finalement, ça modifie une des lois les plus fondamentales de notre pays, un projet de loi qui concerne les 34 millions de Canadiens. En effet, ça touche le droit de vote de chacun des Canadiens. Il n'y a eu aucune consultation avant, ni avec le directeur général des élections, ni avec le commissaire, ni avec les autres partis politiques: avec personne. On nous arrive avec ça et on nous l'enfoncé dans le fond de la gorge en nous disant que ça va faire, que c'est assez.

Maintenant, parce qu'on s'est assez battus, parce qu'on a dit qu'ils ne pouvaient pas juste changer la Loi électorale du Canada de cette façon-là, ils ont fini par céder sur certains points qui, selon moi, étaient les plus dommageables. Les seuls amendements déposés et adoptés en comité — évidemment, ceux directement du gouvernement — sont venus adoucir certains des éléments les plus problématiques du projet de loi. Or cela ne vient pas changer le fait que, à la base, le projet de loi présente énormément de problèmes. En ce moment, si on me donne le choix entre la Loi électorale du Canada, telle qu'elle est présentement, et le projet de loi C-23, même amendé, je vais choisir la Loi électorale du Canada, car il y a encore trop de changements, trop de flous et de problèmes pour que ce projet de loi soit acceptable.

En gros, quand les conservateurs ont déposé le projet de loi C-23, c'était un très mauvais projet de loi. Présentement, avec les amendements, c'est un très mauvais projet de loi. Pour moi, ce n'est pas suffisant pour que je lui donne mon appui.

Maintenant, comment cela s'est-il poursuivi en comité? Des dizaines de témoins sont venus nous voir pour nous dire qu'il y avait de gros problèmes, qu'il fallait absolument arranger ça, que ce projet de loi n'avait pas de bon sens. Finalement, ils ont réussi à pousser suffisamment pour que le gouvernement recule un peu sur certaines choses. Mais globalement, peut-on dire que les représentants du gouvernement qui étaient au comité ont écouté les témoins, qu'ils ont vraiment fait attention à ce qui s'est passé et qu'ils ont pris en considération leurs avis? Je ne trouve pas. Beaucoup de choses ont été discutées et commentées par les témoins, qui sont des experts sur le sujet, et qui, finalement, ne se retrouvent toujours pas dans le projet de loi C-23 ni dans les amendements. J'imagine qu'il faudra attendre que ce soit un nouveau gouvernement, en 2015, pour qu'on voit enfin la couleur des vrais changements dont a besoin la Loi électorale du Canada.

En fin de compte, dans une démocratie du XXI^e siècle et dans un pays comme le Canada, respecté sur le plan international pour sa démocratie, c'est vraiment un problème qu'un projet de loi aussi fondamental soit changé, déposé et imposé par un gouvernement majoritaire qui ne fait pas de consultation et se bouche les oreilles. Il ne veut entendre personne ni les problèmes qu'on peut avoir avec le projet de loi. C'est un projet de loi qui est *terrific* et ça va finir là.

Il faut vraiment faire mieux et il faut de vraies consultations. Il nous faut un vrai changement à la Loi électorale du Canada.

• (1400)

Le président suppléant (M. Barry Devolin): La période pour les affaires gouvernementales est expirée. En conséquence, l'honorable députée de Louis-Saint-Laurent aura des questions et des commentaires après la période des questions.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA PHILANTHROPIE

Mme Cathy McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole à la Chambre aujourd'hui pour rendre hommage à un philanthrope canadien très généreux, M. Ken Lepin, de Kamloops. Plus tôt cette année, M. Lepin a annoncé qu'il ferait un don de 2,25 millions de dollars à l'Université Thompson Rivers. Ce don s'ajoute à la somme de 250 000 \$ qu'il a déjà versée par le passé.

Cet énorme don aidera une nouvelle génération d'étudiants admis à l'Université Thompson Rivers dans divers domaines. Il servira à créer de nouvelles bourses et à augmenter le montant des bourses existantes dans divers domaines, comme les métiers, les sciences, les soins infirmiers, l'administration des affaires, le droit, les arts, l'art culinaire, le tourisme, l'éducation et les soins vétérinaires, pour ne nommer que ceux-là.

M. Lepin est un homme qui a réussi par ses propres moyens et qui donne énormément à la ville de Kamloops en retour. En plus d'avoir fait ce don très important à l'Université Thompson Rivers, il a donné des milliers de dollars au Royal Inland Hospital, au B.C. Wildlife Park ainsi qu'à l'Armée du Salut.

Grâce à sa générosité et au travail qu'il a accompli tout au long de sa vie, Ken Lepin a laissé sa marque à Kamloops, qui est désormais un meilleur endroit où vivre. Son don le plus récent aura des retombées positives pour les générations à venir.

M. Lepin, nous vous disons merci.

Déclarations de députés

[Français]

LES AÎNÉS

M. José Nunez-Melo (Laval, NPD): Monsieur le Président, hier, nous avons célébré la fête des Mères. J'étais en compagnie de plusieurs mères de ma circonscription, dans l'une des nombreuses résidences pour personnes âgées de mon comté.

Même si nous avons tous le cœur à la fête, plusieurs mères étaient inquiètes quant à leur avenir. Elles m'ont fait part de leurs inquiétudes à l'égard de ce que le gouvernement leur réserve. En ce qui a trait aux pensions, plus de 30 % de ces mères retraitées sont endettées, et 40 % iront les rejoindre bientôt. Leur accès aux soins de santé et aux médicaments est de plus en plus compromis.

De plus, comme je viens d'en faire mention, le projet de loi du ministre d'État à la Réforme démocratique s'ajoute à tout cela.

Les mères étaient heureuses, et j'espère qu'elles le seront pour longtemps. Bonne fête des Mères!

* * *

[Traduction]

PANAGIOTA BISSAS

M. Costas Menegakis (Richmond Hill, PCC): Monsieur le Président, à la fin du printemps de 1956, le *Queen Frederica* accosta à Halifax. À son bord, une jeune femme, Panagiota Bissas, s'appretait, toute fébrile, à débarquer du navire.

Sans le sou, elle avait quitté son pauvre village du Sud de la Grèce pour entreprendre un périple qui allait la mener jusqu'au Canada. On lui avait dit que c'était un pays accueillant, peuplé de gens chaleureux, une terre promise où chacun pouvait réaliser ses rêves.

Elle était la première de sa famille à voyager à l'étranger. Ayant décidé de participer à une mesure d'immigration lancée par le Canada, elle est venue, sans argent, pour immigrer en tant que domestique. Elle ne connaissait ni l'anglais, ni le français ni la culture canadienne. Comme la plupart des immigrants, elle a travaillé avec acharnement, et elle a toujours été reconnaissante de pouvoir vivre dans notre grande nation, où elle a pu réaliser ses rêves en se consacrant à notre famille.

Malheureusement, j'ai perdu ma mère exactement six mois avant d'être élu au Parlement, mais aujourd'hui, comme toujours, je sens encore sa présence.

Aujourd'hui, j'aimerais rendre hommage aux mères qui siègent à la Chambre et à toutes les mères de ma circonscription, Richmond Hill, et de l'ensemble de notre grand pays.

* * *

• (1405)

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

M. Ted Hsu (Kingston et les Îles, Lib.): Monsieur le Président, Arnold Chan est le candidat libéral de la circonscription Scarborough—Agincourt pour l'élection partielle qui aura lieu le 30 juin.

Arnold a des liens solides dans la circonscription, car il a grandi et étudié dans cette collectivité, parmi les plus diversifiées, qui compte l'une des plus importantes communautés chinoises au pays. Arnold a mené une brillante carrière d'avocat et il s'est distingué en tant que bénévole. Il sera un grand défenseur de l'emploi, de l'économie, de l'immigration et du commerce. Il veillera à ce que la population de Scarborough—Agincourt soit bien représentée à Ottawa.

Déclarations de députés

Arnold bénéficiera du soutien de sa famille, notamment de celui de ses trois enfants. Il comprend la nécessité de venir en aide à la classe moyenne à force de travail et d'espoir.

Nous sommes impatients d'accueillir, grâce à l'appui de la population de Scarborough—Agincourt, Arnold Chan au sein du caucus libéral.

* * *

LA PASSERELLE DES GLACIERS

L'hon. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, demain, nous procéderons à l'ouverture officielle de la Passerelle des glaciers, une toute nouvelle structure située dans la magnifique circonscription de Yellowhead. J'ai eu l'occasion de faire l'essai de cette structure, une passerelle aérienne en verre, et il s'agit véritablement d'une expérience à couper le souffle.

Aménagée au-dessus d'une falaise, la passerelle culmine à près de 1 000 pieds au-dessus du sol. Elle donnera aux visiteurs du parc national Jasper l'occasion d'admirer le magnifique paysage d'un point de vue inédit. Située en bordure de la promenade des Glaciers, la Passerelle des glaciers offre une expérience d'interprétation qui permettra aux visiteurs d'en apprendre davantage sur la glaciologie, la géologie et l'écosystème du célèbre champ de glace Columbia.

Le parc Jasper est un trésor national, et je suis très impressionné par les efforts qui ont été déployés pour offrir aux visiteurs cette nouvelle expérience, qui respecte à la fois l'environnement et l'intégrité du paysage.

J'invite tous les députés de même que l'ensemble de la population canadienne à aller visiter Jasper cet été et à braver leur peur du vide en s'aventurant sur la passerelle.

* * *

[Français]

LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

M. Mathieu Ravignat (Pontiac, NPD): Monsieur le Président, après près d'une décennie que les conservateurs sont au pouvoir, une chose est devenue claire: ceux-ci mènent une guerre malicieuse pour se faire du capital politique sur le dos des fonctionnaires fédéraux et masquer les échecs de leur gestion économique pourrie.

[Traduction]

Ils ont annoncé unilatéralement leur intention de s'attaquer aux congés de maladie des fonctionnaires fédéraux et imposé une hausse des cotisations de retraite aux nouveaux employés, créant ainsi un système à deux niveaux. Les conservateurs s'en sont aussi pris aux fonctionnaires retraités en limitant leur accès aux soins de santé. Et, comme d'habitude, ils n'ont consulté personne et ont empêché le Parlement de débattre du dossier.

[Français]

Plusieurs de mes concitoyens de Pontiac sont des fonctionnaires. Ils viennent me voir parce qu'ils se disent débordés à force de se faire demander d'en faire plus avec moins. Le niveau de détresse psychologique au sein de la fonction publique en témoigne. Assez, c'est assez! Les fonctionnaires fédéraux n'ont pas à porter le poids de la course contre le déficit de ce gouvernement. Ces attaques incessantes contre ceux et celles qui sont à la base de nos services publics doivent cesser immédiatement.

[Traduction]

THOMAS JAMES MITCHELL

M. Larry Miller (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Monsieur le Président, dans la foulée de la récente Journée nationale de commémoration en l'honneur des soldats qui ont servi notre pays en Afghanistan, je voudrais rendre hommage au caporal Robert Thomas James Mitchell, d'Owen Sound, ainsi qu'à ses parents, Bob et Carol.

Le caporal Mitchell a malheureusement été tué en Afghanistan par une attaque des insurgés, le 3 octobre 2006, à l'âge de 32 ans. Le caporal Mitchell avait une femme et trois enfants qui l'aimaient beaucoup.

J'ai eu l'honneur de rencontrer Bob et Carol lorsqu'ils sont venus assister aux cérémonies de la Journée nationale de commémoration, à Ottawa. Ils apportent un immense soutien aux autres familles de militaire. Carol assiste encore aux cérémonies de remise des diplômes du Centre d'instruction Meaford du Secteur du Centre de la Force terrestre pour parler aux soldats qui terminent leur formation, tout en apportant son soutien aux autres familles ayant perdu un être cher en Afghanistan.

Mes condoléances aux amis et à la famille du caporal Mitchell, et mes félicitations à Bob et Carol pour leur extraordinaire contribution à notre pays. Bob, Carol et le reste de la famille Mitchell personnifient les qualités de ceux qui servent notre pays tout aussi admirablement que nos militaires.

* * *

LE DIRECTEUR SCIENTIFIQUE DU LABORATOIRE NATIONAL DE MICROBIOLOGIE

L'hon. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC): Monsieur le Président, le Dr Frank Plummer a récemment achevé un mandat de 14 ans à titre de directeur scientifique du Laboratoire national de microbiologie de Winnipeg.

Sa voix autoritaire, posée et intelligente est l'une des plus respectées de notre génération. Sous sa direction, le laboratoire de Winnipeg est devenu une force scientifique réputée dans le monde entier. Lors de la pandémie de H1N1 en 2009, c'est à lui que les autorités mexicaines se sont adressées en premier lieu pour obtenir de l'aide.

Le Dr Plummer, qui a découvert que des femmes kényanes ont une immunité naturelle au VIH, est une sommité parmi ses pairs scientifiques. Il a reçu de nombreux prix prestigieux sur la scène nationale et internationale, trop nombreux pour que je les mentionne, en reconnaissance de la lutte qu'il mène contre les maladies infectieuses et des nombreuses vies qu'il contribue à sauver.

Fait intéressant, lorsque j'étais à la maternelle, mon enseignante était la mère du Dr Plummer. C'est l'enseignante que j'ai le plus aimée. Je suis donc honoré de demander à la Chambre de remercier le Dr Plummer pour ses services et de lui souhaiter la meilleure des chances dans l'avenir.

* * *

● (1410)

[Français]

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Mme Djaouida Sellah (Saint-Bruno—Saint-Hubert, NPD): Monsieur le Président, aujourd'hui, Journée nationale de la santé, c'est l'occasion d'affirmer que la santé des Canadiens n'est pas une libre marchandise et que l'intérêt public prime sur la libre entreprise dans l'industrie des médicaments.

Le NPD veut s'assurer que les professionnels de la santé ont accès à l'information nécessaire pour la santé de leurs patients et pour rendre leur travail plus efficace. Pour cela, nous devons obliger les compagnies pharmaceutiques à déclarer les pénuries de médicaments. Nous ne devons pas attendre leur bon vouloir. Je me demande sincèrement combien de pénuries de médicaments devront encore subir les Canadiens avant que le gouvernement n'entende enfin raison.

* * *

[Traduction]

LES FEMMES ENTREPRENEURES

Mme Joan Crockatt (Calgary—Centre, PCC): Monsieur le Président, les femmes entrepreneurs constituent l'un des segments de l'économie canadienne qui croît le plus rapidement, mais elles représentent encore un moteur de croissance économique largement inexploité. C'est pourquoi, dans le budget de 2014, le gouvernement a lancé une initiative pour inciter les jeunes femmes à faire preuve de leadership et d'entrepreneuriat.

La semaine dernière, deux grandes dirigeantes nous ont parlé avec une grande clarté de ce qui fonctionne. Ce sont Christine Day, directrice générale de Luvo, auparavant directrice générale de lululemon, et Heather Kennedy, vice-présidente de Suncor. Grâce à des champions qui les ont encouragées, elles sont passées à l'action et ont relevé d'énormes défis, comme lancer leur propre entreprise.

La ministre de la Condition féminine est une championne pour les femmes. Son champion était Jim Flaherty. Mes champions sont: ma mère; Bill Peterson, l'un de mes premiers rédacteurs en chef; et Ken King, qui travaille maintenant pour les Flames de Calgary.

Je mets tout ceux qui écoutent au défi de devenir le champion d'une jeune femme afin qu'elle puisse aller de l'avant et faire tout en son pouvoir pour réaliser ses rêves. Ce sera aussi l'une des meilleures choses que nous puissions faire pour notre pays.

* * *

[Français]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'INFIRMIÈRE

Mme Christine Moore (Abitibi—Témiscamingue, NPD): Monsieur le Président, j'ai le plaisir, aujourd'hui, de me lever pour célébrer la Journée internationale de l'infirmière, profession que j'ai l'honneur de pratiquer avec plus de 300 000 collègues canadiennes.

Certains de mes collègues parlementaires auraient avantage à s'inspirer de ces femmes et ces hommes exceptionnels et dévoués qui consacrent leur vie au service de la société.

Si chacun des députés ici présents veillait au bien-être de sa communauté de la même manière que les infirmières s'occupent de leurs patients, cela ferait longtemps que nous serions, et de loin, le meilleur pays dans tous les domaines.

De plus, la capacité des infirmières à mettre leurs convictions personnelles de côté, à faire preuve d'ouverture à l'autre et comprendre que c'est à la personne en face d'elles de choisir et d'agir devrait être enseignée à certains parlementaires.

Plus que des professionnelles, les infirmières deviennent souvent des anges-gardiens prêts à soutenir des patients dans les moments les plus difficiles. À un moment ou à un autre de sa vie, chaque Canadien a eu besoin d'une infirmière, et je crois que tous ont pu constater le professionnalisme et la grandeur d'âme de ces personnes uniques au coeur immensément grand.

Déclarations de députés

À toutes ces femmes et tous ces hommes qui tiennent notre système de santé à bout de bras, je souhaite une bonne Journée internationale de l'infirmière.

* * *

[Traduction]

L'ANAPHYLAXIE

M. Brad Butt (Mississauga—Streetsville, PCC): Monsieur le Président, le mois de mai est le Mois de la sensibilisation aux allergies alimentaires. Il nous rappelle que des millions de Canadiens souffrent d'allergies alimentaires et sont à risque d'anaphylaxie et qu'on peut faire beaucoup plus pour accroître la sensibilisation à ce problème et aider les personnes atteintes.

En mai, l'an dernier, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité la motion M-230, disant:

Que, de l'avis de la Chambre, l'anaphylaxie est un problème sérieux pour un nombre croissant de Canadiens et le gouvernement devrait prendre les mesures qui s'imposent pour veiller à ce que les Canadiens qui en souffrent puissent maintenir une bonne qualité de vie.

Je remercie les responsables de l'Initiative canadienne sur l'anaphylaxie et Debbie Bruce, de Mississauga, d'avoir défendu cette cause. Il n'y a pas de raison pour qu'une personne tombe gravement malade ou meure en raison d'un choc anaphylactique. Nous pouvons en faire plus pour que les avions soient plus sûrs pour les personnes souffrant d'allergies alimentaires et pour s'assurer qu'on y dispose d'EpiPens.

Ces groupes lancent un appel à Santé Canada et à Transports Canada pour que, ensemble, ils travaillent à faciliter la vie aux personnes qui vivent avec des allergies alimentaires.

* * *

●(1415)

LES ANCIENS COMBATTANTS DE LA MISSION EN AFGHANISTAN

M. Guy Lauzon (Stormont—Dundas—South Glengarry, PCC): Monsieur le Président, j'ai eu l'honneur de rendre hommage, en compagnie du président Ken Heagle et de membres de la filiale 297 de la Légion royale canadienne, à Cornwall, ainsi que de simples citoyens, aux courageux militaires, hommes et femmes, qui ont participé à la mission du Canada en Afghanistan, qui a duré 13 ans.

Le sergent Marc Léger, l'une des premières victimes de la guerre, était un fier résident de Stormont—Dundas—South Glengarry. Il a malheureusement perdu la vie en 2002. Sa mort et les services qu'il a rendus au Canada resteront gravés à jamais dans notre mémoire.

Il a aussi été très touchant de voir Libby Pelkey, mère de deux anciens combattants ayant participé à la mission en Afghanistan, déposer une couronne de fleurs sur le cénotaphe de Cornwall en l'honneur des quatre périodes de service de son fils Cody et des deux périodes de services de son autre fils Kyle.

Le 9 mai 2014 a certes été un jour de commémoration dans la circonscription de Stormont—Dundas—South Glengarry. Nous ne les oublierons pas.

*Questions orales***LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES**

L'hon. Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, depuis hier soir, le rassemblement sacré de tambours de 24 heures, organisé par le conseil des femmes de la nation nishnawbe-aski, sensibilise la population à la tragédie des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées. On a choisi la fête des Mères pour commencer l'hommage de 24 heures aux mères et grands-mères disparues ou assassinées, ainsi qu'à ceux qui pleurent la perte des membres de leur famille. Aujourd'hui, le rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones a ajouté sa voix à celle de ces femmes et a fait écho aux demandes insistantes de tenir une enquête publique.

[Français]

Quand l'Association des femmes autochtones du Canada a identifié près de 600 cas en 2009, cette situation horrible était déjà une situation de crise.

[Traduction]

Or, selon des statistiques récentes compilées par la GRC, il y aurait deux fois plus de cas, soit près de 1 200.

Le premier ministre doit écouter le bruit des tambours et ordonner immédiatement la tenue d'une enquête publique nationale.

* * *

LA COUR SUPRÊME DU CANADA

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Monsieur le Président, en fin de semaine, le juge à la retraite John Gomery s'est joint aux barreaux et aux doyens de facultés de droit de partout au pays qui condamnent tous l'attaque sans précédent du premier ministre à l'endroit de la juge en chef. Il a dit: « Je trouve épouvantable que l'on se serve ainsi de la magistrature à des fins politiques et je ne comprends pas ce qui a pu pousser le premier ministre et son Cabinet [...] »

Le juge Gomery est surtout connu comme celui qui est allé au coeur de la corruption libérale dans le scandale des commandites. Maintenant, les conservateurs s'en prendront sans doute à lui, comme ils s'en sont pris à Sheila Fraser et à tant d'autres. En 2006, on voyait le juge Gomery dans leurs publicités télévisuelles. Cette année, celui-ci n'est qu'un ennemi de plus pour le gouvernement conservateur, dont la liste ne cesse de s'allonger.

Les Canadiens méritent mieux que cela. Ils méritent un gouvernement qui les respecte et qui respecte les héros canadiens tels que le juge Gomery et Sheila Fraser, et c'est ce qu'ils obtiendront l'an prochain sous un gouvernement néo-démocrate.

* * *

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Mme Roxanne James (Scarborough-Centre, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur veille à ce que le système correctionnel corrige bel et bien les comportements criminels. La récente réglementation mise en vigueur par le gouvernement conservateur donne de meilleurs outils aux agents de correction de première ligne pour qu'ils empêchent les prisonniers de faire entrer de la drogue dans les prisons. Il est choquant, mais non surprenant, que l'opposition rejette ces mesures tout à fait sensées et qu'elle embrasse pleinement le parti des criminels condamnés. Le porte-parole néo-démocrate en matière de sécurité publique a même déclaré que nous devrions prodiguer de nouveaux traitements pour la toxicomanie aux prisonniers qui se prêtent au trafic de drogues, plutôt que de sévir contre eux; quant au porte-parole libéral, il

considère nos nouveaux outils trop restrictifs et craint qu'ils ne génèrent des tensions excessives.

Que les Canadiens se rassurent: le gouvernement conservateur n'a pas de leçon à recevoir de ceux qui font toujours passer les droits des criminels devant ceux des victimes.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Parlant de victimes, monsieur le Président, le rapporteur des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, James Anaya, n'a pas mâché ses mots aujourd'hui lorsqu'il a signalé que les conditions des peuples autochtones au Canada avait pris des proportions de crise.

Cette crise est attribuable à l'entêtement et à l'attitude de confrontation du gouvernement conservateur. Les conservateurs vont-ils enfin faire un premier geste en vue d'établir une véritable relation de nation à nation avec les Premières Nations et ordonner la tenue d'une enquête publique sur les 1 200 femmes autochtones assassinées ou disparues au Canada?

● (1420)

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, en réalité, nous agissons dans ce dossier très important depuis notre arrivée au pouvoir.

En fait, nous avons adopté des initiatives très importantes, dont le renouvellement des fonds destinés à la Stratégie de la justice applicable aux Autochtones. Nous veillons à ce que ce programme, qui vise à réduire le taux général de victimisation et de criminalité dans les communautés autochtones régionales, soit mené concurremment avec de nombreux efforts, dont l'adoption d'initiatives en matière de justice pénale et le fait de mettre plus d'outils à la disposition des policiers pour qu'ils puissent assumer leurs fonctions importantes. Il est prépondérant de prendre des mesures concrètes.

* * *

LA RÉFORME DÉMOCRATIQUE

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, le premier ministre a rejeté toutes les demandes du commissaire aux élections du Canada qui réclame le pouvoir de contraindre des gens à témoigner dans le cadre d'enquêtes sur la fraude électorale, alors que, par exemple, le Tribunal de la concurrence dispose d'un tel pouvoir.

Nous venons d'apprendre qu'Arthur Hamilton, avocat du Parti conservateur, a donné de faux renseignements aux enquêteurs d'Élections Canada dans le cadre du scandale des appels automatisés. Pourquoi les conservateurs refusent-ils d'octroyer à ceux qui enquêtent sur les fraudes électorales le pouvoir de contraindre des gens à témoigner? Ont-ils peur que des conservateurs soient poursuivis pour avoir menti?

L'hon. Pierre Poilievre (ministre d'État (Réforme démocratique), PCC): Monsieur le Président, le commissaire aux élections du Canada a mené une très longue enquête exhaustive sur les allégations mentionnées par le député d'en face, et on en est venu à la conclusion que rien ne justifiait que l'on pousse les investigations plus avant.

Questions orales

J'ajoute que le commissaire dispose des mêmes pouvoirs d'enquête que tout corps de police.

[Français]

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): En fait, monsieur le Président, voici la vérité.

Après avoir entendu toute la preuve, la Cour fédérale a déjà statué très clairement que c'est la base de données du Parti conservateur qui a été utilisée pour faire des milliers d'appels automatisés frauduleux. C'est seulement grâce à l'obstruction systématique des conservateurs que le coupable n'a pas encore été identifié.

Le premier ministre pense-t-il qu'il est acceptable que son avocat donne des fausses informations aux enquêteurs d'Élections Canada?

L'hon. Pierre Poilievre (ministre d'État (Réforme démocratique), PCC): Monsieur le Président, le commissaire d'Élections Canada a déjà fait une enquête exhaustive à cet égard. Il a trouvé que rien ne s'est passé. Avec cette enquête, on voit que les allégations des néo-démocrates et d'autres gens partisans étaient fausses. Il est maintenant temps que le chef des néo-démocrates se lève à la Chambre pour s'excuser de ses fausses allégations.

* * *

LA FISCALITÉ

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, les conservateurs ont présidé à la perte nette de 30 000 emplois au Canada, l'un de leur pire mois en matière économique. Il y a, aujourd'hui, près de 300 000 Canadiens de plus au chômage qu'avant la récession de 2008.

Dans les circonstances, le ministre va-t-il se raviser et garder en place le crédit d'impôt de 1 000 \$ pour aider les petites entreprises à créer de l'emploi?

L'hon. Joe Oliver (ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, notre gouvernement conservateur est concentré sur ce qui compte pour les Canadiens, soit l'emploi et la croissance économique. Le taux d'emploi peut être instable d'un mois à l'autre, et nous compatissons avec les Canadiens qui ont perdu leur emploi en avril. Malgré tout, le Canada affiche globalement l'un des meilleurs bilans du G7 au chapitre de la création d'emplois, soit plus d'un million d'emplois, net, depuis le pire de la récession, dont près de 90 % sont à temps plein et plus de 80 % sont dans le secteur privé.

* * *

[Traduction]

L'EMPLOI

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, à Toronto, la plus grande ville du pays, le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale, mais les conservateurs ne font rien.

En 2002, les libéraux ont élargi le Programme de travailleurs étrangers temporaires pour qu'il englobe des emplois peu spécialisés comme ceux du secteur de la restauration rapide. Depuis, sous les gouvernements libéraux et conservateur, ce programme a connu une croissance de 13 % par année, ce qui est énorme.

Depuis que le ministre est en poste, le nombre de travailleurs étrangers temporaires augmente de près de 200 000 par année. Alors que 30 000 Canadiens ont perdu leur emploi le mois dernier seulement, le ministre acceptera-t-il enfin qu'une vérification complète révèle les abus entourant le Programme des travailleurs étrangers temporaires?

● (1425)

L'hon. Jason Kenney (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme, PCC): Monsieur le Président, nous avons donné à des agents de Service Canada le pouvoir de mener des vérifications indépendantes; ils peuvent examiner des employeurs à haut risque et faire des vérifications aléatoires. En décembre dernier, nous avons mis en place la liste noire et accordé des pouvoirs supplémentaires qui permettent de sévir contre les employeurs qui abusent du programme. À cela s'ajoutent les sanctions administratives et pécuniaires prévues dans la loi d'exécution du budget.

Quand des employeurs qui demandent des avis relatifs au marché du travail font de fausses représentations en vertu de la Loi sur l'immigration, je confie maintenant ces cas à l'Agence des services frontaliers, qui voit à appliquer la loi pénale au besoin.

[Français]

L'hon. John McCallum (Markham—Unionville, Lib.): Monsieur le Président, nous avons appris que les Guichets emplois du gouvernement fédéral, qui se trouvent en ligne et sont une composante clé du Programme des travailleurs étrangers temporaires, sont complètement perturbés. Des annonces d'emplois y demeurent pendant des mois après que le poste ait été comblé. Des Canadiens sans emploi ne peuvent pas obtenir de réponse de la part des employeurs. Cela est la faute du gouvernement, et non pas des employeurs.

Les conservateurs vont-ils remédier à ce désastre qu'ils ont eux-mêmes créé?

L'hon. Jason Kenney (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme, PCC): Monsieur le Président, mon collègue a tout à fait tort. La banque d'emplois existe afin de mieux lier les chômeurs aux emplois disponibles au Canada. Des milliers d'employeurs participent à la banque d'emplois. Le maximum de temps pour publier un emploi est 30 jours. Certaines provinces participent aussi à cette banque, grâce à leur banque d'emploi. La période maximale pour publier un emploi est de six mois. Nous ferons prochainement des révisions, et ce, afin de mieux lier les chômeurs aux employeurs.

[Traduction]

L'hon. John McCallum (Markham—Unionville, Lib.): Monsieur le Président, qu'est-ce que ça change, le nombre de Canadiens qui le consultent, ce site, s'il ne fonctionne pas?

Il y a quelques années, le gouvernement conservateur a décrété que les employeurs devaient annoncer tous leurs emplois sur ce site seulement, c'est donc dire qu'il est absolument essentiel pour le bon fonctionnement du programme. Pourtant, nous savons qu'il est mal entretenu et désuet et qu'il est une grande source de frustration pour les chercheurs d'emploi de partout au pays.

Que fait le gouvernement pour faire respecter les règles? Que fait-il pour que les employeurs fassent le suivi auprès des chercheurs d'emploi du Canada?

L'hon. Jason Kenney (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme, PCC): Monsieur le Président, comme presque chaque fois que le député aborde ce sujet, il a tout faux. Le gouvernement n'a jamais obligé les employeurs à annoncer leurs emplois seulement sur ce site. Ce serait ridicule.

Questions orales

En réalité, ce site est un moyen utile de faire le lien entre les chômeurs canadiens et les emplois disponibles. Globalement, le service Alerte-Emploi envoie des centaines de milliers de courriels aux chômeurs du pays afin de les informer des emplois disponibles. La période maximale typique d'affichage pour un emploi est de 30 jours. Le maximum absolu est de 60 jours. De nombreuses provinces contribuent aussi au Guichet emplois du Canada.

L'hon. John McCallum (Markham—Unionville, Lib.): Monsieur le Président, les dissensions continuent de faire rage au sein du caucus conservateur. Cette fois, on apprend que le président du Conseil du Trésor a écrit, il y a deux ans...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. Le député de Markham—Unionville a la parole.

L'hon. John McCallum: Monsieur le Président, il y a deux ans, le président du Conseil du Trésor a écrit à la ministre de l'époque pour se plaindre que le Guichet emplois n'était pas efficace. Quant au nouveau ministre, il nous dit qu'il s'empresse d'intervenir dès qu'un collègue lui signale un problème. Pourquoi n'est-il pas intervenu il y a deux ans? Et s'il pense nous répondre que c'est parce qu'il n'était pas responsable de ce dossier dans ce temps-là, je lui demanderai alors s'il entend redoubler aujourd'hui d'effort pour être certain de régler ce problème, qui...

Le Président: À l'ordre. Le ministre de l'Emploi a la parole.

L'hon. Jason Kenney (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme, PCC): Je ne sais pas trop ce qu'il m'a été demandé, monsieur le Président. Tout ce que je sais, c'est que le député commence à se couvrir de ridicule avec ses questions boiteuses.

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires est assorti de règles. Si les employeurs sont incapables de prouver qu'ils ont d'abord offert, aux taux de rémunération en vigueur, leurs emplois vacants à des Canadiens, ils ne peuvent pas faire venir d'étrangers. C'est ce qui est arrivé à un restaurant de la circonscription de Markham—Unionville, que représente le député. Le restaurateur en question s'est plaint au député que c'était injuste. Il veut pouvoir faire venir des travailleurs étrangers. Le député réclame qu'on lève le moratoire pour son restaurant préféré, comme le chef du Parti libéral l'avait fait avant lui.

Nous n'allons pas...

• (1430)

Le Président: La députée de Newton—Delta-Nord a la parole.

Mme Jinny Jogindera Sims (Newton—Delta-Nord, NPD): Monsieur le Président, le ministre souligne constamment le nombre d'emplois vacants figurant dans le Guichet emplois du Canada. Les avis relatifs au marché du travail sont préparés à partir de ces données, qui ne sont souvent pas à jour. Les annonces ne sont pas enlevées lorsque les emplois trouvent preneurs. Autrement dit, les autorisations accordées d'embaucher des travailleurs étrangers temporaires reposent sur de la fausse information. Le ministre verra-t-il à ce qu'on apporte les correctifs nécessaires à la collecte de données sur le marché du travail canadien pour que les Canadiens se voient offrir en premier les emplois au Canada?

L'hon. Jason Kenney (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme, PCC): Monsieur le Président, le Guichet emplois est utile pour informer les chômeurs canadiens des emplois disponibles. Habituellement, une annonce demeure en ligne pendant 30 jours. Nous prolongeons cette période

uniquement lorsque l'employeur en fait la demande. Le maximum est de six mois, après quoi l'annonce disparaît.

Nous apportons des améliorations au Guichet emplois du Canada. Les guichets emplois de plusieurs provinces transmettent automatiquement leurs offres d'emploi au Guichet emplois du Canada. Dans les provinces qui ne coopèrent pas avec nous, nous oeuvrons avec des sites Web du secteur privé. Nous aurons prochainement recours à de nouveaux outils technologiques pour informer encore mieux les chômeurs canadiens des emplois qui correspondent à leurs compétences.

Mme Jinny Jogindera Sims (Newton—Delta-Nord, NPD): Monsieur le Président, les conservateurs sont parvenus à empirer davantage un programme qui fonctionnait déjà mal. Les données servant à déterminer si une entreprise peut embaucher des travailleurs étrangers temporaires ne sont pas fiables. Certaines entreprises diffusent des annonces dans le Guichet emplois uniquement pour être admissibles au programme. Des corrections doivent être apportées au programme.

Le ministre acceptera-t-il qu'une étude indépendante soit effectuée pour que nous cessions d'utiliser des données erronées, que nous mettions fin aux abus et que nous puissions convaincre les Canadiens que ce programme est utilisé à bon escient?

L'hon. Jason Kenney (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme, PCC): Monsieur le Président, comme la députée le sait, nous avons déjà apporté des changements très substantiels, qui ont réduit le nombre de demandes dans le cadre de ce programme. Or nous sommes sur le point d'apporter une autre série de changements. Service Canada effectue des vérifications indépendantes conformément aux nouveaux pouvoirs que nous avons conférés à cet organisme, en vertu de la loi.

Cependant, j'ai reçu des lettres de la part de députés néo-démocrates qui nous demandent d'alléger, de simplifier et d'accélérer le traitement des demandes d'avis relatif au marché du travail. Ils nous demandent de réduire le salaire minimum dans une région et de faciliter l'accès au programme pour leurs employeurs préférés dans leur circonscription. Malgré tout le respect que nous devons à ces députés, nous n'avons pas l'intention de les écouter.

[Français]

Mme Sadia Grogueh (Saint-Lambert, NPD): Monsieur le Président, alors que le marché de l'emploi se détériore, les conservateurs naviguent à vue. Ils n'ont pas de chiffres fiables pour faire face aux défis de l'emploi. Ils envoient des travailleurs temporaires étrangers dans des régions où le chômage est élevé. Ils ne savent même pas quels sont les industries et les corps de métier qui sont en demande.

Est-ce que les conservateurs réalisent qu'en coupant dans la recherche sur le marché de l'emploi et qu'en mettant la hache dans Statistique Canada et dans le questionnaire obligatoire long du recensement, ils n'ont plus de repère pour intervenir rationnellement sur le marché de l'emploi?

L'hon. Jason Kenney (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme, PCC): Monsieur le Président, malheureusement, la députée n'a pas raison. Effectivement, mon ministère a mis en place environ 60 % des recommandations de la commission de M. Drummond, il y a quelques années, sur l'information sur le marché du travail. Nous continuerons d'améliorer la disponibilité de cette information. On veut tout le temps s'assurer que les Canadiens sont les premiers à avoir accès aux emplois disponibles dans l'économie canadienne. C'est le but de nos réformes du programme.

Questions orales

Mme Sadia Groguhé (Saint-Lambert, NPD): Monsieur le Président, le vérificateur général a prévenu le gouvernement que Statistique Canada était incapable d'identifier les besoins de main-d'oeuvre au sein des provinces. De même, Dominique Gross de l'Université Simon Fraser confirme que, dans l'état actuel des données, il est impossible de savoir où sont situées les pénuries de main-d'oeuvre et qui sont les employeurs qui peuvent légitimement embaucher des travailleurs étrangers temporaires. Bref, mauvaises données, mauvaises décisions, mauvais gouvernement.

Quand les conservateurs s'attaqueront-ils sérieusement au chômage en commençant par se doter de données fiables sur le marché de l'emploi?

L'hon. Jason Kenney (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme, PCC): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, l'information sur le marché du travail à l'échelle nationale n'est pas pertinente en ce qui concerne les décisions particulières qui sont prises sur les avis relatifs au marché du travail soumis par les employeurs. On a mis davantage de rigueur dans l'analyse de ces avis relatifs au marché du travail. On va ajouter encore plus de rigueur dans ce processus dans les réformes que nous annoncerons prochainement, pour s'assurer que les Canadiens ont accès les premiers aux emplois disponibles dans l'économie canadienne.

* * *

● (1435)

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Romeo Saganash (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, NPD): Monsieur le Président, s'empêcher de comprendre le problème pour trouver de vraies solutions, c'est ce que les conservateurs font le mieux, notamment dans le dossier des femmes autochtones disparues et assassinées.

Rien, dans leurs politiques, ne permet de comprendre pourquoi ces femmes disparaissent ou sont assassinées. Au contraire, la liste des victimes s'allonge. C'est pour cette raison que le rapporteur spécial de l'ONU recommande la tenue d'une enquête publique.

Le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile peut-il nous dire quelles sont les causes des disparitions et des assassinats?

[Traduction]

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, je remarque que le rapport reconnaît que, malgré les nombreux problèmes qui existent encore manifestement, le gouvernement a pris des mesures positives pour améliorer la prospérité et le bien-être des peuples autochtones au Canada.

À propos des mesures prises par le gouvernement pour appuyer les activités policières dans ces dossiers importants, nous avons créé le Centre national pour les personnes disparues et restes non identifiés, créé un site Web national, amélioré les bases de données des organismes d'application de la loi, bonifié le Fonds d'aide aux victimes et commencé l'élaboration d'initiatives de sensibilisation et de plans de sécurité provenant des collectivités autochtones. Il est temps de passer à l'action.

Mme Niki Ashton (Churchill, NPD): Monsieur le Président, cela fait 24 heures qu'une cérémonie se déroule sur la Colline du Parlement en l'honneur des familles des femmes autochtones assassinées ou portées disparues. Aujourd'hui, James Anaya, rapporteur des Nations Unies, a publié un nouveau rapport. Il y dit

que le gouvernement devrait lancer une enquête nationale exhaustive sur la question des femmes et des filles autochtones assassinées ou portées disparues.

M. Anaya vient s'ajouter à un nombre croissant d'experts du Canada et d'ailleurs, de provinces et de territoires, d'organisations autochtones et de familles des victimes. Ils s'entendent tous pour dire qu'une enquête s'impose. Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de lancer une enquête nationale sur la question des femmes autochtones assassinées ou portées disparues?

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, cela ne fait pas l'unanimité. D'ailleurs, j'ai lu quelques récents articles sur la question. Audrey Huntley, défenseuse et co-fondatrice de No More Silence, une organisation de sensibilisation au problème des femmes autochtones assassinées ou portées disparues, oeuvre dans le dossier depuis les années 1990. Elle est convaincue que ce qui s'impose, c'est un soutien accru aux enquêtes policières, une action et une intervention plus directes, plus de programmes, plus d'efforts sur le terrain et des mesures permettant de déterminer que les activités policières portent fruit. C'est exactement ce que fait le gouvernement.

Mme Niki Ashton (Churchill, NPD): Ce que devrait faire le gouvernement, monsieur le Président, c'est lancer une commission d'enquête sur les femmes autochtones disparues ou assassinées.

Le rapport que les Nations Unies ont publié aujourd'hui fait ressortir l'échec du gouvernement. On peut en effet y lire que les femmes et les filles autochtones demeurent vulnérables aux mauvais traitements. Le monde entier a les yeux rivés sur nous. Il est plus que temps d'agir. Quand les conservateurs cesseront-ils de refuser aux familles et aux communautés autochtones la vérité et la justice qui leur sont dues?

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Au cours des dernières années, monsieur le Président, une quarantaine de rapports, d'enquêtes et de mesures ont eu pour objet de cerner les problèmes en cause. À vrai dire, pour régler le problème, des actions directes s'imposent.

Voyons ce que dit réellement le rapport:

[...] Le Canada a pris des mesures rigoureuses pour faire face à certains aspects qui perdurent de l'histoire des Autochtones au Canada, marquée par les malentendus et les préjugés, ce qui est une étape nécessaire pour vaincre leur désavantage actuel.

Selon le rapport, le Canada a adopté des lois, des politiques et des programmes en grand nombre. Nous poursuivons sur cette lancée. Ça, ce sont des actions directes.

* * *

LE BUDGET

Mme Françoise Boivin (Gatineau, NPD): Monsieur le Président, compte tenu de ces réponses, les prochaines statistiques n'étonneront personne.

En avril, le ministère de la Justice a fait des compressions de 1,2 million de dollars, ou de 20 %, dans son budget de recherche. Un rapport interne du ministère montre que les recherches effectuées ne correspondaient pas aux priorités du gouvernement. Huit chercheurs ont ensuite perdu leur emploi.

Le gouvernement a procédé de la même façon en ce qui concerne les sciences: il a réduit le financement parce qu'il n'aime pas les faits. Quels étaient les faits auxquels le gouvernement s'opposait si vivement?

Questions orales

●(1440)

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, je sais que la députée — et, semble-t-il, son parti — s'opposent vivement à toute mesure visant à améliorer la reddition de comptes et la responsabilité financière dans la fonction publique.

Ce que nous avons fait et continuons de faire au ministère de la Justice, de même qu'ailleurs au gouvernement, c'est gérer judicieusement l'argent que les contribuables canadiens ont durement gagné pour optimiser l'efficacité au sein des ministères, que ce soit le mien ou les autres.

Bien entendu, le gouvernement mène des recherches pour obtenir des renseignements visant à appuyer ses priorités, en l'occurrence des mesures qui donnent des résultats. Voilà ce qui s'est produit dans ce cas comme dans celui de tous les ministères.

Mme Françoise Boivin (Gatineau, NPD): Monsieur le Président, le ministre a parlé d'améliorer la reddition de comptes.

[Français]

Ils ont fait des compressions à Statistique Canada et à Environnement Canada. Ils ont fait des compressions au Conseil national de recherches et à Pêches et Océans Canada. Ils ont fait des compressions à Radio-Canada. Maintenant, ils font des compressions au ministère de la Justice. Toutes ces compressions ont pour effet de diminuer la qualité de l'information disponible, ce qui a pour effet de diminuer la qualité des projets de loi présentés par le gouvernement. Les choix effectués par les conservateurs sont idéologiques. Il y a un *pattern* de compressions pour tout ce qui touche aux faits et à la science.

Quelles recherches effectuées en justice n'étaient pas alignées sur les priorités et la vision gouvernementale?

[Traduction]

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, ce qui me semble idéologique, c'est le dédain que la députée et son parti éprouvent, pour des raisons idéologiques, à l'égard de toute mesure visant à faire des économies pour les contribuables et à améliorer la reddition de comptes et l'efficacité au sein des ministères, qu'il s'agisse du ministère de la Justice ou d'autres ministères.

Nous sommes résolu à améliorer la reddition de comptes, à faire en sorte que les contribuables en aient plus pour leur argent et à utiliser les fonds publics à meilleur escient. C'est ce que fait le ministère de la Justice. C'est également ce que font le ministère de la Défense et le ministère de la Sécurité publique. C'est ce que les Canadiens veulent et c'est ce qu'ils exigent et attendent du gouvernement au XXI^e siècle.

* * *

L'EMPLOI

L'hon. Scott Brison (Kings—Hants, Lib.): Monsieur le Président, 156 000 Canadiens sont sans emploi depuis au moins un an. C'est plus que deux fois le nombre observé en 2008, soit 65 000. Pire encore, les conservateurs accordent maintenant des permis de travail de quatre ans à des travailleurs étrangers temporaires. Une période de quatre ans n'a rien de temporaire. Pour ces 156 000 Canadiens, le chômage n'a rien de temporaire.

Pourquoi les conservateurs ont-ils élargi le Programme des travailleurs étrangers temporaires, alors que de nombreux Canadiens sont confrontés au chômage à long terme?

L'hon. Jason Kenney (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme, PCC): Monsieur le Président, une fois de plus, le Parti libéral est honteusement mal renseigné dans ce dossier. En réalité, le permis accordé dans le cadre de ce programme est généralement valide pour un an, ou pour une période maximale de deux ans. Cependant, avant que nous mettions en place la période de renouvellement maximale de quatre ans, les travailleurs étrangers temporaires pouvaient voir leur permis de travail au Canada renouvelé pour le plus grand nombre d'années possible. Sous l'administration libérale, les permis de travail des travailleurs étrangers temporaires pouvaient être renouvelés pour cinq, sept ou dix ans.

Puisque nous étions d'avis qu'un programme temporaire devait être temporaire, nous avons établi une limite absolue de quatre ans pour la période où ces travailleurs peuvent résider au Canada. Nous avons resserré les règles établies par les libéraux.

L'hon. Scott Brison (Kings—Hants, Lib.): Monsieur le Président, pour résoudre le problème du chômage à long terme, il faut plus d'emplois, et non plus de travailleurs étrangers temporaires.

En 2013, la croissance de l'emploi au Canada s'est arrêtée. Selon le magazine *The Economist*, l'aura dont jouissait le Canada après la crise est en train de pâlir. Le taux de participation au marché du travail au Canada a atteint son plus bas niveau en 13 ans, et le taux de croissance accuse maintenant du retard par rapport à celui des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Australie.

Jusqu'où devra reculer l'économie avant que les conservateurs — et le ministre des Finances — ne se rendent compte que la situation actuelle ne répond pas aux besoins des Canadiens?

L'hon. Joe Oliver (ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement concentre ses efforts sur ce qui compte le plus pour les Canadiens: les emplois et la croissance économique. Il est un peu fort que les libéraux critiquent le bilan du gouvernement conservateur en matière de création d'emplois. Ils ont voté contre toutes les mesures de création d'emplois présentées par le gouvernement, y compris: le gel du taux de l'assurance-emploi en vue de donner des certitudes et de la souplesse aux employeurs et aux employés; les réductions d'impôt accordées au secteur manufacturier et l'investissement de 70 milliards de dollars pour le financement stable et prévisible de projets d'infrastructure porteurs d'emplois.

Le Parti libéral n'a pas le moindre plan en matière de croissance économique et de création d'emploi.

* * *

●(1445)

LES PENSIONS

L'hon. Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, il est triste de voir comment l'indignation des conservateurs explose chaque fois que quelqu'un laisse entendre que les travailleurs ontariens devraient avoir un peu plus d'argent dans leur portefeuille. Presque immédiatement, le premier ministre a attaqué la première ministre de l'Ontario pour avoir offert aux Ontariens de la classe moyenne un moyen concret de s'assurer de leur sécurité financière à la retraite.

Qu'est-ce qui fait croire au premier ministre qu'il est acceptable de retenir des cotisations pour une assurance-emploi factice, mais que ça ne l'est pas lorsqu'il s'agit de s'assurer une plus grande sécurité à la retraite?

Questions orales

L'hon. Joe Oliver (ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, il est assez évident que le gouvernement de l'Ontario, les libéraux de l'Ontario, s'en prend au gouvernement fédéral pour détourner l'attention de son bilan économique.

Voici ce que notre gouvernement a fait. Il a réduit les impôts, donné des possibilités d'épargne, créé plus d'un million d'emplois et généré de la croissance économique. En revanche, le gouvernement de l'Ontario s'endette lourdement et augmente les impôts. Ce régime de retraite provincial peu judicieux coûterait aux employés et aux employeurs 3,5 milliards de dollars par année.

* * *

LA JUSTICE

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, le premier ministre a promis de relever les normes d'éthique à Ottawa. Au lieu de cela, il a dressé une liste d'ennemis nixonienne sur laquelle figurent les mandataires indépendants du Parlement, la juge en chef de la Cour suprême et même Sheila Fraser. Le juge John Gomery, qui a contribué à révéler la corruption libérale, s'est dit consterné par le comportement du premier ministre à l'égard de la Cour suprême.

Quand le premier ministre cessera-t-il les attaques vindicatives et commencera-t-il à témoigner un peu de respect aux éminents Canadiens comme John Gomery?

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, c'est parce que nous respectons non seulement les éminents Canadiens, mais aussi l'intégrité du processus que nous avons demandé l'avis d'anciens juges de la Cour suprême, comme le juge Binnie et la juge Charron, et du constitutionnaliste Peter Hogg. Nous nous sommes adressés aux Canadiens et avons obtenu des avis éclairés.

Contrairement à ce qu'a laissé entendre le chef de l'opposition, à savoir que tout le monde savait que le processus avait été mis sur pied, quelqu'un a oublié d'en informer tous ces juges de la Cour fédérale qui ont postulé pour devenir juge à la Cour suprême.

[Français]

Mme Ève Pécelet (La Pointe-de-l'Île, NPD): Monsieur le Président, le premier ministre continue de décevoir les Canadiens et de se mettre à dos les pourfendeurs du scandale libéral des commandites. Cette fois-ci, c'est le juge Gomery qui estime que l'attaque du premier ministre contre la Cour suprême et sa juge en chef est déconcertante et de mauvais goût. Pour le juge Gomery, l'entêtement du premier ministre à nommer le juge Nadon s'explique par les préjugés des conservateurs à l'égard des juges québécois, perçus comme trop progressistes.

Quand le premier ministre va-t-il mettre fin à ses attaques sornaises et partisans contre la Cour suprême et les institutions qui s'opposent à son genre de gouvernance idéologique?

[Traduction]

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, j'ai une exclusivité: le juge Nadon vient du Québec. La porte-parole du NPD en matière de justice, une collègue de la députée, a même déclaré que M. Nadon était un bon juge et un brillant juriste.

Je crois que nous convenons tous que le juge Nadon est un éminent juriste. Nous envisagions de le nommer. Nous avons suivi les conseils d'un comité parlementaire et de nombreux autres intervenants, notamment du Québec. Nous avons agi en fonction de ces conseils.

[Français]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NPD): Monsieur le Président, il y a sept mois, le NPD avait salué les progrès réalisés vers la conclusion d'une entente commerciale avec l'Europe. Le ministre du Commerce international avait alors dit que toutes les questions importantes avaient été réglées. Sept mois plus tard, force est d'admettre que ce n'était pas vrai, parce que, sept mois plus tard, on n'a toujours pas de texte d'entente.

Le ministre peut-il nous dire ce qu'il se passe vraiment dans le dossier de l'Accord Canada-Union européenne? En d'autres mots, où cela bloque-t-il?

[Traduction]

L'hon. Ed Fast (ministre du Commerce international, PCC): Monsieur le Président, je dirais au député d'être patient. Quand ils comparent le bilan du gouvernement actuel en matière de commerce au bilan désastreux du NPD, les Canadiens savent qui fait bien les choses et qui met l'accent sur leurs priorités.

En octobre dernier, le premier ministre et le président Barroso ont paraphé et signé une entente de principe concernant cet accord commercial. Nous sommes en train de conclure les négociations techniques. Elles sont presque terminées.

Cet accord est excellent pour le Canada. Il va augmenter de plus de 20 % les échanges bilatéraux. De plus, grâce à lui, notre PIB va connaître une hausse de 12 milliards de dollars. Il s'agit d'un accord très avantageux pour le Canada.

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NPD): Monsieur le Président, ce serait un changement bienvenu si le ministre arrêta de se cacher derrière un écran de fumée pour dissimuler le fait qu'il n'a pas d'explication à fournir.

La Chambre de commerce du Canada a affirmé que le gouvernement a tardé à diversifier ses exportations et ne les a pas augmentées comme il se doit. Il n'est guère surprenant que nos chiffres d'exportation soient mauvais et qu'ils se détériorent.

Les gouvernements européens mènent des consultations auprès de la population parce que c'est ce qu'il faut faire dans une démocratie. Les conservateurs, quant à eux, refusent de dire ce qui est sur la table des négociations.

Pourquoi le gouvernement craint-il la transparence? Pourquoi les conservateurs maintiennent-ils les Canadiens dans l'ignorance?

● (1450)

L'hon. Ed Fast (ministre du Commerce international, PCC): Monsieur le Président, j'ai des nouvelles pour le député. Le Canada a un excédent commercial.

Les négociations avec l'Union européenne sont les négociations commerciales les plus transparentes que nous ayons jamais entreprises au Canada, et elles sont fondées sur la collaboration. Les provinces et les territoires se sont joints à nous, à la table des négociations, pour participer aux négociations sur les domaines qui relèvent de leur compétence. Les municipalités canadiennes ont participé et contribué au processus.

Il s'agit d'un excellent accord pour le Canada, pour tous les secteurs de son économie et pour toutes ses régions.

*Questions orales***LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

M. Rob Clarke (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill, PCC): Monsieur le Président, la Première Nation Kashechewan a déclaré l'état d'urgence en raison des inondations causées par la rivière Albany. Depuis hier soir, il y a un risque imminent d'inondation en raison des crues causées par les embâcles de glace qui se sont formés en amont.

Même si les urgences d'échelle régionale relèvent principalement de la province, le gouvernement est toujours prêt à aider les gens dans le besoin. Le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile pourrait-il informer la Chambre de ce que fait le gouvernement pour aider les citoyens du Nord de l'Ontario?

[Français]

L'hon. Steven Blaney (ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, PCC): Monsieur le Président, lorsqu'il s'agit de catastrophes naturelles d'envergure, les Canadiennes et les Canadiens peuvent compter sur notre gouvernement pour les secourir dans ces moments-là.

[Traduction]

Voilà pourquoi nous avons affecté trois avions Hercules C-130 aux efforts d'évacuation aujourd'hui. Si les conditions de l'aérodrome venaient à se détériorer en raison du temps qu'il fait, nous dépêcherons des hélicoptères Chinook.

J'aimerais remercier nos Forces armées canadiennes, qui travaillent sur le terrain pour garder en sécurité et au sec des centaines de nos concitoyens canadiens.

* * *

LA SANTÉ

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, la semaine dernière, dans le cadre de la Semaine de la santé mentale, de franches conversations ont eu lieu un peu partout au pays. Toutefois, ici, à Ottawa, le gouvernement conservateur reste les bras croisés et va même jusqu'à refuser d'adopter la norme nationale de la Commission de la santé mentale du Canada.

L'anxiété, le stress et la dépression sont de plus en plus présents dans la fonction publique; la mauvaise gestion et les attaques de la part des conservateurs n'arrangent nullement les choses. Pourquoi le gouvernement, qui est l'un des plus importants employeurs au pays, n'arrive-t-il pas à prendre des mesures concrètes pour la santé mentale au travail?

L'hon. Tony Clement (président du Conseil du Trésor, PCC): Monsieur le Président, c'est tout le contraire: nous nous attaquons à cette question, en collaboration avec les dirigeants de la fonction publique.

À l'heure actuelle, 49 % de tous les congés de maladie sont attribuables à un problème de santé mentale. En fait, le véritable problème, c'est le régime de congés de maladie actuel, qui est dépassé depuis 50 ans et qui ne nous permet pas d'utiliser les outils nécessaires pour régler la situation de manière efficace et moderne.

Voilà le genre de choses que je souhaite voir changées et c'est pourquoi j'envisage de discuter le régime des congés de maladie lors des négociations syndicales.

[Français]

M. Dany Morin (Chicoutimi—Le Fjord, NPD): Monsieur le Président, en matière de santé mentale, les conservateurs sont incapables de passer de la parole aux actes. Quelle hypocrisie que d'encourager le secteur privé à respecter la norme nationale de la

Commission de la santé mentale du Canada, tandis qu'ils n'appliquent même pas cette norme au sein de la fonction publique fédérale!

La prévention du stress pouvant mener à l'épuisement professionnel ou à la dépression dans la fonction publique est totalement déficiente. La santé mentale est primordiale. Pourquoi les conservateurs n'appliquent-ils pas la Norme nationale en matière de santé et sécurité psychologiques dans le milieu du travail à la fonction publique fédérale?

[Traduction]

M. Colin Carrie (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement consacre des sommes importantes à la recherche et à la sensibilisation en matière de santé mentale. Depuis 2006, nous y avons consacré 431 millions de dollars. Nous investissons au-delà de 112 millions de dollars par année pour appuyer des activités communautaires de promotion de la santé à l'intention des familles, et nous appuyons des projets dans plus de 230 localités au pays.

C'est le gouvernement actuel qui a mis sur pied la Commission de la santé mentale afin de créer une stratégie nationale et de faire connaître les pratiques exemplaires à la grandeur du pays.

* * *

[Français]

POSTES CANADA

M. Alexandre Boulerice (Rosemont—La Petite-Patrie, NPD): Monsieur le Président, samedi, dans une dizaine de villes au pays, des milliers de personnes sont descendues dans la rue pour dire non aux compressions à Postes Canada.

Déjà, 58 municipalités ont adopté une résolution ou envoyé une lettre en soutien à la livraison du courrier à domicile. Les conservateurs ne pensent pas aux conséquences de leur décision, par exemple pour les personnes âgées mais également pour les personnes qui vivent avec un handicap. Ils ne pensent pas non plus aux conséquences de l'aménagement du territoire ou du design urbain dans un milieu urbain. On va se le dire, les grosses boîtes communautaires, ce n'est pas beau, c'est vraiment affreux.

Les citoyens aiment leurs facteurs et ils tiennent à ce service public. Est-ce que les conservateurs vont nous éviter le triste titre de seul pays de l'OCDE même pas capable de livrer la poste à la maison?

• (1455)

[Traduction]

M. Jeff Watson (secrétaire parlementaire de la ministre des Transports, PCC): Monsieur le Président, en 2012, Postes Canada a livré un milliard de moins de lettres personnelles qu'en 2006. Le NPD est le seul à affirmer qu'il n'y a pas de crise à Postes Canada, une affirmation qui ne convainc vraiment pas les Canadiens. Signalons qu'à l'heure actuelle, deux Canadiens sur trois ne reçoivent pas leur courrier à domicile.

Pour notre part, nous sommes conscients que Postes Canada doit assumer ses pertes. Si le député veut en savoir davantage sur l'emplacement choisi pour les boîtes communautaires, je lui recommanderais de consulter Postes Canada, puisque ces décisions reviennent à la société d'État, qui est indépendant.

M. Mike Sullivan (York-Sud—Weston, NPD): Indépendante, monsieur le Président? Les conservateurs ne laissent aucune indépendance et n'ont aucune mémoire. Ne se rappellent-ils pas la loi forçant le retour au travail qu'ils ont imposée en 2011?

Questions orales

La ministre se contente de clamer que Postes Canada n'a pas le choix, comme si cette société ne pouvait s'adapter à la réalité changeante et qu'elle n'avait d'autre option que de réduire les services.

Bien des gouvernements dans le monde ont pris la bonne décision à l'égard de leur service postal public: l'Italie, l'Allemagne, le Japon et la Nouvelle-Zélande. Ils ont tous su adapter leur service postal et ils peuvent en être fiers.

Les conservateurs ont-ils l'ambition ou la créativité de donner l'exemple et de moderniser Postes Canada sans nuire à la société d'État?

M. Jeff Watson (secrétaire parlementaire de la ministre des Transports, PCC): Monsieur le Président, pour être précis, Postes Canada a établi un plan en cinq points visant à moderniser le service postal. Évidemment, nous appuyons les efforts que déploie Postes Canada pour remédier à son déficit. Selon un rapport du Conference Board, la société d'État devrait perdre jusqu'à 1 milliard de dollars de recettes par année d'ici 2020, ce qui n'est pas si lointain, parce que les Canadiens ont d'autres moyens de communication à leur disposition qui n'existaient même pas il y a quelques années.

Nous espérons certainement que Postes Canada pourra rétablir sa situation financière et continuer à offrir un service postal aux Canadiens.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

L'hon. Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, le rapporteur spécial de l'ONU James Anaya a appuyé le vaste consensus sur la nécessité de mener une enquête publique nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées. La GRC a maintenant relevé près de 1 200 cas. Ce dossier ne concerne pas uniquement les Autochtones et les femmes, c'est une tragédie canadienne qui se poursuit.

Le premier ministre, qui prétend sévir contre la criminalité et défendre les droits des victimes, fera-t-il ce qui s'impose et ordonnera-t-il maintenant la tenue d'une enquête publique nationale?

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, pour répondre brièvement, sans ordonner la tenue d'une enquête nationale, nous donnons suite aux recommandations de rapports approfondis dont nous sommes déjà en possession et qui proviennent de sources très crédibles. Nous avons pris des mesures importantes visant à améliorer la capacité de la police de mener des enquêtes, de procéder à des arrestations et de mettre en place un processus judiciaire qui fera en sorte que les responsables de ces crimes odieux rendent des compte devant la justice.

Nous continuons de prendre des mesures concrètes et nous poursuivons les programmes conçus pour aider les femmes autochtones qui habitent dans les réserves. Je songe notamment à la mesure qui accorde aux femmes la propriété des biens matrimoniaux et je signale que la députée et son parti s'y sont opposés. Voilà des mesures concrètes qui améliorent la situation des femmes autochtones.

* * *

[Français]

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

L'hon. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, ce printemps, nos contribuables ont payé pour que quatre

représentants du ministère de l'Intérieur de la République démocratique du Congo viennent au Canada pour interviewer une trentaine de ressortissants congolais que le gouvernement veut expulser. Belle ironie, un de ces ressortissants était lui-même un représentant de Kinshasa et, à cause de cela, est soupçonné d'être complice d'entrave aux droits de la personne.

La communauté canadienne d'origine congolaise s'inquiète de cette façon de faire et demande à rencontrer le ministre responsable.

Ma question est simple. Une telle rencontre aura-t-elle lieu?

L'hon. Steven Blaney (ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Comme il le sait, c'est l'Agence des services frontaliers du Canada qui est responsable de faire en sorte que notre Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés soit respectée et d'assurer l'intégrité de nos frontières. Comme il le sait également, chaque année nous avons près de 250 000 nouveaux arrivants, mais dans le cas où des citoyens sont ici, qu'ils ne respectent pas les lois et qu'ils ont épuisé tous les recours, à ce moment-là, c'est le rôle de l'Agence des services frontaliers du Canada de les renvoyer dans leur pays d'origine.

* * *

[Traduction]

L'INFRASTRUCTURE

M. Andrew Cash (Davenport, NPD): Monsieur le Président, Toronto est une ville de classe mondiale et l'un des principaux moteurs de notre économie nationale. Cependant, à Toronto, les infrastructures tombent en décrépitude et les embouteillages ont des effets paralysants parce que, depuis deux décennies, les libéraux et les conservateurs ont transféré des responsabilités à d'autres ordres de gouvernement et apporté de nombreuses compressions. Maintenant, des milliers de projets d'infrastructure risquent de ne jamais voir le jour au pays en raison de l'incurie conservatrice. Les villes ne savent toujours pas comment présenter des demandes.

Pourquoi le ministre compromet-il la saison de la construction avec tous ces retards inutiles?

● (1500)

L'hon. Denis Lebel (ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, les propos du député sont totalement faux. Dans le cadre du nouveau Plan Chantiers Canada, les provinces classent leurs projets par ordre de priorité, comme elles l'ont fait lors du plan précédent. Tous les renseignements nécessaires pour présenter des demandes sont déjà disponibles en ligne. Le processus n'est pas différent de celui utilisé lors du programme précédent. Au Canada, les municipalités le connaissent bien puisqu'elles l'utilisent depuis sept ans. Le processus est exactement le même.

M. Matthew Kellway (Beaches—East York, NPD): Monsieur le Président, le ministre sait fort bien que le Fonds Chantiers Canada accuse d'importants retards. En outre, il a encore décidé de changer les règles.

Questions orales

L'incurie des conservateurs et leur manie de modifier les objectifs compromettent la réalisation de milliers de projets d'infrastructure. Depuis 1993, l'inaction du gouvernement fédéral a créé un déficit de 170 milliards de dollars au chapitre des infrastructures. Les Torontois en ont assez de cette situation. Au mieux, il s'agit de négligence, mais cette attitude ressemble plutôt à de l'hostilité à l'endroit de nos centres urbains de la part des gouvernements fédéraux qui se sont succédé.

Pourquoi le ministre ne peut-il pas débloquer les fonds dont nous avons tant besoin pour contribuer à la construction de nos villes?

L'hon. Denis Lebel (ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, le député a tort. Dans le cadre du nouveau Plan Chantiers Canada, nous avons investi près de 11 milliards de dollars dans des projets d'infrastructure créateurs d'emplois en Ontario. Nous allons continuer d'appuyer les provinces et les municipalités. Toutefois, il appartient aux provinces d'établir leurs priorités.

Si le député accorde tant d'importance à cette question, je l'invite à nous appuyer et à voter pour ce plan, pour une fois.

* * *

LE MULTICULTURALISME

M. Mark Adler (York-Centre, PCC): Monsieur le Président, jeudi, les parlementaires se joindront à des survivants de l'Holocauste et à leur famille à Ottawa pour les cérémonies annuelles du Jour commémoratif de l'Holocauste présentées par la Société canadienne pour Yad Vashem.

À cette occasion, nous rappelons, bien sûr, et nous commémorons les horreurs de l'Holocauste, l'assassinat brutal de six millions de juifs par les nazis et leurs collaborateurs. En 2009, le secrétaire parlementaire pour le Multiculturalisme et l'identité canadienne a présenté un projet de loi visant à ériger le Monument national de l'Holocauste, qui a été adopté à l'unanimité à la Chambre.

Est-ce que le ministre d'État au Multiculturalisme pourrait dire à la Chambre où en est le projet du Monument national de l'Holocauste?

L'hon. Tim Uppal (ministre d'État (Multiculturalisme), PCC): Monsieur le Président, aujourd'hui, j'ai eu l'honneur de me joindre au ministre des Affaires étrangères et à la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles pour annoncer le concept gagnant pour le Monument national de l'Holocauste, qui sera dévoilé au printemps 2015. Félicitations à l'équipe gagnante dirigée par Gail Dexter-Lord, qui a créé le concept « Un paysage de deuil, de souvenirs et de survie ».

Le Monument national de l'Holocauste rappellera en permanence les millions de vies perdues en raison de la haine et de l'intolérance et permettra de sensibiliser nos enfants à cette tragédie pour que de telles atrocités ne se reproduisent plus jamais.

* * *

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windor, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens encore une fois pour parler d'une grave situation qui ne cesse de se détériorer pour les pêcheurs de crabe au large de la côte Nord-Est de Terre-Neuve. Les conservateurs ont déjà réduit la pêche à la crevette sur le littoral au profit des grandes entreprises qui oeuvrent au large. De plus, il frappe les travailleurs saisonniers avec ses modifications à l'assurance-emploi. Or l'épaisseur de la glace empêche les pêcheurs

de faire leur travail. Les pêcheurs, les membres d'équipage et des centaines d'employés des usines de transformation n'ont pas vu un chèque de paie depuis le milieu du mois dernier.

La ministre s'engagera-t-elle aujourd'hui à mettre en place des mesures d'indemnisation en raison de l'état des glaces?

M. Randy Kamp (secrétaire parlementaire de la ministre des Pêches et des Océans, PCC): Monsieur le Président, il est vrai que, dans certaines régions du Canada atlantique, certains secteurs de pêche ont été retardés, quoique très peu dans la plupart des cas, à cause des conditions météorologiques et des glaces épaisses. Le ministère des Pêches et des Océans collabore étroitement avec l'industrie pour surveiller l'état des glaces et les conditions météorologiques, qui, comme le député le sait, sont imprévisibles à cette période-ci de l'année et peuvent changer rapidement.

Pour ce qui est des programmes d'indemnisation passés, ils n'ont été instaurés, il y a plusieurs années, que dans des circonstances extrêmes où la pêche avait été retardée jusqu'à la fin du printemps et même au début de l'été. La ministre et ses fonctionnaires continueront de surveiller la situation.

* * *

[Français]

L'INFRASTRUCTURE

M. François Pilon (Laval—Les Îles, NPD): Monsieur le Président, le conseil municipal de la Ville de Laval a adopté à l'unanimité une motion demandant que les infrastructures sportives, culturelles et de loisirs soient admissibles aux subventions accordées dans le cadre du Fonds Chantiers Canada. Ces infrastructures sont importantes pour le développement sportif de nos jeunes et pour le rayonnement culturel de nos municipalités.

Le ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales a fait preuve de créativité quand est venu le temps de financer l'anneau de glace de Québec. Va-t-il aussi écouter les demandes de la Ville de Laval et financer ces infrastructures par le biais du Fonds Chantiers Canada?

● (1505)

L'hon. Denis Lebel (ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, comme nous l'avons dit précédemment, nous ne sommes derrière aucune infrastructure de sports professionnels. Cela est clair.

Dans l'ancien programme, il restait de l'argent. L'ancien gouvernement du Québec avait donné la priorité, dans un budget, l'anneau de glace. C'est toujours la province qui accorde les priorités. Nous n'avons fait que suivre la province. Les équipements de sports, de loisirs et de culture sont toujours admissibles, selon le nouveau Plan Chantiers Canada, mais ils le sont sous la taxe sur l'essence. Libre à la municipalité de Laval de faire son choix et de faire le travail.

Questions orales

[Traduction]

LES ANCIENS COMBATTANTS

L'hon. Laurie Hawn (Edmonton-Centre, PCC): Monsieur le Président, des gens d'un peu partout au Canada ont participé, le 9 mai dernier, à des cérémonies et à des parades organisées à l'occasion de la Journée nationale de la commémoration. J'ai eu l'honneur de participer aux activités organisées à la garnison d'Edmonton, où les 2 200 membres de la 3^e Division du Canada ont défilé devant nos yeux. Cette journée a donné l'occasion à tous les Canadiens de se souvenir des courageux militaires, hommes et femmes, qui ont servi le Canada et qui ont donné leur vie pour nous.

Le ministre des Anciens Combattants pourrait-il dire à la Chambre ce qu'ont fait les Canadiens pour souligner cette date importante de notre histoire?

L'hon. Julian Fantino (ministre des Anciens Combattants, PCC): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de dire à la Chambre que de nombreuses activités ont été organisées un peu partout au Canada à l'occasion de la Journée nationale de la commémoration, que ce soit dans des centres communautaires, des écoles, des bureaux municipaux ou des filiales de la Légion royale canadienne. Vendredi dernier, des gens des quatre coins du Canada se sont rassemblés avec leurs voisins, leurs familles et leurs amis pour rendre hommage aux militaires qui ont participé à la mission en Afghanistan ainsi qu'à leurs familles, qui ont consenti d'énormes sacrifices.

Rendons hommage aux anciens combattants du Canada et commémorons leurs hauts faits et leurs sacrifices. N'oublions jamais.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapusking, NPD): Monsieur le Président, les Premières Nations de l'Ontario ont récemment appris que le programme Réinvestissement de la prestation nationale pour enfants a subi des compressions de 50 %. Je répète: 50 %. Ce programme appuyait des initiatives de services de garde d'enfants et des banques alimentaires; il servait à lutter contre la pauvreté. Les communautés touchées font des pieds et des mains pour combler le manque à gagner; des programmes sont en péril; et les perspectives d'emploi des parents autochtones de l'Ontario ne semblent pas s'améliorer.

Pourquoi les conservateurs ont-ils sabré dans cette aide financière si importante? Et qu'entendent-ils faire pour aider les Premières Nations à pallier ce manque à gagner?

M. Mark Strahl (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, PCC): Monsieur le Président, j'examinerai le dossier, puis je répondrai à la députée. Je ne suis pas au fait des détails dont la députée a parlé, mais je lui répondrai le plus rapidement possible.

* * *

[Français]

L'EMPLOI

M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ): Monsieur le Président, le moratoire sur les travailleurs étrangers imposé à l'approche de l'été fera mal à l'industrie touristique de la capitale nationale du Québec et à de nombreuses autres régions du Québec.

Il est injuste que les restaurateurs et entreprises du Québec soient pénalisés pour des abus commis en Ontario et en Colombie-Britannique. La nouvelle ministre québécoise de l'Immigration

s'inquiète de la situation et demande formellement que le Québec soit soustrait du moratoire.

Les ministres du Travail et de l'Immigration vont-ils faire leurs devoirs? D'abord, vont-ils constater que le Québec a déjà mis en place un contrôle serré des demandes de travailleurs étrangers? Ensuite, vont-ils soustraire le Québec du moratoire?

L'hon. Jason Kenney (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme, PCC): Monsieur le Président, on a mis en place un moratoire sur les secteurs alimentaires et de restauration jusqu'à la finalisation de nos réformes, dans quelques semaines.

À l'intention du député, je dois souligner qu'il y a un taux de chômage de 14 % chez les jeunes du Québec. Parmi les nouveaux immigrants du Québec, il est de plus de 20 %. Il me semble que les employeurs peuvent trouver les travailleurs parmi les jeunes chômeurs québécois et les néo-Québécois. Il faut tout d'abord embaucher ces personnes.

* * *

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, bien que je n'aie pas les dons divinatoires de Nostradamus, les discours des conservateurs au sujet du climat deviennent de plus en plus faciles à prédire.

J'aimerais que cela soit très clair. J'ai déjà demandé à plusieurs reprises si le gouvernement actuel était résolu à atteindre l'objectif qu'il a fixé à Copenhague, en 2009, et qui fait partie de l'accord signé par le premier ministre. Environnement Canada a affirmé que le Canada n'atteindrait pas cet objectif, mais, dans le magazine *Maclean's* du 9 avril, on peut lire que la ministre et le premier ministre demeurent résolus à le respecter.

Sont-ils déterminés à y arriver? Auront-ils un plan pour y arriver? Quand verrons-nous ce plan?

L'hon. Leona Aglukkaq (ministre de l'Environnement, ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord et ministre du Conseil de l'Arctique, PCC): Monsieur le Président, depuis 2006, le gouvernement a investi des sommes considérables dans des technologies plus efficaces, des infrastructures mieux adaptées et des énergies propres. Nous avons pris des mesures à l'égard des deux principales sources d'émissions dans notre pays, soit les secteurs du transport et de la production d'électricité. En fait, au cours des 21 premières années de mise en oeuvre de la réglementation visant le secteur de l'électricité au charbon, nous prévoyons des réductions cumulatives des émissions de gaz à effet de serre équivalent au retrait de 2,6 millions de véhicules de la route.

* * *

● (1510)

L'EMPLOI

M. Bruce Hyer (Thunder Bay—Superior-Nord, PV): Monsieur le Président, des employeurs de gauche, du centre et surtout de la droite abusent du Programme des travailleurs étrangers temporaires, ce qui comprime les salaires et réduit le nombre d'emplois disponibles pour les Canadiens...

Des voix: Oh, oh!

Affaires courantes

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Thunder Bay—Superior-Nord a la parole. Je demanderais aux députés de bien vouloir garder le silence.

Le député de Thunder Bay—Superior-Nord a la parole.

M. Bruce Hyer: Monsieur le Président, le ministre recrute même des jeunes personnes à l'étranger dans le cadre du programme de travail Expérience internationale Canada, et ce, malgré le fait que le taux de chômage chez les jeunes, y compris à Thunder Bay—Superior-Nord, est le double du taux national. Le ministre peut-il assurer aux habitants du Nord de l'Ontario que le Programme des travailleurs étrangers temporaires ne les privera pas d'emplois dans le Cercle de feu?

L'hon. Jason Kenney (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme, PCC): Effectivement, monsieur le Président, c'est précisément la raison pour laquelle nous procédons à une autre réforme du programme, pour veiller à ce que les Canadiens, surtout les jeunes, soient toujours les premiers à avoir accès aux emplois.

J'ajouterais cependant que je reçois toutes sortes de lettres des députés de l'opposition me demandant de leur rendre service, de faire des exceptions et de libéraliser le programme. Il y a même un député bloquiste qui m'a demandé de mettre fin au moratoire. Le NPD, pour sa part, me demande de l'élargir. Ce qu'il nous faut, c'est une approche équilibrée qui veille à la mobilité légitime de la main d'oeuvre et qui permette au Canada de ne pas se priver du talent des nouveaux arrivants, mais qui, dans la mesure du possible, veille à ce que les Canadiens passent en premier sur le marché du travail.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

QUESTIONS ORALES

L'hon. John McCallum (Markham—Unionville, Lib.): Monsieur le Président, je crois que le ministre de l'Emploi a involontairement induit la Chambre en erreur en réfutant l'affirmation que j'ai faite selon laquelle les employeurs étaient obligés d'annoncer leurs emplois seulement sur le site Web du gouvernement.

Je demande donc le consentement unanime de la Chambre pour déposer un communiqué de presse publié par le gouvernement en 2006, dans les deux langues officielles, et qui confirme en tous points ce que j'avance. On peut y lire que: « les employeurs seront seulement tenus d'annoncer les postes sur le... »

Le Président: Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour déposer...

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, conformément à l'alinéa 36(8)b) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 44 pétitions.

LOI SUR LA JUSTICE POUR LES ANIMAUX QUI FOURNISSENT DE L'ASSISTANCE (LOI DE QUANTO)

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice, PCC) demande à présenter le projet de loi C-35, Loi modifiant le Code criminel (animaux d'assistance policière, animaux d'assistance militaire et animaux d'assistance).

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Randy Hoback (Prince Albert, PCC): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la section canadienne de ParlAmericas concernant sa participation à la 33^e rencontre annuelle du conseil d'administration, qui a eu lieu à Saint-Domingue, en République dominicaine, du 19 au 21 mars.

M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation canadienne à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe concernant sa participation à la réunion automnale de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, qui a eu lieu à Budva, au Monténégro, du 13 au 15 octobre 2013.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

M. David Sweet (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, intitulé L'industrie du logiciel de divertissement au Canada.

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Joe Preston (Elgin—Middlesex—London, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 12^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Le Comité signale que, conformément à l'article 91.1(2) du Règlement, le Sous-comité des affaires émanant des députés s'est réuni pour examiner les affaires inscrites à l'ordre de priorité en conséquence des ajouts du mercredi 9 avril 2014, et a recommandé que les affaires suivantes ne soient pas désignées non votables et qu'elles soient examinées par la Chambre.

•(1515)

Le Président: Conformément au paragraphe 91.1(2) du Règlement, le rapport est adopté d'office.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE

M. Daryl Kramp (Prince Edward—Hastings, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport du Comité permanent de la sécurité publique et nationale, qui s'intitule « Aspects économiques liés aux services de police ». Les municipalités du pays attendaient impatiemment ce rapport, alors je suis heureux de le leur offrir aujourd'hui. Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande au gouvernement de déposer une réponse exhaustive à ce rapport.

J'ai également l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le cinquième rapport du Comité permanent de la sécurité publique et nationale, qui est le résultat d'une étude du Budget principal des dépenses 2014-2015.

* * *

PÉTITIONS

LA RÉFORME DÉMOCRATIQUE

M. Frank Valeriote (Guelph, Lib.): Monsieur le Président, dans l'ensemble du Canada, de plus en plus de Canadiens veulent que des changements soient apportés à notre système électoral uninominal à un tour, et la circonscription de Guelph ne fait pas exception.

Je voudrais présenter les signatures d'un grand nombre d'électeurs de ma circonscription, qui demandent à la Chambre des communes d'entreprendre immédiatement des consultations dans l'ensemble du pays en vue de modifier de la Loi électorale du Canada, de manière à ce qu'on établisse une forme adéquate de représentation proportionnelle. Il faudrait qu'au pourcentage des votes corresponde une représentation équitable au Parlement. La répartition des sièges entre les partis devrait mieux refléter le vote populaire et devrait empêcher la formation d'un gouvernement majoritaire par un parti pour lequel seulement 25 % des électeurs ont voté.

Nous attendons impatiemment la réponse du gouvernement.

LE PRIX DE L'ESSENCE

Mme Chris Charlton (Hamilton Mountain, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui une pétition à l'appui de mon projet de loi C-336.

Une longue fin de semaine approche et les automobilistes, les propriétaires de petites entreprises et l'industrie craignent une fois de plus les hausses considérables du prix de l'essence et les réelles difficultés que cela leur cause. Le gouvernement fédéral ne fait rien pour aider les familles de travailleurs ordinaires qui se font siphonner à la pompe.

Les pétitionnaires demandent donc au gouvernement d'adopter le projet de loi C-336, Loi constituant le Bureau de l'ombudsman du pétrole et du gaz chargé d'enquêter sur les plaintes relatives aux pratiques commerciales des fournisseurs de pétrole ou de gaz, qui serait chargé de mettre en oeuvre des mesures vigoureuses et efficaces de protection des consommateurs afin qu'aucune grande entreprise ne puisse escroquer, frauder ou voler les Canadiens qui travaillent dur pour leur argent.

POSTES CANADA

M. David McGuinty (Ottawa-Sud, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui, au nom de centaines de Canadiens, une pétition déplorant les réductions de services dévastatrices et les énormes hausses de tarifs à Postes Canada.

J'attends impatiemment la réponse du gouvernement.

Affaires courantes

L'INDUSTRIE DES PRODUITS DE LA MER

M. Fin Donnelly (New Westminster—Coquitlam, NPD): Monsieur le Président, je présente une pétition signée par des milliers de Canadiens.

Les pétitionnaires signalent au gouvernement que les consommateurs canadiens veulent appuyer les solutions durables et que les industries canadiennes des produits de la mer offrent aux consommateurs davantage de possibilités d'acheter des produits durables.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de faire du 18 mars la Journée nationale des fruits de mer durables.

LE DON DE SANG ET D'ORGANES

M. Glenn Thibeault (Sudbury, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui pour déposer une pétition demandant au gouvernement du Canada de changer sa politique sur les dons de sang et d'organes. Plus précisément, les signataires réclament que l'orientation sexuelle ne soit plus un critère de sélection des donneurs.

Par conséquent, ils demandent au gouvernement du Canada de restituer à tout Canadien en santé le droit d'effectuer des dons de sang, de moelle osseuse et d'organes à ceux qui en ont besoin. Peu importe sa race, sa religion ou sa préférence sexuelle, tout homme ou toute femme en bonne santé a le droit de donner du sang ou des organes.

POSTES CANADA

L'hon. Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions à présenter aujourd'hui.

Les auteurs de la première pétition demandent au gouvernement du Canada de prendre les mesures législatives et réglementaires nécessaires pour abolir immédiatement la hausse dévastatrice des tarifs postaux et revenir sur la décision d'annuler la livraison à domicile.

Les pétitionnaires demandent à Postes Canada de poursuivre la livraison cinq jours par semaine.

● (1520)

LES PETITS IMMIGRANTS BRITANNIQUES

L'hon. Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, les auteurs de la deuxième pétition demandent au Parlement de présenter des excuses publiques, sincères et sans équivoque aux petits immigrants britanniques qui ont rendu l'âme dans la honte de leur passé et loin de leur famille, à ceux qui sont encore vivants et qui continuent de porter le poids du passé, et à leurs descendants.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de présenter des excuses sans équivoque à ces personnes.

LA CONDUITE AVEC FACULTÉS AFFAIBLIES

L'hon. Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, les auteurs de la troisième pétition que je souhaite présenter demandent au gouvernement de modifier le Code criminel afin que l'infraction de conduite avec capacités affaiblies causant la mort devienne un homicide involontaire coupable commis au volant d'un véhicule automobile.

Ayant lu et accepté la fiche d'information connexe, je présente ces pétitions au gouvernement du Canada.

Affaires courantes

LA RÉFORME DÉMOCRATIQUE

Mme Linda Duncan (Edmonton—Strathcona, NPD): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter à la Chambre; elles ont été signées par des Albertains.

La première exhorte les parlementaires à défendre la démocratie canadienne, à rejeter le projet de loi C-23 et à adopter une véritable réforme électorale qui empêcherait la fraude et qui permettrait à tous les Canadiens d'exercer leur droit de vote.

POSTES CANADA

Mme Linda Duncan (Edmonton—Strathcona, NPD): Monsieur le Président, la seconde pétition demande au gouvernement de mettre fin aux compressions dans le service postal, d'empêcher la hausse des prix des timbres et d'annuler la décision de couper 8 000 postes.

LA DÉMENCE

M. Craig Scott (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais présenter deux pétitions.

La première a pour but d'appuyer le projet de loi C-356, Loi concernant une stratégie nationale sur la démence, qui a été présenté par mon collègue de Nickel Belt et qui vise à ce que le gouvernement présente des recommandations sur les façons dont le Canada pourrait soutenir et renforcer les soins offerts aux personnes atteintes de démence.

La plupart des signataires habitent la grande région de Toronto.

LA RÉFORME DÉMOCRATIQUE

M. Craig Scott (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, je présente maintenant une série de pétitions qui ont été signées par des Canadiens de partout au pays; la plupart d'entre eux habitent la Côte Ouest et les Prairies.

Les pétitionnaires s'opposent au projet de loi C-23, la prétendue Loi sur l'intégrité des élections. Ils demandent au Parlement de ne pas adopter cette mesure législative et de recommencer à zéro afin qu'un projet de loi équitable puisse être présenté.

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

M. François Choquette (Drummond, NPD): Monsieur le Président, le 1^{er} mai dernier, un rapport a été déposé par le Conseil des académies canadiennes au sujet d'une étude sur le gaz de schiste et la fracturation hydraulique. Cette étude révélait que l'on n'a aucune connaissance au sujet de cette pratique. On met la charrue devant les boeufs, puisque l'on ne connaît pas les conséquences sur la santé ou l'environnement.

Plusieurs centaines de pétitionnaires ont signé des pétitions pour que le gouvernement du Canada assume l'important rôle de divulguer publiquement tous les produits chimiques utilisés lors de la fracturation. De plus, ils demandent que Santé Canada et Environnement Canada jouent leur rôle pour que la protection de la santé humaine et de la biodiversité soient prises en compte.

LES ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui pour déposer deux pétitions. Dans la première, les pétitionnaires de Québec exigent que la Chambre des communes adopte un projet de loi exigeant que tous les produits et ingrédients génétiquement modifiés soient étiquetés comme des OGM. C'est une mesure raisonnable et elle est appuyée par le Parti vert.

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, la seconde pétition vise à interdire le recours aux pétroliers. Depuis 1972, il existe un moratoire — une interdiction absolue — sur l'utilisation de pétroliers le long des côtes de la Colombie-Britannique. Tous les gouvernements provinciaux et fédéraux respectent ce moratoire depuis 1982.

Les pétitionnaires de Delta, de Vancouver et de certaines localités de l'Ontario demandent au Parlement de faire en sorte que cette interdiction demeure en vigueur.

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapusking, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter deux pétitions aujourd'hui. La première concerne la très importante ligne de chemin de fer d'Algoma Central, dont la subvention a été abolie sans que les parties intéressées soient consultées quant aux répercussions de ces coupes sur les entreprises, les foyers, le tourisme et les collectivités.

Les pétitionnaires pressent le gouvernement fédéral de rétablir le financement. Je dois convenir que le gouvernement a accordé un financement pour une année supplémentaire. Les pétitionnaires, qui habitent Wawa, Chapleau et Sault-Ste-Marie, demeurent tout de même inquiets.

POSTES CANADA

Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapusking, NPD): Monsieur le Président, la deuxième pétition concerne les coupes à Postes Canada. Les pétitionnaires s'inquiètent des pertes d'emploi, de l'abolition de certains services, de l'augmentation des frais et de la diminution des services. Ils demandent au gouvernement d'annuler ces compressions.

Ces pétitionnaires sont de Kapuskasing, Val Rita, Moonbeam et Petawawa.

● (1525)

M. Mike Sullivan (York-Sud—Weston, NPD): Monsieur le Président, les habitants de ma circonscription continuent à signer des pétitions pour protester contre l'abolition de la livraison du courrier à domicile par Postes Canada. Ils pressent le gouvernement du Canada de rejeter le plan de Postes Canada sur la réduction des services et d'explorer d'autres options afin de mettre à jour le plan d'affaires de Postes Canada.

LA DÉMENCE

M. Mike Sullivan (York-Sud—Weston, NPD): Monsieur le Président, j'ai ici une autre pétition qui attire l'attention de la ministre de la Santé et de la Chambre des communes sur le fait que le gouvernement fédéral a besoin d'une stratégie nationale sur la démence et les soins de santé apportés aux personnes affligées de la maladie d'Alzheimer ou d'un autre trouble lié à la démence.

POSTES CANADA

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor, Lib.): Monsieur le Président, voici une pétition provenant de la collectivité récemment fusionnée de Fogo Island et de la localité anciennement nommée Seldom. On y parle des services de Postes Canada et de sa décision concernant la diminution de services, qu'on demande d'annuler.

Les pétitionnaires réclament que Postes Canada continue à offrir toute sa gamme de services à leur petite localité et demandent au gouvernement d'aider la société à le faire.

LA RÉGION DES LACS EXPÉRIMENTAUX

M. Bruce Hyer (Thunder Bay—Superior-Nord, PV): Monsieur le Président, j'ai en main une pétition qu'ont signée des dizaines de résidents de Thunder Bay. Selon eux, la Région des lacs expérimentaux, qui jouit d'un sursis, a encore besoin d'aide afin de poursuivre ses importants travaux grâce à son personnel, en particulier les chercheurs. Ce centre devrait pouvoir poursuivre sa recherche écosystémique sur les lacs, les rivières et les fleuves.

[Français]

L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. Denis Blanchette (Louis-Hébert, NPD): Monsieur le Président, je veux déposer une pétition de gens de la ville de Québec qui sont inquiets des agissements des compagnies minières. Ils trouvent que les mécanismes de contrôle d'aujourd'hui sont insuffisants. Ils réclament la création d'un mécanisme légal d'ombudsman pour une exploitation minière responsable.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 347 à 351, 354, 358 à 360, 365, 370, 373, 376, 377, 379, 384, 386, 387, 394, 401, 408 et 417.

[Texte]

Question n^o 347 — **L'hon. John McKay:**

En ce qui concerne les vidéos « 24 sept » sur les activités du premier ministre: a) quels sont les coûts totaux de création, de production et d'hébergement de ces vidéos, répartis selon (i) la vidéo, (ii) le ministère, (iii) l'activité de programme, (iv) la sous-activité de programme, (v) le coût de main-d'œuvre; b) qui est chargé de la création, de la production et de l'hébergement de ces vidéos?

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, en ce qui concerne la partie a) de la question, aucune ventilation des coûts n'est disponible. Le Bureau du Conseil privé, le BCP, gère le site Web du premier ministre, dont le contenu est propriété du Cabinet du premier ministre, le CPM. Tous les aspects de la production vidéo sont la responsabilité du CPM. Le Secrétariat des communications et des consultations du BCP fournit le soutien à la publication et à la maintenance Web au site Web du premier ministre, ainsi que des conseils quant à son contenu, utilisant les ressources existantes.

Ces activités s'inscrivent dans les catégories suivantes:

1.1 Programme: Soutien et conseils au premier ministre et aux ministres du portefeuille; 1.1.5 Sous-programme: cabinets du premier ministre et des ministres du portefeuille.

En ce qui concerne la partie b) de la question, tous les aspects de la production vidéo sont la responsabilité du Cabinet du premier ministre. Le Secrétariat des communications et des consultations du BCP fournit le soutien à la publication et à la maintenance Web au site Web du premier ministre, ainsi que des conseils quant à son contenu. La Division de l'informatique et des services techniques est responsable des serveurs qui hébergent le site www.pm.gc.ca.

Affaires courantes

Question n^o 348 — **L'hon. Dominic LeBlanc:**

En ce qui concerne les accords de cessation d'emploi des employés exemptés des bureaux de ministres intervenus depuis le 13 décembre 2011: a) combien d'employés ont été licenciés pour inconduite ou incompétence; b) combien totalisent les indemnités de départ versées à ces employés; c) quelle est l'indemnité de départ moyenne, médiane et maximale versée à ces employés; d) combien de ces employés ont démissionné tout en touchant une indemnité de départ; e) quelle est l'indemnité de départ moyenne, médiane et maximale versée à ces employés démissionnaires?

L'hon. Tony Clement (président du Conseil du Trésor, PCC): Monsieur le Président, entre le 13 décembre 2011 et mars 2014, moins de cinq personnes travaillant au sein du personnel exempté des bureaux des ministres ont été licenciées pour inconduite ou incompétence. La communication des montants demandés en b) et en c) constituerait une divulgation de renseignements personnels non autorisée en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Par conséquent, ces chiffres ne peuvent être fournis.

Entre décembre 2011 et mars 2014, 140 employés exemptés des bureaux des ministres ont démissionné et ont reçu une indemnité de départ. Les montants moyens et médians des indemnités versées à ces employés sont de 22 510\$ et de 13 680\$, respectivement. Le montant maximal d'indemnité versée ne peut être publié puisque cette information résulterait en divulgation de renseignements personnels non autorisée. Il est à noter que les indemnités versées ne sont pas discrétionnaires. Elles sont régies par les politiques du Conseil du Trésor à l'intention des cabinets des ministres.

Question n^o 349 — **L'hon. Dominic LeBlanc:**

En ce qui concerne la publicité du gouvernement au cours de la diffusion du Super Bowl XLVIII le 2 février 2014: a) quel a été le coût total de cette publicité; b) quel a été le coût de chaque annonce diffusée?

L'hon. Diane Finley (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a acheté du temps d'antenne lors du Super Bowl XLVIII, le 2 février 2014, pour la campagne contre la cyberintimidation de Sécurité publique Canada.

Sécurité publique Canada a acheté deux annonces de 30 secondes sur le réseau national de CTV et une annonce de 30 secondes sur le réseau RDS.

Le gouvernement du Canada ne divulgue aucune information concernant les montants spécifiques payés pour des placements d'annonces ou les montants versés à des médias en particulier. Lorsqu'il traite les documents parlementaires, le gouvernement applique la Loi sur la protection des renseignements personnels et les principes de la Loi sur l'accès à l'information. Certains renseignements n'ont pas été communiqués, car l'information est considérée comme des renseignements d'affaires de nature délicate relatifs à un tiers.

Question n^o 350 — **L'hon. Dominic LeBlanc:**

En ce qui concerne les vidéos « 24 sept » sur les activités du premier ministre: a) quand le projet « 24 sept » a-t-il été conçu; b) ces vidéos comportent-elles du contenu ayant nécessité l'obtention d'une licence et, si tel est le cas, quels sont les coûts de ces licences; c) quels sont les numéros de dossier ou de référence de tous les dossiers et contrats liés à la conception et à la production de ces vidéos; d) quels sont les titres des postes de tous les employés gouvernementaux qui ont participé à la conception et à la production des vidéos?

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, en réponse à la partie a) de la question, le Bureau du Conseil privé, le BCP, a été avisé du projet en novembre 2013, et la première vidéo a été diffusée le 6 janvier 2014.

Affaires courantes

Pour ce qui est de la partie b) de la question, le BCP gère le site Web du Premier ministre, dont le contenu est la propriété du Cabinet du premier ministre, le CPM. Tous les aspects de la production vidéo sont la responsabilité du CPM.

En ce qui concerne la partie c) de la question, le BCP n'est lié par aucun contrat associé à la conception et à la production des vidéos.

Enfin, en ce qui a trait à la partie d) de la question, le Secrétariat des communications et des consultations gère le site Web du Premier ministre, dont le contenu est la propriété du CPM. Tous les aspects de la production vidéo, y compris la conception, sont la responsabilité du CPM.

Question n° 351 — M. Kevin Lamoureux:

En ce qui concerne le parrainage de parents et de grands-parents relevant de la catégorie du regroupement familial: a) à quelle date le gouvernement a-t-il reçu sa 5 000e demande en 2014; b) combien de demandes a-t-il retournées aux demandeurs depuis cette date?

L'hon. Chris Alexander (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, en réponse à la partie a) de la question, la 5000e demande de parrainage de parents et grands-parents a été reçue le 21 janvier 2014. Le site Web de Citoyenneté et Immigration Canada, CIC, a été mis à jour de façon à informer les demandeurs que le plafond était atteint. Pour de plus amples détails, on peut consulter le lien suivant: <http://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/parrainage-parents.asp>.

Enfin, pour ce qui est de la partie b) de la question, CIC se prépare à renvoyer les demandes reçues après que le plafond a été atteint. À compter du 28 mars 2014, on estime que 2 579 demandes seront renvoyées.

Question n° 354 — M. Kevin Lamoureux:

En ce qui concerne les ententes de principe conclues avec plusieurs provinces et territoires dans le cadre de la Subvention canadienne pour l'emploi, quel est le numéro de dossier de chaque entente?

M. Scott Armstrong (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et du Développement social, PCC): Monsieur le Président, en ce qui concerne les ententes sur le Fonds du Canada pour la création d'emplois, ce qui comprend la Subvention canadienne pour l'emploi, il n'existe pas de numéros de dossiers pour chaque entente de principes conclue avec les provinces et territoires.

Question n° 358 — L'hon. John McCallum:

En ce qui concerne l'utilisation d'aéronefs du gouvernement exploités par les ministères et organismes relevant du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile depuis le 1er avril 2011 et pour chaque utilisation des aéronefs: a) quels sont les noms et les titres des passagers inscrits sur le manifeste de vol; b) quels sont les points de départ et d'arrivée de l'aéronef; c) qui a demandé l'accès à la flotte; d) qui a autorisé le vol?

L'hon. Steven Blaney (ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, PCC): Monsieur le Président, en réponse à la question, Sécurité publique Canada, SPC, n'est pas propriétaire d'aéronef appartenant au gouvernement; l'Agence des services frontaliers du Canada, l'ASFC, n'est pas propriétaire d'aéronef appartenant au gouvernement.

Pour des raisons de sécurité nationale, le Service canadien du renseignement de sécurité, le SCRS, ne révèle pas de détails sur ses immobilisations. Il convient toutefois de mentionner que le SCRS, tout comme n'importe quel ministère ou organisme gouvernemental, est soumis à l'examen attentif du vérificateur général.

Par ailleurs, le Service correctionnel du Canada, le SCC, n'est pas propriétaire d'aéronef appartenant au gouvernement; la Commission

des libérations conditionnelles du Canada, la CLCC, n'est pas propriétaire d'aéronef appartenant au gouvernement.

Le système électronique de gestion des dossiers de la Gendarmerie royale du Canada, la GRC, n'est pas en mesure de recueillir séparément et en détails ce genre d'information. Par conséquent, les données demandées ne peuvent pas être obtenues sans un examen manuel des dossiers pertinents. En raison de contrainte de temps et le nombre important de ressources requises, la GRC n'est pas en mesure de fournir tous les renseignements demandés.

Question n° 359 — L'hon. John McCallum:

En ce qui concerne les délais de traitement des demandes de visa et d'immigration, en utilisant 80 % des demandes achevées comme repère, quels sont le délai de traitement moyen et le taux de succès, ainsi que le nombre total de demandes reçues et approuvées par chaque centre de traitement dans chacune des années civiles de 2005 à 2013, en ce qui a trait: a) à la catégorie « regroupement familial », plus précisément (i) les conjoints et partenaires, (ii) les enfants et les personnes à charge, (iii) les parents et les grands-parents; b) aux résidents permanents de la catégorie « immigration économique », plus précisément, (i) les travailleurs qualifiés (fédéral), (ii) les travailleurs qualifiés (Québec), (iii) le Programme des candidats des provinces, ventilé par province, (iv) les aides familiaux, (v) la catégorie de l'expérience canadienne, (vi) les gens d'affaires immigrants (fédéral), (vii) les gens d'affaires immigrants (Québec); c) aux résidents temporaires de la catégorie « immigration économique », plus précisément (i) les étudiants étrangers, (ii) les travailleurs étrangers temporaires; d) aux visas de résident temporaire, plus précisément (i) le visa de résident temporaire, (ii) le visa de travail, (iii) le super visa de dix ans?

L'hon. Chris Alexander (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, la production de la grande quantité d'information demandée dans la question et les sous-questions exigerait une recherche manuelle approfondie dans les dossiers de Citoyenneté et Immigration Canada, ainsi qu'une quantité excessive d'heures-personnes payées par les contribuables. Après le long processus d'extraction de données mettant en jeu des millions de dossiers, il faudrait examiner l'ensemble du rapport pour assurer l'exactitude et la validité des données. Il est donc impossible de fournir l'information complète et exacte demandée dans la question et les sous questions dans le délai demandé pour les raisons susmentionnées.

Question n° 360 — L'hon. John McCallum:

En ce qui concerne l'utilisation d'aéronefs du gouvernement exploités par Transports Canada, depuis le 1^{er} avril 2011 et pour chaque utilisation de ces aéronefs: a) quels sont les noms et les titres des passagers inscrits sur le manifeste de vol; b) quels ont été tous les points de départ et d'arrivée de l'aéronef; c) qui a demandé l'accès à la flotte d'aéronefs; d) qui a autorisé le vol?

L'hon. Lisa Raitt (ministre des Transports, PCC): Monsieur le Président, l'information demandée ne peut être compilée dans le délai alloué. Les copies papier des manifestes de vol sont conservées pendant six mois après un vol. Les informations de chaque manifeste devraient être transcrites individuellement à chacune des six bases d'un bout à l'autre du pays. Les informations remontant à plus de six mois ne sont pas disponibles.

Question n° 365 — L'hon. Geoff Regan:

En ce qui concerne les nominations par le gouvernement: quel est le nom de chaque personne ayant été nommée par décret depuis le 1^{er} janvier 2006, et pour chacune de ces nominations, quelle est (i) la fonction à laquelle elle a été nommée, (ii) la région ou le lieu de la nomination, s'il y a lieu, (iii) la durée du mandat, (iv) la rémunération ou l'indemnité liée à la nomination?

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, la réponse du Conseil privé est accessible au public sur le site Web des décrets en conseil du Bureau du Conseil privé à l'adresse suivante: <http://www.pco-bcp.gc.ca/oic-ddc.asp?lang=fr>.

*Affaires courantes***Question n° 370 — M. Scott Andrews:**

En ce qui concerne les projets dans le Canada Atlantique dont le financement a été approuvé par l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique (APÉCA) : pour les exercices 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, pour chacune des provinces du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador, et pour chacun des projets, quel est (i) le nom du promoteur, (ii) le nom du projet, (iii) son coût total, (iv) le montant du financement approuvé par l'APÉCA, (v) le nom du programme de l'APÉCA dans le cadre duquel le financement a été approuvé?

L'hon. Rob Moore (ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique), PCC): Monsieur le Président, l'information pour chacune des provinces de l'Atlantique se trouve sur le site Web de l'Agence à l'adresse suivante: <http://www.acoa-apeca.gc.ca/fra/Responsabilisation/Accessalinformation/Pages/Home.aspx>.

Question n° 373 — L'hon. Judy Sgro:

En ce qui concerne Corporations Canada: a) depuis quand Corporations Canada impose-t-il des frais pour le profil complet d'une société de régime fédéral; b) quel est le barème des frais; c) en vertu de quel pouvoir le barème des frais est-il fixé; d) combien prévoit-on engranger de cette manière en 2013-2014 et 2014-2015; e) a-t-on analysé dans quelle mesure cette politique de tarification de Corporations Canada cadre avec le Plan d'action du Canada pour un gouvernement ouvert; f) si la réponse à e) est non, va-t-on le faire; g) si la réponse à e) est oui, quels sont le titre, la date et le numéro de fichier des rapports, mémoires, dossiers ou autres documents liés à l'analyse?

L'hon. James Moore (ministre de l'Industrie, PCC): Monsieur le Président, en réponse à la partie a) de la question, Corporations Canada cherche constamment à améliorer la disponibilité des produits et services et ses offres en ligne. Bien que la base de données en ligne de Corporations Canada soit toujours disponible gratuitement, le profil de société est un nouveau produit libre-service qui a été lancé le 30 janvier 2014. Il offre un accès en ligne 24 heures sur 24 et sept jours sur sept aux noms et adresses des administrateurs. Les frais pour le profil de l'entreprise sont conformes à la réglementation en vertu des lois corporatives qui sont administrées par Corporations Canada.

Pour ce qui est de la partie b) de la question, la base de données de Corporations Canada est toujours disponible gratuitement pour ceux qui s'inscrivent pour devenir des utilisateurs sécurisés. Pour ceux qui ne sont pas des utilisateurs sécurisés, Corporations Canada opère sur une base de recouvrement de coûts, ce qui signifie que ses activités sont financées par ceux qui utilisent ses services.

En ce qui concerne la partie c) de la question, les frais sont établis aux termes des pouvoirs conférés en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif et de la Loi canadienne sur les coopératives. Les frais ont été établis en 1975 à l'annexe du Règlement sur les sociétés par actions de régime fédéral, en 2011 à l'annexe du Règlement sur les organisations à but non lucratif de régime fédéral et en 1999 à l'annexe 3 du Règlement sur les coopératives de régime fédéral.

En ce qui a trait à la partie d) de la question, en 2013-2014, les revenus sont d'environ 24 000 \$. Pour 2014-2015, les recettes prévues s'élèveraient à 144 000 \$, compte tenu des données de 2013-2014.

Pour ce qui est de la partie e) de la question, en ce qui concerne le Plan d'action pour un gouvernement ouvert, Corporations Canada a reconnu l'avantage d'avoir son ensemble de données sur les sociétés fédérales sur le portail de données ouvertes. L'approche d'ouverture de session sécurisée utilisée par Corporations Canada mise sur les investissements d'industries pour fournir une authentification en ligne centrée sur le client et sécurisé d'une manière qui respecte la vie privée.

En ce qui concerne la partie f) de la question, il n'y a pas lieu d'effectuer une analyse parce que la politique de recherche et de tarification est une question distincte du Plan d'action du Canada pour un gouvernement ouvert.

Enfin, la partie g) de la question est sans objet.

Question n° 376 — L'hon. Judy Sgro:

En ce qui concerne la Monnaie royale canadienne: a) a-t-on évalué l'impact fiscal annuel de la mise hors circulation de la pièce de cinq cents; b) si la réponse à a) est oui, (i) quel est le numéro de dossier ou de référence des documents relatifs à cette évaluation, (ii) à combien a-t-on estimé l'impact fiscal?

M. Andrew Saxton (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, aucune évaluation n'a été réalisée sur l'impact budgétaire, sur une base annuelle, de la mise hors circulation de la pièce de cinq cents au Canada.

Question n° 377 — M. Frank Valeriote:

En ce qui concerne le budget de 2014: combien d'heures de travail le gouvernement a-t-il payées à des fonctionnaires et à des agents contractuels dans le cadre de la préparation du budget et combien lui ont-elles coûté?

M. Andrew Saxton (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, la préparation du budget est au cœur du mandat du ministère des Finances et est un processus qui s'échelonne tout au long de l'année. Le ministère ne tient pas compte des heures de travail ni des coûts associés à cette tâche.

Le coût total des services contractuels, mais non détaillé par heure de travail, relatifs à l'impression et à la révision et à la traduction du Plan d'action économique de 2014 est respectivement de 232 862.63 \$ et 98 911.85 \$.

D'autres ministères sont impliqués dans la préparation du budget, mais ni les heures ni les coûts ne sont présentés dans cette réponse.

Question n° 379 — M. Frank Valeriote:

En ce qui concerne la fermeture du pénitencier de Kingston: a) à quelle date la décision de fermer le pénitencier a-t-elle été prise; b) quels travaux de modernisation ou de remise en état des immobilisations étaient en cours au moment où a été prise la décision de fermer l'établissement; c) quels travaux de modernisation ou de remise en état des immobilisations ont débuté après qu'ait été prise la décision de fermer l'établissement; d) quels ont été les coûts des travaux mentionnés en b) ou en c)?

L'hon. Steven Blaney (ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, PCC): Monsieur le Président, en réponse à la partie a) de la question, la décision de fermer le pénitencier de Kingston a été prise le 29 mars 2012.

Pour ce qui est de la partie b) de la question, dans l'année financière 2011-2012, les travaux de modernisation des immobilisations suivants étaient en cours, au moment de la prise de décision: des travaux pour établir des sections à la cour de récréation existante au coût de 1 609 344 \$; des travaux d'une nouvelle installation de chauffage central de l'immeuble C4, évaluation préliminaire, au coût de 105 984 \$; des travaux de modernisation de commande des portes, du système d'alarme fixe et du système d'appel d'urgence à partir des cellules, au coût de 93 311 \$; et l'installation d'une cellule pour la détection des drogues, au coût de 90 045 \$. Il n'y avait pas de projets de réparation des immobilisations en cours au moment de la décision.

Affaires courantes

En ce qui concerne la partie c) de la question, aucun projet de modernisation des immobilisations n'a été commencé après que la décision de fermer l'établissement a été prise. Un projet de réparation des immobilisations pour la chaudière et le générateur de vapeur a commencé après la décision. Compte tenu que SCC n'a pas procédé à la mise en œuvre du projet pour l'installation d'un nouveau système de chauffage central mentionné au point b) et qu'aucun travail n'a été effectué au-delà de l'évaluation à la suite de la décision de fermer, des travaux mineurs de remplacement des composantes actuelles étaient nécessaires afin d'assurer un minimum de chaleur dans l'établissement.

Enfin, en ce qui a trait à la partie d) de la question, le coût total des projets de modernisation des immobilisations en cours au moment de la décision était de 1 898 684 \$. Il est à noter que ce montant comprend les coûts totaux encourus en 2011-2012 et 2012-2013. Le coût total des travaux de réparation des immobilisations pour la chaudière et le générateur de vapeur qui ont commencé après la décision était de 21 514 \$.

Question n° 384 — L'hon. Mark Eyking:

En ce qui concerne la documentation sur les Aurora modernisés CP-140 publiée sur le site Web du ministère de la Défense nationale le 19 mars 2014: a) sur quelles études ou quels autres documents s'appuie l'affirmation faite dans la documentation selon laquelle « L'avion Aurora modernisé offrira des capacités supérieures à d'autres avions, devenant ainsi l'un des meilleurs appareils de renseignement, surveillance et reconnaissance disponibles d'ici 2030 »; b) quels sont (i) les dates, (ii) les numéros de dossier, (iii) les conclusions de ces rapports ou autres documents?

L'hon. Rob Nicholson (ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, le commandant de l'Aviation royale canadienne confirme que le rendement récent lors d'exercices aéronavals indique que l'Aurora modernisé est capable de surpasser le rendement d'autres avions, ce qui en fait l'un des meilleurs avions de renseignement, de surveillance et de reconnaissance disponibles sur le marché jusqu'en 2030.

Question n° 386 — M. Ted Hsu:

En ce qui concerne la vente récente d'un terrain public appartenant au Service correctionnel du Canada, occupant une superficie de 1 554,48 mètres carrés situé à l'Établissement Frontenac à Kingston (Ontario): a) qui est l'acheteur; b) quel est le prix d'achat; c) quelle est la date de conclusion de la transaction; d) quelles sont toutes les mesures prises pour respecter la Directive du commissaire du Service correctionnel du Canada relative aux biens immobiliers, et plus particulièrement l'énoncé sous la rubrique Principes selon lequel « l'acquisition et l'aliénation de biens immobiliers doivent se faire de manière juste et ouverte, incluant nécessairement une consultation publique »; e) quelle a été la première date des communications échangées entre le gouvernement et l'acheteur au sujet de la vente de ce terrain; f) quelle a été la première date des communications au sujet de la vente de ce terrain qu'ont échangées le gouvernement et les parties intéressées qui n'ont finalement pas acheté le terrain; g) quelle a été la première date des communications au sujet de la vente de ce terrain qu'ont échangées le gouvernement et les parties autres que celles visées en e) et f)?

L'hon. Steven Blaney (ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, PCC): Monsieur le Président, en réponse à la partie a) de la question, l'acheteur est le Royal Kingston Curling Club.

Pour ce qui est de la partie b) de la question, le prix d'achat était de 18 500,00 \$.

En ce qui a trait à la partie c) de la question, la date de conclusion de la transaction était le 31 octobre 2013.

En ce qui concerne la partie d) de la question, la Directive du commissaire 300 — Biens immobiliers du SCC a été respectée et un « avis d'intention de vente d'une partie des terres de la Couronne » public a été publié le 9 février 2013. En outre, les responsables de SCC ont travaillé avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, le SCT,

pour assurer l'exactitude de leur interprétation de la politique du SCT et de la Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux.

Pour ce qui est de la partie e) de la question, la première date des communications échangées était le 22 novembre 2009.

En ce qui a trait à la partie f) de la question, la première date des communications échangées était le 9 février 2013.

Enfin, en ce qui concerne la partie g) de la question, aucune autre communication n'a eu lieu.

Question n° 387 — Mme Megan Leslie:

En ce qui concerne les commentaires prononcés le 7 mars 2014 au Canadian Club à Toronto par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration au sujet du droit de vote des citoyens canadiens vivants à l'étranger: quelle est la position du gouvernement quant au droit de vote aux élections au Canada de citoyens canadiens qui vivent à l'étranger depuis plus de cinq ans?

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC):

Monsieur le Président, le Bureau du Conseil privé répond que la position du gouvernement quant au droit de vote aux élections au Canada de citoyens canadiens qui vivent à l'étranger depuis plus de cinq ans se trouve dans la Loi électorale du Canada, à la partie 11, Règles électorales spéciales, qui stipule ceci:

222. (1) Le directeur général des élections tient un registre des électeurs résidant temporairement à l'étranger où il inscrit les nom, date de naissance, sexe, adresses municipale et postale et circonscription des électeurs qui ont présenté une demande d'inscription et de bulletin de vote spécial et qui satisfont aux conditions suivantes: a) avoir résidé au Canada antérieurement à la présentation de la demande; b) résider à l'étranger depuis moins de cinq années consécutives au moment de la présentation de la demande; c) avoir l'intention de rentrer au Canada pour y résider.

222. (2) L'alinéa (1)b) ne s'applique pas aux électeurs qui: a) appartiennent à l'administration publique fédérale ou d'une province en poste à l'étranger; b) sont, à l'étranger, au service d'organismes internationaux dont le Canada est membre et auxquels il verse une contribution; c) demeurent avec des personnes visées aux alinéas a) ou b); d) demeurent avec des membres des Forces canadiennes ou des personnes visées à l'alinéa 191d).

Question n° 394 — Mme Libby Davies:

En ce qui concerne la réponse de la direction des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), en février 2014, aux recommandations formulées dans le rapport final du groupe de travail sur la réforme en éthique, approuvée par le conseil d'administration des IRSC: a) précisément quelles données ont été recueillies dans le cadre de « l'analyse de la conjoncture internationale »; b) quelles recommandations particulières, à l'appui des nominations récentes de Dre Jane Aubin et de Dr Paul Garfinkel respectivement aux postes de « championne de l'éthique » et de président du Comité permanent de l'éthique, a-t-on données à la direction et au conseil d'administration des IRSC concernant (i) le Conseil scientifique des IRSC, (ii) le Conseil permanent de l'éthique des IRSC, (iii) les représentants en matière d'éthique des conseils consultatifs d'institut des IRSC?

*Affaires courantes***L'hon. Rona Ambrose (ministre de la Santé, PCC):**

Monsieur le Président, en réponse à la partie a) de la question, une analyse de la conjoncture internationale en ce qui touche des bailleurs de fonds sélectionnés a été réalisée afin de cerner les structures de gouvernance en matière d'éthique et d'autres aspects qui favoriseraient l'adoption d'une approche renouvelée pour réaliser le mandat des IRSC en éthique. Un petit nombre de bailleurs de fonds dans le domaine de la recherche en santé ont été sélectionnés sur la scène internationale aux fins de comparaison avec les IRSC en tant qu'organe de financement de la recherche du gouvernement. Les bailleurs de fonds retenus sont le Medical Research Council du Royaume-Uni, le National Health and Medical Research Council de l'Australie, les National Institutes of Health des États-Unis et la Commission européenne de l'Union européenne. On a communiqué avec ces organisations par courriel afin de vérifier si l'information fournie était bien à jour. Cette analyse faisait partie de la documentation de la réunion du conseil d'administration des IRSC des 28 et 29 février 2014.

L'analyse a révélé qu'en matière de structures et de mandat en général, les bailleurs de fonds de la recherche en santé sélectionnés et les IRSC ont des points en commun, mais présentent aussi des différences. L'analyse a révélé l'évidence d'un engagement envers l'éthique chez ces bailleurs de fonds par l'entremise de diverses structures de gouvernance et autres moyens. Voici les principales conclusions qui se dégagent de cette analyse. D'abord, plusieurs modèles sont utilisés pour intégrer les notions d'éthique au cœur de la mission des organismes de financement de la recherche. Ensuite, on fait preuve de leadership en éthique dans les plus hautes sphères des organisations, mais les cadres ne sont habituellement pas des experts dans ce domaine. Enfin, les membres et présidents des comités ont des compétences en éthique qui leur permettent d'être de très bon conseil.

Il convient de noter que les organismes de recherche fédéraux, soit les IRSC, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, le CRSNG, et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, le CRSH, ont uni leurs efforts ces 10 dernières années afin de promouvoir de hautes normes d'éthique en conduite de la recherche au pays. Ces efforts ont mené à l'élaboration de l'Énoncé de politique des trois Conseils: Éthique de la recherche avec des êtres humains et à la création du Groupe consultatif en éthique de la recherche ayant pour mandat de faire face aux besoins en constante évolution des trois organismes pour la promotion de l'éthique de la recherche avec des êtres humains. Ce groupe est constitué d'experts et est appuyé par un secrétariat permanent de huit employés. Par ailleurs, en 2011, les IRSC, le CRSNG et le CRSH ont créé conjointement le Groupe sur la conduite responsable de la recherche avec pour objectif commun d'adopter une approche cohérente et uniforme pour favoriser la conduite responsable de la recherche.

Pour ce qui est de la partie b) de la question, en 2013-2014, le conseil d'administration des IRSC a passé en revue, à plusieurs occasions, les conseils et les recommandations du groupe de travail sur l'éthique. En 2013, le conseil d'administration a demandé à la direction des IRSC, y compris à son conseil scientifique, d'élaborer un plan d'action en éthique afin de donner suite aux questions soulevées par le groupe de travail par une approche permettant de régler tant les questions de leadership que d'intégration de l'éthique au cœur de la mission des IRSC.

Tous les représentants en éthique des conseils consultatifs des instituts, les RECCI, des IRSC ont eu l'occasion de parler du plan d'action en éthique et d'aborder les questions d'éthique aux réunions

des conseils consultatifs des instituts, les CCI. Les directeurs scientifiques des IRSC, qui sont conseillés par leur CCI en tant que dirigeants des instituts, relèvent du conseil scientifique des IRSC, l'instance responsable, et agissent sur recommandation du CCI. En octobre 2013, le plan d'action en éthique du conseil scientifique élaboré par la direction des IRSC a été approuvé à l'unanimité par ce même conseil scientifique aux fins de recommandation d'approbation par le conseil d'administration. Ce plan d'action prévoyait de désigner le chef des affaires scientifiques et vice-président à la recherche, le CAS et le v.-p. à la recherche.

Le Comité permanent de l'éthique, qui a été créé par le conseil scientifique des IRSC avec pour mandat de cerner les enjeux éthiques d'importance stratégique en ce qui touche la santé et la recherche en santé, a été consulté au sujet du plan d'action en éthique, et le coprésident du Comité permanent de l'éthique des IRSC a participé activement aux échanges à ce sujet à une réunion du conseil d'administration des IRSC. Ce conseil est la structure chargée, en vertu de la Loi sur les IRSC, de définir les orientations stratégiques, les politiques et les buts des IRSC, y compris en ce qui a trait aux questions d'éthique.

Étant donné que l'éthique fait partie intégrante de la notion de l'excellence dans la recherche en santé, les IRSC sont fermement engagés à renforcer la culture de l'éthique en recherche, y compris l'intégrité scientifique, dans tous leurs programmes. C'est pour cette raison que les IRSC ont décidé d'accroître la composition du comité permanent de l'éthique du conseil d'administration et de désigner leur CAS et v.-p. à la recherche comme champion de l'éthique de l'organisation. Pour de plus amples renseignements au sujet du plan d'action en éthique des IRSC, on peut consulter le site suivant: <http://www.cihh.ca/f/48037.html>.

Question n° 401 — L'hon. Lawrence MacAulay:

En ce qui concerne la chasse au phoque et l'industrie du phoque: a) le gouvernement participe-t-il à des programmes ou à des initiatives visant à combattre les campagnes internationales de désinformation contre cette chasse et, le cas échéant, (i) quels sont les détails de ces programmes ou initiatives, (ii) quels ministères y participent, (iii) à quelle date a débuté la participation de chacun de ces ministères, (iv) pour quelle raison et à quelle date le gouvernement a-t-il mis fin à tout programme ou initiative de cette nature qui n'est plus en cours, (v) combien le gouvernement a-t-il dépensé pour chacun de ces programmes et initiatives au total à ce jour et par année; b) le gouvernement a-t-il l'intention de participer à d'autres programmes ou initiatives de cette nature?

L'hon. Gail Shea (ministre des Pêches et des Océans, PCC):

Monsieur le Président, en réponse à la partie a) de la question, actuellement, Pêches et Océans Canada, le MPO, ne participe à aucun programme visant à contrer la désinformation d'après la définition de « programme » du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, qui est « groupe d'activités connexes conçues et gérées de manière à répondre à un besoin particulier du public et souvent traitées comme une unité budgétaire ». Toutefois, le ministère participe à des activités continues de communications et de défense des droits visant à promouvoir le solide régime de gestion du Canada, qui assure l'absence de cruauté et la durabilité de la chasse au phoque au Canada. Ces initiatives contribuent également à l'effort déployé pour contrer les campagnes internationales de désinformation.

Affaires courantes

Pour ce qui est de la partie a)(i) de la question, dans le cadre de ses activités régulières, le MPO surveille les médias traditionnels et sociaux dans le but de dissiper les préoccupations, de répondre aux besoins et de satisfaire aux exigences du grand public. Les messages contre la chasse au phoque qui sont publiés dans les médias nationaux ou qui sont partagés par un grand nombre de personnes dans les médias sociaux sont contrés par des renseignements équilibrés s'appuyant sur des faits, transmis par nos bureaux de relations avec les médias ou dans nos comptes de médias sociaux.

Le MPO a élaboré un certain nombre de documents imprimés, de vidéos et d'autre matériel pour le Web afin d'informer le public et de présenter de façon plus factuelle la chasse au phoque. Le matériel produit par le ministère répond aussi aux lettres des groupes de défense des droits des animaux avec des messages factuels et uniformes et, à l'occasion, les agents du ministère rencontrent les groupes de défense des droits des animaux et certaines personnes pour dissiper des préoccupations. Nous tenons à jour l'information sur notre site Web et y renvoyons le public le plus souvent possible de façon à ce que toute personne intéressée par cette chasse ait facilement accès à l'information.

Le ministère est en mesure de produire ce matériel en s'appuyant sur le solide régime de gestion entourant la chasse au phoque au Canada, qui est étayé par des principes de durabilité et de conservation à long terme, et qui prend en considération le plan de gestion intégrée du phoque, les avis scientifiques et les consultations du ministère auprès de l'industrie. Le ministère a aussi rendu la formation obligatoire, dans le processus en trois étapes, entre autres, pour tous les chasseurs de phoque titulaires d'un permis, ce qui réduit encore davantage la cruauté dans la chasse au phoque au Canada.

En ce qui a trait à la partie a)(ii) de la question, tous les ministères concernés — Pêches et Océans Canada, Affaires étrangères Canada, Commerce et Développement Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, etc. — ont accès aux messages clés concernant la récolte pour pouvoir répondre rapidement et efficacement aux rapports des médias ou à l'information dans la sphère publique qui est inexacte ou fautive. Les lettres au rédacteur en chef sont également utilisées pour répondre à l'information inexacte et pour montrer le soutien à la chasse au phoque.

Le MPO collabore avec les partenaires de l'industrie, les collectivités inuites, les provinces et les territoires et les pays aux vues similaires pour diffuser ces messages. Le ministère collabore également avec les ambassades et consulats du Canada partout dans le monde pour veiller à ce que des renseignements exacts et équilibrés sur la chasse soient communiqués à chaque occasion.

En ce qui concerne la partie a)(iii) de la question, il s'agit d'activités permanentes, mais la grande quantité de demandes provenant de sources externes, comme les groupes de défense des droits des animaux, augmente souvent pendant la saison de chasse, soit en avril et en mai. De plus, une importance grandissante est accordée à cette chasse en raison d'événements internationaux clés comme les audiences de l'Organisation mondiale du commerce, l'OMC, concernant la contestation de l'interdiction des produits du phoque par l'Union européenne, l'UE, et la journée internationale de protestation contre la chasse au phoque au Canada, le 15 mars de chaque année.

Pour ce qui est de la partie a)(iv) de la question, ces activités se poursuivent, car elles sont de nature permanente.

En ce qui a trait à la partie a)(v) de la question, comme il a déjà été mentionné, il n'y a pas de programme qui puisse être divisé selon ces

éléments. Cependant, toutes les activités de communications susmentionnées sont réalisées de façon routinière par le MPO. Du matériel comme des documents imprimés, des vidéos et du matériel Web est préparé par les employés du MPO, ce qui fait que les coûts associés à ce matériel incluent essentiellement les salaires et le temps de travail du personnel.

Enfin, en ce qui concerne la partie b) de la question, le gouvernement du Canada continuera à défendre la chasse au phoque sur son territoire, comme cela a été mentionné dans le discours du Trône, comme étant une industrie durable, bien réglementée et sans cruauté qui fournit un revenu aux collectivités du nord et riveraines, là où les autres sources de revenus possibles sont quelque peu limitées. Le MPO maintiendra des activités de communications continues pour lutter contre la désinformation et la fautive représentation de la chasse au phoque au Canada.

Question n° 408 — Mme Lise St-Denis:

En ce qui concerne les contrats de moins de 10 000 \$ accordés par la Commission canadienne du tourisme depuis le 1^{er} janvier 2013: quels sont a) les noms des fournisseurs; b) les numéros de référence des contrats; c) les dates des contrats; d) les descriptions des services fournis; e) les dates d'exécution; f) les valeurs des contrats initiaux; g) les valeurs des contrats finaux, si elles diffèrent de celles des contrats initiaux?

L'hon. James Moore (ministre de l'Industrie, PCC):

Monsieur le Président, en ce qui concerne les contrats de moins de 10 000 \$ accordés par la Commission canadienne du tourisme, la CCT, depuis le 1^{er} janvier 2013, Industrie Canada, en consultation avec la CCT, n'a pas de renseignements pertinents pour cette question, parce que la politique et les procédures de la CCT ne nécessitent pas de contrats pour les achats de moins de 10 000 \$.

Question n° 417 — M. Scott Simms:

En ce qui concerne les contrats de moins de 10 000 \$ accordés par Marine Atlantique depuis le 1^{er} janvier 2013: quels sont a) les noms des fournisseurs; b) les numéros de référence des contrats; c) les dates des contrats; d) les descriptions des services fournis; e) les dates d'exécution; f) les valeurs des contrats initiaux; g) les valeurs des contrats finaux, si elles diffèrent de celles des contrats initiaux?

L'hon. Lisa Raitt (ministre des Transports, PCC): Monsieur le Président, cette question est sans objet. Marine Atlantique n'a pas octroyé de contrats pour des dépenses prévues de moins de 10 000 \$.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, si les questions n^{os} 338 à 346, 352, 353, 355 à 357, 361 à 364, 366 à 369, 371, 372, 374, 375, 378, 380 à 383, 385, 388 à 392, 396, 400, 411 et 418 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n° 338 — M. Sean Casey:

En ce qui concerne la conduite des activités électorales, quels sont les titres, dates et numéros de dossier de tous les documents, rapports ou mémoires produits par ou pour tout ministère ou organisme depuis le 1^{er} janvier 2011 au sujet (i) de la Loi électorale du Canada, (ii) de la Loi référendaire, (iii) du fonctionnement ou de l'application de l'une ou l'autre de ces lois ou de tout règlement pris en vertu de celles-ci, (iv) de toute modification envisagée ou proposée à l'une ou l'autre de ces lois ou à tout règlement pris en vertu de celles-ci?

(Le document est déposé)

*Affaires courantes***Question n° 339 — M. Sean Casey:**

En ce qui concerne les déplacements du gouvernement depuis le 19 juin 2012: *a)* quels ministres fédéraux ont utilisé des limousines louées dans le cadre de fonctions officielles au Canada ou à l'étranger; *b)* pour chaque utilisation, quels étaient (i) la date de la location, (ii) le lieu de la location, (iii) la nature des fonctions officielles, (iv) le coût de la location?

(Le document est déposé)

Question n° 340 — M. Sean Casey:

En ce qui concerne l'achat de produits cosmétiques par les cabinets de ministres, les ministres d'État et les secrétaires parlementaires depuis le 13 décembre 2011: *a)* combien chaque cabinet de ministre, ministre d'État et secrétaire parlementaire ont-ils consacré à l'achat (i) de produits cosmétiques, (ii) de produits capillaires, (iii) de produits de beauté; *b)* quelle est la date de chaque achat; *c)* quel est le nom et la marque de chacun des produits achetés?

(Le document est déposé)

Question n° 341 — L'hon. Stéphane Dion:

En ce qui concerne l'ensemble des célébrations du 150^e anniversaire de la Confédération, à commencer par celles du bicentenaire de la guerre de 1812 et pour finir avec celles du 120^e anniversaire de la bataille de Leliefontaine (en 2020): *a)* qui, et notamment quels ministères, le gouvernement a-t-il consultés au sujet de l'organisation et de ses dépenses associées à ces activités de célébration, (i) à quelles dates, (ii) quelles réponses a-t-il reçues; *b)* combien d'argent a été dépensé et autorisé à l'être pour chaque activité et programme, par chaque ministère et par activité de programme pour les exercices (i) 2006-2007, (ii) 2007-2008, (iii) 2008-2009, (iv) 2009-2010, (v) 2010-2011, (vi) 2011-2012, (vii) 2012-2013, (viii) 2013-2014, (ix) 2014-2015, (x) 2015-2016, (xi) 2016-2017, (xii) 2017-2018, (xiii) 2018-2019, (xiv) 2019-2020; *c)* combien d'argent a été dépensé et autorisé à l'être à ce jour pour les campagnes sur les affaires publiques, les campagnes de relations publiques et les campagnes d'information associées aux activités de commémoration pour les exercices (i) 2006-2007, (ii) 2007-2008, (iii) 2008-2009, (iv) 2009-2010, (v) 2010-2011, (vi) 2011-2012, (vii) 2012-2013, (viii) 2013-2014, (ix) 2014-2015, (x) 2015-2016, (xi) 2016-2017, (xii) 2017-2018, (xiii) 2018-2019, (xiv) 2019-2020?

(Le document est déposé)

Question n° 342 — Mme Jinny Jogindera Sims:

En ce qui concerne le Tribunal de la sécurité sociale: *a)* quel est le budget de recrutement et d'embauche pour l'exercice (i) 2014-2015, (ii) 2013-2014, (iii) 2012-2013; *b)* quand l'effectif du Tribunal devrait-il être complet; *c)* des personnes nommées ont-elles quitté leur poste et, dans l'affirmative, combien; *d)* qui a la responsabilité de décider s'il convient d'embaucher des membres à temps partiel, sur quels critères cette décision sera-t-elle fondée, et quelle est la marche à suivre pour prendre cette décision; *e)* combien de membres de la Division d'appel sont (i) des anglophones, (ii) des francophones, (iii) des personnes bilingues; *f)* combien de membres de la Section de la sécurité du revenu sont (i) des anglophones, (ii) des francophones, (iii) des personnes bilingues; *g)* combien des membres de la Section de l'assurance-emploi sont (i) des anglophones, (ii) des francophones, (iii) des personnes bilingues; *h)* comment la charge de travail est-elle répartie parmi les membres; *i)* est-ce que l'attribution de dossiers aux membres tient compte de la région; *j)* en quoi consistent les normes de rendement que les membres doivent atteindre; *k)* à quel moment le Tribunal terminera-t-il ses politiques et procédures et les rendra-t-il publiques immédiatement; *l)* à quel moment le Tribunal terminera-t-il ses échéanciers et ses normes et les rendra-t-il publics immédiatement; *m)* quelles mesures prend le Tribunal pour tenir compte des commentaires des intervenants et des appelants dans l'établissement de ses politiques, procédures et normes; *n)* en quoi consiste le budget de bureau des membres qui ne sont pas situés à Ottawa; *o)* en quoi consiste la procédure d'appel offerte aux appelants qui demandent une audience en personne, mais se font dire que l'appel sera instruit par écrit ou par téléphone; *p)* quelles compétences médicales sont exigées des membres qui auront à statuer sur des affaires liées aux prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada; *q)* en quoi consiste la formation sur les questions médicales donnée aux membres qui auront à statuer sur des affaires liées aux prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada; *r)* en quoi consiste la formation donnée aux membres sur la situation du marché du travail dans les différentes régions du pays; *s)* en quoi consiste la formation sur la sensibilité donnée aux membres pour les aider à traiter avec des membres du public ayant des difficultés financières; *t)* quelle est la politique du Tribunal et quelle est sa pratique courante en ce qui a trait aux tiers représentants; *u)* sera-t-il possible d'effectuer une recherche par mot clé dans les décisions sélectionnées qui seront affichées sur le site Web du Tribunal; *v)* à quelle fréquence les décisions sélectionnées qui seront affichées sur le site Web du Tribunal seront-elles mises à jour; *w)* combien d'employés de soutien administratif compte le Tribunal, combien d'employés de soutien administratif comptera le Tribunal quand son effectif sera complet, et quel est son budget de soutien administratif; *x)* combien de membres du Tribunal touchent un salaire (i) de 90 000 \$ à 105 000 \$, (ii) de 105

000 \$ à 125 000 \$; *y)* comment les fonds de la Caisse de l'assurance-emploi et du Fonds du Régime de pensions du Canada sont-ils imputés au coût des appels au titre de l'assurance-emploi et du Régime de pensions du Canada?

(Le document est déposé)

Question n° 343 — Mme Jinny Jogindera Sims:

En ce qui concerne les programmes fédéraux de subventions et de contributions: *a)* combien de programmes ont expiré à la fin de l'exercice 2013-2014; *b)* quels sont les noms des programmes qui ont expiré à la fin de l'exercice 2013-2014, le total de leurs autorisations de dépenses et le total des dépenses effectuées au cours de l'exercice 2013-2014; *c)* combien de programmes ont été renouvelés pour l'exercice 2014-2015; *d)* quels sont les noms des programmes qui ont été renouvelés pour l'exercice 2014-2015 et le total de leurs autorisations de dépenses; *e)* combien de programmes expireront à la fin de l'exercice 2014-2015; *f)* quels sont les noms des programmes qui expireront à la fin de l'exercice 2014-2015 et le total de leurs autorisations de dépenses pour l'exercice courant?

(Le document est déposé)

Question n° 344 — M. Massimo Pacetti:

En ce qui concerne la politique fiscale du gouvernement: au cours des exercices 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013, quelles ont été les dépenses fiscales associées à la déduction pour option d'achat d'actions accordée à des employés, ventilées par total du revenu individuel, par total du revenu du ménage, et par province ou territoire de résidence, pour les revenus de (i) 0 \$ à 10 000 \$, (ii) 10 000 \$ à 20 000 \$, (iii) 20 000 \$ à 30 000 \$, (iv) 30 000 \$ à 40 000 \$, (v) 40 000 \$ à 50 000 \$, (vi) 50 000 \$ à 60 000 \$, (vii) 60 000 \$ à 70 000 \$, (viii) 70 000 \$ à 80 000 \$, (ix) 80 000 \$ à 90 000 \$, (x) 90 000 \$ à 100 000 \$, (xi) 100 000 \$ à 110 000 \$, (xii) 110 000 \$ à 120 000 \$, (xiii) 120 000 \$ à 130 000 \$, (xiv) 130 000 \$ à 140 000 \$, (xv) 140 000 \$ à 150 000 \$, (xvi) 150 000 \$ à 160 000 \$, (xvii) 160 000 \$ à 170 000 \$, (xviii) 170 000 \$ à 180 000 \$, (xix) 180 000 \$ à 190 000 \$, (xx) 190 000 \$ à 200 000 \$, (xxi) 200 000 \$ à 250 000 \$, (xxii) 250 000 \$ à 500 000 \$, (xxiii) 500 000 \$ et plus?

(Le document est déposé)

Question n° 345 — M. Massimo Pacetti:

En ce qui concerne Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (l'entreprise): *a)* quels sont les numéros de référence de toutes les notes d'information préparées pour tout ministre, sous-ministre ou sous-ministre adjoint au sujet du partenariat public-privé visant le remplacement du pont Champlain; *b)* l'entreprise a-t-elle préparé ou reçu des évaluations relatives au volume de circulation prévu pour chacun des points de passage du Saint-Laurent suivants pendant les travaux de remplacement, (i) le pont Mercier, (ii) le pont Victoria, (iii) le tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine, (iv) le pont Champlain, (v) le pont Jacques-Cartier; *c)* dans l'affirmative pour toute partie de *b)*, (i) quel est le volume de circulation prévu, (ii) quels sont les numéros de référence des évaluations; *d)* l'entreprise a-t-elle préparé ou reçu des évaluations relatives au volume de circulation actuel pour chacun des points de passage du Saint-Laurent suivants, (i) le pont Mercier, (ii) le pont Victoria, (iii) le tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine, (iv) le pont Champlain, (v) le pont Jacques-Cartier; *e)* dans l'affirmative pour toute partie de *d)*, (i) quel est le volume de circulation prévu, (ii) quels sont les numéros de référence de l'évaluation; *f)* l'entreprise a-t-elle procédé à une évaluation des coûts de remplacement du pont Champlain autrement que par un partenariat public-privé et, le cas échéant, (i) quel est le numéro de référence de cette évaluation, (ii) quels sont les coûts prévus; *g)* l'entreprise a-t-elle effectué une évaluation des coûts d'entretien du futur pont Champlain et, le cas échéant, (i) quel est le numéro de référence de cette évaluation, (ii) quels sont les coûts prévus?

(Le document est déposé)

*Affaires courantes***Question n° 346 — L'hon. John McKay:**

En ce qui concerne les communications du gouvernement depuis le 9 décembre 2013: *a*) pour chaque communiqué de presse contenant l'expression « gouvernement Harper » diffusé par tout ministère, organisme, bureau, société d'État ou entité gouvernementale, quel en est (i) le titre ou l'objet, (ii) la date, (iii) le numéro de dossier ou de code, (iv) le sujet; *b*) pour chaque communiqué de presse, le communiqué a-t-il été diffusé (i) dans le site Web du ministère, de l'organisme, du bureau, de la société d'État ou de l'entité gouvernementale concerné, (ii) dans Marketwire, (iii) dans Canada NewsWire, (iv) par l'intermédiaire de tout autre service commercial de transmission ou de diffusion, en précisant le service; *c*) pour chaque communiqué de presse diffusé par un service commercial de transmission ou de diffusion mentionné de *b*)(ii) à *b*) (iv), quel a été le coût de l'utilisation du service?

(Le document est déposé)

Question n° 352 — M. Kevin Lamoureux:

En ce qui concerne les obstacles au commerce intérieur au Canada: *a*) le gouvernement tient-il une liste de tous les obstacles au commerce intérieur existants; *b*) dans l'affirmative, quels sont les obstacles au commerce intérieur liés (i) à l'approvisionnement, (ii) aux investissements, (iii) à la mobilité de la main-d'œuvre des travailleurs dans les professions réglementées, (iv) aux mesures et aux normes relatives à la consommation, (v) aux produits agricoles et agroalimentaires, (vi) aux boissons alcoolisées, (vii) à la transformation des ressources naturelles, (viii) à l'énergie, (ix) aux communications, (x) aux transports, (xi) à la protection de l'environnement?

(Le document est déposé)

Question n° 353 — M. Kevin Lamoureux:

En ce qui concerne chacun des CF-18 Hornet du Canada: *a*) quel est le numéro d'aéronef; *b*) à quelle base des Forces canadiennes est-il actuellement assigné; *c*) quel est son âge; *d*) combien d'heures de vol cellule compte-t-il; *e*) combien d'heures de vol cellule accumule-t-il approximativement au cours de sa durée de vie; *f*) en quelle année sera-t-il mis hors service, selon les prévisions?

(Le document est déposé)

Question n° 355 — L'hon. Scott Brison:

En ce qui concerne les dépenses législatives du gouvernement: *a*) pour l'exercice 2012-2013, (i) quel est le montant total des dépenses législatives effectuées par le gouvernement, (ii) quelle est la répartition détaillée de toutes les dépenses législatives entre 1 000 000 \$ et 10 000 000 \$ et quel ministère, organisme, société d'État ou autre entité comptable a financé chaque dépense, (iii) quelle est la répartition détaillée de toutes les dépenses législatives entre 10 000 000 \$ et 100 000 000 \$ et quel ministère, organisme, société d'État ou autre entité comptable a financé chaque dépense; *b*) pour chacun des exercices 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019, (i) quel est le montant total prévu des dépenses législatives, (ii) quelle est la répartition détaillée prévue de toutes les dépenses législatives entre 1 000 000 \$ et 10 000 000 \$ et quel ministère, organisme, société d'État ou autre entité comptable financera chaque dépense, (iii) quelle est la répartition détaillée de toutes les dépenses législatives entre 10 000 000 \$ et 100 000 000 \$ et quel ministère, organisme, société d'État ou autre entité comptable financera chaque dépense, (iv) quelle est la répartition détaillée de toutes les dépenses législatives de 100 000 000 \$ et plus et quel ministère, organisme, société d'État ou autre entité comptable financera chaque dépense?

(Le document est déposé)

Question n° 356 — L'hon. Scott Brison:

En ce qui concerne les dépenses projetées du gouvernement: *a*) quel est le total des dépenses projetées de chaque ministère, organisme, société d'État et autre entité comptable dans chacun des exercices 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019, (i) selon la comptabilité d'exercice utilisée dans les états financiers consolidés du gouvernement, (ii) selon la comptabilité de caisse modifiée utilisée dans les prévisions budgétaires du gouvernement; *b*) quel est le total des dépenses projetées, selon la comptabilité d'exercice utilisée dans les états financiers consolidés du gouvernement, de chaque ministère, organisme, société d'État et autre entité comptable dans chacun des exercices 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, (i) au niveau des programmes, (ii) au niveau des sous-programmes?

(Le document est déposé)

Question n° 357 — L'hon. Scott Brison:

En ce qui concerne le crédit d'impôt pour personnes handicapées: *a*) dans chacune des années d'imposition 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013, (i) combien de demandes le gouvernement a-t-il reçues, (ii) combien

de demandes ont été faites par l'entremise d'un représentant autorisé, que ce soit au moyen d'un formulaire T1013, d'une lettre signée désignant le représentant, ou de tout autre moyen reconnu d'autoriser un représentant, (iii) combien de demandes le gouvernement a-t-il approuvées, (iv) combien des demandes approuvées avaient été faites par l'entremise d'un représentant autorisé, (v) quelle a été l'incidence financière pour le gouvernement des demandes approuvées, (vi) quelle a été l'incidence financière pour le gouvernement des demandes approuvées faites par l'entremise d'un représentant autorisé, (vii) combien de décisions ont fait l'objet d'un appel, (viii) combien des appels ont été interjetés par l'entremise d'un représentant autorisé, (ix) combien d'appels ont été accueillis, (x) combien des appels accueillis avaient été interjetés par un représentant autorisé, (xi) quelle a été l'incidence financière pour le gouvernement des appels accueillis, (xii) quelle a été l'incidence financière pour le gouvernement des appels accueillis qui avaient été interjetés par un représentant autorisé; *b*) dans chacun des exercices 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013, (i) combien de demandes le gouvernement a-t-il reçues, (ii) combien de demandes ont été faites par l'entremise d'un représentant autorisé, (iii) combien de demandes le gouvernement a-t-il approuvées, (iv) combien des demandes approuvées avaient été faites par un représentant autorisé, (v) quelle a été l'incidence financière pour le gouvernement des demandes approuvées, (vi) quelle a été l'incidence financière pour le gouvernement des demandes approuvées qui avaient été faites par l'entremise d'un représentant autorisé, (vii) combien de décisions ont fait l'objet d'un appel, (viii) combien des appels ont été interjetés par un représentant autorisé, (ix) combien des appels ont été accueillis, (x) combien des appels accueillis avaient été interjetés par un représentant autorisé, (xi) quelle a été l'incidence financière pour le gouvernement des appels accueillis, (xii) quelle a été l'incidence financière pour le gouvernement des appels accueillis qui avaient été interjetés par un représentant autorisé?

(Le document est déposé)

*Affaires courantes***Question n° 361 — Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.):**

En ce qui concerne les trois plus importantes urgences de niveau trois touchant les enfants, à savoir les situations en République centrafricaine, au Soudan du Sud et en Syrie: *a)* quelles augmentations au financement le gouvernement envisage-t-il afin de tenir compte du fait que l'appel de 2014 de l'ONU pour la République centrafricaine n'est financé qu'à 21 % (114 millions de dollars sur 547 millions de dollars); *b)* quelles augmentations au financement le gouvernement envisage-t-il afin de tenir compte du fait que l'appel de 2014 de l'UNICEF pour la République centrafricaine n'est financé qu'à 25 % (15 millions de dollars sur 62 millions de dollars); *c)* quelles démarches diplomatiques le gouvernement a-t-il prises ou envisage-t-il, et dans le cadre de quels forums, pour appuyer la protection des civils en République centrafricaine, en indiquant les données pour chacune des démarches visant particulièrement la protection (i) des enfants, (ii) des minorités, (iii) des personnes exposées à un risque élevé de violence; *d)* quelles démarches financières le gouvernement a-t-il prises ou envisage-t-il, et dans le cadre de quels forums, pour appuyer la protection des civils en République centrafricaine, en indiquant les données pour chacune des démarches visant particulièrement la protection (i) des enfants, (ii) des minorités, (iii) des personnes exposées à un risque élevé de violence; *e)* quelles (i) démarches diplomatiques, (ii) démarches financières le gouvernement a-t-il prises ou envisage-t-il pour appuyer le déplacement immédiat des groupes exposés à un risque élevé de violence en République centrafricaine; *f)* quelles (i) démarches diplomatiques, (ii) démarches financières le gouvernement a-t-il prises ou envisage-t-il pour appuyer la création d'une forte capacité d'intervention à l'égard des épidémies de maladies en République centrafricaine; *g)* quelles (i) démarches diplomatiques, (ii) démarches financières le gouvernement a-t-il prises ou envisage-t-il, et dans le cadre de quels forums, pour appuyer le retour des citoyens de la République centrafricaine dans les villages où les régions sont maintenant sûres; *h)* quelles (i) démarches diplomatiques, (ii) démarches financières le gouvernement a-t-il prises ou envisage-t-il, et dans le cadre de quels forums, pour appuyer les processus de paix et de réconciliation en République centrafricaine, comme ceux lancés par les dirigeants des principales communautés religieuses; *i)* quelles (i) démarches diplomatiques, (ii) démarches financières le gouvernement a-t-il prises ou envisage-t-il pour assurer la médiation et la paix dans les communautés de la République centrafricaine où la coexistence sociale n'est pas encore rompue; *j)* quelles démarches le gouvernement a-t-il prises ou envisage-t-il pour exploiter ses liens avec la francophonie afin d'appuyer l'aide humanitaire et la paix en République centrafricaine; *k)* quelles (i) démarches diplomatiques, (ii) démarches financières le gouvernement a-t-il prises ou envisage-t-il, et dans le cadre de quels forums, pour appuyer la tenue d'élections libres et justes en République centrafricaine en 2015; *l)* quelles (i) démarches diplomatiques, (ii) démarches financières le gouvernement a-t-il prises ou envisage-t-il, et dans le cadre de quels forums, pour appuyer une présence accrue des forces de sécurité, dotées d'un mandat précis à l'égard de la protection des civils en République centrafricaine; *m)* si un appel est lancé pour une participation massive à une opération internationale de maintien de la paix en République centrafricaine, sur quels critères le gouvernement se fondera-t-il pour formuler sa réponse; *n)* quelles augmentations au financement le gouvernement envisage-t-il afin de tenir compte du fait que l'appel de 2014 de l'ONU à l'égard des besoins de protection de la République centrafricaine n'est financé qu'à 7 %; *o)* quelles augmentations au financement le gouvernement envisage-t-il afin de tenir compte du fait que l'appel de 2014 de l'ONU à l'égard des besoins de la République centrafricaine matière d'éducation est financé à 0 %; *p)* quelles démarches et quels engagements le gouvernement a-t-il pris ou envisage-t-il pour appuyer l'accès des enfants à l'éducation et la reconstruction du système d'éducation en République centrafricaine; *q)* quelles démarches diplomatiques le gouvernement a-t-il prises ou envisage-t-il, et dans le cadre de quels forums, pour demander et encourager l'amélioration de l'accès des travailleurs humanitaires, conformément à la résolution 2139 du Conseil de sécurité de l'ONU, particulièrement pour que l'aide puisse se rendre aux enfants plus difficiles à atteindre en Syrie; *r)* quelles démarches le gouvernement a-t-il prises ou envisage-t-il, pour aider les organismes d'aide humanitaire à atteindre les enfants syriens vulnérables, au nombre d'un million, auprès desquels on ne peut se rendre dans la plupart des cas parce qu'ils vivent dans des régions assiégées ou des zones difficiles d'accès; *s)* quelles démarches le gouvernement a-t-il prises ou envisage-t-il, pour appuyer (i) l'arrêt immédiat du recrutement d'enfants-soldats, (ii) les attaques ciblées contre les écoles en Syrie; *t)* quelles démarches le gouvernement a-t-il prises ou envisage-t-il, pour encourager les dons, en présentant les données pour les initiatives qui visent particulièrement à encourager les dons destinés à (i) la protection des enfants, (ii) l'éducation des enfants en Syrie; *u)* le gouvernement envisage-t-il une augmentation du nombre de réfugiés syriens qui seront autorisés à venir au Canada; *v)* étant donné que le plan d'intervention de six mois de l'ONU pour le Soudan du Sud n'est financé qu'à 23 % pour la période de janvier à juin 2014 (286 millions de dollars sur 1,27 milliard de dollars), outre ses programmes permanents d'aide d'urgence, quels fonds supplémentaires le gouvernement envisage-t-il; *w)* quelles (i) démarches diplomatiques, (ii) démarches financières le gouvernement a-t-il prises ou envisage-t-il pour assurer la sécurité des enfants au Soudan du Sud; *x)* quelles (i) démarches diplomatiques, (ii) démarches financières le gouvernement a-t-il prises ou envisage-t-il pour assurer la santé des enfants au Soudan du Sud; *y)* quelles (i) démarches

diplomatiques, (ii) démarches financières le gouvernement a-t-il prises ou envisage-t-il pour appuyer les négociations de paix entre les camps adverses au Soudan du Sud; *z)* quels ajustements le gouvernement a-t-il apportés ou envisage-t-il à sa stratégie pour le Soudan du Sud compte tenu de la crise actuelle; *aa)* quelles démarches le gouvernement a-t-il prises ou envisage-t-il pour endiguer les risques d'éclatement de malaria et de maladies d'origine hydrique, ainsi que les taux élevés de malnutrition au Soudan du Sud, alors que commence la saison des pluies; *bb)* quelles démarches le gouvernement a-t-il prises ou envisage-t-il pour protéger (i) les civils en général, (ii) les enfants en particulier, de la violence au Soudan du Sud; *cc)* quelles démarches le gouvernement a-t-il prises ou envisage-t-il pour protéger les travailleurs humanitaires et leurs activités au Soudan du Sud?

(Le document est déposé)

Question n° 362 — M. Francis Scarpaleggia:

En ce qui concerne les nominations faites à la Commission nationale des libérations conditionnelles depuis le 6 décembre 2011: *a)* quel est le nom des personnes nommées; *b)* quels sont leurs antécédents professionnels; *c)* quelle est la durée de leur mandat; *d)* quel est leur traitement?

(Le document est déposé)

Question n° 363 — M. Francis Scarpaleggia:

En ce qui concerne les publications gouvernementales après la transition au tout électronique: *a)* qu'entend faire le gouvernement pour assurer la préservation pour la postérité (i) des publications du Programme d'édition, (ii) des publications fournies par les ministères au Programme des services de dépôt; *b)* à propos de la préservation, quels sont la date, le titre et le numéro de référence des rapports, études ou dossiers produits depuis octobre 2012 par, pour ou au nom (i) des Services d'édition et de dépôt, (ii) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, (iii) de Patrimoine canadien, (iv) de Bibliothèque et Archives Canada?

(Le document est déposé)

Question n° 364 — L'hon. Geoff Regan:

En ce qui concerne l'accord de libre-échange entre le Canada et la République de Corée: combien ont coûté les déplacements officiels effectués en République de Corée pour en annoncer la conclusion le 11 mars 2014, (i) par ministère, (ii) par voyageur, (iii) par article de dépense?

(Le document est déposé)

Question n° 366 — L'hon. Geoff Regan:

En ce qui concerne l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne: combien en a-t-il coûté au gouvernement pour se rendre à Bruxelles pour l'annonce de l'accord le 18 octobre 2013, (i) par ministère, (ii) par voyageur, (iii) par article de dépense?

(Le document est déposé)

Question n° 367 — L'hon. Geoff Regan:

En ce qui concerne la publicité par le gouvernement: combien chaque ministère, organisme ou société d'État a-t-il dépensé pour acheter des gazouillis commandités sur Twitter par exercice depuis 2011-2012 inclusivement?

(Le document est déposé)

Question n° 368 — Mme Joyce Murray:

En ce qui concerne les documents d'information préparés pour les sous-ministres délégués principaux et les sous-ministres délégués du 28 janvier 2014 à ce jour: pour chaque document, quel est (i) la date, (ii) le titre ou l'objet, (iii) le numéro de suivi interne du ministère?

(Le document est déposé)

Affaires courantes

Question n° 369 — M. Robert Chisholm:

En ce qui concerne les appels relatifs à l'assurance-emploi: *a)* combien d'appels ont été interjetés auprès du conseil arbitral en 2011-2012 et en 2012-2013, ventilé par (i) année, (ii) province, (iii) région, (iv) appels ayant donné lieu à l'annulation de la décision initiale de la Commission; (v) appels n'ayant pas donné lieu à l'annulation de la décision initiale de la Commission, (vi) appels accueillis par la Commission avant la tenue d'une audience, (vii) appels retirés avant la tenue d'une audience, (viii) appels retirés à l'audience, (ix) appels entendus dans les 30 jours de la réception de l'avis d'appel, (x) appels entendus dans les 60 jours de la réception de l'avis d'appel, (xi) appels entendus dans les 90 jours de la réception de l'avis d'appel, (xii) appels entendus plus de 90 jours après la réception de l'avis d'appel; *b)* combien d'audiences ont été tenues par le conseil arbitral au cours de chacune des années de 2004 à 2013, ventilé par (i) mois, (ii) province; *c)* combien d'appels ont été interjetés auprès de juges arbitres en 2011-2012 et en 2012-2013, ventilé par (i) année, (ii) province, (iii) région, (iv) appels interjetés par des clients, (v) appels interjetés par la Commission de l'assurance-emploi, (vi) appels ayant donné lieu à l'annulation de la décision du conseil arbitral, (vii) appels n'ayant pas donné lieu à l'annulation de la décision du conseil arbitral, (viii) appels retirés avant la tenue d'une audience, (ix) appels retirés à l'audience, (x) appels entendus dans les 120 jours de la réception de l'avis d'appel, (xi) appels entendus dans les 180 jours de la réception de l'avis d'appel, (xii) appels entendus dans les 240 jours de la réception de l'avis d'appel, (xiii) appels entendus plus de 240 jours après la réception de l'avis d'appel; *d)* combien d'audiences ont été tenues par des juges-arbitres au cours de chacune des années de 2004 à 2013, ventilé par (i) mois, (ii) province; *e)* combien de demandes de révision ont été faites à la Commission de l'assurance-emploi en 2012-2013 et en 2013-2014, ventilé par (i) mois, (ii) province, (iii) région, (iv) demandes ayant donné lieu à l'annulation de la décision initiale de la Commission, (v) demandes n'ayant pas donné lieu à l'annulation de la décision initiale de la Commission, (vi) examens tenus dans les 30 jours de la réception de la demande, (vii) examens tenus dans les 60 jours de la réception de la demande, (viii) examens non terminés dans les 60 jours; *f)* combien de personnes ayant demandé une révision à la Commission de l'assurance-emploi et ayant demandé leur dossier à la Commission de l'assurance-emploi ont reçu leur dossier (i) dans les 30 jours de la présentation de leur demande, (ii) dans les 60 jours de la présentation de leur demande, (iii) dans les 90 jours de la présentation de leur demande, (iv) plus de 90 jours après la présentation de leur demande; *g)* combien de personnes ayant demandé une révision à la Commission de l'assurance-emploi et ayant demandé leur dossier à la Commission de l'assurance-emploi se sont vu refuser leur dossier, ventilé par province; *h)* combien de personnes ayant demandé une révision à la Commission de l'assurance-emploi ont été informées par téléphone de l'issue de leur demande, et combien en ont été informées par lettre; *i)* combien d'appels ont été interjetés auprès de la section de l'assurance-emploi du Tribunal de la sécurité sociale en 2013-2014, ventilé par (i) mois, (ii) province, (iii) région, (iv) appels ayant donné lieu à un rejet sommaire, (v) appels ayant donné lieu à l'annulation de la décision initiale de la Commission, (vi) appels n'ayant pas donné lieu à l'annulation de la décision initiale de la Commission, (vii) appels retirés avant la tenue d'une audience, (viii) appels retirés à l'audience, (ix) appels instruits sur dossier, (x) appels instruits par téléphone, (xi) appels instruits en personne, (xii) appels pour lesquels les frais de déplacement ont été accordés à l'appelant, (xiii) appels entendus dans les 30 jours de la réception de l'avis d'appel, (xiv) appels entendus dans les 60 jours de la réception de l'avis d'appel, (xv) appels entendus dans les 90 jours de la réception de l'avis d'appel, (xvi) appels entendus plus de 90 jours après la réception de l'avis d'appel; *j)* dans combien de cas la Commission de l'assurance-emploi a-t-elle été informée par le Tribunal de la sécurité sociale d'un avis d'appel (i) dans les 7 jours de la réception de l'avis, (ii) dans les 14 jours de la réception de l'avis, (iii) dans les 21 jours de la réception de l'avis, (iv) dans les 30 jours de la réception de l'avis, (v) plus de 30 jours après la réception de l'avis; *k)* combien d'audiences ont été tenues par la section de l'assurance-emploi du Tribunal de la sécurité sociale en 2013-2014, ventilé par (i) mois, (ii) province; *l)* combien de causes sont en attente d'une instruction par la section de l'assurance-emploi du Tribunal de la sécurité sociale; *m)* combien de personnes ayant interjeté appel auprès de la section de l'assurance-emploi du Tribunal de la sécurité sociale ont reçu leur dossier de la Commission de l'assurance-emploi (i) dans les 30 jours de la présentation de leur demande, (ii) dans les 60 jours de la présentation de leur demande, (iii) dans les 90 jours de la présentation de leur demande, (iv) plus de 90 jours après la présentation de leur demande; *n)* combien de personnes ayant interjeté appel auprès de la section de l'assurance-emploi du Tribunal de la sécurité sociale se sont vu refuser leur dossier par la Commission de l'assurance-emploi, ventilé par province; *o)* combien de personnes ayant interjeté appel auprès de la section de l'assurance-emploi du Tribunal de la sécurité sociale ont reçu un accusé de réception de leur avis d'appel (i) dans les 30 jours de la présentation de leur demande, (ii) dans les 60 jours de la présentation de leur demande, (iii) dans les 90 jours de la présentation de leur demande, (iv) plus de 90 jours après la présentation de leur demande; *p)* combien d'appels ont été interjetés auprès de la division d'appel du Tribunal de la sécurité sociale relativement à l'assurance-emploi en 2013-2014, ventilé par (i) mois, (ii) province, (iii) région, (iv) causes où l'autorisation d'interjeter appel n'a pas été accordée, (v) appels interjetés par la Commission de l'assurance-emploi, (vi) appels ayant donné lieu à l'annulation de la décision de la section de

l'assurance-emploi, (vii) appels n'ayant pas donné lieu à l'annulation de la décision de la section de l'assurance-emploi, (viii) appels retirés avant la tenue d'une audience, (ix) appels retirés à l'audience, (x) appels instruits par téléphone, (xi) appels instruits en personne, (xii) appels pour lesquels les frais de déplacement ont été accordés à l'appelant, (xiii) appels entendus dans les 30 jours de la réception de l'avis d'appel, (xiv) appels entendus dans les 60 jours de la réception de l'avis d'appel, (xv) appels entendus dans les 90 jours de la réception de l'avis d'appel, (xvi) appels entendus plus de 90 jours après la réception de l'avis d'appel; *q)* combien d'audiences ont été tenues par la division d'appel du Tribunal de la sécurité sociale relativement à l'assurance-emploi en 2013-2014, ventilé par (i) mois, (ii) province; *r)* combien de causes sont actuellement en attente d'une instruction par la division d'appel du Tribunal de la sécurité sociale; *s)* combien de plaintes le Tribunal de la sécurité sociale a-t-il reçues au sujet de communications envoyées à un appelant et non à une tierce partie, comme cela avait été demandé; *t)* combien de plaintes le Tribunal de la sécurité sociale a-t-il reçues au sujet de problèmes de logistique concernant les audiences tenues par téléconférence?

(Le document est déposé)

Question n° 371 — Mme Yvonne Jones:

En ce qui concerne la protection de l'environnement: *a)* en quoi consistent, en détail, les mesures prises depuis 2000 pour surveiller ou combattre la pollution ou les dangers environnementaux à Port Burwell, sur l'île Killiniq, au Nunavut; *b)* quels sont les titres, les dates et les numéros de dossier de tous les rapports, notes de service et autres documents concernant la pollution, la surveillance de la pollution ou la lutte contre la pollution à Port Burwell que détient (i) Pêches et Océans Canada, (ii) Environnement Canada, (iii) Transports Canada, (iv) la Garde côtière canadienne, (v) Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, (vi) Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, (vii) le Bureau du Conseil privé?

(Le document est déposé)

Question n° 372 — Mme Yvonne Jones:

En ce qui concerne la Garde côtière canadienne (GCC): où se trouvait et à quel usage a servi chaque brise glace de la flotte de la GCC chaque jour depuis le 2 janvier 2014?

(Le document est déposé)

Question n° 374 — L'hon. Judy Sgro:

En ce qui concerne la politique du gouvernement sur le sans-fil: combien a-t-on consacré à la publicité et à la promotion de la politique, (i) par article de dépense, (ii) par an, (iii) par ministère, (iv) par activité de programme, (v) par activité de sous-programme?

(Le document est déposé)

Question n° 375 — L'hon. Judy Sgro:

En ce qui concerne la politique fiscale du gouvernement: au cours des exercices 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013, quelles ont été les dépenses fiscales associées au Compte d'épargne libre d'impôt, ventilées par total du revenu individuel, par total du revenu du ménage, et par province ou territoire de résidence, pour les revenus de (i) 0 \$ à 10 000 \$, (ii) 10 000 \$ à 20 000 \$, (iii) 20 000 \$ à 30 000 \$, (iv) 30 000 \$ à 40 000 \$, (v) 40 000 \$ à 50 000 \$, (vi) 50 000 \$ à 60 000 \$, (vii) 60 000 \$ à 70 000 \$, (viii) 70 000 \$ à 80 000 \$, (ix) 80 000 \$ à 90 000 \$, (x) 90 000 \$ à 100 000 \$, (xi) 100 000 \$ à 110 000 \$, (xii) 110 000 \$ à 120 000 \$, (xiii) 120 000 \$ à 130 000 \$, (xiv) 130 000 \$ à 140 000 \$, (xv) 140 000 \$ à 150 000 \$, (xvi) 150 000 \$ à 160 000 \$, (xvii) 160 000 \$ à 170 000 \$, (xviii) 170 000 \$ à 180 000 \$, (xix) 180 000 \$ à 190 000 \$, (xx) 190 000 \$ à 200 000 \$, (xxi) 200 000 \$ à 250 000 \$, (xxii) 250 000 \$ à 500 000 \$, (xxiii) 500 000 \$ et plus?

(Le document est déposé)

Question n° 378 — M. Frank Valeriote:

En ce qui concerne les budgets des cabinets de ministres depuis le 13 décembre 2011: *a)* combien de demandes de remboursement de dépenses ont été présentées par le ministre ou son personnel exonéré, puis rejetées par l'agent financier concerné; *b)* quel était l'objet de chaque demande rejetée et quel en était le montant; *c)* quel était le motif du rejet de chaque demande de remboursement de dépenses?

(Le document est déposé)

Question n° 380 — M. Frank Valeriote:

En ce qui concerne la Défense nationale: quelle est la répartition détaillée de tous les coûts imputés au ministère de la Défense nationale, ou à tout autre ministère, organisme ou société d'État, aux fins du tournage d'un épisode de l'émission de télévision « Masterchef Canada », à la 8^e Escadre/BFC Trenton?

(Le document est déposé)

*Affaires courantes***Question n° 381 — L'hon. Mark Eyking:**

En ce qui concerne l'emploi à Agriculture et Agroalimentaire Canada, combien de suppressions d'emploi involontaires ont été effectuées au Ministère chaque année de 2006 à 2013, dans chacune des onze activités de programme mentionnées dans la partie (ii) de la réponse donnée par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire à la question écrite Q-221 le 6 mars 2014?

(Le document est déposé)

Question n° 382 — L'hon. Mark Eyking:

En ce qui concerne les services destinés aux anciens combattants : quels sont les détails, ventilés par (i) nature, (ii) objectif, (iii) exercice, de la « somme supérieure à 5 milliards de dollars qui a été consacrée aux services offerts aux anciens combattants » que le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor a mentionnée pendant l'émission « Power Play » de la chaîne CTV le 28 janvier 2014?

(Le document est déposé)

Question n° 383 — L'hon. Mark Eyking:

En ce qui concerne le regroupement du réseau de bibliothèques du ministère des Pêches et des Océans : a) quels sont les numéros de dossier ou de référence de tous les contrats relatifs à la numérisation de documents de bibliothèque depuis le 1^{er} janvier 2006; b) dans le cadre de chaque contrat, combien de livres, de périodiques, de manuscrits, de rapports, de documents ou d'autres articles ont été numérisés?

(Le document est déposé)

Question n° 385 — M. Ted Hsu:

En ce qui concerne le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) de Citoyenneté et Immigration Canada: pour chacune des périodes suivantes: a) depuis le 4 mai 2013; b) du 1^{er} juillet au 4 mai 2013; c) du 1^{er} novembre 2011 au 1^{er} juillet 2012, par programme d'études et maison d'enseignement, (i) combien a-t-on reçu de demandes d'admission au volet des doctorants, (ii) combien en a-t-on acceptées, (iii) combien en a-t-on rejetées; d) suivant quels critères jugeait-on les demandes acceptables; e) comment ces critères ont-ils été établis; f) quels ministères ou organismes publics ont apporté leur contribution à l'élaboration des outils d'évaluation des demandes d'admission au volet des doctorants du Programme des travailleurs qualifiés; g) quels groupes et organismes privés ont apporté leur contribution à l'élaboration des outils d'évaluation des demandes d'admission au volet des doctorants du Programme des travailleurs qualifiés; h) quels individus ont apporté leur contribution à l'élaboration des outils d'évaluation des demandes d'admission au volet des doctorants du Programme des travailleurs qualifiés; i) qui se charge de l'évaluation des demandes d'admission au volet des doctorants et en vertu de quel pouvoir?

(Le document est déposé)

Question n° 388 — L'hon. Carolyn Bennett:

En ce qui concerne le Plan d'action du Canada pour un gouvernement ouvert: pour chaque ministère, organisme, société d'État ou autre entité du gouvernement, a) quel est le titre ou la description, la nature et le numéro de référence interne ou de dossier (le cas échéant) de chaque (i) ensemble de données, (ii) fichier du système d'information géographique (SIG), que le ministère, l'organisme, la société d'État ou l'autre entité du gouvernement possède et tient à jour, mais qu'il a choisi de ne pas publier dans le portail de données ouvertes data.gc.ca depuis la création de ce portail; b) dans chacun des cas, pour quelles raisons a-t-on choisi de ne pas publier l'ensemble de données ou le fichier du SIG?

(Le document est déposé)

Question n° 389 — L'hon. Carolyn Bennett:

En ce qui concerne l'application de la Loi sur l'accès à l'information: pour chaque institution gouvernementale, a) combien de demandes sont actuellement à l'étude; b) combien de demandes sont à l'étude depuis (i) 30 jours ou moins, (ii) depuis 60 jours, (iii) depuis 90 jours, (iv) depuis 120 jours, (v) depuis plus de 120 jours; c) parmi ces demandes, combien font l'objet d'une prolongation de délai en vertu de chacun des alinéas du paragraphe 9(1) de la Loi; d) parmi ces demandes, combien font l'objet d'une prolongation de délai depuis plus de 30 jours; e) parmi ces demandes, combien font l'objet d'une prolongation de délai depuis plus de 180 jours; f) depuis le 1^{er} janvier 2013, combien de demandes ont fait l'objet d'une plainte au commissaire à l'information en vertu de l'article 30 de la Loi; g) quelles mesures précises l'institution gouvernementale prend-elle pour accélérer le traitement des demandes d'accès à l'information?

(Le document est déposé)

Question n° 390 — L'hon. Lawrence MacAulay:

En ce qui concerne l'utilisation de l'aéronef du gouvernement exploité par le ministère des Pêches et des Océans: depuis le 1^{er} avril 2011, et pour chaque

utilisation de l'aéronef, a) quels étaient les noms et les titres des passagers indiqués au manifeste de vol; b) quels ont été tous les points de départ et d'arrivée de l'aéronef; c) qui a demandé l'accès à la flotte; d) qui a autorisé le vol?

(Le document est déposé)

Question n° 391 — M. Massimo Pacetti:

En ce qui concerne le ministère de la Justice: combien le gouvernement a-t-il dépensé dans l'affaire Daniel Christopher Scott, Mark Douglas Campbell, Gavin Michael David Flett, Kevin Albert Matthew Berry, Bradley Darren Quast et Aaron Michael Bedard c. le procureur général du Canada, par (i) année, (ii) ministère?

(Le document est déposé)

Question n° 392 — L'hon. Scott Brison:

En ce qui concerne les centres de recherche au ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire: a) pour chacun des exercices 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013, (i) quel est le montant total des dépenses du gouvernement pour les centres de recherche, (ii) quelle est la répartition détaillée du financement à chaque centre de recherche, (iii) combien d'équivalents temps plein travaillaient aux centres de recherche, (iv) quelle était la répartition détaillée des équivalents temps plein à chaque station de recherche; b) pour chacun des exercices 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, (i) quelles sont les dépenses prévues totales du gouvernement pour chaque centre de recherche, (ii) quelle est la répartition détaillée prévue pour chaque centre de recherche, (iii) quel est le nombre total prévu d'équivalents temps plein aux centres de recherche, (iv) quelle est la répartition détaillée prévue des équivalents temps plein à chaque station de recherche?

(Le document est déposé)

Question n° 396 — Mme Joyce Murray:

En ce qui concerne le NCSM Windsor: a) quels coûts, ventilés, le gouvernement engage-t-il pour réparer ce sous-marin, et notamment le transporter jusqu'à l'installation de réparation; b) quand le gouvernement s'attend-il à ce que le NCSM Windsor reprenne du service; c) pourquoi le NCSM Windsor a-t-il eu besoin de ces réparations?

(Le document est déposé)

Question n° 400 — L'hon. Lawrence MacAulay:

En ce qui concerne les recommandations formulées par le juge Cohen (« recommandations ») dans le rapport de la Commission d'enquête Cohen sur le déclin des populations de saumon rouge du fleuve Fraser, déposé par le gouvernement le 31 octobre 2012: a) à quelles recommandations du rapport le gouvernement a-t-il donné suite jusqu'à maintenant; b) quels sont les détails de toutes les mesures prises par le gouvernement à l'égard de chacune des recommandations, y compris les politiques et programmes mis en œuvre ou modifiés pour mieux s'attaquer aux problèmes relevés par le juge Cohen, et quelles sont toutes les ressources financières allouées pour appliquer les recommandations; c) quelles sont les recommandations auxquelles le gouvernement entend donner suite, mais qu'il n'a pas encore mises en œuvre, et pourquoi le gouvernement n'a-t-il encore rien fait à leur sujet; d) à l'égard de quelles recommandations le gouvernement n'a-t-il pas encore pris de décision; e) quelles recommandations le gouvernement a-t-il rejetées, et quels sont les motifs détaillés de sa décision; f) quels sont les détails de tous les documents d'information préparés par tous les fonctionnaires ministériels de niveau de sous-ministre adjoint ou supérieur au sujet des recommandations, y compris (i) la date, (ii) le titre ou le sujet, (iii) le numéro de référence utilisé par le ministère?

(Le document est déposé)

Question n° 411 — M. David McGuinty:

En ce qui concerne les contrats de moins de 10 000 \$ accordés par le Bureau du Premier ministre depuis le 1^{er} janvier 2013: quels sont a) les noms des fournisseurs; b) les numéros de référence des contrats; c) les dates des contrats; d) les descriptions des services fournis; e) les dates d'exécution; f) les valeurs des contrats initiaux; g) les valeurs des contrats finaux, si elles diffèrent de celles des contrats initiaux?

Affaires courantes

(Le document est déposé)

Question n° 418 — **M. Ted Hsu**:

En ce qui concerne les contrats de moins de 10 000 \$ accordés par l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario depuis le 1^{er} janvier 2013: quels sont *a*) les noms des fournisseurs; *b*) les numéros de référence des contrats; *c*) les dates des contrats; *d*) les descriptions des services fournis; *e*) les dates d'exécution; *f*) les valeurs des contrats initiaux; *g*) les valeurs des contrats finaux, si elles diffèrent de celles des contrats initiaux?

(Le document est déposé)

[Traduction]

M. Tom Lukiwski: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE DÉPÔT D'UN TRAITÉ — DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur le rappel au Règlement soulevé le 28 avril 2014 par le député de Westmount—Ville-Marie au sujet de la recevabilité sur le plan de la procédure du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en oeuvre d'autres mesures.

Je remercie le député de Westmount—Ville-Marie d'avoir soulevé cette question, ainsi que le leader du gouvernement à la Chambre des communes et le leader de l'opposition à la Chambre pour leurs observations.

[Français]

Lors de son intervention, le député de Westmount—Ville-Marie a soutenu que le projet de loi C-31 n'avait pas été présenté comme il se doit à la Chambre ou devant le Comité permanent des finances étant donné que le gouvernement n'avait pas auparavant déposé le traité inclus dans le projet de loi, c'est-à-dire:

Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique en vue d'améliorer l'observation fiscale à l'échelle internationale au moyen d'un meilleur échange de renseignements en vertu de la Convention entre le Canada et les États-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.

À son avis, l'habitude qu'a prise le gouvernement de déposer les traités au moins 21 jours avant la présentation de la loi de mise en oeuvre, conformément à sa politique sur le dépôt des traités devant le Parlement, est devenu un usage parlementaire et constitue donc une condition préalable aux débats.

[Traduction]

Bien qu'il reconnaisse que la politique prévoit des exemptions, le député de Westmount—Ville-Marie a soutenu que, dans le cas qui nous occupe, le gouvernement avait contrevenu à sa propre politique et ainsi violé les usages de la Chambre, ce qui a donné lieu à ce qu'il qualifie de vice de procédure.

Le leader du gouvernement à la Chambre a répondu que la procédure régissant le dépôt des traités est en fait une politique du gouvernement et que, par conséquent, elle n'est ni encadrée par les règles ou les usages de la Chambre, ni du ressort du Président. Il a cité de nombreuses décisions du Président à l'appui de sa position. En outre, il a fait observer que la politique prévoit en effet des exemptions et que la procédure suivie dans le cas du projet de loi C-31 est en fait conforme aux dispositions de la politique.

Le leader du gouvernement à la Chambre a ajouté que, parce que le traité est mis en oeuvre par une mesure législative, la Chambre aura l'occasion d'en débattre et de le soumettre à un vote avant sa ratification.

● (1530)

[Français]

Dans son intervention, le député de Westmount—Ville-Marie a mentionné ce qu'il considérait comme des vices de procédure. Il est important en l'espèce de bien comprendre de quel type de procédure — issue du gouvernement ou de la Chambre — il s'agit. Le député a également demandé à la présidence de préciser si l'application de cette politique sur les traités est devenue suffisamment répandue pour être désormais considérée comme un usage parlementaire dont tout écart entraînerait des irrégularités sur le plan de procédure. En d'autres mots, s'agit-il d'une question de procédure parlementaire sur laquelle la présidence a compétence?

[Traduction]

Il m'apparaît clairement que la politique en question relève du gouvernement et non pas de la Chambre. Il est tout aussi clair que le Président n'a pas le pouvoir de se prononcer sur les politiques ou les processus établis par le gouvernement, ce qui comprend déterminer si le gouvernement se conforme ou non à ses propres politiques.

[Français]

Dans une décision récente, rendue le 7 février 2013, à la page 13869 des débats, j'ai rappelé à la Chambre ce qui suit:

Il n'appartient pas à la présidence d'intervenir dans les affaires des ministères ni de se mêler dans des processus gouvernementaux, peu importe à quel point ils semblent frustrants aux yeux du député.

[Traduction]

La présidence a néanmoins examiné le fil des événements mentionnés par le député de Westmount—Ville-Marie afin de vérifier s'il existe des motifs de procédure — par opposition aux directives d'un ministère — étayant la thèse que les traités doivent être déposés à la Chambre, voire même y faire l'objet d'un débat.

L'examen a révélé, sans surprise, que nombre de dispositions du Règlement ou de lois portent sur le dépôt de documents et que l'ouvrage *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, deuxième édition, aux pages 430 et 609, énumère les types de documents devant être déposés à la Chambre, notamment des états, des rapports et d'autres documents dont le dépôt est exigé par une loi, un ordre de la Chambre ou le Règlement. Or, les traités n'y sont pas mentionnés. En fait, les règles et les pratiques de la Chambre ne font aucunement mention du dépôt de traités.

C'est pourquoi la présidence se doit de conclure qu'on ne peut interpréter l'application habituelle par le gouvernement de sa politique sur les traités comme un usage adopté par la Chambre. Comme toujours, les règles et pratiques de la Chambre doivent provenir explicitement de cette dernière. Il ne s'agit pas ici de nier l'importance de recevoir les renseignements essentiels avant de procéder à l'examen d'une mesure législative. Cependant, la distinction entre les procédures établies par le gouvernement et celles établies par la Chambre demeure bien réelle et il faut la respecter.

Affaires courantes

Par conséquent, la présidence n'a trouvé aucune preuve à l'appui de l'affirmation du député selon laquelle le projet de loi C-31 n'aurait pas été présenté devant la Chambre en bonne et due forme en raison de ce qu'il a qualifié d'écart de ce qu'il estime être la pratique habituelle.

[Français]

Ainsi, je ne peux conclure que son rappel au Règlement est fondé ou que le cours normal du processus législatif lié au projet de loi C-31 est vicié de quelque façon. L'étude du projet de loi par la Chambre peut donc se poursuivre de la façon habituelle.

[Traduction]

Je remercie tous les députés de leur attention.

Je crois comprendre que le député de Burnaby—New Westminster invoque le Règlement.

LE REGROUPEMENT DES AMENDEMENTS DU PROJET DE LOI C-23

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Monsieur le Président, je prends la parole à la Chambre aujourd'hui pour invoquer le Règlement concernant les votes imminents à l'étape du rapport portant sur le projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et d'autres lois et modifiant certaines lois en conséquence.

Plus précisément, je veux parler du regroupement des motions aux fins du débat à cette étape-ci. Comme vous le savez, monsieur le Président, le NPD a déjà invoqué le Règlement à ce sujet à la Chambre, par exemple, à l'étape du rapport du projet de loi C-45, en novembre 2012.

À la lumière de la décision de la présidence de regrouper de nombreux amendements qui feront l'objet de votes uniques, je me sens obligé de soulever de nouveau cette question. Je veux notamment insister sur le rôle de la présidence de protéger les droits des députés liés à l'exercice de leurs fonctions, notamment celui de voter librement sur les questions dont la Chambre est saisie.

J'aimerais citer la page 307 de la deuxième édition de *La procédure et les usages de la Chambre des communes* d'O'Brien et Bosc, où l'on peut lire ceci:

Le Président est le gardien des droits et privilèges de la Chambre des communes, en tant qu'institution, et des députés qui la composent.

À la même page on peut aussi lire:

La liberté de parole est sans doute le plus important des privilèges accordés aux députés [...]

Un peu plus loin, au même chapitre, à la page 316, O'Brien et Bosc indiquent que, à la Chambre, tous les députés sont libres de voter selon leur conscience, même le Président en de rares occasions, comme vous le savez, monsieur le Président.

• (1535)

[Français]

J'espère qu'à la conclusion de mes remarques, vous allez accepter de laisser les députés voter séparément sur toutes les motions d'amendement à l'étape du rapport du projet de loi C-23.

Le principe de vote libre est un principe simple, monsieur le Président, avec lequel tout le monde devrait être familier dans notre démocratie. Je suis certain que la majorité des Canadiens qui nous écoutent présentement sont surpris de voir que je dois aujourd'hui intervenir à la Chambre pour vous demander de veiller à ce que ce droit soit respecté lorsque nous voterons sur les motions d'amendement à l'étape du rapport du projet de loi C-23.

[Traduction]

Étant donné que le projet de loi revêt une importance fondamentale pour notre démocratie, la question est d'autant plus cruciale. Le projet de loi C-23 modifierait considérablement nos lois électorales, et dans leur forme actuelle, dans bien des cas, ces modifications dénaturent la lettre et l'esprit de la Loi électorale. En outre, comme nous l'avons appris après des semaines d'examen minutieux, une majorité de Canadiens, et pratiquement tous les spécialistes en matière d'élections, s'opposent au projet de loi.

Considérant tout ce qui est en jeu, je crois qu'il est plus important que jamais de préserver le droit des députés de voter séparément sur chaque motion d'amendement qui aura une incidence sur le projet de loi.

[Français]

Comme vous le savez, monsieur le Président, l'article 76.1(5) du Règlement stipule que:

Le Président a le pouvoir de choisir ou de combiner les modifications ou les articles proposés à l'étape du rapport [...]

De plus, la note qui suit ajoute que:

[...] le Président ne choisit pas, pour la tenue d'un débat, une motion ou une série de motions à caractère répétitif, frivole ou abusif ou de nature à prolonger inutilement les délibérations à l'étape du rapport.

Il est donc clair qu'une fois que vous sélectionnez une motion pour le débat à l'étape du rapport, cela signifie déjà qu'elle n'est pas à caractère répétitif, frivole ou abusif, contrairement à ce que le leader du gouvernement à la Chambre des communes aime répéter.

[Traduction]

Cependant, il n'y a rien dans le Règlement qui oblige le Président à combiner, à l'étape du rapport, les motions qui portent sur des questions très différentes. On ne dit rien sur l'obligation du Président de combiner des motions d'amendement afin d'éviter au gouvernement la tenue de votes prolongés.

Dans le Règlement annoté de la Chambre des communes, à la page 264, le commentaire sur l'article 76(5) dit ainsi que le Président doit limiter les chevauchements:

Lorsque le Président choisit et combine des motions à l'étape du rapport en vue du débat, il décide aussi de la façon dont elles seront regroupées pour leur mise aux voix.

La suite du commentaire dit que la Chambre évite ainsi de voter deux fois sur la même question. La même explication est donnée à la page 784 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*:

Lorsqu'il choisit et combine les motions d'amendement, le Président décide également de leur regroupement pour leur mise aux voix [...]

Je souligne qu'il s'agit d'éviter à la Chambre de voter deux fois sur la même question.

Ces explications me semblent très claires. La sélection doit éviter à la Chambre de voter deux fois sur la même question.

Cependant, je dirais que, dans le cas du projet de loi C-23, la sélection des motions à l'étape du rapport va bien au-delà de ces instructions très claires. Bien qu'il soit essentiel que le Président évite à la Chambre de gaspiller son temps, il doit également remplir son obligation de protéger le mieux possible le droit à la liberté de parole des députés.

Affaires courantes

Aux fins de l'étude du projet de loi C-23 à l'étape du rapport, les députés du NPD ont fait inscrire au *Feuilleton des avis* 110 motions visant à supprimer ce qui leur semblait être les pires dispositions du projet de loi, ainsi que les dispositions dont le comité n'a pas eu l'occasion de débattre avant que le gouvernement présente une motion pour mettre fin aux délibérations du comité, à l'étape de l'étude article par article du projet de loi.

Outre ces 110 motions, le Parti libéral a présenté des motions pour supprimer 46 dispositions déjà visées par les députés de notre parti. Cependant, les libéraux n'ont pas tenu compte de 54 des dispositions que nous voulions éliminer. À mon avis, il est raisonnable de croire que les députés libéraux voudraient voter en faveur des motions qu'ils ont eux-mêmes présentées, et contre celles qu'ils ont choisi de ne pas présenter. Le regroupement des motions leur impose un seul vote qui s'appliquera à la fois à l'ensemble des 110 motions, à celles qu'ils ont présentées, et à celles qu'ils ne sont peut-être pas prêts à appuyer.

Le problème se pose également pour la députée de Saanich—Gulf Islands. Elle a donné avis de 13 motions, lesquelles sont identiques à celles que nous avons proposées, mais 97 de nos motions qui sont regroupées avec les siennes n'ont pas été présentées par elle. Il me paraît évident qu'elle se trouvera elle aussi devant un choix impossible en raison de la décision de regrouper ainsi toutes ces motions: elle devra soit voter pour ses motions et les nôtres ou contre nos motions et les siennes.

Ce qui est en train de se produire, c'est que la présidence prend des questions claires, valides et individuelles et les soumet à la Chambre sous la forme de questions ambivalentes qui appelle deux réponses et parfois même plusieurs. Une petite recherche dans Google nous rappelle ce qu'est une question ambivalente, en quoi une telle question est contraire aux règles de la logique et le genre de résultats absurdes auxquels elle peut mener.

La première ligne que donne de cette expression la version anglaise de Wikipédia — on pourrait aussi consulter un dictionnaire — nous apprend qu'une question ambivalente est un sophisme informel qu'on commet en posant une question qui porte sur plus d'un concept mais qui ne permet qu'une seule réponse. On pose en réalité deux questions distinctes, mais une seule réponse est possible. À mon avis, ça décrit bien ce qui se passe actuellement à la Chambre.

La ligne suivante nous apprend qu'une question ambivalente peut donner lieu à des inexactitudes concernant ce qu'on cherche à déterminer, puisque la personne à qui la question est posée ne peut se prononcer que sur un seul des deux concepts et qu'elle ne peut pas préciser lequel. Je le répète, ça ressemble beaucoup à la situation entourant l'étape du rapport du projet de loi C-23.

Ce qu'on enfreint ainsi, ce sont des règles fondamentales du raisonnement logique, qu'on doit impérativement respecter pour éviter les inexactitudes.

● (1540)

[Français]

Monsieur le Président, le 12 décembre 2012, vous avez dit, dans une décision sur rappel au Règlement concernant l'étape du rapport du projet de loi C-45, que ce ne sont pas seulement les règles écrites qui dictent vos décisions, mais aussi la nature évolutive de la procédure et des précédents.

À ce moment, vous avez cité une décision du Président Miliken, rendue le 27 avril 2010:

[...] la présidence prend toujours en compte les précédents, les usages, les traditions et les pratiques établis par la Chambre, de même que son propre rôle dans leur évolution.

À cela, vous avez vous-même ajouté:

Ce qui précède confirme non seulement que les pouvoirs du Président ne découlent pas uniquement des règles écrites, [...] mais également que la nature évolutive de la procédure doit être prise en compte. C'est l'usage qui est admis depuis longtemps par la Chambre à l'étape du rapport, qui est par le fait même attendu, en conjonction avec la nécessité d'adapter cet usage au contexte actuel qui a dicté la manière dont les amendements au projet de loi C-45 ont été sélectionnés et regroupés pour le débat et la mise aux voix.

[Traduction]

Monsieur le Président, je crois que cette question et la décision que vous rendrez revêtent une importance capitale pour la démocratie canadienne et sa pierre angulaire, la Chambre des communes. J'attends votre décision avec impatience.

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, vous avez, de toute évidence, assumé vos responsabilités en vertu du Règlement en choisissant le regroupement des amendements aux fins du débat et du vote et vous avez appliqué la règle habituelle. La règle habituelle veut que le plan de mise aux voix ait pour objet d'éviter que la Chambre ne doive se prononcer deux fois ou plus sur la même question.

J'éprouve beaucoup de sympathie pour vous, monsieur le Président, qui devez répondre aux récriminations de mon collègue d'en face, qui n'a d'ailleurs pas donné un seul exemple de regroupement incorrect de votre part. Il n'a pas touché à un seul point ni à un seul vote. Il n'a pas indiqué un seul cas où les amendements regroupés par vous devraient être séparés pour faire l'objet de votes distincts.

Monsieur le Président, ce ne sont rien de plus que ce que j'appellerais des jérémiades, il n'y a pas de vraie proposition. De mon côté, je me trouve dans la position très difficile de n'avoir rien à répondre, si ce n'est de dire que vous vous êtes acquitté de votre tâche comme il faut, monsieur le Président, et que vous avez suivi la pratique habituelle.

Dans les précédentes décisions, monsieur le Président, vous avez dit que les motions à l'étape du rapport n'ont jamais été choisies pour faire l'objet d'un débat, ni regroupées pour leur mise aux voix, en fonction des personnes qui, selon la présidence, pourraient se prononcer. On vous a d'ailleurs déjà demandé de vous pencher sur cette question. Voici ce qu'on peut lire, à la page 12 611, dans une décision que la présidence a rendu le 29 novembre 2012:

On demande à la présidence de se pencher sur l'argument selon lequel chaque motion portant suppression d'un article devrait faire l'objet d'un vote distinct. Cette façon de faire dérogerait à l'usage consistant à regrouper aux fins du vote, s'il y a lieu, de longues séries de motions de suppression. Puisque la suppression d'un article à l'étape du rapport a concrètement le même effet que le rejet de cet article en comité, changer l'usage actuel au profit de l'approche « une suppression, un vote » pourrait être vu comme la duplication de l'étude article par article du projet de loi en comité, ce contre quoi la Chambre a été précisément mise en garde dans les notes des articles 76(5) et 76.1(5) du Règlement, qui mentionnent que l'étape du rapport n'est pas censée être une reprise de l'étape de l'étude en comité.

Cela dit, l'usage établi de longue date veut que la présidence sélectionne des motions de suppression d'articles à l'étape du rapport. J'ai rappelé à la Chambre l'usage à cet égard dans ma décision sur le projet de loi C-38, et je cite: « [...] les motions visant à supprimer des articles ont toujours été considérées comme admissibles et, il faut le préciser, ont été sélectionnées à l'étape du rapport. »

C'est ce que vous avez fait encore cette fois-ci. Malgré les arguments que fait valoir le député, j'ai du mal à voir où le bât blesse dans les regroupements que vous avez faits pour mettre aux voix les motions.

Initiatives ministérielles

●(1545)

Le Président: Je remercie le leader de l'opposition d'avoir soulevé cette question et le leader du gouvernement à la Chambre d'avoir répondu. Je ferai très bientôt part à la Chambre de ma décision à cet égard.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI SUR L'INTÉGRITÉ DES ÉLECTIONS

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et d'autres lois et modifiant certaines lois en conséquence, dont le comité a fait rapport avec propositions d'amendement, ainsi que du groupe de motions n° 1.

M. Pierre-Luc Dusseault (Sherbrooke, NPD): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de Louis-Saint-Laurent de son excellent discours avant la période des questions orales. Elle a bien exposé toutes les lacunes du projet de loi. Au début de son discours, elle a aussi touché un peu au processus entourant la rédaction, l'étude et la modification du projet de loi que nous étudions aujourd'hui à l'étape du rapport.

Ma collègue trouve-t-elle normal que le gouvernement utilise sa majorité pour changer unilatéralement la Loi électorale du Canada, une loi que tous les partis de la Chambre doivent connaître et respecter lors d'élections? La députée trouve-t-elle normal que le gouvernement conservateur ait agi de la sorte? Même les libéraux n'auraient pas agi ainsi. Trouve-t-elle normal que le gouvernement utilise une telle tactique et qu'il utilise sa majorité pour imposer une nouvelle loi électorale?

Mme Alexandrine Latendresse (Louis-Saint-Laurent, NPD): Monsieur le Président, je remercie sincèrement mon collègue de Sherbrooke de sa question. Il touche à un noeud fondamental du problème concernant le projet de loi C-23.

Non, ce n'est pas normal qu'un gouvernement utilise sa majorité pour imposer des changements à la Loi électorale du Canada. D'ailleurs, c'est une pratique qui, dans plusieurs pays du Commonwealth, ne se fait pas du tout. Par exemple, en Grande-Bretagne, ils sont obligés de consulter leur agence électorale, l'équivalent d'Élections Canada, avant de faire des modifications à la loi électorale. Je crois également qu'en Australie, la loi prévoit une obligation de consulter les partis de l'opposition avant de modifier la loi électorale.

Il s'agit de changements qui ne devraient pas être faits sans une grande consultation et un consensus de la population, car on parle des règles fondamentales de notre démocratie. Si les gens ne font plus confiance à ces règles, on se retrouve avec un sérieux problème.

[Traduction]

M. Erin O'Toole (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, PCC): Monsieur le Président, je sais que la députée souhaitait que j'intervienne et que je lui pose une question après le discours passionné qu'elle a prononcé plus tôt. Je serai très heureux de le faire maintenant. J'ai beaucoup aimé la côtoyer au sein du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, ainsi que toutes les autres personnes qui ont passé des heures à étudier le projet de loi C-23.

Ma question découle du sondage d'opinion publique, dont, drôle de coïncidence, les résultats ont été connus la veille de l'acceptation, par le gouvernement et le ministre, d'amendements importants au

projet de loi. Ces amendements faisaient suite aux commentaires formulés dans cette enceinte et aux témoignages de personnes ayant comparu devant le comité.

Ma question porte sur l'attestation d'identité par un répondant. Il semble que la vaste majorité des Canadiens — 86 %, je crois —, y compris, soit dit en passant, la vaste majorité des partisans du NPD, étaient d'accord avec le gouvernement, pour qui il est raisonnable d'exiger qu'un électeur présente une pièce d'identité avant de pouvoir voter.

Voici ma question à l'intention de la députée. Après toutes les exagérations entendues jusqu'ici au sujet du déclin de la démocratie attribuable à l'élimination de l'attestation d'identité par un répondant, les néo-démocrates maintiennent-ils leur position, pensent-ils que la population canadienne a raison ou sont-ils d'accord avec la majorité des Canadiens?

●(1550)

[Français]

Mme Alexandrine Latendresse: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. J'ai beaucoup apprécié siéger avec lui au comité. Il posait toujours des questions très intéressantes.

Pour ce qui est de sa question et par rapport au sondage des 87 %, je tiens à lui rappeler que la question demandait aux répondants s'ils étaient d'accord avec le fait que les gens devraient s'identifier avant de voter. Je suis parfaitement d'accord avec cela. Je fais partie des 87 % de Canadiens qui croient qu'on doit s'identifier avant de voter. La différence est que je crois qu'avoir un répondant qui se porte garant d'une personne et de lui faire signer une déclaration confirmant l'identité de cette personne, est une forme suffisante d'identification.

Quand on a demandé aux gens plus spécifiquement s'ils étaient pour ou contre l'abolition de l'usage de répondants, la majorité des Canadiens étaient contre. Ainsi, je pense que je continue d'être du côté de la majorité des Canadiens en m'opposant au projet de loi C-23.

[Traduction]

M. Erin O'Toole (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat à la Chambre des communes sur le projet de loi C-23.

Comme je l'ai dit, j'ai eu le privilège de passer beaucoup de temps en compagnie de mes collègues qui sont membres du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre. J'ai aussi eu la possibilité, plus particulièrement en tant que gagnant d'une élection partielle, de suivre cet enjeu, qui se présente maintenant sous la forme du projet de loi C-23, dont la Chambre est actuellement saisie.

Dans le peu de temps qui m'est accordé aujourd'hui, je vais tenter de dissiper quelques mythes qui persistent au sujet du projet de loi C-23.

Initiatives ministérielles

J'ai eu d'excellentes conversations avec des résidants de ma circonscription, Durham, et je sais qu'ils attendent patiemment que j'intervienne aujourd'hui dans cette enceinte sur cette question. J'ai aussi entendu des Canadiens passionnés, qui défendent toute la gamme des opinions à ce sujet, comme des gens dans des cafés, des professeurs de l'Université de Toronto, qui m'ont parlé avec enthousiasme de la modernisation de notre loi électorale, des détracteurs, des personnes qui ont eu des commentaires positifs, et j'en passe. Cependant, la chambre d'écho et la politique entourant le projet de loi C-23 ont donné lieu à certains mythes qui, dans bien des cas, subsistent toujours. Par conséquent, je vais tenter de dissiper certains de ces mythes dans mon intervention aujourd'hui.

Le plus grand mythe que nous entendons encore dans les débats aux Communes est que le projet de loi C-23 serait sorti de nulle part, sans consultation, sans écouter les avis des experts, et ainsi de suite. Il aurait été imposé aux Canadiens et serait une astucieuse manœuvre pour favoriser les conservateurs.

En fait, le projet de loi C-23 nous est soumis parce que nous devons corriger notre système d'administration des élections, qui est un vestige du passé. L'expression « vestige du passé » vient de l'expert d'Élections Canada chargé de formuler des recommandations. À la page 24 de son rapport, Harry Neufeld écrit « qu'une réforme s'impose de façon urgente. »

Pourquoi Élections Canada a-t-il commandé ce rapport à M. Neufeld, qui a servi avec distinction, pendant de nombreuses années, la population de la Colombie-Britannique en tant que directeur général des élections de cette province?

Eh bien, Élections Canada a commandé ce rapport après l'élection calamiteuse dans Etobicoke-Centre, en 2011. L'excellent député d'Etobicoke-Centre avait gagné par une faible marge de 26 voix. Puis, un tribunal inférieur de l'Ontario a infirmé le résultat. Tous les observateurs reconnaissent que, si les résultats serrés peuvent être invalidés aussi facilement, les litiges risquent de se multiplier, et la population doutera encore davantage des résultats électoraux.

Heureusement, dans ce cas, l'infirmité du résultat a été annulée par la Cour suprême du Canada, qui a déterminé que le député d'Etobicoke-Centre était le vainqueur. La décision de la Cour suprême nous indique que le système électoral du Canada est en très mauvais état, ce qui mené au rapport de M. Neufeld. En fait, cette décision a entraîné une vérification des résultats électoraux à l'échelle nationale. Des milliers de bureaux de vote ont été soumis à un examen pour détecter les erreurs dans le système, y compris certains bureaux de vote à l'occasion de l'élection partielle en 2012, dans ma circonscription, Durham. Cette vérification a permis à M. Neufeld d'examiner divers cas où des erreurs avaient été commises dans l'inscription sur la liste électorale et dans le recours à un répondant. Il a fait un appel urgent à la modernisation de notre loi électorale.

M. Neufeld avait en outre prévu la réaction des gens. Il nous avait avertis qu'il y aurait une résistance acharnée parce que nous vivons dans une grande démocratie parlementaire. Notre système semble fonctionner assez bien, alors beaucoup de gens ne considèrent pas que des changements sont vraiment nécessaires. Toutefois, l'affaire soumise à la Cour suprême montre que la fraude et les irrégularités peuvent être considérées comme des problèmes aussi nuisibles l'un que l'autre s'ils entraînent l'infirmité d'un résultat électoral. Lorsque les irrégularités sont assez graves, c'est la conséquence qu'elles peuvent avoir. Nous avons pu le constater dans Etobicoke-Centre.

Que dit le rapport de M. Neufeld à propos des irrégularités? En moyenne, il se produit 500 irrégularités par circonscription. On constate depuis longtemps que beaucoup de politiciens provinciaux et fédéraux remportent leur première victoire électorale par une marge très serrée. On dit avec ironie qu'ils ont remporté une victoire écrasante.

• (1555)

En fait, dans la plupart des élections générales, de 5 à 15 sièges se gagnent par un écart de moins de 500 voix. De son côté, la vérification nous apprend qu'on dénombre au moins 500 irrégularités par circonscription. Il y avait un risque bien réel, dans certains cas, que le résultat du vote soit soumis à l'attention des tribunaux. C'est dommage que les électeurs d'une circonscription visée doivent attendre des mois, le temps que le dossier se rende jusqu'en Cour suprême, pour savoir qui va les représenter à la Chambre des communes.

Il y a un autre mythe dont j'aimerais parler, et c'est la preuve d'identité par un répondant. J'ai posé une question là-dessus à ma collègue parce que certains médias ont laissé entendre que l'élimination de la preuve d'identité par un répondant sonnait le glas de la démocratie telle que nous la connaissons et que les gens allaient être privés de leur droit de vote, alors que ce droit leur est garanti par la Constitution. C'est faux. En fait, selon les chiffres avancés — notamment au comité — par certaines personnes pourtant bien renseignées, des centaines de milliers de personnes perdraient leur droit de vote si on les empêchait d'avoir recours à un répondant.

Le problème, dans ce raisonnement, c'est que personne ne s'est demandé si les répondants en question savaient ce qu'ils faisaient. Je signale en passant que seulement quelques provinces permettent la preuve d'identité par un répondant et que cette pratique n'est autorisée dans aucune des municipalités de l'Ontario. C'est donc malhonnête de prétendre que les électeurs qui ont eu recours à un répondant n'ont aucune autre pièce d'identité à leur disposition pour répondre aux exigences établies. Les chiffres en question ont abondamment circulé et ont été repris à qui mieux mieux, y compris par certains députés, sans aucune considération pour les faits.

Que nous apprend la vérification à ce sujet? M. Neufeld a calculé que 120 000 Canadiens ont servi de répondant lors des élections générales de 2011. Je répète: 120 000 personnes ont eu recours à un répondant, et on a recensé 95 500 erreurs. Pour un pays du G7, il n'y a rien pour inspirer confiance. On parle ici d'erreurs graves. Bien souvent, plusieurs erreurs sont associées à un seul cas. On sait par exemple qu'il est interdit à une personne de servir de répondant à plus d'un électeur. Pourtant, M. Neufeld a constaté que, dans 42 % des cas — presque la moitié —, il y avait eu des erreurs graves. Quand on sait que la Cour suprême a montré que les irrégularités et les erreurs graves sont aussi dommageables pour le système que la fraude, il me semble évident qu'on ne pouvait pas rester à ne rien faire. À la page 30 de son rapport, M. Neufeld dit qu'il serait très difficile de corriger les erreurs associées à la preuve d'identité par un répondant.

Nous estimons donc qu'il est raisonnable de demander aux Canadiens de présenter une pièce d'identité lorsqu'ils se présentent aux urnes. Les amendements que nous avons proposés tiennent aussi compte du fait que l'adresse pourrait poser problème à certaines personnes au moment de l'inscription. Les règles seront donc plus souples pour elles. Toutefois, j'espère sincèrement que ce point pourra être éclairci pour que nous ayons une certitude absolue.

Initiatives ministérielles

J'invite aussi les gens à lire, à ce sujet, le rapport *La participation électorale des électeurs handicapés* de 2007 commandé par Élections Canada. C'est le professeur Prince qui a mené cette étude sur des groupes sous-représentés le jour du scrutin. Ce rapport d'Élections Canada, ainsi que les témoins qui ont comparu devant le comité, ont confirmé que la participation des électeurs — le faible taux de participation des étudiants, des membres des Premières Nations et des sans-abri — n'est pas liée à des difficultés d'identification ou d'inscription. Les obstacles à leur participation sont totalement autres et nous devrions nous en occuper, mais, lorsqu'on a fait un lien avec le système de répondants, cela a été fait de manière à créer des préoccupations inutiles chez les Canadiens.

En terminant, nous avons beaucoup entendu parler ici des 39 pièces d'identité acceptées par Élections Canada. J'ai découvert que bien des gens, même des journalistes, pensaient que les 39 pièces étaient indiquées dans le projet de loi C-23. Ces pièces d'identification sont décrites par Élections Canada et tiennent compte des groupes dont le taux de participation est faible. J'ai dit que des lettres d'attestation, provenant de Premières Nations, d'écoles et de centres d'accueil, pourraient accroître la participation. Elles sont déjà acceptées. Elles l'étaient aux dernières élections.

• (1600)

Le projet de loi C-23, à notre avis, moderniserait un système qui aurait dû l'être depuis une génération. Les petits amendements que nous proposons découlent du fait que nous avons écouté les gens et ils amélioreraient le projet de loi. Je pense que nous aurons de meilleurs résultats aux prochaines élections.

[Français]

M. Alain Giguère (Marc-Aurèle-Fortin, NPD): Monsieur le Président, en écoutant les déclarations de mon distingué confrère, je constate qu'il a fait la démonstration de la véracité des propos d'Einstein. Einstein définissait l'imbécillité comme étant la répétition systématique de la même expérience en espérant un résultat différent. Voilà, encore une fois, une loi malavisée qui, si elle est adoptée, va être immédiatement contestée. Elle va l'être par les Premières Nations qui vont demander de quel droit on modifie la loi pour qu'elles aient moins accès au vote. Les associations étudiantes diront la même chose.

Le directeur général des élections doit avoir le pouvoir et les moyens de promouvoir le vote des jeunes et de leur dire non seulement d'aller voter, mais où aller voter. Pourquoi s'entête-t-on donc à vouloir adopter une loi rejetée par tous les experts, y compris ceux qu'il a nommés?

J'aimerais donc savoir pourquoi nous allons voter sur un projet de loi qui sera immédiatement contesté devant les tribunaux.

[Traduction]

M. Erin O'Toole: Monsieur le Président, manifestement, le député n'a pas écouté la fin de mon exposé. J'ai expliqué que la décision d'Élections Canada d'accepter 39 pièces d'identité et des lettres d'attestation spécifiques pour les électeurs des Premières Nations vivant dans une réserve permettrait d'établir un modèle qui pourrait servir à accroître la participation des Autochtones. Fait intéressant, le taux de participation est plus élevé durant les élections de certains conseils de bande. Il est possible d'organiser des élections locales et provinciales, et il y aurait désormais un meilleur moyen de le faire à l'échelle fédérale.

J'invite le député à examiner la décision de la Cour suprême, qui, à mon avis, sert de point de départ pour montrer que le projet de loi C-23 améliorerait le système. La Cour suprême a tranché à la

majorité qu'il vaudrait mieux, pour maintenir la confiance à l'égard du système — ce qui est fondamental —, obliger les électeurs à présenter les pièces d'identité appropriées au lieu de permettre à quelqu'un de voter alors qu'il n'en a peut-être pas le droit.

• (1605)

Mme Cathy McLeod (secrétaire parlementaire de la ministre du Travail et pour la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, PCC): Monsieur le Président, je veux revenir à la question du recours aux répondants. Je sais que, au comité, certains craignaient qu'il soit difficile pour des électeurs de prouver leur adresse. Je sais que des amendements ont été proposés à cet égard.

Le député pourrait-il dire un mot ou deux sur le système de répondants et revenir encore une fois sur le fait que les électeurs doivent présenter des pièces d'identité de base, les pièces d'identité acceptées et les modifications que nous proposons? Je crois qu'il s'agit de modifications importantes et, surtout, que les Canadiens estiment que la plupart des gens devraient être en mesure de prouver leur identité.

M. Erin O'Toole: Monsieur le Président, il ressort du rapport Neufeld que l'attestation de l'identité par un répondant est très difficile à administrer. Cela a entraîné un taux d'erreur d'au moins 42 %. En fait, si on examine les erreurs multiples, il y avait des erreurs dans 80 % des votes où l'identité avait été attestée par un répondant. Pourquoi? Surtout parce que les fonctionnaires d'Élections Canada — sur le terrain, dans les circonscriptions — sont bien intentionnés. Or, généralement, ils ne travaillent qu'un ou deux jours lors des élections, à intervalles très irréguliers. L'attestation de l'identité par un répondant est très compliquée et, honnêtement, date d'une époque où les gens n'avaient pas autant de pièces d'identité sur eux qu'aujourd'hui.

Pour répondre à la deuxième partie de la question de ma collègue, les amendements que nous avons proposés au projet de loi C-23 visent à s'attaquer au problème qui découle du fait que trop peu des 39 pièces d'identité admises permettent vraiment d'établir l'identité de la personne. Malgré l'existence des lettres d'attestation pour répondre aux besoins de certains groupes — comme les étudiants, ou ceux qui vivent dans un refuge, entre autres —, nous sommes d'avis que la protection supplémentaire maximiserait le taux de participation aux élections en permettant aux électeurs de prêter serment pour attester leur lieu de résidence. Le serment serait vérifié au bureau de scrutin. Ils devraient quand même présenter une pièce d'identité, afin d'éviter toute irrégularité ou fraude, mais s'ils ne peuvent satisfaire à l'exigence de résidence, ils pourraient prêter serment, puis voter. Je pense que c'est un bon équilibre.

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole une fois de plus au sujet du projet de loi C-23, le projet de loi sur le manque d'intégrité des élections.

Nous avons participé aux séances du comité. Nous avons étudié plusieurs amendements, la grande majorité proposés par le gouvernement. J'aimerais pouvoir dire que je suis satisfait que les conservateurs aient accepté deux de mes amendements, mais il ne s'agissait que de corrections mineures, sans conséquence. Ce n'était rien de majeur.

Mon collègue essaie de m'encourager. Je remercie mon collègue de Burlington de ses applaudissements pour l'adoption de ces amendements, aussi petits soient-ils.

M. Mike Wallace: Les amendements ou le député?

M. Scott Simms: Monsieur le Président, j'ai ouvert la porte aux plaisanteries, et j'en ai obtenu une.

Initiatives ministérielles

Le processus entier a été un peu décevant.

La pression du public était si forte et si vive que le gouvernement n'avait d'autre choix que d'amender le projet de loi, surtout en ce qui concerne le système de répondant. Or, plutôt que d'apporter des amendements selon ce qu'on considérerait le processus normal à l'étape de l'étude en comité, le gouvernement l'a fait au moyen d'une étude préalable, demandée par le ministre et confiée au Sénat et aux sénateurs conservateurs. C'est l'art de la mise en scène. Néanmoins, cela a permis d'effectuer quelques pas dans la bonne direction.

Malheureusement, malgré les améliorations apportées, ce projet de loi demeure mauvais. Concrètement, nous avons voté en faveur de la plupart des amendements proposés par les conservateurs, mais nous avons voté contre certaines dispositions et, au bout du compte, contre le projet de loi lui-même, et ce, pour plusieurs raisons.

J'aimerais m'attarder sur une de ces raisons. J'ai d'ailleurs tenté de poser une question à mes collègues conservateurs plus tôt. Je crois en effet que l'une des erreurs les plus importantes deviendra vite évidente lors des prochaines élections.

Le jour même des élections et lors du vote par anticipation, on verra de nombreux aînés et de nombreux étudiants se présenter avec leur carte d'information de l'électeur. Cette carte, que bien des gens appellent encore « carte d'identification de l'électeur », ne sera toutefois plus une pièce d'identité admissible.

Rappelons que les gens doivent satisfaire à trois conditions pour pouvoir voter. Ils doivent prouver qu'ils sont citoyens canadiens. Ils doivent prouver qu'ils ont plus de 18 ans. Enfin, ils doivent avoir une preuve d'adresse, pour démontrer qu'ils habitent dans la circonscription en question et peuvent y voter. C'est ce troisième élément qui pourrait poser problème.

J'ai déjà participé à quatre campagnes électorales et ce sera bientôt ma cinquième. Je me souviens d'être allé dans des résidences pour aînés dans le cadre de mes campagnes. Juste avant le jour du scrutin, ils plaçaient cette carte sur leur table de cuisine ou leur réfrigérateur. Elle était toujours prête, bien en vue. Ils étaient prêts à l'emporter avec eux et à l'utiliser pour voter. Maintenant, ils ne pourront plus le faire à cause de cette mesure législative. C'est malheureux, car cette carte, sur laquelle l'adresse est inscrite, était mise à jour plus souvent que le permis de conduire, ce qui est acceptable. C'est l'une des très rares pièces d'identité délivrées par le gouvernement fédéral — dans ce cas, par Élections Canada — qui comporte une adresse.

J'ai expliqué au comité que cette carte est comme une carte d'embarquement. Les gens ne peuvent pas embarquer à bord d'un avion s'ils n'ont pas de carte d'embarquement. Beaucoup d'aînés pensent qu'ils ne peuvent pas voter sans cette carte. Pour eux, cette carte de vote leur indiquait qu'ils pouvaient exercer leur droit de vote dans notre démocratie.

Beaucoup d'exemples ont été mentionnés ici à la Chambre à propos du recours à un répondant. On a mentionné que quelqu'un peut aller dans un bar et attester qu'une personne est âgée de plus de 19 ans, ou encore se rendre de l'autre côté de la frontière et confirmer l'identité d'une autre personne, ce qui est interdit pour se rendre dans un autre pays.

N'oublions pas que le droit de vote est un droit garanti aux citoyens par la Charte. Il en est question dans l'article 3 de la Charte. Certains de mes collègues ont mentionné qu'il pourrait y avoir des contestations judiciaires. Je n'en doute pas, mais je ne m'attarderai pas trop à cet aspect, qui a déjà été abordé.

Cependant, j'aimerais parler de certains autres changements.

● (1610)

La durée des fonctions du directeur général des élections est maintenant limitée à un mandat renouvelable de 10 ans. Il a aussi été question des avis et des lignes directrices. Le directeur général des élections peut désormais informer les élèves du secondaire et du primaire sur le processus électoral. Des initiatives extraordinaires sont d'ailleurs mises en oeuvre. Des groupes, notamment des élèves qui étudient le processus démocratique, tiennent des élections dans les écoles. Ces jeunes n'ont pas encore atteint la majorité lorsqu'ils participent à ces activités. Élections Canada finance ces efforts visant à mettre en pratique le processus démocratique dans les écoles. Quelle merveilleuse initiative. La première version du projet de loi C-23 interdisait à Élections Canada de participer à de telles activités, mais les conservateurs ont accepté d'y ajouter une exception.

Voici ce qui me tracasse. Il s'agit d'une bonne mesure, mais qu'en est-il des autres initiatives qu'Élections Canada souhaite lancer pour faire la promotion de nos principes démocratiques en informant les gens de la façon dont ils peuvent voter et en leur disant pourquoi il est important de voter? Il pourrait y avoir des activités pour les étudiants de niveau postsecondaire, et non seulement pour les élèves du secondaire. Des programmes pour les Premières Nations pourraient être créés. Élections Canada pourrait instaurer divers programmes axés sur des aspects différents afin de promouvoir la démocratie de façon non partisane. Selon le gouvernement, ce sont les partis qui devraient s'en charger.

Ce serait déplorable que les gens soient obligés de se fier à des publicités négatives pour obtenir des renseignements sur le scrutin à venir. Tous les partis font de telles publicités, certains plus que d'autres, mais nous en faisons tous. Or, comment ces publicités qui n'ont rien d'inspirantes et qui sont tout sauf non partisanes, pourraient-elles convaincre les gens d'exercer leur droit de vote? Je sais que le projet de loi prévoit que les gens seront informés de l'endroit où ils doivent voter et de la manière dont ils y doivent le faire, mais il y a peut-être d'autres renseignements non prévus au projet de loi qu'il conviendrait de communiquer aux gens.

Voici un exemple. J'ai parlé plutôt des cartes d'information de l'électeur utilisées comme pièce d'identité. Elles ne peuvent pas être utilisées pour voter. Il faudrait que ce soit inscrit sur la carte, parce que bien des gens seront déçus. Élections Canada pourrait-il informer les gens qu'ils ne peuvent plus utiliser la carte d'information de l'électeur pour voter? Voilà le type de mesures qui figuraient auparavant dans le projet de loi. On peut donc constater qu'Élections Canada se retrouve les mains liées, ce qui est malsain.

Nous sommes nombreux à voyager à l'étranger. Nous voyageons dans le cadre de nos fonctions. Nous allons en Europe. Nous allons en Asie. Récemment, j'ai accompagné le gouverneur général en Mongolie. Quelqu'un m'a dit que les habitants de la Mongolie aiment le Canada pour bien des raisons, notamment l'indépendance de l'administration publique, tout particulièrement d'Élections Canada. C'est un modèle dont s'inspirent les pays qui n'ont pas grande expérience avec la démocratie. La Mongolie est un excellent exemple d'une jeune démocratie. L'indépendance de l'organisme est sacrée. Le projet de loi propose des modifications qui l'accablent au mur et lui lieraient les mains, l'empêchant d'agir comme l'organisme que nous aimons tant et que tant de pays vénèrent.

Initiatives ministérielles

Prenons l'exemple du commissaire. Nous étions certains qu'un amendement serait adopté à son sujet. Nous pensions, à tort, qu'on ferait preuve ne serait-ce que d'un peu de flexibilité afin d'accorder au commissaire ce qu'il demandait, soit le même type de pouvoir accordé aux termes de la Loi sur la concurrence. Les conservateurs ont préféré l'accorder au directeur des poursuites pénales. Ce geste ne favorise pas l'indépendance. Il ne fait qu'isoler le commissaire, ce qui nuira aux enquêtes futures.

D'autres amendements sont venus éliminer des échappatoires, entre autres celle qui permettait d'appeler d'anciens donateurs pour recueillir des fonds. Tant mieux.

Comme je l'ai plus tôt, cependant, beaucoup de ces amendements ont amélioré un mauvais projet de loi, ce qui n'en fait pas toutefois un bon projet de loi.

• (1615)

[Français]

Mme Alexandrine Latendresse (Louis-Saint-Laurent, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor de son discours. Au comité, il a travaillé avec nous sur le projet de loi C-23. J'ai beaucoup apprécié ses différentes opinions lors de l'étude article par article du projet de loi.

J'aimerais que mon collègue parle en général du processus suivi par le gouvernement en ce qui a trait au projet de loi C-23, par exemple le fait qu'il y a eu très peu de consultation, pour ne pas dire aucune. Lorsqu'on dépose un projet de loi électorale dans un pays comme le Canada, veut-on encourager ce genre de pratique, soit que la majorité impose des changements à une loi fondamentale comme la Loi électorale du Canada? J'aimerais qu'il donne son avis.

[Traduction]

M. Scott Simms: Monsieur le Président, je tiens d'abord à féliciter la députée de Louis-Saint-Laurent d'avoir prononcé le nom de ma circonscription au long sans commettre d'erreur. Elle est probablement la seule personne, exception faite du Président, à avoir réussi à le faire et je lui lève mon chapeau.

[Français]

Félicitations, madame.

[Traduction]

La députée soulève un point très valide.

Je lisais récemment un article d'un chroniqueur australien bien connu qui conseillait à son gouvernement de ne pas suivre l'exemple du Canada. Essentiellement, il disait que le Canada aurait dû soumettre une ébauche de projet de loi à un comité multipartite chargé d'étudier les questions de nature électorale, comme il en existe en Australie. Il exhortait le gouvernement à consulter les autres partis par l'entremise de ce comité. À mon avis, nous devons aller encore plus loin et soumettre la question à l'examen du public.

Malheureusement, la seule fois où il y a eu consultation avant la présentation du projet de loi à la Chambre, c'est au sein du caucus conservateur. J'aurais aimé être une mouche pour voir en quoi la version du projet de loi qui a alors été présentée diffère de celle dont la Chambre est actuellement saisie. C'est malheureux, parce qu'en vertu du Règlement, nous aurions pu renvoyer cette mesure législative à un comité avant sa deuxième lecture, ce qui aurait été particulièrement avantageux, étant donné qu'il s'agit d'un projet de loi très volumineux. Cela n'aurait pas été un précédent pour les conservateurs, puisque c'est ce qu'ils ont fait avec le premier projet

de loi sur l'environnement qu'ils ont présenté après leur arrivée au pouvoir.

C'est ainsi qu'il aurait convenu de procéder. Je remercie la députée de l'avoir souligné.

• (1620)

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je me demande si mon collègue voudrait revenir sur ce qu'il a dit à propos du fait que, malgré les améliorations apportées, ce projet de loi demeure mauvais, notamment parce qu'il ne permet toujours pas d'obliger les témoins à comparaître.

Mon collègue aurait-il d'autres choses à dire à ce sujet?

M. Scott Simms: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Winnipeg-Nord de sa question parce que j'ai seulement abordé cet aspect brièvement.

Le problème que nous observons depuis un an et demi, à savoir le scandale des appels automatisés que nous avons mentionné, est lié à l'incapacité d'obliger les gens à témoigner. En effet, de nombreuses personnes ont refusé de parler au commissaire des pouvoirs d'enquête parce qu'elles n'étaient pas obligées de le faire. Elles n'étaient pas obligées de témoigner. Elles savaient peut-être quelque chose. Je ne crois pas qu'elles aient agi ainsi seulement parce qu'elles étaient nerveuses. Il est évident qu'il y avait une question dont elles ne voulaient pas parler et qui les rendait nerveuses, et cela aurait dû faire l'objet d'un examen.

Nous avons eu des témoins du Bureau de la concurrence, en particulier l'homme qui peut présenter une demande à un juge pour obliger les gens à témoigner. Je lui ai demandé au comité s'il se servait de ce pouvoir, et il m'a répondu sans hésitation: « Bien sûr. Nous nous en servons tout le temps. C'est nécessaire pour faire respecter les dispositions de la Loi sur la concurrence. »

Il était question de la Loi sur la concurrence. Ici, il est question de la Loi électorale du Canada, qui est liée directement à l'article 3 de la Charte canadienne des droits et libertés.

L'hon. Michelle Rempel (ministre d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest), PCC): Monsieur le Président, c'est un plaisir de prendre une fois de plus la parole au sujet de ce projet de loi, cette fois-ci à l'étape du rapport. Étant donné l'étape à laquelle est rendue l'étude du projet de loi aujourd'hui, il vaut la peine de décrire comment nous en sommes arrivés à cette étape, l'ampleur des consultations qui ont eu lieu et les amendements dont nous débattons aujourd'hui.

Tout d'abord, j'ai reçu de nombreux échos de ma circonscription au sujet de la façon dont nous avons parlé de cette question aux Canadiens, de la façon dont nous avons fait connaître le projet de loi et de la façon dont nous avons obtenu des commentaires de nos électeurs à son sujet.

Je dois féliciter le comité — des gens de toutes les allégeances politiques présents ici aujourd'hui — parce que les travaux des comités ne retiennent pas souvent l'attention de la presse. De nombreux Canadiens ne savent même pas que certains comités parlementaires siègent et travaillent. Quoi qu'il en soit, le comité a beaucoup travaillé à ce projet de loi. Qu'en est-il de ce travail et que signifie-t-il?

Initiatives ministérielles

Tout d'abord, depuis que le projet de loi a été présenté, le comité parlementaire s'est réuni plus de 15 fois pour l'étudier. Les réunions durent habituellement deux heures, mais je sais que le comité a siégé tard, de sorte qu'il a consacré au projet de loi environ 31 heures. Les comités parlementaires sont composés de députés du parti au pouvoir, de l'opposition officielle et du Parti libéral. Certains de nos collègues indépendants ont également assisté aux réunions du comité pour entendre les débats.

Plus de 72 témoins représentant les différents éléments de la société civile de tous les coins du pays ont participé, témoigné, formulé des observations et soumis des mémoires. En outre, nous avons eu des heures de débats à la Chambre. Il y a probablement eu beaucoup plus que 100 questions sur le projet de loi à la Chambre, notamment à la période des questions. Nous avons également procédé à de très sérieux sondages d'opinion afin de savoir ce que les gens pensent de certains éléments du projet de loi concernant la production de pièces d'identité. J'en parlerai dans un instant.

Le point important, c'est que nous sommes à la Chambre des communes pour faire tout ce travail, comme le veut notre rôle de législateurs et de parlementaires. Nous examinons les mesures législatives proposées par le gouvernement. C'est la raison d'être des comités, la raison pour laquelle nous y siégeons. Nous y siégeons pour écouter les témoins et amender le projet de loi. À l'étape du rapport, comme c'est le cas aujourd'hui, nous examinons les amendements, dont certains représentent des changements importants et plusieurs découlent directement des commentaires entendus en comité. Une fois les amendements intégrés au projet de loi, celui-ci sera mis aux voix.

Il m'apparaît important de prendre un moment pour souligner que nous avons mis des efforts dans ce projet de loi. Nous avons fait du bon travail à l'étape de l'examen en comité. Je tiens à féliciter mon collègue, le ministre d'État à la Réforme démocratique, qui a écouté tous les témoignages, fait des recherches, étudié différents moyens juridiques d'intégrer certains éléments, rédigé les amendements, puis présenté ces amendements à la Chambre des communes pour que nous puissions en débattre.

Certains prétendent, à tort, que ce projet de loi n'a fait l'objet d'aucune consultation; je suis résolue à rectifier les faits. Je les invite donc à consulter la liste des témoins, qui est publiée sur le site Web du Parlement du Canada, à la section du comité. La transcription des travaux du comité, le *hansard*, y est aussi publiée. Tout le monde peut consulter ces documents et voir que nous avons entendu plus de 72 groupes. Nous avons tous des questions à soumettre au comité. Je n'y siégeais pas moi-même, mais ceux qui y étaient ont posé aux témoins des questions inspirées par les commentaires des électeurs. Voilà comment fonctionne le processus législatif, un processus qui s'est montré fructueux.

Après ce processus fructueux qui comprenait des consultations considérables, il nous revient maintenant de débattre du fond de certains amendements, avant de passer au vote ce soir.

L'un des principaux points débattus concernait les dispositions relatives à l'identification des électeurs. C'est un sujet qui m'intéresse, alors j'ai moi-même passé en revue une bonne partie de l'étude du comité. Ce qui m'a frappée, c'est que, si je ne m'abuse, pas un seul témoin, y compris parmi ceux proposés par l'opposition, n'était d'avis que les changements proposés l'empêcheraient personnellement de voter. C'est stupéfiant. Qu'est-ce qui explique cela? C'est parce que 39 types de documents permettront de s'identifier.

●(1625)

Selon un sondage d'Ipsos Reid, plus de 85 % des Canadiens, dont beaucoup votent pour les partis de l'opposition, jugent raisonnable que les électeurs doivent prouver leur identité.

De plus, à l'issue de l'étude du comité, l'amendement proposé relativement à l'identification des électeurs a été jugé excellent.

S'il existe un problème, c'est maintenant qu'il faut le régler. Après avoir accompli mon devoir de diligence relativement à l'étude du comité, je n'ai pas pu trouver le moindre groupe que la rigidité des nouvelles règles sur les pièces d'identité admises empêcherait de voter.

L'amendement proposé à ce sujet permettrait aux électeurs de « [...] voter en présentant deux pièces prouvant leur identité et en prêtant serment par écrit pour confirmer leur adresse, pourvu qu'un autre électeur de la même section de vote, ayant prouvé son identité et son adresse au moyen de preuves documentaires, prête aussi serment par écrit quant à l'adresse de l'électeur. Grâce à cette nouvelle mesure, les personnes ne disposant pas de pièce d'identité prouvant leur adresse pourront s'inscrire et voter le jour du scrutin ».

Et le meilleur, pour ce qui est de régler le problème concret des irrégularités telles que celles qui ont été constatées au cours de la dernière campagne électorale: « Pour assurer l'intégrité du vote, une nouvelle vérification visant à détecter les cas possibles de non-conformité sera effectuée après le jour du scrutin, et une vérification de la conformité aux règles d'inscription et de vote suivra chaque élection. »

Nous avons proposé un amendement qui devrait englober tout le monde.

Voici quelques autres éléments dont il n'a pas été question, il me semble, au cours du débat d'aujourd'hui.

Nous prolongeons les heures de scrutin. Nous donnons davantage de temps aux gens pour voter. Si Élections Canada fait ce que nous lui demandons dans le cadre de ce projet de loi, c'est-à-dire renseigner les gens sur la façon de voter, l'endroit où aller et le moment auquel ils doivent s'y rendre, les électeurs devraient savoir qu'ils ont plus de temps pour voter et se préparer pour trouver l'une des 39 pièces d'identité admissibles. Nous fournissons aux électeurs un meilleur service à la clientèle grâce à certains changements présentés dans le projet de loi relativement au soutien qu'Élections Canada fournira au scrutin comme tel.

Il est absolument essentiel que les députés tiennent compte du fait que nous avons rendu le scrutin plus accessible aux Canadiens. Ce n'est pas tout, nous avons aussi inscrit cela dans le mandat d'Élections Canada. L'organisme est tenu de fournir ces renseignements essentiels aux Canadiens. Il doit se concentrer sur ces renseignements pour que les gens sachent quelles pièces d'identité ils doivent apporter.

J'ai fait beaucoup de porte-à-porte dans ma collectivité pendant que nous débattions du projet de loi. La seule chose que les gens m'ont dite, c'est qu'ils étaient étonnés d'apprendre qu'ils pouvaient voter sans présenter de pièce d'identité. C'est une chose qui les a étonnés et même choqués. Ils étaient surpris que des gens puissent voter sans s'identifier. Je pense que les Canadiens savent que c'est normal de présenter une pièce d'identité.

Initiatives ministérielles

Est-ce que nous, les parlementaires, devrions parler de la façon d'établir l'identité, du type de pièces d'identité qui doivent être présentées, dans quelles circonstances, et de la possibilité qu'une personne atteste de l'identité d'un électeur? Bien sûr, parlons-en, mais je suis convaincue que, grâce à l'amendement qui a été présenté aujourd'hui, le projet de loi C-23 est irréprochable à cet égard. J'invite tout ceux qui écoutent ce débat à jeter un oeil à la liste des 39 pièces d'identité acceptées pour voter.

Je suis aussi très heureuse de l'amendement qui ajoute le programme d'éducation civique dans les écoles primaires et secondaires. C'est un amendement utile.

L'élément essentiel, dont j'ai parlé plus tôt, c'est qu'aller rencontrer les gens et les convaincre de voter est une responsabilité qui incombe aux candidats et aux sociétés civiles, plutôt qu'à un organisme gouvernemental qui dit aux gens pourquoi ils doivent voter. C'est un principe fondamental du projet de loi dont les Canadiens peuvent être fiers.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'appuie la teneur du projet de loi C-23.

Je félicite également le comité d'avoir entendu non moins de 72 témoins, d'avoir examiné rigoureusement le projet de loi et d'être parvenu à ces amendements.

• (1630)

[Français]

M. Alain Giguère (Marc-Aurèle-Fortin, NPD): Monsieur le Président, j'apprécie que la ministre ait noté que 72 témoins avaient présenté un mémoire. Les écouter, c'est bien, mais essayer de les comprendre eût été mieux, voire essentiel. Manifestement, les conservateurs les ont entendus, mais ils n'ont absolument pas compris que ces 72 témoins ont dit de ne pas faire cette réforme électorale et qu'elle était nuisible.

Je trouve le commentaire de la ministre particulièrement dangereux, quand elle dit que c'est l'obligation des partis politiques d'inciter les gens à aller voter. Le droit de vote n'est pas un exercice partisan, c'est un droit fondamental. Il ne devrait pas être cédé entre les mains d'organismes partisans, mais bien être géré par un organisme indépendant de la politique visant à promouvoir l'exercice de ce droit de vote. Même Preston Manning a dit que l'ensemble de ces choses était mauvais.

Comment la ministre va-t-elle inciter des gens, notamment les Premières Nations, qui ont une culture politique différente, à accepter celle des conservateurs parce qu'elle fait leur affaire sur le plan électoral?

[Traduction]

L'hon. Michelle Rempel: Monsieur le Président, je ne sais pas si quelque chose a été perdu dans la traduction, mais je crois que mon collègue vient de dire que le projet de loi autoriserait les organisations politiques à gérer le vote. Si mon collègue lit la forme et le fond du projet de loi, il verra que c'est loin d'être le cas.

Il est question ici de la façon dont Élections Canada s'acquitte de son mandat. Élections Canada demeure un organisme gouvernemental responsable de divers aspects du scrutin.

Depuis que j'ai été élue que mes collègues d'en face demandent comment nous allons réformer la démocratie et les élections au Canada. Le projet de loi C-23 se veut certainement une réponse à certaines des questions que nous nous sommes tous posées à la Chambre.

Le fait est que nous avons réagi et présenté le projet de loi C-23 à la Chambre. Je ne crois pas qu'il soit utile de tenir des discours creux ni de généraliser en disant que tous les témoins estimaient qu'il faut torpiller le projet de loi. Il est question ici d'adopter des modifications législatives concrètes, de faire ce qui s'impose et de modifier la loi. C'est ce que nous faisons. Nous proposons d'excellentes modifications et mon collègue devrait appuyer le projet de loi.

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor, Lib.): Monsieur le Président, la députée dit que le projet de loi se veut une réponse aux changements réclamés quant à la façon dont Élections Canada s'acquitte de son mandat, et donc que des modifications ont été apportées.

Qui a adressé ces observations aux conservateurs avant que le projet de loi ne soit déposé?

L'hon. Michelle Rempel: Monsieur le Président, j'ai expliqué longuement le processus législatif au début de mon allocution. Grâce à ce processus, le gouvernement peut présenter un projet de loi à la Chambre et le comité peut ensuite l'étudier. C'est précisément ce qui s'est passé en l'occurrence. Plus de 72 témoins ont comparu pour donner leur avis sur la mesure législative présentée à la Chambre, et des amendements ont été adoptés.

Le député d'en face sait aussi que le secret du Cabinet s'applique après qu'une mesure législative a été proposée au Cabinet. Voilà un excellent exemple, pour les Canadiens, de la manière dont se déroule le processus législatif. Le gouvernement présente une mesure législative, qui est ensuite renvoyée au comité. Le comité entend beaucoup de témoignages et prend connaissance de différents mémoires. Le gouvernement propose ensuite des amendements, et nous en débattons à la Chambre des communes. C'est formidable de faire en partie de ce processus.

• (1635)

Mme Cathy McLeod (secrétaire parlementaire de la ministre du Travail et pour la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, PCC): Monsieur le Président, ma collègue a expliqué de nouveau le processus parlementaire. Lorsqu'un projet de loi est proposé, il est renvoyé au comité, où des amendements sont adoptés.

Il faut aussi dire qu'avant la présentation d'un projet de loi, il y a toujours un processus préalable au cours duquel les Canadiens ont souvent l'occasion de donner leur avis et leur vision d'ensemble. La députée pourrait-elle parler des consultations que font les gouvernements avant la rédaction des projets de loi?

L'hon. Michelle Rempel: Monsieur le Président, je pourrais en parler pendant 10 minutes.

Mentionnons les courriels des électeurs, les tables rondes, les conférences téléphoniques, les rencontres en personne, les commentaires que font directement les députés au ministre, les discussions en caucus et Twitter. J'ai discuté de ce projet de loi sur Twitter. Il y a de nombreuses façons dont les parlementaires consultent la population, et c'est notre travail. Notre tâche consiste à synthétiser les commentaires, à les intégrer dans un projet de loi et à en parler au comité qui est chargé d'étudier la mesure législative. C'est ce qui se produit actuellement.

Les Canadiens devraient suivre le débat avec beaucoup d'intérêt, et j'espère que mes collègues appuieront le projet de loi.

Initiatives ministérielles

[Français]

M. Pierre-Luc Dusseault (Sherbrooke, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux et privilégié aujourd'hui de prendre la parole sur le projet de loi C-23 à l'étape du rapport, au nom des citoyens de Sherbrooke, qui m'ont élu à la Chambre.

C'est à la suite d'un processus assez bâclé du gouvernement conservateur que nous arrivons aujourd'hui à l'étude de ce projet de loi à l'étape du rapport. Quelques amendements ont été acceptés. Il contient encore plusieurs lacunes, et je vais devoir voter contre ce projet de loi. On passera au vote dès ce soir. Mercredi dernier, le projet de loi est revenu à la Chambre après avoir été étudié en comité. Après seulement 10 minutes de débat, le leader du gouvernement à la Chambre des communes nous a informés d'une motion d'attribution de temps. Le lendemain, soit jeudi dernier, on a voté sur une motion d'attribution de temps.

Il y a donc eu à peu près une journée et demie de débat à l'étape du rapport. Pourtant, en comité, on a proposé plus de 150 amendements, si je me souviens bien. Je n'ai pas participé directement au processus, mais je l'ai suivi, comme la plupart de mes collègues. On a donc seulement une journée et demie, malheureusement, pour débattre de ce projet de loi.

C'est pour cette raison que je me dis privilégié de prendre la parole sur ce projet de loi, avant qu'on ne passe dès ce soir au vote à l'étape du rapport, à la suite du travail que le comité a entrepris. D'ailleurs, le comité n'a même pas pu fonctionner comme on l'aurait voulu. On pensait faire des audiences partout au Canada et aller directement voir les électeurs, parce que ces derniers ne se trouvent pas seulement autour d'Ottawa. Ils sont partout, et leurs communautés ont toutes des particularités. Il aurait été important pour nous de pouvoir les consulter. Le gouvernement a refusé. En plus de limiter les débats, il refuse même de consulter les gens à l'extérieur d'Ottawa sur ce projet de loi. Comme je l'ai dit d'entrée de jeu, cela fait suite au processus bâclé du gouvernement par rapport à ce projet de loi.

En outre, une fois que le projet de loi a été déposé sans consultation et avec des débats limités, il n'y a eu aucune consultation avant même de déposer le projet de loi à la Chambre. S'il y a eu une consultation, c'est au sein même du Parti conservateur. On se doute bien que les dirigeants du Parti conservateur ont été hautement impliqués dans la rédaction de ce projet de loi.

On se rappellera que l'ancien ministre de la Réforme démocratique de l'époque avait annoncé en grande pompe, un lundi ou un mardi, qu'il allait déposer son projet de loi sur la réforme démocratique. C'était un projet de loi que nous demandions depuis un certain temps. Il avait annoncé cela dans le cadre d'une conférence de presse, bien fier de dire que le gouvernement allait finalement déposer son projet de loi pour réformer la loi électorale, comme l'opposition le demandait depuis un bon moment.

Finalement, il semblerait que le projet de loi ait été discuté au caucus conservateur. Le jeudi suivant, les conservateurs nous annonçaient qu'ils allaient laisser tomber le projet de loi sur la réforme électorale et le renvoyer à la rédaction. Que s'est-il passé entre l'annonce du dépôt du projet de loi et son retrait? Le ministre a décidé, après consultation, que cela ne faisait pas l'affaire de tous. Je présume que c'est au Parti conservateur, parce que c'est à la suite du caucus qu'il a décidé d'annuler la présentation du projet de loi à la Chambre.

C'est donc un projet de loi dont on n'a jamais vu la version originale. Aujourd'hui, on débat cette version du projet de loi qui a probablement été fortement amputée ou dictée par les dirigeants et les députés du Parti conservateur. On ne peut pas deviner tout ce qui

se passe dans les réunions du caucus, mais on peut avoir quelques indices avec des revirements de situation comme il y en a eu dans le passé autour de la réforme électorale.

Tout cela a donc été discuté en comité récemment. À peu près 70 témoins se sont présentés devant le comité et tous étaient contre ce projet de loi pour différentes raisons. Il y a peut-être eu une personne qui semblait être en faveur du projet de loi, mais c'était limite, si je peux m'exprimer ainsi.

● (1640)

Finalement, des amendements du gouvernement ont été adoptés, mais les amendements de l'opposition ont été presque tous refusés, sauf quelques exceptions, soit des petites corrections dans le libellé du texte.

Nous sommes habitués à cette attitude du gouvernement. Les conservateurs croient qu'ils ont raison et que tout ce que les autres disent est faux ou relève de la partisanerie. Si quelqu'un s'oppose à eux, c'est parce qu'il est partisan. Que ce soit l'ancienne vérificatrice générale, des juges ou d'anciens directeurs généraux des élections, chaque fois qu'un individu exprime publiquement son avis sur un sujet — un projet de loi, dans ce cas-ci —, les conservateurs le perçoivent comme un ennemi.

Leur liste d'ennemis s'allonge chaque fois que quelqu'un décide d'exprimer son opinion, qui est pourtant parfois bien posée, éclairée et non empreinte de partisanerie. Dès qu'on s'oppose à une mesure des conservateurs, on devient quelqu'un de partisan à leurs yeux et on s'ajoute à leur liste d'ennemis.

Pourtant, ces inquiétudes de la part des témoins étaient bien fondées. Je vais y faire écho dans mon discours d'aujourd'hui, afin de tenter de convaincre quelques députés conservateurs de voter différemment du premier ministre ce soir. C'est mon souhait le plus grand.

Nous sommes dans une démocratie parlementaire. Chaque personne a été élue dans sa circonscription. Dans chaque circonscription, 100 000 personnes ont voté et ont contribué aux résultats qu'on a aujourd'hui à la Chambre. J'espère que les gens qui ont été élus dans tous les partis de la Chambre voteront ce soir selon leur conscience et leurs convictions. J'espère que quelques conservateurs voteront contre le projet de loi du gouvernement, car c'est possible de le faire.

Chacun a été élu dans sa circonscription et représente ses concitoyens. Quand on vient à la Chambre, on vote selon l'opinion de la majorité de nos concitoyens. Dans mon cas, je sais très bien ce qu'ils pensent, et c'est ce qui va influencer mon vote ce soir. J'espère que les conservateurs et mes collègues de tous les partis vont aussi voter selon l'opinion de la majorité de leurs concitoyens. Je présume que plusieurs conservateurs vont voter contre le projet de loi des conservateurs ce soir, qu'ils vont entendre raison et qu'ils vont finalement en venir à améliorer ce projet de loi, malgré que ce serait difficile.

Initiatives ministérielles

Les votes de ce soir seront très importants, car le droit de vote, un droit inscrit dans la Constitution, est en jeu. Des députés du gouvernement compareraient cela à des processus de vote employés par des partis politiques pour des courses à la chefferie et à des modes de financement de partis dans les courses à la chefferie. Ils mêlaient beaucoup de choses. Toutefois, il n'y a pas de comparaison à faire en ce qui concerne le droit de vote aux élections fédérales.

Ce droit d'exprimer son opinion pour élire le gouvernement du pays ne peut être atteint. Or j'ai peur que ce soit le cas ici, puisque ce projet de loi prévoit éliminer le vote par répondant, qui permet aux citoyens de voter lorsqu'ils ont la difficulté à s'identifier. C'est l'objectif du vote par répondant. Quand on est incapable de s'identifier au bureau de vote, on peut avoir recours à un répondant, ce qui nous permet d'exercer notre droit constitutionnel de voter. Sans cela, j'ai bien peur que ce droit fondamental soit remis en question. J'espère que les conservateurs vont le réaliser et voter contre la réforme électorale ce soir.

• (1645)

M. Jamie Nicholls (Vaudreuil—Soulanges, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son excellent discours. Il a mentionné la Charte et le droit de vote. Je veux qu'il clarifie, pour la Chambre et les autres députés, comment cette « déforme » électorale va empirer la situation du droit de vote au Canada.

M. Pierre-Luc Dusseault: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Vaudreuil-Soulanges de sa question. Elle va me permettre de terminer ce dont j'étais en train de parler, c'est-à-dire la protection du droit fondamental de voter.

Avoir un répondant, c'est arriver à un bureau de vote et se rendre compte qu'on ne répond pas aux critères d'identification. Ces critères peuvent parfois être complexes et on ne les connaît pas nécessairement à l'avance. Ce n'est pas tous les Canadiens qui vont arriver au bureau de vote avec toutes les bonnes pièces d'identité.

Avoir un répondant permet à tous les Canadiens d'avoir une chance de voter, lorsqu'ils arrivent au bureau de vote. Ça leur permet de conserver ce droit fondamental. Si une personne ne peut pas avoir les identifications requises, elle doit quand même avoir le droit de voter. On ne peut pas l'en empêcher parce qu'il lui manque une pièce d'identité qu'il ne peut pas se procurer en quelques heures dans un bureau du gouvernement. On doit lui accorder son droit fondamental de voter.

Ce projet de loi effrite le droit de vote au Canada. C'est malheureux. J'espère que les conservateurs se joindront à nous lors du vote ce soir.

M. Denis Blanchette (Louis-Hébert, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son discours. Selon moi, il y a une certaine chose de sous-entendue dans son discours. En effet, il y a un débat entre la volonté absolue de contrôler tout ce qui se passe et la volonté de faciliter l'accès au vote. Je pense qu'en tant qu'élus, nous devons contribuer à rendre le vote plus accessible.

Que pense mon collègue de cette dichotomie entre le contrôle absolu de ce qui se fait et la capacité de faciliter le vote. Quelle est sa préférence?

M. Pierre-Luc Dusseault: Monsieur le Président, ma préférence est de faciliter le droit de vote. Malheureusement, les conservateurs sont en train de restreindre ou de rendre le droit de vote plus complexe. Cela me fait craindre la possibilité d'une contestation en cour concernant certaines dispositions du projet de loi, qui sera la nouvelle loi électorale après son adoption.

C'est très dommage que le gouvernement, conscient de cette possibilité, n'ait pas essayé de remédier à la situation en comité. Le gouvernement a pris l'habitude d'avoir toujours plus de contrôle. Au bout du compte, ça fait en sorte que des gens sont perdants, et que la population se retrouve restreinte dans ses possibilités dans plusieurs domaines et, dans ce cas-ci, concernant le droit de vote.

Le gros problème dans tout ça, c'est que le gouvernement pense que tous les Canadiens sont des fraudeurs. Par conséquent, il doit mettre tout en place pour qu'il n'y ait pas de fraude. Il faut faire effectivement attention et prendre des mesures. Toutefois, après tout ce débat sur la possibilité d'avoir un répondant, j'ai l'impression que, dans la tête des conservateurs, tous les Canadiens sont des fraudeurs potentiels qui vont s'attaquer au système, et qu'il le faut rendre le plus complexe possible.

On s'en va dans la mauvaise direction. Il faut faciliter le droit de vote, tout en ayant des règles assez strictes pour s'assurer de l'intégrité de nos élections, qui est fondamentale pour le bon fonctionnement de notre démocratie.

• (1650)

[Traduction]

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Je rappelle aux députés qu'il incombe aux intervenants d'être présents à la Chambre lorsque nous reprenons le débat, et qu'ils ne doivent pas nécessairement se fier à la liste. L'ordre établi dans cette liste n'est qu'à titre indicatif et ne l'emporte pas sur les députés qui se lèvent pour prendre la parole.

Nous reprenons le débat. Le député de Pickering—Scarborough-Est a la parole.

M. Cornéliu Chisu (Pickering—Scarborough-Est, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-23, Loi sur l'intégrité des élections.

Cette importante mesure législative instaurerait des réformes très attendues à l'égard de plusieurs dispositions de la Loi électorale du Canada.

Le gouvernement s'est engagé, dans le discours du Trône de 2013, à apporter des modifications exhaustives à la Loi électorale du Canada. Il a respecté cet engagement en présentant la Loi sur l'intégrité des élections. Les mesures proposées dans le projet de loi sont sensées, raisonnables, et les Canadiens les appuient.

Je tiens à rappeler à la Chambre que le gouvernement a clairement dit, d'entrée de jeu, qu'il écouterait attentivement les débats et les témoins et qu'il étudierait tout amendement raisonnable visant à améliorer le projet de loi. Le 25 avril, le ministre d'État à la Réforme démocratique a annoncé que le gouvernement appuierait des amendements portant sur une grande variété de sujets — 14 pour être exact — abordés dans la Loi sur l'intégrité des élections.

Mes observations aujourd'hui porteront sur certains de ces amendements. Je démontrerai pourquoi ils amélioreront la Loi sur l'intégrité des élections. Plus particulièrement, j'aimerais souligner l'importance de maintenir l'intégrité des élections et de protéger le droit de vote des Canadiens. Tous les députés devraient se joindre à moi pour appuyer sans réserve ces objectifs.

Initiatives ministérielles

Le nouveau Registre de communication avec les électeurs est un excellent exemple de la façon dont le projet de loi C-23 concrétiserait ces objectifs importants. Cette initiative empêcherait les fraudeurs de se servir des technologies de communication pour tromper les électeurs canadiens et les empêcher de voter.

Les dispositions du projet de loi sur l'identification des électeurs, telles que modifiées par les amendements adoptés au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, illustrent, elles aussi, clairement la façon dont la Loi sur l'intégrité des élections maintiendrait l'intégrité du vote et protégerait le droit de vote des Canadiens.

Je reviendrai sur ces questions un peu plus tard.

Avant de parler de certains des amendements, je répète que les mesures proposées dans la Loi sur l'intégrité des élections sont sensées et raisonnables, et que les Canadiens les appuient. Je tiens à rappeler à la Chambre que des sondages récents montrent que les Canadiens sont d'accord avec les mesures proposées dans la Loi sur l'intégrité des élections. Plus particulièrement, 87 % des gens interrogés sont d'avis qu'il est raisonnable d'exiger d'une personne qu'elle prouve son identité avant de voter, et 70 % croient qu'il est acceptable d'éliminer le recours aux répondants.

La plupart des amendements que je vais décrire découlent de diverses remarques et suggestions qui ont été faites durant les nombreuses heures de témoignages au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, ainsi qu'au Comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles.

L'expression d'opinions et la tenue d'un débat constructif sont des signes d'une saine démocratie. Je suis fier de dire que cette mesure législative renforcerait nos pratiques démocratiques.

Deux des amendements au projet de loi C-23 que le gouvernement a appuyés et dont je parlerai aujourd'hui concernent les pratiques d'identification des électeurs. Les Canadiens devraient être pleinement convaincus que le système électoral fédéral procède avec toute l'intégrité qu'ils méritent et qu'ils sont en droit d'attendre. Avoir à produire une pièce d'identité contribuera à garantir que ce soit le cas. La Loi sur l'intégrité des élections exige toujours que les électeurs produisent la preuve de leur identité avant de voter; toutefois, le gouvernement a appuyé un amendement pour faire en sorte que les électeurs qui n'ont pas de pièce d'identité indiquant leur adresse puissent tout de même s'enregistrer et voter.

Plus précisément, il est prévu que ces électeurs sans pièce d'identité avec adresse puissent voter en présentant deux pièces prouvant leur identité et en prêtant serment par écrit pour confirmer leur adresse, pourvu qu'une garantie supplémentaire soit fournie. Qu'entend-on par garantie supplémentaire? Il suffit qu'un autre électeur de la même section de vote, ayant prouvé son identité et son adresse au moyen de preuves documentaires, prête aussi serment par écrit quant à l'adresse de l'électeur qui ne possède pas de pièces d'identité prouvant son adresse.

● (1655)

Pour assurer l'intégrité du vote, une nouvelle vérification visant à détecter les cas possibles de non-conformité sera effectuée après le jour du scrutin. Plus précisément, Élections Canada devra vérifier la liste des électeurs ayant prêté serment pour attester un lieu de résidence afin de confirmer que personne n'a voté plus d'une fois ou s'est porté garant d'un autre électeur sans y être autorisé. Par ailleurs, une vérification obligatoire et élargie de la conformité aux règles suivra chaque élection.

Contrairement aux règles actuelles relatives au recours à un répondant, tous les électeurs sans exception devront produire une pièce d'identité. Le message aux électeurs est le suivant: « Procurez-vous une pièce d'identité. C'est désormais nécessaire pour exercer votre vote. » Les Canadiens peuvent choisir parmi 39 formes d'identification, qui ne sont pas toutes des pièces d'identité avec photo délivrées par un gouvernement.

L'autre amendement au projet de loi C-23 que le gouvernement a appuyé et dont je parlerai aujourd'hui traite aussi des exigences relatives à l'identification des électeurs.

Cet amendement précise l'exigence selon laquelle tous ceux qui font une demande d'inscription au vote par bulletin spécial auprès du bureau du directeur du scrutin doivent fournir une preuve de leur identité et de leur lieu de résidence, comme c'est le cas pour un vote tenu au bureau de scrutin.

D'aucuns ont exprimé la préoccupation raisonnable selon laquelle la Loi sur l'intégrité des élections créerait, en pratique, deux processus, à savoir un pour les électeurs locaux et un autre pour les électeurs qui sont éloignés de leur circonscription électorale. Cet amendement aurait l'avantage d'assurer la cohérence des procédures d'identification qui sont appliquées dans tous les bureaux de vote ainsi que dans le bureau du directeur de scrutin.

Je crois que les amendements au projet de loi C-23 portant sur les mesures relatives à l'identification des électeurs que j'ai mentionnés permettront de renforcer encore davantage les changements nécessaires que le projet de loi apporte au processus d'identification des électeurs actuellement en vigueur.

Le prochain amendement au projet de loi présenté par le gouvernement dont je veux parler aujourd'hui porte sur le mandat du directeur général des élections en matière d'information et d'éducation de la population.

Cet amendement précise que le directeur général des élections peut communiquer avec le public, mais que, lorsqu'il fait de la publicité pour informer les électeurs concernant l'exercice de leurs droits démocratiques, il ne peut que fournir de l'information sur la façon de se porter candidat, quand, où et comment voter, et sur les outils offerts aux électeurs handicapés.

Cette mesure reconnaît que les deux choses qui incitent les gens à aller voter sont la motivation et l'information. La motivation provient des partis et des candidats, qui donnent aux électeurs une raison de voter. L'information, elle, devrait provenir d'Élections Canada, qui leur indiquerait où, quand et comment voter.

Autrement dit, les partis politiques et les candidats sont responsables du « pourquoi », et Élections Canada, du « comment », comme il se doit.

Le gouvernement a aussi appuyé des amendements pour que le directeur général des élections sache qu'il a toujours la liberté de s'exprimer ou de présenter des rapports sur n'importe quelle question. Il y a eu confusion à ce sujet lorsque le projet de loi a été présenté. Ces amendements clarifieront cette question. En outre, les amendements précisent que le directeur général des élections pourra faciliter des programmes d'éducation civique expliquant le système électoral aux élèves du primaire et du secondaire.

Initiatives ministérielles

Le prochain amendement proposé par le gouvernement que je vais mentionner aujourd'hui porte sur les superviseurs des centres de scrutin. Initialement, le projet de loi visait à appliquer une recommandation du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre pour que les superviseurs des centres de scrutin soient nommés de la même manière que les scrutateurs. Néanmoins, le gouvernement, comme promis, a écouté et a décidé de ne pas procéder à ce changement.

Un autre amendement du gouvernement visait à inclure une disposition exigeant que le directeur général des élections consulte le commissaire aux élections fédérales avant de rendre une décision anticipée ou de publier une note d'interprétation. Les amendements visaient aussi à donner plus de temps au directeur général des élections pour rendre une décision anticipée ou publier une note d'interprétation, tout en réduisant la période de consultation des partis enregistrés.

Certains ont souligné, à juste titre, que le délai fixé pour que le directeur général des élections s'acquitte de ces fonctions pourrait être trop court pour lui permettre de faire son travail correctement. Le gouvernement a écouté et a appuyé des amendements visant à remédier à ce problème.

• (1700)

De plus, les amendements concernant les décisions anticipées leur donneront préséance. Il s'ensuivra une plus grande cohérence et une plus grande prévisibilité de ces instruments.

Il est indéniable que les amendements que je viens de décrire à la Chambre montrent de façon concluante que, comme promis, le gouvernement a suivi le débat sur la Loi sur l'intégrité des élections en étant ouvert aux idées susceptibles d'améliorer ce projet de loi sensé. La Loi sur l'intégrité des élections était une mesure législative formidable lorsqu'elle a été présentée et elle a maintenant été améliorée. Nous allons de l'avant avec cette mesure législative.

J'espère que les députés appuieront, comme moi, les importantes réformes de la Loi sur l'intégrité des élections.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations. Néanmoins, il vaut la peine de répéter que nous devons être conscients que ce sont les règles électorales que nous modifions. Lorsque nous changeons de telles règles, le public a certaines attentes à l'égard du gouvernement. Il s'attend en effet à ce que les modifications semblent se faire correctement et à ce qu'un processus empêche qu'une seule entité, en l'occurrence le Parti conservateur, fasse adopter des amendements.

Que penserait le député si, dans un autre pays, le parti au pouvoir était le seul parti à imposer des modifications aux règles électorales? À mon avis, il dénoncerait la situation sous prétexte que, pour modifier les règles électorales, le gouvernement doit collaborer avec les différents intervenants, dont les partis d'opposition, les autorités électorales, notamment Élections Canada, reconnu dans le monde entier comme étant un organisme réellement indépendant, et le commissaire aux élections fédérales. Certains intervenants auraient dû être consultés avant que le projet de loi ne soit présenté à la Chambre. Le gouvernement aurait pu, à tout le moins, montrer qu'il était disposé à parvenir à un consensus avant de présenter cette mesure législative et, finalement, de profiter de sa majorité pour la faire adopter.

Le député ne croit-il pas que, abstraction faite du contenu, le processus a strictement parlé et ne se déroule pas correctement? Avec le recul, les conservateurs auraient pu faire beaucoup mieux lorsqu'ils ont présenté le projet de loi à la Chambre.

• (1705)

M. Cornéliu Chisu: Monsieur le Président, le Canada est l'une des plus grandes démocraties. Il suit des procédures établies dans ses règles et ses lois. Je ne crois pas que nous devrions retarder la mise en oeuvre du projet de loi sur l'intégrité des élections. Nous évoluons avec le temps. Nous prenons les bonnes décisions en fonction des procédures établies.

Je ne crois pas que nous ayons enfreint les règles du Parlement du Canada. Nous pouvons nous fonder sur les règles établies dans les 1 294 pages de l'ouvrage d'O'Brien et Bosc. Je crois que nous évoluons en tenant compte de ces procédures. Je ne crois pas que nous vivons dans un pays antidémocratique, ni que nous nous fondons sur des procédures antidémocratiques.

Je n'aime pas que des députés s'emploient à montrer que les procédures du Parlement sont semblables à celles de pays dirigés par une dictature. Le Canada est doté des meilleures lois, et le Parlement les améliore du mieux qu'il peut.

[Français]

Mme Christine Moore (Abitibi—Témiscamingue, NPD): Monsieur le Président, comme le sait probablement mon collègue, souvent, les gens qui suivent les cours de recrues des Forces armées canadiennes sont entre deux phases. Puisqu'ils n'ont pas d'affectation permanente, ils n'ont plus d'adresse pendant un certain temps.

Mon collègue trouve-t-il juste que des recrues des Forces armées canadiennes ne puissent pas voter parce qu'elles ne sont temporairement pas en mesure de fournir une adresse, alors qu'elles passeront le reste de leur vie à défendre les décisions gouvernementales qui leur seront imposées?

[Traduction]

M. Cornéliu Chisu: Monsieur le Président, ma collègue a parlé des forces armées. Ayant tous deux servis dans les forces armées, nous savons que quiconque veut entrer dans une base doit au moins avoir une pièce d'identité. Une personne ne peut pas demander à quelqu'un d'autre de répondre en son nom pour entrer dans un établissement.

Cette mesure législative sensée, qui oblige les électeurs à fournir une pièce d'identité, est le genre de mesure qui est déjà appliquée partout au pays lorsque quelqu'un veut accéder à tout type d'établissement. Je ne crois pas que cela pose un grave problème. Les gens doivent fournir une pièce d'identité. Vient ensuite la question de l'adresse. Un électeur qui se présente à un bureau de scrutin devra fournir une pièce d'identité et, s'il y a lieu, un répondant attestera de l'adresse de l'électeur et on la vérifiera. L'amendement proposé et accepté au comité répond à la question de la députée.

Mme Isabelle Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, NPD): Monsieur le Président, il y a presque deux ans, le NPD a déposé une motion demandant que des pouvoirs accrus soient donnés au directeur général des élections, et invitant le gouvernement à présenter un projet de loi dans les six mois. Cette motion a été adoptée à l'unanimité par la Chambre des communes.

Initiatives ministérielles

À l'automne 2012, comme les conservateurs n'avaient toujours pas présenté de projet de loi, mon collègue, le député de Toronto—Danforth, a présenté le projet de loi C-453, qui proposait de modifier la Loi électorale du Canada afin de prévenir et de punir toute fraude électorale perpétrée par appels téléphoniques frauduleux. Bon nombre des dispositions qu'il proposait alors sont aujourd'hui reprises dans le projet de loi C-23. Les concessions faites par les conservateurs sont à l'évidence un succès pour le NPD et les Canadiens qui ont su mener le combat et défendre notre démocratie.

À l'évidence, suite à notre forte opposition, les conservateurs ont fait marche arrière sur certains aspects fondamentaux de cette loi sur le manque d'intégrité des élections. Malheureusement, ils ont mis un terme à l'étude du projet de loi alors que la moitié des amendements pleins de bon sens du NPD étaient encore en discussion. Le NPD a proposé, de bonne foi, près de 100 amendements pour améliorer ce projet de loi dénoncé de toutes parts, mais les conservateurs les ont tous rejetés.

Les conservateurs ont la réputation de violer les lois électorales. Le ministre d'État à la Réforme démocratique se plaît à attaquer Élections Canada depuis de nombreuses années, et le projet de loi C-23 s'attaque lui aussi à Élections Canada puisqu'il lui retire des pouvoirs, ce qui est tout à fait inacceptable.

Retirer certains pouvoirs au directeur général des élections au lieu de les augmenter est une erreur magistrale. Placer le commissaire aux élections fédérales sous la responsabilité du directeur des poursuites pénales, tout en rejetant les amendements du NPD qui proposent de donner aux enquêteurs les pouvoirs dont ils ont besoin pour lutter contre la fraude électorale, est une autre erreur magistrale.

Aux termes du projet de loi C-23, le commissaire ne ferait plus partie d'Élections Canada. Or, dans la réalité, il faut qu'il y ait une relation de travail entre le commissaire et Élections Canada, notamment des consultations quotidiennes. Un tel changement provoquera la disparition d'une grande expertise et empêchera le transfert des connaissances. Le partage des informations est crucial, et je me réjouis qu'après les efforts du NPD, l'adoption d'un amendement du gouvernement, en comité, autorise maintenant l'échange d'informations entre le directeur général des élections et le commissaire.

Le ministre induit les Canadiens en erreur en affirmant qu'il est nécessaire, par souci d'indépendance, que le commissaire soit séparé du directeur général des élections. Au contraire, il est tout à fait approprié que le commissaire soit intégré dans la structure d'Élections Canada. En Ontario, en Alberta, en Colombie Britannique et au Québec, le directeur général des élections assume toutes ces fonctions.

Grâce au NPD, qui s'est opposé fermement à cette mesure législative, le gouvernement a aussi décidé de s'attaquer moins durement au directeur général des élections et à sa capacité d'entreprendre des activités de sensibilisation du public, même si l'amendement proposé par le gouvernement n'élimine qu'à moitié cette nouvelle restriction. Ainsi, le directeur général des élections ne peut maintenant annoncer que certains aspects du processus électoral, c'est-à-dire le moment et l'endroit du vote et la façon de voter. Il peut aussi participer aux programmes visant à favoriser la participation électorale des jeunes seulement aux niveaux primaire et secondaire. Élections Canada ne peut toujours pas participer à d'autres initiatives, comme des programmes de niveau universitaire, pour favoriser la participation électorale des jeunes de 18 à 25 ans. Certains rapports indiquent qu'un grand nombre de jeunes qui ne votent pas la première fois qu'ils ont l'occasion de le faire sont plus

susceptibles de ne jamais voter plus tard au cours de leur vie. Ce n'est pas en limitant la capacité du directeur général des élections de mener des activités de sensibilisation auprès du public qu'on favorisera la participation électorale, particulièrement chez les jeunes qui votent pour la première fois et les groupes démographiques qui ont tendance à moins voter, comme les Premières Nations.

Le directeur général des élections devra aussi demander l'approbation du Conseil du Trésor pour embaucher des experts techniques qui mèneront des recherches et produiront des rapports, comme le rapport Neufeld et le rapport de l'IRPP sur les appels automatisés frauduleux faits pendant la campagne électorale de 2011. Le gouvernement s'ingère de façon pure et simple dans le travail d'un haut fonctionnaire du Parlement.

Grâce au NPD et à la société civile, qui se sont opposés à cette mesure législative, les conservateurs l'ont modifiée pour qu'un répondant puisse confirmer l'adresse d'une personne. Cependant, la mesure législative interdit toujours l'utilisation de la carte d'information de l'électeur comme l'une des deux pièces d'identité permettant de confirmer l'adresse.

● (1710)

La carte d'information de l'électeur est utile à ceux qui ont de la difficulté à prouver leur adresse le jour du scrutin: les étudiants, les aînés et les Autochtones. Comme l'a fait remarquer le directeur général des élections, interdire le recours à la carte d'information de l'électeur comme pièce d'identité le jour du scrutin dissuaderait certains électeurs de voter.

En réalité, les conservateurs auraient dû examiner les recommandations formulées par le directeur général des élections et s'en servir pour prévoir des mesures de prévention, dont mieux former et informer le personnel électoral et les bénévoles, améliorer le recrutement et engager à l'avance les travailleurs d'élection. Les conservateurs ont rejeté un amendement du NPD à cet égard.

J'aimerais souligner que certains éléments fondamentaux sont absents du projet de loi C-23. La mesure législative n'accorderait pas au directeur général des élections le pouvoir d'exiger des documents de nature financière afin de s'assurer que les entités respectent leurs obligations. Or, cet élément figurait dans la motion que nous avons proposée en 2012. Le projet de loi accorderait plutôt davantage de pouvoirs aux vérificateurs engagés par les partis politiques.

Le commissaire aux élections fédérales a réclamé le pouvoir d'obliger des témoins à comparaître. Le commissaire, qui relèverait désormais du directeur des poursuites pénales, ne détiendrait pas un tel pouvoir. Or, en vertu des règles électorales de plusieurs provinces, les directeurs généraux des élections ou les commissaires aux élections ont le pouvoir de convoquer des personnes à témoigner devant eux, à leur fournir des renseignements ou à produire des documents. Ces règles sont en vigueur en Alberta, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, au Québec, en Ontario et au Yukon.

Les Canadiens ne devraient pas compter sur les conservateurs pour empêcher la fraude. Les Canadiens méritent mieux.

● (1715)

[Français]

Je vais maintenant donner quelques faits très intéressants et des citations de témoins qui ont été interrogés par mes collègues en comité.

Initiatives ministérielles

Pour faire une mise en contexte, seulement 70 personnes ont pu témoigner contre le projet de loi C-23 en comité et seulement 22 réunions de comité ont été accordées pour un enjeu aussi important que le changement de notre loi électorale. Il est triste qu'on juge qu'une telle réforme de la démocratie de notre pays ne mérite que 22 réunions de comité. On ne dispose que d'une quarantaine d'heures pour étudier un projet de loi aussi important.

Il y a beaucoup de citations de gens qui étaient de notre avis. Ils disaient qu'il fallait apporter des amendements importants à ce projet de loi. Il y a de bons éléments dans ce projet de loi, mais en tant que parlementaires, il faut creuser les projets de loi pour s'assurer qu'ils améliorent la vie de nos concitoyens et la démocratie dans notre pays. Il y a déjà tellement de gens qui ne votent pas. Il faut se demander si un tel projet de loi permettra à plus de gens d'exercer leur droit de vote. Malheureusement, je ne pense pas qu'on va pouvoir répondre à cette question.

Juste en face de ma circonscription, il y a une réserve autochtone. J'aimerais citer Teresa Edwards, qui a été interrogée à propos du vote des Autochtones. Au sujet du recours au répondant, on a répondu à cette dame que c'était génial que 39 pièces d'identité étaient acceptées pour aller voter. Voici ce que Teresa Edwards a répondu par la suite:

[...] cela montre à quel point les gens dans cette pièce sont privilégiés, ils ne comprennent absolument pas combien il peut être difficile pour un Autochtone d'obtenir une pièce d'identité.

[...] Cela ne va que rendre la tâche encore plus difficile aux Autochtones, et je ne peux m'empêcher de me demander si c'est là l'intention. Est-ce vraiment démocratique ou l'intention est-elle de limiter le vote autochtone à la prochaine élection?

C'est dommage, car nous nous posons la même question par rapport à ce gouvernement. On a tendance à croire qu'il n'aime pas certaines personnes et qu'il essaie de les empêcher de voter. C'est ce que Mme Edwards a voulu insinuer dans son commentaire en comité. Je trouve cela grave.

Comme je le disais dans mon discours, présentement, les jeunes de notre pays ne votent pratiquement pas.

La fin de semaine dernière, j'ai rencontré des jeunes de ma circonscription, et la plupart me disaient qu'ils ne savaient pas s'ils allaient voter et qu'ils ne pouvaient pas faire confiance au gouvernement actuel. Ils se demandaient si, avec un autre gouvernement, les choses seraient différentes.

J'essaie de leur expliquer que, au NPD, c'est autrement et que nous ne sommes pas là pour la politique, le pouvoir, l'argent ou le succès. Nous avons tous été élus sur une vague. Personne ne savait que nous allions être élus. Nous sommes là pour défendre des valeurs et c'est ce que j'essaie de leur expliquer. Il est intéressant de savoir que ce sont des gens qui n'ont pas voté. Comme je le mentionnais, il y a beaucoup d'études.

L'apathie c'est plate est un groupe que j'ai rencontré souvent et qui me disait que, ce qui est dangereux, c'est que quand on ne vote pas la première fois de notre vie, on ne vote plus. C'est donc primordial que le gouvernement prenne conscience de l'importance de faire voter les jeunes et les Autochtones et qu'un tel projet de loi est triste pour notre démocratie.

M. Jamie Nicholls (Vaudreuil—Soulanges, NPD): Monsieur le Président, le discours de ma collègue était excellent.

J'ai une question. Ma collègue était éducatrice, avant d'être députée. Ce projet de loi fera en sorte que le directeur général des élections ne pourra pas mettre en oeuvre des programmes d'éducation publique.

Pense-t-elle que le gouvernement doit repenser son approche de partenariat avec des groupes de jeunes? Elle a mentionné L'apathie c'est plate. D'autres groupes aimeraient, en partenariat avec Élections Canada, sensibiliser les jeunes à voter. Peut-elle faire des commentaires sur cette question?

• (1720)

Mme Isabelle Morin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question, parce que c'est justement là que j'en étais dans mon discours.

En effet, c'est essentiel que les jeunes puissent voter. D'abord, leur vision de notre pays et de leur avenir n'est pas du tout présente au gouvernement qui les représente présentement. Ensuite, il faut faire de l'éducation. Si tant d'ainés votent aujourd'hui, c'est qu'ils ont été éduqués à voter. C'était important et c'était une valeur primordiale dans la société. Comme ils ont voté la première fois où ils en ont eu la chance, ils ont continué à voter.

Ce serait important d'avoir des partenariats avec des groupes qui disent que ce sera leur mission. L'apathie c'est plate en est un. Il y a beaucoup d'autres groupes dont la théorie est que les jeunes ne votent pas présentement, d'abord parce qu'ils ne se le font pas demander. Quand le caucus des jeunes députés néo-démocrates les a rencontrés, c'est ce qu'ils nous ont dit: si l'on veut que les jeunes votent, il faut leur demander d'aller voter. C'est la première condition. Faire des projets qui vont les intéresser est la deuxième condition. Il faut avoir une plateforme qui s'adresse à eux. Toutefois, je répète que la première condition est de leur demander d'aller voter.

Si on ne fait rien et si on n'a pas de partenariat avec des groupes qui sont sur le terrain, qui vont voir les jeunes et qui sont en mesure de leur parler et de voir comment on les amène à s'intéresser à la démocratie, on se dirigera malheureusement vers le déclin de la participation électorale. C'est dangereux pour notre démocratie et pour notre avenir. Si l'on se targue d'être la meilleure démocratie au monde, c'est parce que les gens vont voter. Si aucun groupe comme ceux-là ne les encourage, les jeunes n'iront peut-être plus voter. Il serait important qu'on conserve nos partenariats avec les groupes qui s'occupent des jeunes.

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais poursuivre sur la question de la démocratie et me pencher sur le processus, en délaissant le contenu du projet de loi pour l'instant.

Comme je l'ai dit à un député conservateur, nous serions scandalisés de voir un parti à la tête d'une autre démocratie, à l'extérieur du Canada, modifier les lois électorales sans collaborer le moins possible avec aucun autre intervenant, tout en se prétendant démocratique. Nous serions révoltés à l'idée qu'un pays modifie les lois électorales sans aucune consultation véritable auprès d'autres entités politiques, qu'il s'agisse de partis, d'organismes électoraux indépendants et ainsi de suite.

La députée nous indiquerait-elle comment, à son avis, les autres pays perçoivent le processus dont use le gouvernement conservateur majoritaire au Canada pour faire adopter à la hâte le projet de loi?

[Français]

Mme Isabelle Morin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue libéral de sa question.

Initiatives ministérielles

De toute évidence, je trouve scandaleux de voir le gouvernement se servir de sa majorité pour changer des lois aussi fondamentales que celles se rattachant à notre système démocratique. Ce qui est encore plus dommage, c'est que ce n'est pas surprenant.

Depuis que je suis députée à la Chambre, je vois le gouvernement se servir de sa majorité, un projet de loi après l'autre, pour adopter des projets de loi dont les Canadiens ne veulent pas. À un moment donné, si tous les partis de l'opposition sont contre un projet de loi, il faut se poser des questions. Ce n'est pas une question d'idéologie, c'est la volonté de faire avancer nos lois dans la bonne direction.

Cependant, ce gouvernement se sert tellement de motions d'attribution de temps qu'à ce jour, il bat un record jamais égalé. De plus, il ne prend même pas le temps d'écouter les amendements que nous avons proposés.

Pendant l'étude article par article du projet de loi, la moitié des articles n'ont pas pu être débattus parce que les conservateurs ont décidé qu'ils ne voulaient plus prendre de temps pour ça.

C'est vraiment fâchant, et je suis certaine qu'à l'échelle internationale, certains pays peuvent se dire que nous ne sommes pas très démocratiques.

• (1725)

[Traduction]

M. Ted Opitz (Etobicoke-Centre, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-23, la Loi sur l'intégrité des élections.

Le projet de loi permettrait au gouvernement de remplir un engagement qu'il a pris dans le discours du Trône où il promettait de procéder à une réforme exhaustive du processus électoral qui protégerait le droit de vote des Canadiens dans les bureaux de scrutin.

Avec la Loi sur l'intégrité des élections, la démocratie serait entre les mains des électeurs d'Etobicoke-Centre et de tous les autres Canadiens, puisque ceux qui ont des intérêts spéciaux ou qui enfreignent les règles seraient écartés.

Il serait également plus difficile pour les gens d'enfreindre la loi. La mesure législative comblerait les lacunes qui permettaient à l'argent d'avoir une influence indue en politique. Elle imposerait de nouvelles peines sévères aux imposteurs qui font des appels frauduleux et elle donnerait au commissaire aux élections des pouvoirs accrus, un plus grand rayon d'action et une plus grande marge de manoeuvre.

Grâce à la Loi sur l'intégrité des élections, notre législation serait claire et facile à suivre. Cette mesure législative compliquerait la vie de ceux qui enfreignent la loi lors des élections et permettrait aux honnêtes citoyens de participer plus facilement à la démocratie.

À mon avis, les Canadiens conviennent que le système peut être amélioré. Par exemple, 87 % d'entre eux jugent raisonnable d'exiger qu'on prouve son identité et son lieu de résidence pour pouvoir voter. D'après mes conversations avec des électeurs d'Etobicoke-Centre, je serais porté à croire que la majorité de mes électeurs sont d'accord avec ce point de vue. C'est pourquoi je suis fier que le gouvernement se soit engagé à améliorer les lois électorales et à protéger l'intégrité de chaque bulletin de vote.

Je n'appuierais pas le NPD, qui laisse entendre qu'on ne devrait pas être tenu de présenter une pièce d'identité pour voter. La Loi sur l'intégrité des élections interdira le recours à un répondant et l'utilisation de la carte d'information de l'électeur à la place d'une pièce d'identité en bonne et due forme.

Selon les études commandées par Élections Canada, le recours aux répondants a donné lieu à de très nombreuses irrégularités, et il arrive fréquemment que les cartes d'information de l'électeur comportent des erreurs. En vertu de la loi, les électeurs auront quand même le choix parmi 39 pièces d'identité pour prouver qui ils sont et où ils habitent.

Le gouvernement a aussi annoncé récemment qu'en vertu de la Loi sur l'intégrité des élections, les électeurs qui n'ont pas de pièce d'identité prouvant leur résidence auront le droit de voter s'ils présentent deux pièces prouvant qui ils sont et prêtent serment par écrit pour confirmer leur adresse, pourvu qu'un autre électeur de la même section de vote, ayant prouvé son identité et son adresse au moyen de preuves documentaires, prête aussi serment par écrit quant à l'adresse de l'électeur. Ces changements sont tout à fait justes et raisonnables.

L'élimination des risques de fraude électorale n'est qu'un des nombreux changements positifs proposés par la Loi sur l'intégrité des élections. La loi protégera les électeurs des appels malveillants et des imposteurs politiques en punissant ceux qui tentent de tromper les Canadiens. Par exemple, le projet de loi C-23 prévoit la création d'un registre obligatoire pour les appels au public, des peines d'incarcération pour les personnes se faisant passer pour des membres du personnel électoral, ainsi que des sanctions accrues pour celles qui trompent des électeurs pour les empêcher de voter.

La Loi sur l'intégrité des élections donnerait au commissaire aux élections fédérales le pouvoir d'imposer des sanctions plus sévères, une plus longue portée et une plus grande liberté d'action, lui permettant d'appliquer rigoureusement les lois électorales.

Le projet de loi permet les dons modestes et met fin à l'influence de l'argent sur le résultat des élections en veillant au respect des limites de dons. Les généreux dons versés par des groupes d'intérêts particuliers peuvent réduire l'influence des citoyens ordinaires, comme ceux d'Etobicoke Centre qui m'ont appuyé et les électeurs qui visitent mon bureau pour discuter des lois existantes ou demander de l'aide sur un sujet ou un autre. Ce sont leurs voix qui devraient être entendues à la Chambre.

Enfin, le projet de loi propose d'offrir un meilleur service aux électeurs en créant une journée additionnelle de vote par anticipation et en veillant à ce que les Canadiens sachent où et quand voter, et quelle pièce d'identité amener avec eux.

La Loi sur l'intégrité des élections exige aussi qu'Élections Canada informe les électeurs ayant une déficience des outils mis à leur disposition pour les aider à voter.

Je crois que la majorité de mes électeurs pensent comme moi: la Loi sur l'intégrité des élections compliquera la vie des fraudeurs électoraux et facilitera celle des gens honnêtes qui souhaitent participer au processus démocratique.

• (1730)

Il y a quelque chose que j'aimerais dire à propos des jeunes. Je communique avec les écoles et les divers groupes, dans ma circonscription et ailleurs, lorsqu'on m'invite à venir parler. Aux cérémonies de citoyenneté et à d'autres occasions, je dis aux gens que la citoyenneté s'accompagne de certains devoirs et responsabilités. Il y a entre autre le devoir de voter. C'est quelque chose que je répète souvent. Je le répète souvent aux groupes d'élèves, aux jeunes et aux groupes qui m'invitent à prendre la parole. Il est très important que les gens le comprennent pour le bon fonctionnement continu de notre démocratie.

Initiatives ministérielles

Qu'on ne s'y trompe pas, le Canada est un paradis sur terre. Il y a des gens qui réclament à cor et à cri l'admission à notre pays à cause de ce que nous avons, à cause de la vigueur de notre démocratie, et à cause de l'ardeur avec laquelle nous travaillons pour veiller à ce que tout le monde puisse exercer son droit de vote.

Je suis très fier du projet de loi. Je suis très fier de voter en sa faveur. Je suis très fier de le défendre.

[Français]

Mme Ève Pécelet (La Pointe-de-l'Île, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question toute simple à mon collègue. En 2011, le directeur général des élections a donné la permission d'utiliser les cartes d'information de l'électeur comme preuve d'adresse. Toutefois, pour compenser, la personne devait quand même avoir une pièce d'identité portant son nom.

Maintenant que la carte d'électeur ne pourra plus être utilisée, il va falloir que les gens aient deux pièces d'identité: une avec une adresse et une autre pour confirmer leur nom. Dans la liste des 39 pièces d'identité permises, seulement un infime pourcentage de celles-ci comportent une adresse. Il est extrêmement difficile pour les populations les plus vulnérables, notamment les étudiants, les personnes âgées et les populations autochtones, d'obtenir ce genre de pièce d'identité.

Alors, que veut-il dire à tous les Canadiens qui nous écoutent et qui vont peut-être se faire refuser le droit de vote? Je sais qu'il y a beaucoup de gens qui nous écoutent, y compris des gens de sa circonscription. Que veut-il à ces personnes qui ne pourront pas aller voter en 2015?

[Traduction]

M. Ted Opitz: Monsieur le Président, la députée a répondu en partie à sa question. Il y a 39 pièces d'identité admissibles. La grande majorité des gens au Canada s'entendent pour dire que l'on devrait présenter une pièce d'identité. C'est raisonnable. Il y a toutes sortes de circonstances dans la vie où il faut prouver son identité et son lieu de résidence.

Le compromis auquel on est arrivé est très raisonnable: on pourra maintenant prêter serment par écrit et présenter deux pièces d'identité. Ce compromis est le fruit de nombreuses heures de témoignages au comité. Le ministre a fait preuve d'une grande ouverture d'esprit en acceptant d'examiner le projet de loi et d'y apporter des modifications de manière à répondre aux préoccupations soulevées au comité.

[Français]

M. Alexandre Boulerice (Rosemont—La Petite-Patrie, NPD): Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de me lever à nouveau à la Chambre afin de parler du projet de loi sur la réforme électorale. Malheureusement, le projet de loi a rapidement débouché sur une mauvaise voie. Qui plus est, il n'y a eu aucune consultation sérieuse à son sujet.

Le projet de loi touche à la qualité de la vie démocratique et aux règles qui permettent une juste représentation des citoyens et des citoyennes au Parlement. Le projet de loi a été fait sur le coin de la table, et dans un intérêt purement partisan. On n'a pas véritablement pris le temps de parler aux Canadiens, aux Canadiennes, aux Québécois et aux Québécoises, d'entendre des experts ou de faire des consultations publiques à ce sujet.

Au contraire, on a sorti un lapin du chapeau. Même la personne la plus savante en ce concerne les élections au Canada, c'est-à-dire le directeur général des élections, n'a pas été consulté. C'est un projet

de loi uniquement conservateur, fait par des conservateurs et pour des conservateurs.

Plusieurs députés ont mentionné aujourd'hui que, si on voyait un tel processus dans un pays étranger, on se poserait de sérieuses questions sur la validité d'une réforme électorale qui, semble-t-il, fait tout pour plaire au parti au pouvoir et le favoriser. Il n'y a eu aucune consultation, ni avec les partis de l'opposition ni avec les citoyens. Dès le départ, tout a été fait de travers. Qu'est-ce que cela a donné? Un travail complètement bâclé.

C'est triste de voir, peut-être pour une des premières fois dans l'histoire canadienne, un projet de loi qui se rapproche de ce qu'on appelle le *voter suppression* aux États-Unis. Dans ce pays, on prend des mesures pour essayer d'empêcher des gens d'exercer le droit qu'ils ont, en tant que citoyens, de choisir ceux et celles qui adopteront les lois au cours des quatre années qui suivent, si le gouvernement est majoritaire.

Il s'agit d'une attaque contre des droits démocratiques et des populations très ciblées et très vulnérables, comme les personnes âgées, les étudiants et les communautés autochtones.

Le NPD, l'opposition officielle, s'est levé debout. Pour une rare fois dans cette législature, on a réussi à mettre suffisamment de pression sur le gouvernement pour qu'il recule sur certains des aspects les plus déplorables du projet de loi. Comme l'a dit le chef de ma formation politique, on est passé d'un très mauvais projet de loi à un mauvais projet de loi.

Le projet de loi n'est pas bon, mais dans certaines situations, on a pu éviter le pire, notamment en ce qui concerne la capacité de certaines personnes d'aller voter avec un répondant. Il reste la notion de relation personnelle avec le répondant; on verra comment ça va s'organiser sur le terrain la journée des élections ou les journées de vote par anticipation.

Les néo-démocrates trouvaient important de ne pas empêcher les 120 000 personnes qui ont voté à l'aide du système de répondant lors de la dernière élection, il y a trois ans, d'exercer leur droit de vote. Le NPD peut en prendre le crédit, car il a bien montré aux conservateurs que c'était absurde et non nécessaire, puisque ce n'est basé sur aucun témoignage ou preuve de fraude, sauf la fraude imaginaire dans la tête d'un député conservateur d'arrière-ban. On a réussi à conserver le système.

Toutefois, le projet de loi constitue une attaque contre la démocratie et contre l'égalité entre les citoyens et les citoyennes. Plus tôt, j'ai entendu mon collègue dire fièrement qu'on allait enlever le *big money* des élections. Je suis d'accord avec le principe selon lequel l'argent ne devrait pas donner la capacité d'avoir une influence démesurée sur les politiciens ou sur l'issue d'une élection. Si on veut enlever le *big money* des élections, il faudrait réduire le plafond des contributions électorales, et non pas l'augmenter.

En faisant passer le don maximal annuel de 1 200 \$ à 1 500 \$, les conservateurs vont carrément dans la direction inverse de leurs propos. Probablement que mes collègues d'en face ont plusieurs amis capables de faire des chèques de 1 500 \$. J'ai l'impression que ça peut avantager le Parti conservateur. En outre, le fait qu'un candidat pourra investir 5 000 \$ dans sa propre campagne fait en sorte que ça donnera un avantage indu à des personnes qui ont la capacité de le faire.

Les règles du jeu sont brimées et tordues en faveur de ceux qui ont des capacités financières largement au-dessus de la moyenne des Canadiens et des Québécois.

Initiatives ministérielles

● (1735)

C'est une de nos graves préoccupations. C'est une des raisons pour lesquelles, en tant que progressistes, nous allons nous opposer fondamentalement à cette réforme ou « déforme » électorale.

Vu qu'il n'y a pas eu de consultation, vu qu'on a imposé un bâillon à la Chambre, vu qu'on a imposé un bâillon au comité également, vu que tous les amendements de l'opposition n'ont pas pu être étudiés, vu qu'on a voulu aller très vite et bâcler le travail avec un projet de loi qui change quand même la loi fondamentale de notre démocratie, il y a des choses desquelles nous n'avons même pas pu discuter. Les citoyens auraient peut-être aimé entendre parler de mode de scrutin proportionnel.

Je pense que les gens frustrés d'avoir un gouvernement majoritaire élu avec seulement 38 % des voix exprimées pourraient réfléchir à la possibilité d'avoir un système proportionnel qui créerait une représentation à la Chambre plus proche de la volonté des gens.

La distorsion d'un mode de scrutin uninominal à un tour est telle que la prime au vainqueur est vraiment disproportionnée. Une grande majorité de citoyens canadiens ont voté contre le Parti conservateur, il y a trois ans, et ils se sont ramassés avec un gouvernement conservateur majoritaire. Il y a donc quelque chose de brisé dans ce système. Le Canada est un des rares pays au monde qui utilisent encore ce vieux mode de scrutin.

Cela aurait pu être intéressant de discuter d'un mode de scrutin compensatoire régional mixte, un peu comme il y a en Allemagne. Le NPD a proposé un amendement au comité qui a été battu parce que les conservateurs ne voulaient pas du tout entendre parler de cela. C'est extrêmement préoccupant et c'est dommage parce que c'est une occasion ratée. C'est rare qu'on réforme la loi électorale. On ne fait pas cela tous les ans.

Comment se fait-il que les conservateurs n'aient pas compris qu'on puisse utiliser la carte d'identification de l'électeur remise et distribuée par Élections Canada dans nos boîtes aux lettres comme preuve de résidence, lorsqu'elle est accompagnée par une autre carte d'identité sur laquelle l'adresse n'est pas inscrite? C'est extrêmement pratique. C'est largement utilisé, surtout dans les résidences de personnes âgées où les personnes ont la chance de pouvoir descendre les escaliers ou prendre l'ascenseur pour aller voter, parce que le bureau de vote est dans leur bâtiment. Souvent, ces gens n'ont pas de permis de conduire ou les documents sur la longue liste que les conservateurs nous ont donnée. C'est la même chose du côté des populations autochtones.

Lisons ce que M. Mayrand, le directeur général des élections du Canada, avait à dire en mars derniers en ce qui concerne l'exactitude des données des informations sur la carte d'identification de l'électeur:

Notons que la carte d'information de l'électeur est le seul document délivré par le gouvernement fédéral qui comporte une adresse. Ce n'est pas le cas, par exemple, du passeport canadien. En fait, avec un taux d'exactitude de 90 %, la carte d'information de l'électeur est probablement le document gouvernemental le plus exact et le plus facilement accessible.

Je ne vois pas pourquoi on s'en priverait. Je continue:

En période électorale, les activités locales de révision permettent aussi d'accroître l'exactitude de la CIE. [...] il s'agit probablement d'un document plus à jour que le permis de conduire [...]

Il est essentiel de comprendre que le principal défi pour notre démocratie n'est pas la fraude électorale, mais bien la participation électorale. Je ne crois pas qu'en éliminant le recours à un répondant [à l'époque, le recours au répondant était toujours interdit] et en interdisant d'utiliser la carte d'information de l'électeur comme preuve d'adresse nous améliorerons de quelque manière l'intégrité du processus de vote. Par contre, nous aurons retiré à de nombreux électeurs admissibles la possibilité de voter.

Encore une fois, ce qui est particulièrement scandaleux dans le projet de loi qui nous est présenté, c'est qu'on met des bâtons dans les roues aux gens qui, de bonne foi, voudraient bien aller voter et voudraient continuer d'utiliser cette petite carte qui est distribuée par Élections Canada.

Il y a bien d'autres choses qui auraient dû être modifiées ou amendées dans ce projet de loi. Comment se fait-il qu'Élections Canada ait perdu le pouvoir d'enquête? Comment se fait-il que le commissaire à Élections Canada s'en aille sous la responsabilité du département de poursuite pénale, alors que tout allait bien et en symbiose? On dépouille Élections Canada de ses capacités d'enquête. De plus, on n'ajoute pas, à la loi, le mordant et la vigueur suffisants pour qu'Élections Canada, dans le cadre d'une enquête, ait la capacité d'obliger un témoin à venir répondre aux questions d'Élections Canada pour savoir ce qui s'est réellement passé. Pourquoi ne pas donner des pouvoirs suffisants à Élections Canada pour faire la lumière sur ce qui s'est passé?

Si, dans le scandale des *robot calls*, Élections Canada avait eu la capacité de faire témoigner des gens, je pense qu'on aurait su exactement ce qui s'est passé.

● (1740)

Aujourd'hui, Élections Canada a frappé un mur parce que le ministre conservateur refuse de lui donner les outils nécessaires pour faire son travail.

Mme Alexandrine Latendresse (Louis-Saint-Laurent, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Rosemont—La Petite-Patrie de son discours.

J'aimerais revenir sur un aspect très particulier, sur quelque chose qui est arrivé en comité et que j'aimerais partager avec lui, afin qu'il en parle. Il nous a parlé en détail de l'utilisation de la carte d'information de l'électeur. Il a même cité le directeur général des élections, qui expliquait à quel point la carte d'information de l'électeur était en fait très juste et que c'était un très bon document en général.

Les conservateurs n'ont pas voulu accepter nos amendements pour faire revenir la carte d'information de l'électeur comme document accepté pour s'identifier. Non seulement cela, mais en comité, quand on a réalisé qu'ils n'allaient pas du tout céder sur la question de l'utilisation de la carte d'information de l'électeur, on a proposé un nouvel amendement pour suggérer qu'il soit écrit en grosses lettres sur la carte d'information de l'électeur que les électeurs ne peuvent pas l'utiliser pour voter. Ainsi, les gens ne présumeraient pas qu'ils peuvent s'identifier avec cette carte pour voter et ils s'assureraient d'avoir les bonnes pièces d'identité pour le faire.

Selon moi, cela ne comporte aucun *downside*, et je continue d'être complètement sidérée par le fait que les conservateurs aient voté contre cet amendement.

● (1745)

M. Alexandre Boulerice: Monsieur le Président, je remercie ma collègue. Je n'étais pas au fait de ce détail, qui est en fait plus qu'un détail.

Initiatives ministérielles

C'est révélateur de l'intention première, soit d'empêcher des gens d'aller voter et de leur mettre des bâtons dans les roues. Dans la vraie vie, si M. et Mme Tout-le-Monde ont l'habitude d'aller voter avec leur carton livré par Élections Canada et que, soudainement, une fois arrivés sur place, ils se font dire que ce n'est pas suffisant et qu'ils ont besoin d'autre chose, ils vont repartir, et cela m'étonnerait qu'ils reviennent.

C'est dommage, car c'est probablement le cas de milliers, voire de dizaines de milliers de personnes qui n'auront pas été adéquatement informées, comme cet amendement aurait permis de le faire, en indiquant au moins quelque chose sur cette pièce d'identité. À défaut de sauver celle-ci, on aurait pu indiquer aux gens que la procédure et les règles ont changé.

Il est aussi extrêmement dommage qu'Élections Canada, à part avec certains groupes, ne pourra plus dépenser d'argent ou faire de campagnes pour inciter les gens à voter, alors que le taux de participation est en chute libre depuis des décennies au Canada. C'est se priver d'une voix importante pour encourager les citoyens et citoyennes à exercer leurs droits. Je ne comprends pas pourquoi les conservateurs s'en vont dans cette direction.

Mme Ève Pécelet (La Pointe-de-l'Île, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter mon collègue pour son discours.

La citation du DGE au sujet des cartes électorales était très intéressante. Cela aurait été encore plus intéressant si le DGE avait été consulté. Les conservateurs auraient pu apprendre beaucoup de choses. Toutefois, cela relève d'une autre question.

Selon mon collègue, comment peut-on faire confiance à un gouvernement qui a été reconnu coupable à plusieurs reprises de fraude électorale? On peut parler du scandale des « *in and out* », mais on sait aussi que plusieurs de leurs députés ont été accusés de fraude électorale relativement à leurs dépenses, sans parler des *robocalls*.

Alors, comment peut-on faire confiance à un gouvernement qui ne respecte déjà pas la loi et la tradition démocratique? Pourquoi ce gouvernement tient-il toujours à aller de l'avant, alors qu'il sait très bien que la tradition démocratique de notre pays veut qu'on procède généralement par unanimité lorsqu'on réforme la loi électorale, par respect pour tous les Canadiens?

J'aimerais entendre les commentaires de mon collègue sur ce gouvernement qui a été reconnu coupable de fraude et qui se fout de la tradition démocratique.

M. Alexandre Boulerice: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question, mais je pense que la réponse ne va surprendre personne.

Je ne fais pas confiance au Parti conservateur en général, en particulier lorsqu'il s'agit de réformer la loi électorale. Effectivement, ils sont des récidivistes. Ils ont été pris la main dans le sac à de nombreuses reprises; mentionnons le ministre de la région du Labrador qui a été obligé de démissionner, le député de Peterborough qui a dû quitter le caucus parce qu'il y avait des problèmes concernant ses dépenses électorales, le scandale des « *in and out* », ainsi que les *robocalls*, où il a été prouvé par un juge de la Cour fédérale que c'était la base de données du Parti conservateur qui avait été utilisée pour tromper les gens sur l'endroit où ils devaient se déplacer pour voter.

Alors, non, je ne fais pas confiance au Parti conservateur ni pour gérer l'économie, ni pour prendre soin des gens, ni pour gérer notre système de santé ni pour réformer le système électoral. Quand c'est

eux qui font la loi, c'est comme demander au loup de garder la bergerie.

[Traduction]

M. Blake Richards (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de parler de la Loi sur l'intégrité des élections.

La Loi sur l'intégrité des élections va modifier la loi électorale du Canada en profondeur. Elle va éliminer les échappatoires qui permettent à l'argent d'avoir une influence indue, imposer de nouvelles pénalités aux imposteurs politiques qui font des appels trompeurs et donner aux forces de l'ordre des pouvoirs accrus, un plus grand rayon d'action et une plus grande marge de manoeuvre. Elle donnera en outre suite à 38 recommandations du directeur général des élections.

À titre de membre du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, j'ai participé à l'étude du projet de loi; je suis donc bien placé pour dire que le comité a réussi à améliorer un projet de loi déjà excellent en y apportant une série d'amendements. Que ce soit au comité ou ici, à la Chambre des communes, ce projet de loi a fait l'objet d'un examen et d'un débat rigoureux.

Il y a deux éléments du projet de loi dont j'aimerais parler plus particulièrement pendant le court laps de temps qui m'est accordé.

Tout d'abord, la Loi sur l'intégrité des élections va se traduire par un changement clé. En effet, une fois qu'elle sera adoptée, le directeur général des élections devra suivre un processus clairement défini lorsqu'il souhaitera modifier les règles électorales.

Tous les députés ici présents ont déjà vécu au moins une ou deux élections, parfois plus. Certains se sont sans doute retrouvés dans une situation où les règles n'étaient pas aussi claires qu'ils l'auraient souhaité. Quand les règles sont compliquées, ce n'est pas rare que les gens les enfreignent sans le vouloir. Elles peuvent se révéler intimidantes pour les Canadiens qui voudraient prendre part au processus démocratique. C'est dommage. En démocratie, on veut qu'il y ait un maximum de gens qui participent et on veut qu'ils puissent le faire le plus facilement possible, tout en réduisant au minimum les risques de violations.

Le projet de loi dont la Chambre est saisie établira des règles électorales claires, prévisibles et faciles à suivre. Mais surtout, il va établir le cadre à l'intérieur duquel le directeur général des élections pourra aider les citoyens à ne pas commettre d'erreurs.

Le projet de loi va rendre les règles électorales plus transparentes et plus uniformes. Pour ce faire, il va s'inspirer des bons coups réalisés par les autres organismes gouvernementaux qui ont été appelés à améliorer leur régime réglementaire en misant sur la communication et la transparence accrues. Ces organismes ont instauré un système d'avis permettant d'informer les entités réglementées de la manière dont la loi s'applique à elles, généralement en leur faisant parvenir des lignes directrices, des notes d'interprétation ou des bulletins. Par exemple, l'Agence du revenu du Canada envoie régulièrement des bulletins informant les contribuables de son interprétation de certaines dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu ou de la manière dont elle les appliquera.

Initiatives ministérielles

Ces bulletins aident à clarifier les règles. Ils constituent une banque d'information accessible et transparente pour faciliter l'interprétation des règles. Ils permettent aux parties intéressées de s'informer par elles-mêmes, à l'avance, de la façon dont les règles sont susceptibles d'être interprétées.

En vertu du projet de loi dont nous sommes saisis, un parti enregistré pourrait demander au directeur général des élections une décision anticipée ou une interprétation écrite de questions sur la Loi électorale du Canada. Le directeur général des élections aurait 60 jours pour répondre. Le projet de loi prévoirait un délai de préavis supplémentaire de 30 jours avant que la décision ou l'interprétation soit officiellement publiée. Ainsi, tous les partis pourraient réagir à la nouvelle règle.

Le commissaire aux élections et le directeur général des élections seraient liés par les décisions anticipées rendues par ce dernier. Par souci de cohérence et de transparence, le directeur général des élections tiendrait un registre en ligne, ouvert au public, du texte intégral de la version définitive des lignes directrices et des notes d'interprétation, ainsi que des avis écrits contenant des décisions anticipées qui ont été rendues.

Ce système serait bien supérieur à ce qui existe actuellement car, à l'heure actuelle, les partis politiques et les responsables des campagnes doivent deviner comment leurs actes seront interprétés.

Je signale également que, en vertu de la Loi sur l'intégrité des élections, un forum permettrait au directeur général des élections d'aider les représentants des partis politiques enregistrés à comprendre ces interprétations. Ce forum n'est pas nouveau, mais on en ferait meilleur usage.

Le Comité consultatif des partis politiques a été créé pour échanger de l'information, favoriser les bonnes relations de travail, mener des consultations sur les modifications législatives et régler les problèmes administratifs.

• (1750)

En examinant les rapports publiés par le directeur général des élections à la suite de chacune des élections générales, on peut trouver un résumé rapide des travaux réalisés par le comité consultatif. Dans le rapport sur les 40^{es} élections générales tenues en 2008, on apprend que les membres du comité consultatif étaient généralement satisfaits des services d'Élections Canada et de l'administration globale des élections. Toutefois, ils ont discuté des débats entre les candidats, du processus de nomination des candidats et de l'identification des électeurs. Dans le rapport sur les élections générales de 2011, le comité consultatif a discuté de l'efficacité des services d'information d'Élections Canada. Nous pensons que, grâce à leurs connaissances pratiques, les membres du comité consultatif peuvent contribuer à l'élaboration de lignes directrices, de notes d'interprétation et de décisions anticipées.

En vertu de la Loi sur l'intégrité des élections, le directeur général des élections demanderait au comité consultatif de lui présenter des lignes directrices et des conseils sur des notes d'interprétation. Le comité disposerait de 15 jours pour étudier la situation et déterminer si les lignes directrices sont pertinentes. Le directeur général des élections et les partis peuvent aider à faire en sorte que les règles soient claires et équitables.

Bien que le directeur général des élections ne soit pas tenu de suivre les conseils du comité consultatif, ceux-ci devraient l'aider à faire en sorte que les règles futures tiennent compte des réalités avec lesquelles les partis politiques doivent composer.

Les changements auxquels j'ai fait allusion jusqu'ici dans mon discours portent sur des questions que la plupart des Canadiens ne connaissent peut-être pas, mais qui sont néanmoins très importantes. Ils permettront d'éclaircir les règles et aideront à empêcher qu'on les enfreigne par inadvertance. À mon avis, ces changements revêtent une importance cruciale pour tous les députés, et je suis persuadé qu'ils seront adoptés d'ici les prochaines élections.

Le deuxième élément dont j'aimerais parler aujourd'hui a trait aux dispositions du projet de loi qui exigeraient que les électeurs prouvent leur identité avant de pouvoir voter. La vaste majorité des Canadiens appuient sans réserve ces dispositions. Ils comprennent qu'il est très raisonnable d'exiger que les électeurs soient en mesure de prouver leur identité lorsqu'ils se présentent au bureau de scrutin. En fait, un sondage mené récemment a révélé que 87 % des Canadiens sont en faveur de cette exigence, car ils croient qu'elle est très raisonnable. D'après les témoignages que j'ai entendus et les conversations que j'ai eues avec des résidents de ma circonscription et d'autres Canadiens, je peux confirmer que c'est bel et bien le cas. De nombreuses personnes sont persuadées qu'il s'agit d'un élément important d'une saine démocratie.

Je précise que, au cours de l'étude du comité, il a beaucoup été question de ces dispositions en particulier. Des amendements ont été proposés relativement à l'identification de l'électeur. Actuellement, 39 documents sont admis pour permettre à l'électeur de prouver son identité et 13, en plus de son permis de conduire, son lieu de résidence.

De toute évidence, il s'agit de changements majeurs. Le comité a proposé des amendements pour prévoir tous les scénarios, mais les Canadiens seront absolument tenus de prouver leur identité pour voter. Cela dit, l'électeur qui n'a aucune pièce d'identité lui permettant de prouver son lieu de résidence pourra prêter serment par écrit pour confirmer son adresse pourvu qu'un autre électeur disposant des pièces d'identité voulues prête ce serment avec lui. Ainsi, on garantit le respect des règles tout en permettant aux Canadiens de faire confirmer leur identité de manière à pouvoir voter.

Au comité, l'opposition a souvent évoqué d'hypothétiques électeurs que ces changements empêcheraient de voter. Chaque fois, j'y réfléchissais. Mon temps de parole ne me permet pas d'entrer dans le détail, mais j'espère avoir l'occasion, lorsque nous passerons aux questions et aux observations, d'expliquer comment ces hypothétiques électeurs pourraient prouver leur adresse et leur identité. Bref, j'ai trouvé une solution à ce problème hypothétique.

Toutefois, à aucun moment au cours des audiences — et elles ont été très exhaustives — n'ai-je entendu quiconque soutenir que les changements l'empêcheraient de voter, et personne non plus n'a affirmé connaître quelqu'un qui ne pourrait alors plus voter.

• (1755)

Il m'apparaît très clairement que les changements proposés jouissent d'un appui généralisé, car ils préserveront l'intégrité du processus électoral tout en garantissant que tous les Canadiens aptes à voter seront admis à le faire.

Je suis prêt à répondre aux questions.

[Français]

M. Pierre-Luc Dusseault (Sherbrooke, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son discours.

Initiatives ministérielles

Je vais lui poser une question très précise. J'aurais envie de lui en poser deux, mais quand on en pose deux, on n'a souvent aucune réponse parce que c'est trop compliqué. Je vais donc lui en poser une seule, bien précise.

Le député est membre du comité. Il a donc étudié le projet de loi. Revenons sur un amendement en particulier qui me fait toujours réagir. Ma collègue de Louis-Saint-Laurent l'a aussi mentionné à quelques reprises.

Cet amendement concernait la carte d'information de l'électeur, qu'il ne sera plus possible d'utiliser comme pièce d'identité au bureau de vote. Comme nous n'avons pas pu conserver l'amendement en question, nous avons tenté de proposer un amendement qui rajoute, de façon explicite sur cette carte, l'information voulant qu'il ne sera plus possible de l'utiliser pour s'identifier lorsqu'on arrive au bureau de vote. Autrement, cela pourrait poser problème pour les gens qui ne sont pas au courant du changement et qui sont habitués depuis des années de voter avec cette carte, qu'on ne peut soudainement plus utiliser d'une élection à une autre.

Pourquoi les conservateurs ont-ils refusé cet amendement très sensé? Ma question étant très précise, j'espère obtenir une réponse précise.

• (1800)

[Traduction]

M. Blake Richards: Monsieur le Président, je serai ravi de répondre précisément à la question du député. Par contre, je dois tout d'abord dire qu'il devrait mieux se renseigner avant de poser une question. La prémisse de sa question montre qu'il connaît mal les faits.

La carte d'information de l'électeur n'est pas une carte d'identité, mais une carte d'information. Elle n'a jamais servi de pièce d'identité. Aux dernières élections, cette carte était permise à titre d'essai.

Elle n'a jamais fait partie des 39 pièces d'identité acceptables. En fait, je peux dire au député qu'il sera toujours possible de prouver son identité à l'aide de 39 pièces d'identité.

Je peux aussi confirmer que, pendant les audiences du comité et les séances de discussion, nous avons amendé les dispositions du projet de loi sur l'identification des électeurs de façon à ce que les gens puissent prouver leur identité. C'est très important, car les gens doivent pouvoir le faire pour voter. Ils pourront cosigner un document avec un électeur qui est en mesure de confirmer leur lieu de résidence. Ce sera dans les cas où l'adresse domiciliaire ne se trouve pas sur leur pièce d'identité. Les gens pourront avoir recours à ce moyen pour prouver leur lieu de résidence.

L'hon. Michelle Rempel (ministre d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest), PCC): Monsieur le Président, je remarque que le député a consacré de nombreuses heures à l'étude du projet de loi au comité. Pourrait-il répondre à la question qui a été maintes fois posée à la Chambre et selon laquelle il n'y aurait eu aucune sorte de consultation sur ce projet de loi?

Je sais qu'il a consacré des dizaines d'heures à l'étude de ce projet de loi au comité. Pourrait-il parler de ces travaux? Qui a été consulté? Qui a comparu devant le comité? Comment s'est déroulé le processus d'amendement?

M. Blake Richards: Monsieur le Président, je suis heureux qu'on me pose cette question. Je puis confirmer que le comité a effectivement entendu des dizaines d'heures de témoignages.

Nous avons passé pas mal de temps à débattre en profondeur du projet de loi. Nous avons pu examiner un certain nombre de suggestions qui nous ont été faites. Nous avons entendu le directeur

général des élections, d'anciens directeurs généraux des élections et de nombreux autres directeurs d'élections de partout au pays. Nous avons entendu de nombreux universitaires et des Canadiens de toutes catégories, qui ont exprimé leur point de vue sur la loi électorale, un sujet d'une très grande importance.

Nous avons été très heureux de tous les témoignages entendus. Nous avons pu formuler un certain nombre d'amendements qui, je pense, amélioreront encore un projet de loi déjà très bon.

L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir alors que le débat sur ce projet de loi volumineux et controversé touche à sa fin, même si on ne peut pas parler de fin heureuse. Nous allons bientôt commencer un marathon de votes, car diverses motions et différents amendements seront présentés à la fin du débat.

J'aimerais donner au gouvernement un conseil, qu'il n'écouterait pas, bien entendu, mais ça, c'est une autre histoire. Les conservateurs auraient pu s'épargner bien des maux s'ils avaient présenté ce projet de loi ou une autre version de ce projet de loi à l'étape de la première lecture et l'avaient ensuite renvoyé au comité, compte tenu de sa nature particulière. Ce projet de loi n'est pas celui du gouvernement, d'un parti ou de l'opposition, c'est celui des Canadiens, et il aurait dû être présenté à la population à l'étape de la première lecture et renvoyé au comité.

Ainsi, nous n'aurions pas eu cette farce qui dure depuis six semaines, au cours de laquelle le ministre d'État à la Réforme démocratique a entrepris de ridiculiser à peu près tous ceux qui avaient quelque chose à dire sur la démocratie dans notre pays, à commencer par le directeur général des élections, qu'il a accusé de porter le chandail d'une équipe; l'ancien directeur général des élections; et tous les commissaires, actuels et anciens. Ajoutons-y l'attaque envers la juge en chef de la Cour suprême, tant qu'à y être, pour faire diversion, puis le juge Gomery, et ensuite divers autres agents du Parlement.

Il semble que le modus operandi du gouvernement consiste à attaquer tout et tout le monde, peu importe l'importance de l'institution, sans égard à l'ampleur du dévouement et aux services rendus au pays, si les intéressés ne suivent pas la voie indiquée par le gouvernement actuel.

Comme je le disais, nous aurions probablement pu éviter, tout comme le gouvernement, de miner la crédibilité des conservateurs si ceux-ci avaient présenté le projet de loi à l'étape de la première lecture et l'avaient immédiatement renvoyé au comité. Le gouvernement aurait alors pu soutenir en toute légitimité qu'il consultait les Canadiens et ceux qui représentent leurs intérêts. Il aurait pu dire aux Canadiens que leur système électoral, pas celui du parti, ni du gouvernement, ni du parti de l'opposition, mais bien celui des Canadiens, était aussi intègre que possible.

Décision de la présidence

La crédibilité du gouvernement a été très durement touchée, parce qu'on soupçonne fortement que ce projet de loi favorise le parti au pouvoir. Ces soupçons, une fois installés, sont presque devenus coulés dans le béton. Le nombre, la teneur ou la qualité des amendements qui ont été adoptés ensuite par les ministériels siégeant au comité n'importaient plus vraiment. Cela n'avait pas d'importance. Il régnait un sentiment farouche que ce projet de loi était boiteux depuis le début, qu'il était noyauté depuis le début en faveur du Parti conservateur et que les Canadiens n'avaient pas vraiment eu leur mot à dire.

Quand ils s'attaquent aux différentes institutions qui protègent l'impartialité du système électoral canadien, le résultat de leurs attaques est malheureusement prévisible. Le résultat, c'est qu'à la fin du vote de ce soir, les Canadiens seront profondément convaincus que le Parti conservateur a fait pencher le système en sa faveur, un constat extrêmement regrettable.

Les conservateurs auraient pu faire en sorte que le directeur général des élections rende des comptes à la Chambre des communes plutôt qu'au directeur des poursuites pénales. Ce serait très facile. Le déséquilibre procédural qu'ils ont introduit donne l'impression que le système est injuste et biaisé. On peut difficilement comprendre comment le directeur général des élections pourra agir selon ce qu'il juge être dans l'intérêt supérieur des Canadiens s'il doit, pour tenter une poursuite, s'adresser au ministre de la Justice, qui est membre d'un parti en particulier. Aucune analogie ne me vient à l'esprit, mais ce système semble injuste; il n'inspire pas confiance.

● (1805)

Quand viendra le temps de faire rapport des activités de la commission, au lieu d'en faire rapport aux citoyens canadiens par l'entremise du Parlement du Canada, ces rapports se feront par l'entremise du gouvernement du Canada. Quel que soit le gouvernement au pouvoir, cette façon de faire pose problème parce qu'elle ne procure pas aux Canadiens le niveau d'objectivité et de neutralité auquel ils sont en droit de s'attendre.

Je sais que le recours à un répondant a fait l'objet de nombreux débats; à certains égards, cette question aura été dominante. Il y a eu d'innombrables périodes des questions à ce sujet. Mais qu'est-ce qui est vraiment en jeu? Tout considéré, il ne s'agit pas d'un très grand nombre d'électeurs, mais au coeur de cette affaire, il y a l'idée que chaque citoyen canadien a le droit de voter. Malheureusement, tous les citoyens n'ont pas la même capacité de s'identifier au moment opportun. À vrai dire, certaines personnes n'ont aucun document qui serait jugé acceptable dans bien des circonstances. Cela nous renvoie au principe de l'égalité de tous les citoyens canadiens devant la loi, et parce que tous sont égaux devant la loi, la personne est entièrement en droit de voter. Le système doit donc tout mettre en oeuvre pour vérifier si cette personne est bel et bien de citoyenneté canadienne.

Il aurait été possible de résoudre toute une série de problèmes lors de la présentation du projet de loi, à l'étape de la première lecture. On aurait pu le faire d'une manière qui, en plus d'être équitable, aurait été perçue comme telle. Voilà le problème dans ce cas-ci. Le projet de loi a sans doute quelques mérites, mais à ce stade du débat, à quelques minutes du vote, il y a une conviction bien ancrée que les avantages favorisent le parti ministériel. Une fois cette impression ancrée, les Canadiens perdront sans doute toute confiance dans la justice et l'équité de leur démocratie électorale.

Alors que nous nous apprêtons à voter, je vous remercie, monsieur le Président, de votre attention.

● (1810)

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE REGROUPEMENT DES AMENDEMENTS DU PROJET DE LOI C-23 —
DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Avant de passer aux questions et observations, s'il reste du temps, je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur le recours au Règlement soulevé plus tôt aujourd'hui par le leader à la Chambre de l'opposition officielle au sujet des modalités du vote sur les motions d'amendement du projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et d'autres lois.

J'aimerais remercier le leader à la Chambre de l'opposition officielle d'avoir soulevé cette question, de même que le leader du gouvernement à la Chambre, qui nous a fait part de ses observations.

Le leader à la Chambre de l'opposition officielle est en désaccord avec la façon dont la présidence propose d'appliquer le résultat du vote sur les motions visant à supprimer des articles. Il a souligné que les députés de son parti ont proposé 110 motions de ce type en lien avec ce projet de loi et que d'autres députés ont aussi proposé certaines motions similaires, de même que d'autres motions. Le leader a fait valoir que chaque motion constitue une question distincte et que les députés devraient avoir le droit de voter sur chacune de celles-ci de façon distincte. Il craint qu'en appliquant le résultat du vote sur une motion à beaucoup d'autres motions, la présidence force les députés à voter contre des articles qu'ils appuient ou à voter en faveur d'articles auxquels ils s'opposent.

[Français]

En réponse, le leader du gouvernement à la Chambre a dit que l'organisation des votes est tout à fait conforme au précédent récent et qu'il est normal que le résultat du vote soit appliqué de cette façon.

[Traduction]

La présidence prend au sérieux sa responsabilité consistant à choisir et à regrouper les motions d'amendement aux fins du débat à l'étape du rapport. Il est parfois difficile de regrouper les motions et d'établir des modalités de vote qui sont satisfaisantes pour tous les députés, et c'est plus particulièrement le cas lorsqu'un très grand nombre de motions sont proposées.

À la page 307 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, deuxième édition, on peut lire que les fonctions du Président consistent à:

[...] veiller à la conduite efficiente des affaires publiques, de même qu'à la défense et à la protection des intérêts de toutes les parties de la Chambre contre l'application d'un pouvoir arbitraire. C'est dans cet esprit que le Président, à titre de principal serviteur des Communes, doit appliquer les règles en vigueur. En effet, le Président n'est au service ni d'une partie de la Chambre ni d'une majorité de ses députés, mais de l'institution tout entière et de ses meilleurs intérêts [...]

Initiatives ministérielles

[Français]

L'honorable leader à la Chambre de l'opposition officielle demande que chaque motion fasse l'objet d'une mise aux voix séparée. Un argument semblable a été fait par son prédécesseur en 2012 par rapport au projet de loi C-45, Loi no 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en oeuvre d'autres mesures. Dans une décision rendue le 29 novembre 2012, que l'on trouve à la page 12611 des *Débats*, j'ai rappelé à la Chambre que:

Cette façon de faire dérogerait à l'usage consistant à regrouper aux fins du vote, s'il y a lieu, de longues séries de motions de suppression. Puisque la suppression d'un article à l'étape du rapport a concrètement le même effet que le rejet de cet article en comité, changer l'usage actuel au profit de l'approche « une suppression, un vote » pourrait être vu comme la duplication de l'étude article par article du projet de loi en comité, ce contre quoi la Chambre a été précisément mise en garde dans les notes des articles 76(5) et 76.1(5) du Règlement, qui mentionnent que l'étape du rapport n'est pas censée être une reprise de l'étape de l'étude en comité.

• (1815)

[Traduction]

La présidence reconnaît que chaque disposition d'un projet de loi constitue une question distincte. Cela dit, il est également clair que les règles et les pratiques prévoient que, dans certaines circonstances, la présidence peut décider de combiner plusieurs questions et déterminer que le vote sur une question s'appliquera à d'autres. La présidence procède ainsi pour utiliser efficacement le temps dont dispose la Chambre et pour voir à ce que celle-ci ne répète pas, à l'étape du rapport, le travail accompli par le comité qui a étudié le projet de loi.

Dans le cas qui nous occupe, la présidence a regroupé toutes les motions visant à supprimer des articles qui ont été proposées par un parti ou un député pour qu'il y ait un seul vote. Je crois que cette façon de faire correspond aux précédents récents, où de nombreuses motions ont été présentées à l'étape du rapport.

En fait, si nous procédions comme le leader à la Chambre de l'opposition officielle le propose, nous nous écarterions de façon marquée de nos pratiques et nous irions à l'encontre des directives très claires figurant dans les notes des articles 76(5) et 76.1(5) du Règlement. La présidence n'est pas prête à accepter cette façon de faire, car comme les députés le savent, nous ne sommes pas ici pour répéter ce qui s'est produit à l'étape de l'étude en comité.

À moins que la Chambre n'en décide autrement, j'ai l'intention d'observer ces précédents et de maintenir les modalités de vote que j'ai proposées à la Chambre lorsque j'ai rendu ma décision la semaine dernière. Je remercie le député d'avoir soulevé cette question importante.

* * *

LOI SUR L'INTÉGRITÉ DES ÉLECTIONS

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et d'autres lois et modifiant certaines lois en conséquence, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que du groupe de motions n° 1.

Le Président: Comme il est 18 h 16, conformément à l'ordre adopté le jeudi 8 mai dernier, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toutes les motions nécessaires pour disposer de l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

[Français]

La mise aux voix porte sur la motion n° 1. Si la motion n° 1 est rejetée, il faudra mettre aux voix les motions n°s 4, 7, 12, 13, 36, 74 et 138.

[Traduction]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le Président: Le vote par appel nominal sur la motion est reporté. Le vote par appel nominal s'appliquera également aux motions n°s 2, 3, 6, 10, 11, 14 à 21, 24, 27, 30 à 35, 37, 39 à 44, 50 à 54, 56, 57, 61, 62, 64 à 73, 75 à 85, 88, 89, 91, 96 à 99, 101 à 137 et 139 à 145.

Le vote suivant porte sur la motion n° 5. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Je déclare la motion n° 5 rejetée. Les motions n°s 22, 23, 25, 26, 29 et 45 sont aussi rejetées.

Le vote suivant porte sur la motion n° 9. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le Président: Le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Initiatives ministérielles

●(1820)

Le vote porte sur la motion n° 28. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le Président: Le vote par appel nominal sur la motion est reporté et le résultat du vote par appel nominal s'appliquera également à la motion n° 38.

Le vote porte sur la motion n° 46. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le Président: Le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Le vote porte sur la motion n° 47. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le Président: Le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Le vote porte sur la motion n° 48. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le Président: Le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Le vote porte sur la motion n° 49. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le Président: Le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

La Chambre passe maintenant aux votes par appel nominal différés, à l'étape du rapport du projet de loi.

Convoquez les députés.

Après l'appel de la sonnerie:

●(1840)

Le Président: Le vote porte sur la motion n° 1. Le résultat du vote sur cette motion s'appliquera également aux motions n^{os} 2, 3, 6, 10, 11, 14 à 21, 24, 27, 30 à 35, 37, 39 à 44, 50 à 54, 56, 57, 61, 62, 64 à 73, 75 à 85, 88, 89, 91, 96 à 99, 101 à 137 et 139 à 145.

[Français]

Si la motion n° 1 est rejetée, il faudra mettre aux voix les motions n^{os} 4, 7, 12, 13, 36, 74 et 138.

●(1850)

[Traduction]

(La motion n° 1, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

Initiatives ministérielles

(Vote n° 122)

POUR

Députés

Allen (Welland)	Angus
Ashton	Atamanenko
Aubin	Ayala
Bélangier	Bennett
Benskin	Bevington
Blanchette	Blanchette-Lamothe
Boivin	Borg
Boulerice	Boutin-Sweet
Brahmi	Brisson
Brosseau	Caron
Casey	Cash
Charlton	Chicoine
Chisholm	Choquette
Christopherson	Cleary
Comartin	Côté
Cotler	Crowder
Cullen	Cuzner
Davies (Vancouver East)	Day
Dewar	Dion
Dionne Labelle	Donnelly
Doré Lefebvre	Dubé
Dubourg	Duncan (Etobicoke North)
Duncan (Edmonton—Strathcona)	Dusseau
Easter	Eyking
Freeland	Freeman
Fry	Garrison
Genest	Genest-Jourdain
Giguère	Goodale
Gravelle	Grogué
Harris (Scarborough Southwest)	Harris (St. John's East)
Hsu	Hyer
Jacob	Julian
Kellway	Lamoureux
Lapointe	Larose
Latendresse	Laverdière
LeBlanc (Beauséjour)	LeBlanc (LaSalle—Émard)
Leslie	Liu
MacAulay	Mai
Marston	Martin
Masse	May
McCallum	McGuinty
McKay (Scarborough—Guildwood)	Michaud
Moore (Abitibi—Témiscamingue)	Morin (Chicoutimi—Le Fjord)
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)	Morin (Laurentides—Labelle)
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)	Mulcair
Murray	Nantel
Nicholls	Nunez-Melo
Pacetti	Papillon
Péclet	Pilon
Plamondon	Quach
Rafferty	Rankin
Rathgeber	Ravignat
Raynault	Regan
Rousseau	Saganash
Sandhu	Scarpaleggia
Scott	Sellah
Sgro	Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind- sor)
Sims (Newton—North Delta)	Sitsabaiesan
St-Denis	Stewart
Sullivan	Thibeault
Toone	Turnel
Valeriote — 123	

CONTRE

Députés

Adler	Aglukkaq
Albas	Albrecht
Alexander	Allen (Tobique—Mactaquac)
Allison	Ambler
Ambrose	Anders
Anderson	Ashfield
Aspin	Baird
Bateman	Benoit
Bergen	Bernier
Bezan	Blaney
Block	Boughen
Braid	Breitkreuz
Brown (Leeds—Grenville)	Brown (Newmarket—Aurora)
Brown (Barrie)	Bruinooge
Butt	Calandra

Calkins	Cannan
Carmichael	Carrie
Chisu	Chong
Clarke	Clement
Crockatt	Daniel
Davidson	Dechert
Del Mastro	Devolin
Dreeshen	Duncan (Vancouver Island North)
Dykstra	Falk
Fantino	Fast
Findlay (Delta—Richmond East)	Finley (Haldimand—Norfolk)
Fletcher	Galipeau
Gallant	Gill
Glover	Goguen
Goodyear	Gosal
Gourde	Grewal
Harper	Harris (Cariboo—Prince George)
Hawn	Hayes
Hiebert	Hillyer
Hoback	Holder
James	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kenney (Calgary Southeast)	Kerr
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lauzon	Lebel
Leaf	Leitch
Lemieux	Leung
Lizon	Lukiwski
Lunney	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Maguire
Mayes	McColeman
McLeod	Menegakis
Merrifield	Miller
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Nicholson	
Norlock	Obhrai
O'Connor	Oliver
O'Neill Gordon	Opitz
O'Toole	Paradis
Payne	Poilevre
Preston	Rajotte
Reid	Rempel
Richards	Rickford
Saxton	Schellenberger
Seeback	Shea
Shiplely	Shory
Smith	Sopuck
Sorenson	Stanton
Storseth	Strahl
Sweet	Toet
Trost	Trottier
Truppe	Uppal
Valcourt	Van Kesteren
Van Loan	Vellacott
Wallace	Warawa
Warkentin	Watson
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)	
Weston (Saint John)	
Wilks	Williamson
Wong	Woodworth
Yelich	Young (Oakville)
Young (Vancouver South)	Zimmer — 148

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion rejetée.

[Français]

Je déclare les motions n^{os} 2, 3, 6, 10, 11, 14 à 21, 24, 27, 30 à 35, 37, 39 à 44, 50 à 54, 56, 57, 61, 62, 64 à 73, 75 à 85, 88, 89, 91, 96 à 99, 101 à 137 et 139 à 145 rejetées aussi.

[Traduction]

Le vote suivant porte sur la motion n° 4.

Initiatives ministérielles

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

• (1900)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 123)

POUR

Députés

Allen (Welland)	Angus
Ashton	Atamanenko
Aubin	Ayala
Bélanger	Bennett
Benskin	Bevington
Blanchette	Blanchette-Lamothe
Boivin	Borg
Boulerice	Boutin-Sweet
Brahmi	Brisson
Brosseau	Caron
Casey	Cash
Charlton	Chicoine
Chisholm	Choquette
Christopherson	Cleary
Comartin	Côté
Cotler	Crowder
Cullen	Cuzner
Davies (Vancouver East)	Day
Dewar	Dion
Dionne Labelle	Donnelly
Doré Lefebvre	Dubé
Dubourg	Duncan (Etobicoke North)
Duncan (Edmonton—Strathcona)	Dusseault
Easter	Eyking
Freeland	Freeman
Fry	Garrison
Genest	Genest-Jourdain
Giguère	Goodale
Gravelle	Groguhé
Harris (Scarborough Southwest)	Harris (St. John's East)
Hsu	Hyer
Jacob	Julian
Kellway	Lamoureux
Lapointe	Larose
Latendresse	Laverdière
LeBlanc (Beauséjour)	LeBlanc (LaSalle—Émard)
Leslie	Liu
MacAulay	Mai
Marston	Martin
Masse	May
McCallum	McGuinty
McKay (Scarborough—Guildwood)	Michaud
Moore (Abitibi—Témiscamingue)	Morin (Chicoutimi—Le Fjord)
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)	Morin (Laurentides—Labelle)
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)	Mulcair
Murray	Nantel
Nicholls	Nunez-Melo
Pacetti	Papillon
Péclet	Pilon
Quach	Rafferty
Rankin	Rathgeber
Ravignat	Raynault
Regan	Rousseau
Saganash	Sandhu
Scarpaleggia	Scott
Sellah	Sgro
Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor)	
Sims (Newton—North Delta)	

Sitsabaiesan
Stewart
Thibeault
Trudeau
Valeriote— 123

St-Denis
Sullivan
Toone
Turmel

CONTRE

Députés

Adler	Aglukkaq
Albas	Albrecht
Alexander	Allen (Tobique—Mactaquac)
Allison	Ambler
Ambrose	Anders
Anderson	Ashfield
Aspin	Baird
Bateman	Benoit
Bergen	Bernier
Bezan	Blaney
Block	Boughen
Braid	Breitreuz
Brown (Leeds—Grenville)	Brown (Newmarket—Aurora)
Brown (Barrie)	Bruinooge
Butt	Calandra
Calkins	Cannan
Carmichael	Carrie
Chisu	Chong
Clarke	Clement
Crockatt	Daniel
Davidson	Dechert
Del Mastro	Devolin
Dreeshen	Duncan (Vancouver Island North)
Dykstra	Falk
Fantino	Fast
Findlay (Delta—Richmond East)	Finley (Haldimand—Norfolk)
Fletcher	Galipeau
Gallant	Gill
Glover	Goguen
Goodyear	Gosal
Gourde	Grewal
Harper	Harris (Cariboo—Prince George)
Hawn	Hayes
Hiebert	Hillyer
Hoback	Holder
James	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kenney (Calgary Southeast)	Kerr
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lauzon	Lebel
Leaf	Leitch
Lemieux	Leung
Lizon	Lukiwski
Lunney	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Maguire
Mayes	McColeman
McLeod	Menegakis
Merrifield	Miller
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Nicholson	
Norlock	Obhrai
O'Connor	Oliver
O'Neill Gordon	Opitz
O'Toole	Paradis
Payne	Poillievre
Preston	Rajotte
Reid	Rempel
Richards	Rickford
Ritz	Saxton
Schellenberger	Seeback
Shea	Shipley
Shory	Smith
Sopuck	Sorenson
Stanton	Storseth
Strahl	Sweet
Toet	Trost

Trottier
Uppal
Van Kesteren
Vellacott
Warawa
Watson
Sky Country)
Weston (Saint John)
Williamson
Woodworth
Young (Oakville)
Zimmer — 149

Truppe
Valcourt
Van Loan
Wallace
Warkentin
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to
Wilks
Wong
Yelich
Young (Vancouver South)

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion n° 4 rejetée
[Traduction]

Le vote suivant porte sur la motion n° 7. Le résultat du vote sur cette motion s'appliquera également à la motion n° 8.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

• (1905)

(La motion n° 7, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 124)

POUR

Députés

Allen (Welland)
Ashton
Aubin
Bélangier
Benskin
Blanchette
Boivin
Boulerice
Brahmi
Brosseau
Casey
Charlton
Chisholm
Christopherson
Côté
Crowder
Cuzner
Day
Dion
Donnelly
Dubé
Duncan (Etobicoke North)
Dusseault
Eyking
Freeman
Garrison
Genest-Jourdain
Goodale
Groguhé
Harris (St. John's East)
Hyer
Julian
Lamoureux
Larose
Laverdière
LeBlanc (LaSalle—Émard)
Liu

Angus
Atamanenko
Ayala
Bennett
Bevington
Blanchette-Lamothe
Borg
Boutin-Sweet
Brisson
Caron
Cash
Chicoine
Choquette
Cleary
Cotler
Cullen
Davies (Vancouver East)
Dewar
Dionne Labelle
Doré Lefebvre
Dubourg
Duncan (Edmonton—Strathcona)
Easter
Freeland
Fry
Genest
Giguère
Gravelle
Harris (Scarborough Southwest)
Hsu
Jacob
Kellway
Lapointe
Latendresse
LeBlanc (Beauséjour)
Leslie
MacAulay

Mai
Martin
May
McGuinty
Michaud
Morin (Chicoutimi—Le Fjord)
Morin (Laurentides—Labelle)
Mulcair
Nantel
Nunez-Melo
Papillon
Pilon
Rafferty
Rathgeber
Raynault
Rousseau
Sandhu
Scott
Sgro
sor)
Sims (Newton—North Delta)
St-Denis
Sullivan
Toone
Turmel

Marston
Masse
McCallum
McKay (Scarborough—Guildwood)
Moore (Abitibi—Témiscamingue)
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Murray
Nicholls
Pacetti
Péclet
Quach
Rankin
Ravignat
Regan
Saganash
Scarpaleggia
Sellah
Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind-
Sitsabaiesan
Stewart
Thibeault
Trudeau
Valeriote — 122

CONTRE

Députés

Adler
Albas
Alexander
Allison
Ambrose
Anderson
Aspin
Bateman
Bergen
Bezan
Block
Braid
Brown (Leeds—Grenville)
Brown (Barrie)
Butt
Calkins
Carmichael
Chisu
Clarke
Crockatt
Davidson
Del Mastro
Dreeshen
Dykstra
Fantino
Findlay (Delta—Richmond East)
Fletcher
Gallant
Glover
Goodyear
Gourde
Harper
Hawn
Hiebert
Holder
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kerr
Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lebel
Leitch
Leung
Lukivski
MacKay (Central Nova)
Maguire

Aglukkaq
Albrecht
Allen (Tobique—Mactaquac)
Ambler
Anders
Ashfield
Baird
Benoit
Bernier
Blaney
Boughen
Breitkreuz
Brown (Newmarket—Aurora)
Bruinooge
Calandra
Cannan
Carrie
Chong
Clement
Daniel
Dechert
Devolin
Duncan (Vancouver Island North)
Falk
Fast
Finley (Haldimand—Norfolk)
Galipeau
Gill
Goguen
Gosal
Grewal
Harris (Cariboo—Prince George)
Hayes
Hillyer
James
Kenney (Calgary Southeast)
Komarnicki
Lauzon
Leaf
Lemieux
Lizon
Lumney
MacKenzie
Mayes

Initiatives ministérielles

McColeman	McLeod
Menegakis	Merrifield
Miller	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Nicholson	Norlock
Obhrai	O'Connor
Oliver	O'Neill Gordon
Opitz	O'Toole
Paradis	Payne
Poillievre	Preston
Rajotte	Reid
Rempel	Richards
Rickford	Ritz
Saxton	Schellenberger
Seeback	Shea
Shiple	Shory
Smith	Sopuck
Sorenson	Stanton
Storseth	Strahl
Sweet	Toet
Trost	Trottier
Truppe	Uppal
Valcourt	Van Kesteren
Van Loan	Vellacott
Wallace	Warawa
Warkentin	Watson
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)	
Weston (Saint John)	
Wilks	Williamson
Wong	Woodworth
Yelich	Young (Oakville)
Young (Vancouver South)	Zimmer — 148

PAIRÉS

Aucun

Le vice-président: Je déclare la motion n° 7 rejetée. Je déclare par conséquent la motion n° 8 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 12. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

• (1915)

(La motion n° 12, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 125)

POUR

Députés

Allen (Welland)	Angus
Ashton	Atamanenko
Aubin	Ayala
Bélangier	Bennett
Benskin	Bevington
Blanchette	Blanchette-Lamothe
Boivin	Borg
Boulerice	Boutin-Sweet
Brahmi	Brisson
Brosseau	Caron
Casey	Cash
Charlton	Chicoine
Chisholm	Choquette
Christopherson	Cleary
Côté	Cotler
Crowder	Cullen
Cuzner	Davies (Vancouver East)
Day	Dewar
Dion	Dionne Labelle
Donnelly	Doré Lefebvre
Dubé	Dubourg
Duncan (Etobicoke North)	Duncan (Edmonton—Strathcona)
Dusseau	Easter
Eyking	Freeland
Freeman	Fry
Garrison	Genest
Genest-Jourdain	Giguère

Goodale	Gravelle
Grogulé	Harris (Scarborough Southwest)
Harris (St. John's East)	Hsu
Hyer	Jacob
Julian	Kellway
Lamoureux	Lapointe
Larose	Latendresse
Laverdière	LeBlanc (Beauséjour)
LeBlanc (LaSalle—Émard)	Leslie
Liu	MacAulay
Mai	Marston
Martin	Masse
May	McCallum
McGuinty	McKay (Scarborough—Guildwood)
Michaud	Moore (Abitibi—Témiscamingue)
Morin (Chicoutimi—Le Fjord)	Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)
Morin (Laurentides—Labelle)	Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Mulcair	Murray
Nantel	Nicholls
Nunez-Melo	Pacetti
Papillon	Péclot
Pilon	Plamondon
Quach	Rafferty
Rankin	Rathgeber
Ravignat	Raynault
Regan	Rousseau
Saganash	Sandhu
Scarpaleggia	Scott
Sellah	Sgro
Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor)	
Sims (Newton—North Delta)	
Sitsabaiesan	St-Denis
Stewart	Sullivan
Thibeault	Toone
Trudeau	Turmel
Valeriote — 123	

CONTRE

Députés

Adler	Aglukkaq
Albas	Albrecht
Alexander	Allen (Tobique—Mactaquac)
Allison	Ambler
Ambrose	Anders
Anderson	Ashfield
Aspin	Baird
Bateman	Benoit
Bergen	Bernier
Bezan	Blaney
Block	Boughen
Braid	Breitkreuz
Brown (Leeds—Grenville)	Brown (Newmarket—Aurora)
Brown (Barrie)	Bruinooge
Butt	Calandra
Calkins	Cannan
Carmichael	Carrie
Chisu	Chong
Clarke	Clement
Crockatt	Daniel
Davidson	Dechert
Del Mastro	Devolin
Dreeschen	Duncan (Vancouver Island North)
Dykstra	Falk
Fantino	Fast
Findlay (Delta—Richmond East)	Finley (Haldimand—Norfolk)
Fletcher	Gallant
Gill	Glover
Goguen	Goodyear
Gosal	Gourde
Grewal	Harper
Harris (Cariboo—Prince George)	Hawn
Hayes	Hiebert
Hillyer	Hoback
Holder	James

Initiatives ministérielles

Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission) Kenney (Calgary Southeast)
 Kerr Komarnicki
 Kramp (Prince Edward—Hastings) Lauzon
 Lebel Leef
 Leitch Lemieux
 Leung Lizon
 Lukiwski Lunney
 MacKay (Central Nova) MacKenzie
 Maguire Mayes
 McColeman McLeod
 Menegakis Merrifield
 Miller Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
 Nicholson Norlock
 Obhrai O'Connor
 Oliver O'Neill Gordon
 Opitz O'Toole
 Paradis Payne
 Poilievre Preston
 Rajotte Reid
 Rempel Richards
 Rickford Ritz
 Saxton Schellenberger
 Seeback Shea
 Shipley Shory
 Smith Sopuck
 Sorenson Stanton
 Storsteth Strahl
 Sweet Toet
 Trost Trottier
 Truppe Uppal
 Valcourt Van Kesteren
 Van Loan Vellacott
 Wallace Warawa
 Warkentin Watson
 Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)
 Weston (Saint John) William
 Wilks Woodworth
 Wong Young (Oakville)
 Yelich Zimmer— 148
 Young (Vancouver South)

PAIRÉS

Aucun

Le vice-président: Je déclare la motion n° 12 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 13. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

• (1920)

(La motion n° 13, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 126)

POUR

Députés

Allen (Welland)	Angus
Ashton	Atamanenko
Aubin	Ayala
Bélangier	Bennett
Benskin	Bevington
Blanchette	Blanchette-Lamothe
Boivin	Borg
Boulerice	Boutin-Sweet
Brahmi	Brisson
Brosseau	Caron
Casey	Cash
Charlton	Chicoine
Chisholm	Choquette

Christopherson
 Côté
 Crowder
 Cuzner
 Day
 Dion
 Donnelly
 Dubé
 Duncan (Etobicoke North)
 Dusseault
 Eyking
 Freeman
 Garrison
 Genest-Jourdain
 Goodale
 Grogulé
 Harris (St. John's East)
 Hyer
 Julian
 Lamoureux
 Larose
 Laverdière
 LeBlanc (LaSalle—Émard)
 Liu
 Mai
 Martin
 May
 McGuinty
 Michaud
 Morin (Chicoutimi—Le Fjord)
 Morin (Laurentides—Labelle)
 Mulcair
 Nantel
 Nunez-Melo
 Papillon
 Pilon
 Quach
 Rankin
 Ravignat
 Regan
 Saganash
 Scarpaleggia
 Sellah
 Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor)
 Sims (Newton—North Delta)
 Sitsabaiesan
 Stewart
 Thibeault
 Trudeau
 Valeriote— 123

Cleary
 Cotler
 Cullen
 Davies (Vancouver East)
 Dewar
 Dionne Labelle
 Doré Lefebvre
 Dubourg
 Duncan (Edmonton—Strathcona)
 Easter
 Freeland
 Fry
 Genest
 Giguère
 Gravelle
 Harris (Scarborough Southwest)
 Hsu
 Jacob
 Kellway
 Lapointe
 Latendresse
 LeBlanc (Beauséjour)
 Leslie
 MacAulay
 Marston
 Masse
 McCallum
 McKay (Scarborough—Guildwood)
 Moore (Abitibi—Témiscamingue)
 Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)
 Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)
 Murray
 Nicholls
 Pacetti
 Péclet
 Plamondon
 Rafferty
 Rathgeber
 Raynault
 Rousseau
 Sandhu
 Scott
 Sgro
 Sullivan
 Toone
 Turmel

CONTRE

Députés

Adler	Aglukkaq
Albas	Albrecht
Alexander	Allen (Tobique—Mactaquac)
Allison	Amblar
Ambrose	Anders
Anderson	Ashfield
Aspin	Baird
Bateman	Benoit
Bergen	Bernier
Bezan	Blaney
Block	Bougen
Braid	Breitreuz
Brown (Leeds—Grenville)	Brown (Newmarket—Aurora)
Brown (Barrie)	Bruinooogee
Butt	Calandra
Calkins	Cannan
Carmichael	Carrie
Chisu	Chong
Clarke	Clement

Initiatives ministérielles

Crockatt	Daniel
Davidson	Dechert
Del Mastro	Devolin
Dreeshen	Duncan (Vancouver Island North)
Dykstra	Falk
Fantino	Fast
Findlay (Delta—Richmond East)	Finley (Haldimand—Norfolk)
Fletcher	Galipeau
Gallant	Gill
Glover	Goguen
Goodyear	Gosal
Gourde	Grewal
Harper	Harris (Cariboo—Prince George)
Hawn	Hayes
Hiebert	Hillyer
Hoback	Holder
James	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kenney (Calgary Southeast)	Kerr
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lauzon	Lebel
Leef	Leitch
Lemieux	Leung
Lukiwski	Lunney
MacKay (Central Nova)	MacKenzie
Maguire	Mayes
McColeman	McLeod
Menegakis	Merrifield
Miller	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Nicholson	Norlock
Obhrai	O'Connor
Oliver	O'Neill Gordon
Opitz	O'Toole
Paradis	Payne
Poillievre	Preston
Rajotte	Reid
Rempel	Richards
Rickford	Ritz
Saxton	Schellenberger
Seeback	Shea
Shipley	Shory
Smith	Sopuck
Sorenson	Stanton
Storseth	Strahl
Sweet	Toet
Trost	Trottier
Truppe	Uppal
Valcourt	Van Kesteren
Van Loan	Vellacott
Wallace	Warawa
Warkentin	Watson
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)	
Weston (Saint John)	
Wilks	Williamson
Wong	Woodworth
Yelich	Young (Oakville)
Young (Vancouver South)	Zimmer — 148

PAIRÉS

Aucun

Le vice-président: Je déclare la motion n° 13 rejetée.

[Français]

La mise aux voix porte sur la motion n° 36. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

• (1930)

(La motion n° 36, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 127)

POUR

Députés

Allen (Welland)	Angus
Ashton	Atamanenko
Aubin	Ayala
Bélangier	Bennett
Benskin	Bevington
Blanchette	Blanchette-Lamothe
Boivin	Borg
Boulerice	Boutin-Sweet
Brahmi	Brisson
Brosseau	Caron
Casey	Cash
Charlton	Chicoine
Chisholm	Choquette
Christopherson	Cleary
Côté	Cotler
Crowder	Cullen
Cuzner	Davies (Vancouver East)
Day	Dewar
Dion	Dionne Labelle
Donnelly	Doré Lefebvre
Dubé	Dubourg
Duncan (Etobicoke North)	Duncan (Edmonton—Strathcona)
Dusseau	Easter
Eyking	Freeland
Freeman	Fry
Garrison	Genest
Genest-Jourdain	Giguère
Godin	Goodale
Gravelle	Groguhé
Harris (Scarborough Southwest)	Harris (St. John's East)
Hsu	Hyer
Jacob	Kellway
Lamoureux	Lapointe
Larose	Latendresse
Laverdière	LeBlanc (Beauséjour)
LeBlanc (LaSalle—Énard)	Leslie
Liu	MacAulay
Mai	Marston
Martin	Masse
May	McCallum
McGuinty	McKay (Scarborough—Guildwood)
Michaud	Moore (Abitibi—Témiscamingue)
Morin (Chicoutimi—Le Fjord)	Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)	Mulcair
Murray	Nantel
Nicholls	Nunez-Melo
Pacetti	Papillon
Péclet	Pilon
Plamondon	Quach
Rafferty	Rankin
Ravignat	Raynault
Regan	Rousseau
Saganash	Sandhu
Scarpaleggia	Scott
Sellah	Sgro
Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor)	
Sims (Newton—North Delta)	
Sitsabaiesan	St-Denis
Stewart	Sullivan
Thibeault	Toone
Trudeau	Turmel
Valeriotte — 121	

CONTRE

Députés

Adler	Aglukkaq
Albas	Albrecht
Alexander	Allen (Tobique—Mactaquac)
Allison	Ambler

Initiatives ministérielles

Ambrose
Anderson
Aspin
Bateman
Bergen
Bezan
Block
Braid
Brown (Leeds—Grenville)
Brown (Barrie)
Butt
Calkins
Carmichael
Chisu
Clarke
Crockatt
Davidson
Del Mastro
Dreeshen
Dykstra
Fantino
Findlay (Delta—Richmond East)
Fletcher
Gallant
Glover
Goodyear
Gourde
Harper
Hawn
Hiebert
Hoback
James
Kenney (Calgary Southeast)
Komarnicki
Lauzon
Leef
Lemieux
Lizon
Lunney
MacKenzie
Mayes
McLeod
Merrifield
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Nicholson
Norlock
O'Connor
O'Neill Gordon
O'Toole
Payne
Preston
Rathgeber
Rempel
Rickford
Saxton
Seeback
Shipley
Smith
Sorenson
Storseth
Sweet
Trost
Truppe
Valcourt
Van Loan
Wallace
Warkentin
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)
Weston (Saint John)
Wilks
Wong
Yelich
Young (Vancouver South)

Anders
Ashfield
Baird
Benoit
Bernier
Blaney
Boughen
Breitkreuz
Brown (Newmarket—Aurora)
Bruinooge
Calandra
Cannan
Carrie
Chong
Clement
Daniel
Dechert
Devolin
Duncan (Vancouver Island North)
Falk
Fast
Finley (Haldimand—Norfolk)
Galipeau
Gill
Goguen
Gosal
Grewal
Harris (Cariboo—Prince George)
Hayes
Hillyer
Holder
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kerr
Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lebel
Leitch
Leung
Lukiwski
MacKay (Central Nova)
Maguire
McColeman
Menegakis
Miller

Obhrai
Oliver
Opitz
Paradis
Poilievre
Rajotte
Reid
Richards
Ritz
Schellenberger
Shea
Shory
Sopuck
Stanton
Strahl
Toet
Trottier
Uppal
Van Kesteren
Vellacott
Warawa
Watson

Williamson
Woodworth
Young (Oakville)
Zimmer — 150

PAIRÉS

Aucun

Le vice-président: Je déclare la motion n° 36 rejetée.

[Traduction]

Le vote suivant porte sur la motion n° 74. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

● (1935)

(La motion n° 74, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 128)

POUR

Députés

Allen (Welland)	Angus
Ashton	Atamanenko
Aubin	Ayala
Bélangier	Bennett
Benskin	Bevington
Blanchette	Blanchette-Lamothe
Boivin	Borg
Boulerice	Boutin-Sweet
Brahmi	Brisson
Brosseau	Caron
Casey	Cash
Charlton	Chicoine
Chisholm	Choquette
Christopherson	Cleary
Côté	Cotler
Crowder	Cullen
Cuzner	Davies (Vancouver East)
Day	Dewar
Dion	Dionne Labelle
Donnelly	Doré Lefebvre
Dubé	Dubourg
Duncan (Etobicoke North)	Duncan (Edmonton—Strathcona)
Dusseau	Easter
Eyking	Freeland
Freeman	Fry
Garrison	Genest
Genest-Jourdain	Giguère
Godin	Goodale
Gravelle	Groguhé
Harris (Scarborough Southwest)	Harris (St. John's East)
Hsu	Hyer
Jacob	Kellway
Lamoureux	Lapointe
Larose	Latendresse
Laverdière	LeBlanc (Beauséjour)
LeBlanc (LaSalle—Émard)	Leslie
Liu	MacAulay
Mai	Marston
Martin	Masse
May	McCallum
McGuinty	McKay (Scarborough—Guildwood)
Michaud	Moore (Abitibi—Témiscamingue)
Morin (Chicoutimi—Le Fjord)	Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)
Morin (Laurentides—Labelle)	Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Mulcair	Murray
Nantel	Nicholls
Nunez-Melo	Pacetti
Papillon	Péclat
Pilon	Plamondon
Quach	Rafferty
Rankin	Rathgeber
Ravignat	Raynault
Regan	Rousseau

Initiatives ministérielles

Saganash
Scarpaleggia
Sellah
Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor)
Sims (Newton—North Delta)
Sitsabaiesan
Stewart
Thibeault
Trudeau
Valeriote — 123

Sandhu
Scott
Sgro
St-Denis
Sullivan
Toone
Turmel

CONTRE

Députés

Adler
Albas
Alexander
Allison
Ambrose
Anderson
Aspin
Bateman
Bergen
Bezan
Block
Braid
Brown (Leeds—Grenville)
Brown (Barrie)
Butt
Calkins
Carmichael
Chisu
Clarke
Crockatt
Davidson
Del Mastro
Dreeshen
Dykstra
Fantino
Findlay (Delta—Richmond East)
Fletcher
Gallant
Glover
Goodyear
Gourde
Harper
Hawn
Hiebert
Hoback
James
Kenney (Calgary Southeast)
Komarnicki
Lauzon
Leef
Lemieux
Lizon
Lunney
MacKenzie
Mayes
McLeod
Merrifield
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Nicholson
Norlock
O'Connor
O'Neill Gordon
O'Toole
Payne
Preston
Reid
Richards
Ritz
Schellenberger
Shea
Shory
Sopuck
Stanton
Strahl
Toet
Trottier
Uppal
Van Kesteren
Vellacott
Warawa
Watson
Sky Country)
Weston (Saint John)
Williamson

Aglukkaq
Albrecht
Allen (Tobique—Mactaquac)
Ambler
Anders
Ashfield
Baird
Benoit
Bernier
Blaney
Boughen
Breitkreuz
Brown (Newmarket—Aurora)
Bruinooge
Calandra
Cannan
Carrie
Chong
Clement
Daniel
Dechert
Devolin
Duncan (Vancouver Island North)
Falk
Fast
Finley (Haldimand—Norfolk)
Galipeau
Gill
Goguen
Gosal
Grewal
Harris (Cariboo—Prince George)
Hayes
Hillyer
Holder
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kerr
Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lebel
Leitch
Leung
Lukiwski
MacKay (Central Nova)
Maguire
McColeman
Menegakis
Miller
Obhrai
Oliver
Opitz
Paradis
Poilievre
Rajotte
Rempel
Rickford
Saxton
Seeback
Shipley
Smith
Sorenson
Storseth
Sweet
Trost
Truppe
Valcourt
Van Loan
Wallace
Warkentin
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to
Wilks
Wong

Woodworth
Young (Oakville)
Zimmer — 149

Yelich
Young (Vancouver South)

PAIRÉS

Aucun

Le vice-président: Je déclare la motion n° 74 rejetée.

[*Français*]

La question porte sur la motion n° 138. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

● (1945)

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 129)

POUR

Députés

Allen (Welland)
Ashton
Aubin
Bélangier
Benskin
Blanchette
Boivin
Boulerice
Brahmi
Brosseau
Casey
Charlton
Chisholm
Christopherson
Côté
Crowder
Cuzner
Day
Dion
Donnelly
Dubé
Duncan (Etobicoke North)
Dusseau
Eyking
Freeman
Garrison
Genest-Jourdain
Godin
Gravelle
Harris (Scarborough Southwest)
Hsu
Jacob
Kellway

Angus
Atamanenko
Ayala
Bennett
Bevington
Blanchette-Lamothe
Borg
Boutin-Sweet
Brison
Caron
Cash
Chicoine
Choquette
Cleary
Cotler
Cullen
Davies (Vancouver East)
Dewar
Dionne Labelle
Doré Lefebvre
Dubourg
Duncan (Edmonton—Strathcona)
Easter
Freeland
Fry
Genest
Giguère
Goodale
Grogulé
Harris (St. John's East)
Hyer
Julian
Lamoureux

Initiatives ministérielles

Lapointe
Latendresse
LeBlanc (Beauséjour)
Leslie
MacAulay
Marston
Masse
McCallum
McKay (Scarborough—Guildwood)
Moore (Abitibi—Témiscamingue)
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Murray
Nicholls
Pacetti
Péclet
Quach
Rankin
Raynault
Rousseau
Sandhu
Scott
Sgro
Sims (Newton—North Delta)
St-Denis
Sullivan
Toone
Turmel

Larose
Laverdière
LeBlanc (LaSalle—Émard)
Liu
Mai
Martin
May
McGuinty
Michaud
Morin (Chicoutimi—Le Fjord)
Morin (Laurentides—Labelle)
Mulcair
Nantel
Nunez-Melo
Papillon
Pilon
Rafferty
Ravignat
Regan
Saganash
Scarpaleggia
Sellah
Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind-
sor)
Sitsabaiesan
Stewart
Thibeault
Trudeau
Valeriote — 122

Rathgeber
Rempel
Rickford
Saxton
Seeback
Shiple
Smith
Sorenson
Storseth
Sweet
Trost
Truppe
Valcourt
Van Loan
Wallace
Warkentin
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)
Weston (Saint John)
Wilks
Wong
Yelich
Young (Vancouver South)

Reid
Richards
Ritz
Schellenberger
Shea
Shory
Sopuck
Stanton
Strahl
Toet
Trotter
Uppal
Van Kesteren
Vellacott
Warawa
Watson
Williamson
Woodworth
Young (Oakville)
Zimmer — 150

PAIRÉS

Aucun

Le vice-président: Je déclare la motion n° 138 rejetée.

[Traduction]

Le vote porte sur la motion n° 9.

● (1955)

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 130)

POUR

Députés

Adler
Albas
Alexander
Allison
Ambrose
Anderson
Aspin
Bateman
Bergen
Bezan
Block
Braid
Brown (Leeds—Grenville)
Brown (Barrie)
Butt
Calkins
Carmichael
Chisu
Clarke
Crockatt
Davidson
Del Mastro
Dreeshen
Dykstra
Fantino
Findlay (Delta—Richmond East)
Fletcher
Gallant
Glover
Goodyear
Gourde
Harper
Hawn
Hiebert
Hoback
James
Kenney (Calgary Southeast)
Komarnicki
Lauzon
Leaf
Lemieux
Lizon
Lunney
MacKenzie
Mayes
McLeod
Merrifield
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Nicholson
Norlock
O'Connor
O'Neill Gordon
O'Toole
Payne
Preston

Aglukkaq
Albrecht
Allen (Tobique—Mactaquac)
Ambler
Anders
Ashfield
Baird
Benoit
Bernier
Blaney
Boughen
Breitkreuz
Brown (Newmarket—Aurora)
Bruinooge
Calandra
Cannan
Carrie
Chong
Clement
Daniel
Dechert
Devolin
Duncan (Vancouver Island North)
Falk
Fast
Finley (Haldimand—Norfolk)
Galipeau
Gill
Goguen
Gosal
Grewal
Harris (Cariboo—Prince George)
Hayes
Hillyer
Holder
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kerr
Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lebel
Leitch
Leung
Lukowski
MacKay (Central Nova)
Maguire
McColeman
Menegakis
Miller
Obhrai
Oliver
Opitz
Paradis
Poilievre
Rajotte

Allen (Welland)
Ashton
Aubin
Bélanger
Benskin
Blanchette
Boivin
Boulerice
Brahmi
Brosseau
Casey
Charlton
Chisholm
Christopherson
Côté
Crowder
Cuzner
Day
Dion
Donnelly
Dubé
Duncan (Etobicoke North)
Dusseau
Eyking
Freeman
Garrison
Genest-Jourdain
Godin
Gravelle
Harris (Scarborough Southwest)
Hsu
Jacob
Kellway
Lapointe
Latendresse
LeBlanc (Beauséjour)

Angus
Atamanenko
Ayala
Bennett
Bevington
Blanchette-Lamothe
Borg
Boutin-Sweet
Brison
Caron
Cash
Chicoine
Choquette
Cleary
Cotler
Cullen
Davies (Vancouver East)
Dewar
Dionne Labelle
Doré Lefebvre
Dubourg
Duncan (Edmonton—Strathcona)
Easter
Freeland
Fry
Genest
Giguère
Goodale
Groguhé
Harris (St. John's East)
Hyer
Julian
Lamoureux
Larose
Laverdière
LeBlanc (LaSalle—Émard)

Initiatives ministérielles

Leslie	Liu	Ritz	Saxton
MacAulay	Mai	Schellenberger	Seeback
Marston	Martin	Shea	Shipley
Masse	May	Shory	Smith
McCallum	McGuinty	Sopuck	Sorenson
McKay (Scarborough—Guildwood)	Michaud	Stanton	Storseth
Moore (Abitibi—Témiscamingue)	Morin (Chicoutimi—Le Fjord)	Strahl	Sweet
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)	Morin (Laurentides—Labelle)	Toet	Trost
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)	Mulcair	Trottier	Truppe
Murray	Nantel	Uppal	Valcourt
Nicholls	Nunez-Melo	Van Kesteren	Van Loan
Pacetti	Papillon	Vellacott	Wallace
Péclet	Pilon	Warawa	Warkentin
Plamondon	Quach	Watson	Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to
Rafferty	Rankin	Sky Country)	Wilks
Rathgeber	Ravignat	Weston (Saint John)	Wong
Raynault	Regan	Williamson	Wong
Rousseau	Saganash	Woodworth	Yelich
Sandhu	Scarpaleggia	Young (Oakville)	Young (Vancouver South)
Scott	Sellah	Zimmer — 149	
Sgro	Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind-		
sor)	Sitsabaiesan		
Sims (Newton—North Delta)	Stewart		
St-Denis	Thibeault		
Sullivan	Trudeau		
Toone	Valeriote — 124		
Turmel			

CONTRE

Députés

Adler	Aglukkaq
Albas	Albrecht
Alexander	Allen (Tobique—Mactaquac)
Allison	Ambler
Ambrose	Anders
Anderson	Ashfield
Aspin	Baird
Bateman	Benoit
Bergen	Bernier
Bezan	Blaney
Block	Boughen
Braid	Breitkreuz
Brown (Leeds—Grenville)	Brown (Newmarket—Aurora)
Brown (Barrie)	Bruinooze
Butt	Calandra
Calkins	Cannan
Carmichael	Carrie
Chisu	Chong
Clarke	Clement
Crockatt	Daniel
Davidson	Dechert
Del Mastro	Devolin
Dreeshen	Duncan (Vancouver Island North)
Dykstra	Falk
Fantino	Fast
Findlay (Delta—Richmond East)	Finley (Haldimand—Norfolk)
Fletcher	Galipeau
Gallant	Gill
Glover	Goguen
Goodyear	Gosal
Gourde	Grewal
Harper	Harris (Cariboo—Prince George)
Hawn	Hayes
Hiebert	Hillyer
Hoback	Holder
James	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kenney (Calgary Southeast)	Kerr
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lauzon	Lebel
Leef	Leitch
Lemieux	Leung
Lizon	Lukiwski
Lunney	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Maguire
Mayes	McColeman
McLeod	Menegakis
Merrifield	Miller
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Nicholson	Obhrai
Norlock	Oliver
O'Connor	Opitz
O'Neill Gordon	Paradis
O'Toole	Poilievre
Payne	Rajotte
Preston	Rempel
Reid	Rickford
Richards	

Aucun

PAIRÉS**Le vice-président:** Je déclare la motion n° 9 rejetée.

[Français]

Le prochain vote porte sur la motion n° 28. Le vote sur cette motion s'applique également à la motion n° 38.

● (2000)

[Traduction]

[Avant que le greffier n'annonce le résultat du vote:]

Mme Elizabeth May: Monsieur le Président, en tentant désespérément de prendre la parole sur l'amendement que je propose, j'ai voté par mégarde contre mon propre amendement, qui vise à ce qu'il n'y ait pas de votes par anticipation le dimanche. Le député de Thunder Bay—Superior-Nord et moi-même sommes en faveur de cet amendement et nous voulons que notre vote soit consigné en conséquence.

Le vice-président: C'est acceptable.

[Français]

(La motion n° 28, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 131)

POUR

Députés

May

Hyer
Rathgeber — 3**CONTRE**

Députés

Adler	Aglukkaq
Albas	Albrecht
Alexander	Allen (Welland)
Allen (Tobique—Mactaquac)	Allison
Ambler	Ambrose
Anders	Anderson
Angus	Ashfield
Ashton	Aspin
Atamanenko	Aubin
Ayala	Baird
Bateman	Bélangier
Bennett	Benoit
Benskin	Bergen

Bernier	Bevington
Bezan	Blanchette
Blanchette-Lamothe	Blaney
Block	Boivin
Borg	Boughen
Boulerice	Boutin-Sweet
Brahmi	Braid
Brison	Brosseau
Brown (Leeds—Grenville)	Brown (Newmarket—Aurora)
Brown (Barrie)	Bruinooge
Butt	Calandra
Calkins	Cannan
Carmichael	Caron
Carrie	Casey
Cash	Charlton
Chicoine	Chisholm
Chisu	Chong
Choquette	Christopherson
Clarke	Cleary
Clement	Côté
Cotler	Crockatt
Crowder	Cullen
Cuzner	Daniel
Davidson	Davies (Vancouver East)
Day	Dechert
Del Mastro	Devolin
Dewar	Dion
Dionne Labelle	Donnelly
Doré Lefebvre	Dreeschen
Dubé	Dubourg
Duncan (Vancouver Island North)	Duncan (Etobicoke North)
Duncan (Edmonton—Strathcona)	Dusseauit
Dykstra	Easter
Eyking	Falk
Fantino	Fast
Findlay (Delta—Richmond East)	Finley (Haldimand—Norfolk)
Fletcher	Freeland
Freeman	Fry
Galipeau	Gallant
Garrison	Genest
Genest-Jourdain	Giguère
Gill	Glover
Godin	Goguen
Goodale	Goodyear
Gosal	Gourde
Gravelle	Grewal
Groguhé	Harper
Harris (Scarborough Southwest)	Harris (St. John's East)
Harris (Cariboo—Prince George)	Hawn
Hayes	Hiebert
Hillyer	Hoback
Holder	Hsu
Jacob	James
Julian	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kellway	Kenney (Calgary Southeast)
Kerr	Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lamoureux
Lapointe	Larose
Latendresse	Lauzon
Lavardière	Lebel
LeBlanc (Beauséjour)	LeBlanc (LaSalle—Émard)
Leef	Leitch
Lemieux	Leslie
Leung	Liu
Lizon	Lukiwski
Lunney	MacAulay
MacKay (Central Nova)	MacKenzie
Maguire	Mai
Marston	Martin
Masse	Mayes
McCallum	McColeman
McGuinty	McKay (Scarborough—Guildwood)
McLeod	Menegakis
Merrifield	Michaud
Miller	Moore (Abitibi—Témiscamingue)
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Morin (Chicoutimi—Le Fjord)	
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)	Morin (Laurentides—Labelle)
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)	Mulcair
Murray	Nantel
Nicholls	Nicholson
Norlock	Nunez-Melo
Obhrai	O'Connor
Oliver	O'Neill Gordon
Opitz	O'Toole
Pacetti	Papillon
Paradis	Payne
Péclet	Pilon
Poillievre	Preston

Initiatives ministérielles

Quach	Rafferty
Rajotte	Rankin
Ravignat	Raynault
Regan	Reid
Rempel	Richards
Rickford	Ritz
Rousseau	Saganash
Sandhu	Saxton
Scarpaleggia	Schellenberger
Scott	Seeback
Sellah	Sgro
Shea	ShIPLEY
Shory (sor)	Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind- sor)
Sims (Newton—North Delta)	Sitsabaiesan
Smith	Sopuck
Sorenson	Stanton
St-Denis	Stewart
Storseth	Strahl
Sullivan	Sweet
Thibeault	Toet
Toone	Trost
Trottier	Trudeau
Truppe	Turmel
Uppal	Valcourt
Valeriotte	Van Kesteren
Van Loan	Vellacott
Wallace	Warawa
Warkentin	Watson
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)	
Weston (Saint John)	
Wilks	Williamson
Wong	Woodworth
Yelich	Young (Oakville)
Young (Vancouver South)	Zimmer — 268

PAIRÉS

Aucun

Le vice-président: Je déclare la motion n° 28 rejetée.

Je déclare donc la motion n° 38 rejetée.

[Traduction]

Le vote suivant porte sur la motion n° 46.

● (2010)

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 132)

POUR

Députés

Allen (Welland)	Angus
Ashton	Atamanenko
Aubin	Ayala
Bélangier	Bennett
Benskin	Bevington
Blanchette	Blanchette-Lamothe
Boivin	Borg
Boulerice	Boutin-Sweet
Brahmi	Brison
Brosseau	Caron
Casey	Cash
Charlton	Chicoine
Chisholm	Choquette
Christopherson	Cleary
Côté	Cotler
Crowder	Cullen
Cuzner	Davies (Vancouver East)
Day	Dewar
Dion	Dionne Labelle
Donnelly	Doré Lefebvre

Initiatives ministérielles

Dubé	Dubourg	Lizon	Lukiwski
Duncan (Etobicoke North)	Duncan (Edmonton—Strathcona)	Lunney	MacKay (Central Nova)
Dusseau	Easter	MacKenzie	Maguire
Eyking	Freeland	Mayes	McColeman
Freeman	Fry	McLeod	Menegakis
Garrison	Genest	Merrifield	Miller
Genest-Jourdain	Giguère	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Godin	Goodale	Nicholson	
Gravelle	Grogulé	Norlock	Obhrai
Harris (Scarborough Southwest)	Harris (St. John's East)	O'Connor	Oliver
Hsu	Hyer	O'Neill Gordon	Opitz
Jacob	Julian	O'Toole	Paradis
Kellway	Lamoureux	Payne	Poillievre
Lapointe	Larose	Preston	Rajotte
Latendresse	Laverdière	Reid	Rempel
LeBlanc (Beauséjour)	LeBlanc (LaSalle—Émard)	Richards	Rickford
Leslie	Liu	Ritz	Saxton
MacAulay	Mai	Schellenberger	Seeback
Marston	Martin	Shea	Shipley
Masse	May	Shory	Smith
McCallum	McGuinty	Sopuck	Sorenson
McKay (Scarborough—Guildwood)	Michaud	Stanton	Storseth
Moore (Abitibi—Témiscamingue)	Morin (Chicoutimi—Le Fjord)	Strahl	Sweet
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)	Morin (Laurentides—Labelle)	Toet	Trost
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)	Mulcair	Trottier	Truppe
Murray	Nantel	Uppal	Valcourt
Nicholls	Nunez-Melo	Van Kesteren	Van Loan
Pacetti	Papillon	Vellacott	Wallace
Péclet	Pilon	Warawa	Warkentin
Plamondon	Quach	Watson	Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to
Rafferty	Rankin	Sky Country)	Wilks
Rathgeber	Ravignat	Weston (Saint John)	Wong
Raynault	Regan	Williamson	Yelich
Rousseau	Saganash	Woodworth	Young (Vancouver South)
Sandhu	Scarpaleggia	Young (Oakville)	
Scott	Sellah	Zimmer — 149	
Sgro	Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind-		
sor)			
Sims (Newton—North Delta)	Sitsabaiesan		
St-Denis	Stewart		
Sullivan	Thibeault		
Toone	Trudeau		
Turmel	Valeriotte — 124		

CONTRE

Députés

Adler	Aglukkaq
Albas	Albrecht
Alexander	Allen (Tobique—Mactaquac)
Allison	Ambler
Ambrose	Anders
Anderson	Ashfield
Aspin	Baird
Bateman	Benoit
Bergen	Bernier
Bezan	Blaney
Block	Boughen
Braid	Breitkreuz
Brown (Leeds—Grenville)	Brown (Newmarket—Aurora)
Brown (Barrie)	Bruinooge
Butt	Calandra
Calkins	Cannan
Carmichael	Carrie
Chisu	Chong
Clarke	Clement
Crockatt	Daniel
Davidson	Dechert
Del Mastro	Devolin
Dreeshen	Duncan (Vancouver Island North)
Dykstra	Falk
Fantino	Fast
Findlay (Delta—Richmond East)	Finley (Haldimand—Norfolk)
Fletcher	Galipeau
Gallant	Gill
Glover	Goguen
Goodyear	Gosal
Gourde	Grewal
Harper	Harris (Cariboo—Prince George)
Hawn	Hayes
Hiebert	Hillyer
Hoback	Holder
James	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kenney (Calgary Southeast)	Kerr
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lauzon	Lebel
Leef	Leitch
Lemieux	Leung

PAIRÉS

Aucun

Le vice-président: Je déclare la motion n° 46 rejetée.

[*Français*]

Le prochaine vote porte sur la motion n° 47.

● (2015)

(La motion n° 47, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(*Vote n° 133*)

POUR

Députés

Allen (Welland)	Angus
Ashton	Atamanenko
Aubin	Ayala
Bélangier	Bennett
Benskin	Bevington
Blanchette	Blanchette-Lamothe
Boivin	Borg
Boulerice	Boutin-Sweet
Brahmi	Brousseau
Caron	Casey
Cash	Charlton
Chicoine	Chisholm
Choquette	Christopherson
Cleary	Côté
Cotler	Crowder
Cullen	Cuzner
Davies (Vancouver East)	Day
Dewar	Dion
Dionne Labelle	Donnelly
Doré Lefebvre	Dubé
Dubourg	Duncan (Etobicoke North)

Initiatives ministérielles

Duncan (Edmonton—Strathcona)	Dusseault	Lunney	MacKay (Central Nova)
Easter	Eyking	MacKenzie	Maguire
Freeland	Freeman	Mayes	McColeman
Fry	Garrison	McLeod	Menegakis
Genest	Genest-Jourdain	Merrifield	Miller
Giguère	Godin	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Goodale	Gravelle	Nicholson	
Grogoué	Harris (Scarborough Southwest)	Norlock	Obhrai
Harris (St. John's East)	Hsu	O'Connor	Oliver
Hyer	Jacob	O'Neill Gordon	Opitz
Julian	Kellway	O'Toole	Paradis
Lamoureux	Lapointe	Payne	Poilievre
Larose	Latendresse	Preston	Rajotte
Laverdière	LeBlanc (Beauséjour)	Reid	Rempel
LeBlanc (LaSalle—Émard)	Leslie	Richards	Rickford
Liu	MacAulay	Ritz	Saxton
Mai	Marston	Schellenberger	Seeback
Martin	Masse	Shea	Shiple
May	McCallum	Shory	Smith
McGuinty	McKay (Scarborough—Guildwood)	Sopuck	Sorenson
Michaud	Moore (Abitibi—Témiscamingue)	Stanton	Storseth
Morin (Chicoutimi—Le Fjord)	Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)	Strahl	Sweet
Morin (Laurentides—Labelle)	Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)	Toet	Trost
Mulcair	Murray	Trotter	Truppe
Nantel	Nicholls	Uppal	Valcourt
Nunez-Melo	Pacetti	Van Kesteren	Van Loan
Papillon	Péclet	Vellacott	Wallace
Pilon	Plamondon	Warawa	Warkentin
Quach	Rafferty	Watson	Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to
Rankin	Rathgeber	Sky Country)	Wilks
Ravignat	Raynault	Weston (Saint John)	Wong
Regan	Rousseau	Williamson	Yelich
Saganash	Sandhu	Woodworth	Young (Vancouver South)
Scarpaleggia	Scott	Young (Oakville)	
Sellah	Sgro	Zimmer — 149	
Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor)	St-Denis		
Sims (Newton—North Delta)	Sullivan		
Sitsabaiesan	Toone		
Stewart	Turmel		
Thibeault			
Trudeau			
Valeriote — 123			

CONTRE

Députés

Adler	Aglukkaq
Albas	Albrecht
Alexander	Allen (Tobique—Mactaquac)
Allison	Ambler
Ambrose	Anders
Anderson	Ashfield
Aspin	Baird
Bateman	Benoit
Bergen	Bernier
Bezan	Blaney
Block	Boughen
Braid	Breitkreuz
Brown (Leeds—Grenville)	Brown (Newmarket—Aurora)
Brown (Barrie)	Bruinooge
Butt	Calandra
Calkins	Cannan
Carmichael	Carrie
Chisu	Chong
Clarke	Clement
Crockatt	Daniel
Davidson	Dechert
Del Mastro	Devolin
Dreeshen	Duncan (Vancouver Island North)
Dykstra	Falk
Fantino	Fast
Findlay (Delta—Richmond East)	Finley (Haldimand—Norfolk)
Fletcher	Galipeau
Gallant	Gill
Glover	Goguen
Goodyear	Gosal
Gourde	Grewal
Harper	Harris (Cariboo—Prince George)
Hawn	Hayes
Hiebert	Hillyer
Hoback	Holder
James	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kenney (Calgary Southeast)	Kerr
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lauzon	Lebel
Leef	Leitch
Lemieux	Leung
Lizon	Lukiwski

PAIRÉS

Aucun

Le vice-président: Je déclare la motion n° 47 rejetée.*[Traduction]*

Le vote porte maintenant sur la motion n° 48.

● (2025)

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 134)

POUR

Députés

Allen (Welland)	Angus
Ashton	Atamanenko
Aubin	Ayala
Bélangier	Bennett
Benskin	Bevington
Blanchette	Blanchette-Lamothe
Boivin	Borg
Boulerice	Boutin-Sweet
Brahmi	Brison
Brosseau	Caron
Casey	Cash
Charlton	Chicoine
Chisholm	Choquette
Christopherson	Cleary
Côté	Cotler
Crowder	Cullen
Cuzner	Davies (Vancouver East)
Day	Dewar
Dion	Dionne Labelle
Donnelly	Doré Lefebvre
Dubé	Dubourg
Duncan (Etobicoke North)	Duncan (Edmonton—Strathcona)
Dusseault	Easter

Initiatives ministérielles

Eyking	Freeland
Freeman	Fry
Garrison	Genest
Genest-Jourdain	Giguère
Godin	Goodale
Gravelle	Grogué
Harris (Scarborough Southwest)	Harris (St. John's East)
Hsu	Hyer
Jacob	Julian
Kellway	Lamoureux
Lapointe	Larose
Latendresse	Laverdière
LeBlanc (Beausejour)	LeBlanc (LaSalle—Énard)
Leslie	Liu
MacAulay	Mai
Marston	Martin
Masse	May
McCallum	McGuinty
McKay (Scarborough—Guildwood)	Michaud
Moore (Abitibi—Témiscamingue)	Morin (Chicoutimi—Le Fjord)
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)	Morin (Laurentides—Labelle)
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)	Mulcair
Murray	Nantel
Nicholls	Nunez-Melo
Pacetti	Papillon
Péclet	Pilon
Plamondon	Quach
Rafferty	Rankin
Rathgeber	Ravignat
Raynault	Regan
Rousseau	Saganash
Sandhu	Scarpaleggia
Scott	Sellah
Sgro	Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind- sor)
Sims (Newton—North Delta)	Sitsabaiesan
St-Denis	Stewart
Sullivan	Thibeault
Toone	Trudeau
Turnel	Valeriote — 124

CONTRE

Députés

Adler	Aglukkaq
Albas	Albrecht
Alexander	Allen (Tobique—Mactaquac)
Allison	Ambler
Ambrose	Anders
Anderson	Ashfield
Aspin	Baird
Bateman	Benoit
Bergen	Bernier
Bezan	Blaney
Block	Boughen
Braid	Breitkreuz
Brown (Leeds—Grenville)	Brown (Newmarket—Aurora)
Brown (Barrie)	Bruinooge
Butt	Calandra
Calkins	Cannan
Carmichael	Carrie
Chisu	Chong
Clarke	Clement
Crockatt	Daniel
Davidson	Dechert
Del Mastro	Devolin
Dreeshen	Duncan (Vancouver Island North)
Dykstra	Falk
Fantino	Fast
Findlay (Delta—Richmond East)	Finley (Haldimand—Norfolk)
Fletcher	Galipeau
Gallant	Gill
Glover	Goguen
Goodyear	Gosal
Gourde	Grewal
Harper	Harris (Cariboo—Prince George)
Hawn	Hayes
Hiebert	Hillyer
Hoback	Holder
James	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kenney (Calgary Southeast)	Kerr
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lauzon	Lebel
Leef	Leitch
Lemieux	Leung
Lizon	Lukiwski
Lunney	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Maguire

Mayes	McColeman
McLeod	Menegakis
Merrifield	Miller
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Nicholson	
Norlock	Obhrai
O'Connor	Oliver
O'Neill Gordon	Opitz
O'Toole	Paradis
Payne	Poillievre
Preston	Rajotte
Reid	Rempel
Richards	Rickford
Ritz	Saxton
Schellenberger	Seeback
Shea	Shipley
Shory	Smith
Sopuck	Sorenson
Stanton	Storseth
Strahl	Sweet
Toet	Trost
Trottier	Truppe
Uppal	Valcourt
Van Kesteren	Van Loan
Wallace	Warawa
Warkentin	Watson
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)	
Weston (Saint John)	
Wilks	Williamson
Wong	Woodworth
Young (Oakville)	Young (Vancouver South)
Zimmer — 147	

PAIRÉS

Aucun

Le vice-président: Je déclare la motion n° 48 rejetée.

[Français]

Le prochain vote porte sur la motion n° 49.

● (2030)

(La motion n° 49, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 135)

POUR

Députés

Allen (Welland)	Angus
Ashton	Atamanenko
Aubin	Ayala
Bélanger	Bennett
Benskin	Bevington
Blanchette	Blanchette-Lamothe
Boivin	Borg
Boulerice	Boutin-Sweet
Brahmi	Brisson
Brosseau	Caron
Casey	Cash
Charlton	Chicoine
Chisholm	Choquette
Christopherson	Cleary
Côté	Cotler
Crowder	Cullen
Cuzner	Davies (Vancouver East)
Day	Dewar
Dion	Dionne Labelle
Donnelly	Doré Lefebvre
Dubé	Dubourg
Duncan (Etobicoke North)	Duncan (Edmonton—Strathcona)
Dusseault	Easter
Eyking	Freeland
Freeman	Fry
Garrison	Genest

Initiatives ministérielles

Genest-Jourdain	Giguère	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Godin	Goodale	Nicholson	
Gravelle	Grogoué	Norlock	Obhrai
Harris (Scarborough Southwest)	Harris (St. John's East)	O'Connor	Oliver
Hsu	Hyer	O'Neill Gordon	Opitz
Jacob	Julian	O'Toole	Paradis
Kellway	Lamoureux	Payne	Poillievre
Lapointe	Larose	Preston	Rajotte
Latendresse	Laverdière	Reid	Rempel
LeBlanc (Beauséjour)	LeBlanc (LaSalle—Émard)	Richards	Rickford
Leslie	Liu	Ritz	Saxton
MacAulay	Mai	Schellenberger	Seeback
Marston	Martin	Shea	Shiple
Masse	May	Shory	Smith
McCallum	McGuinty	Sopuck	Sorenson
McKay (Scarborough—Guildwood)	Michaud	Stanton	Storseth
Moore (Abitibi—Témiscamingue)	Morin (Chicoutimi—Le Fjord)	Strahl	Sweet
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)	Morin (Laurentides—Labelle)	Toet	Trost
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)	Mulcair	Trottier	Truppe
Murray	Nantel	Uppal	Valcourt
Nicholls	Nunez-Melo	Van Kesteren	Van Loan
Pacetti	Papillon	Vellacott	Wallace
Pécllet	Pilon	Warawa	Warkentin
Plamondon	Quach	Watson	Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to
Rafferty	Rankin	Sky Country)	
Rathgeber	Ravignat	Weston (Saint John)	Wilks
Raynault	Regan	Williamson	Wong
Rousseau	Saganash	Woodworth	Young (Oakville)
Sandhu	Scarpaleggia	Young (Vancouver South)	Zimmer — 148
Scott	Sellah		
Sgro	Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind-		
sor)			
Sims (Newton—North Delta)	Sitsabaiesan		
St-Denis	Stewart		
Sullivan	Thibeault		
Toone	Trudeau		
Turmel	Valeriote — 124		

CONTRE

Députés

Adler	Aglukkaq
Albas	Albrecht
Alexander	Allen (Tobique—Mactaquac)
Allison	Ambler
Ambrose	Anders
Anderson	Ashfield
Aspin	Baird
Bateman	Benoit
Bergen	Bernier
Bezan	Blaney
Block	Boughen
Braid	Breitkreuz
Brown (Leeds—Grenville)	Brown (Newmarket—Aurora)
Brown (Barrie)	Bruinooge
Butt	Calandra
Calkins	Cannan
Carmichael	Carrie
Chisu	Chong
Clarke	Clement
Crockatt	Daniel
Davidson	Dechert
Del Mastro	Devolin
Dreeshen	Duncan (Vancouver Island North)
Dykstra	Falk
Fantino	Fast
Findlay (Delta—Richmond East)	Finley (Haldimand—Norfolk)
Fletcher	Galipeau
Gallant	Gill
Glover	Goguen
Goodyear	Gosal
Gourde	Grewal
Harper	Harris (Cariboo—Prince George)
Hawn	Hayes
Hiebert	Hillyer
Hoback	Holder
James	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kenney (Calgary Southeast)	Kerr
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lauzon	Lebel
Leef	Leitch
Lemieux	Leung
Lizon	Lukowski
Lunney	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Maguire
Mayes	McColeman
McLeod	Menegakis
Merrifield	Miller

PAIRÉS

Aucun

Le vice-président: Je déclare la motion n^o 49 rejetée.

● (2035)

[Traduction]

L'hon. Pierre Poillievre (ministre d'État (Réforme démocratique), PCC) propose que le projet de loi, modifié, soit agréé à l'étape du rapport avec d'autres amendements.

Le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

[Et cinq députés ou plus s'étant levés:]

● (2040)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

*Initiatives ministérielles**(Vote n° 136)***POUR**

Députés

Adler	Aglukkaq
Albas	Albrecht
Alexander	Allen (Tobique—Mactaquac)
Allison	Ambler
Ambrose	Anders
Anderson	Ashfield
Aspin	Baird
Bateman	Benoit
Bergen	Bernier
Bezan	Blaney
Block	Boughen
Braid	Breitkreuz
Brown (Leeds—Grenville)	Brown (Newmarket—Aurora)
Brown (Barrie)	Bruinooge
Butt	Calandra
Calkins	Cannan
Carmichael	Carrie
Chisu	Chong
Clarke	Clement
Crockatt	Daniel
Davidson	Dechert
Del Mastro	Devolin
Dreeshen	Duncan (Vancouver Island North)
Dykstra	Falk
Fantino	Fast
Findlay (Delta—Richmond East)	Finley (Haldimand—Norfolk)
Fletcher	Galipeau
Gallant	Gill
Glover	Goguen
Goodyear	Gosal
Gourde	Grewal
Harper	Harris (Cariboo—Prince George)
Hawn	Hayes
Hiebert	Hillyer
Hoback	Holder
James	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kenney (Calgary Southeast)	Kerr
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lauzon	Lebel
Leef	Leitch
Lemieux	Leung
Lizon	Lukiwski
Lunney	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Maguire
Mayes	McColeman
McLeod	Menegakis
Merrifield	Miller
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Nicholson	
Norlock	Obhrai
O'Connor	Oliver
O'Neill Gordon	Opitz
O'Toole	Paradis
Payne	Poilievre
Preston	Rajotte
Reid	Rempel
Richards	Rickford
Ritz	Saxton
Schellenberger	Seeback
Shea	Shiple
Shory	Smith
Sopuck	Sorenson
Stanton	Storseth
Strahl	Sweet
Toet	Trost
Trottier	Truppe
Uppal	Valcourt
Van Kesteren	Van Loan
Vellacott	Wallace
Warawa	Warkentin
Watson	Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)
Weston (Saint John)	Wilks
Williamson	Wong
Woodworth	Young (Oakville)
Young (Vancouver South)	Zimmer — 148

CONTRE

Députés

Allen (Welland)	Angus
Ashton	Atamanenko

Aubin	Ayala
Bélangier	Bennett
Benskin	Bevington
Blanchette	Blanchette-Lamothe
Boivin	Borg
Boulerice	Boutin-Sweet
Brahmi	Brison
Brosseau	Caron
Casey	Cash
Charlton	Chicoine
Chisholm	Choquette
Christopherson	Cleary
Côté	Cotler
Crowder	Cullen
Cuzner	Davies (Vancouver East)
Day	Dewar
Dion	Dionne Labelle
Donnelly	Doré Lefebvre
Dubé	Dubourg
Duncan (Etobicoke North)	Duncan (Edmonton—Strathcona)
Dusseau	Easter
Eyking	Freeland
Freeman	Fry
Garrison	Genest
Genest-Jourdain	Giguère
Godin	Goodale
Gravelle	Groguhé
Harris (Scarborough Southwest)	Harris (St. John's East)
Hsu	Hyer
Jacob	Julian
Kellway	Lamoureux
Lapointe	Larose
Latendresse	Laverdière
LeBlanc (Beauséjour)	LeBlanc (LaSalle—Énard)
Leslie	Liu
MacAulay	Mai
Marston	Martin
Masse	May
McCallum	McGuinty
McKay (Scarborough—Guildwood)	Michaud
Moore (Abitibi—Témiscamingue)	Morin (Chicoutimi—Le Fjord)
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)	Morin (Laurentides—Labelle)
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)	Mulcair
Murray	Nantel
Nicholls	Nunez-Melo
Pacetti	Papillon
Péclet	Pilon
Plamondon	Quach
Rafferty	Rankin
Rathgeber	Ravignat
Raynault	Regan
Rousseau	Saganash
Sandhu	Scarpaleggia
Scott	Sellah
Sgro	Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind-
son)	
Sims (Newton—North Delta)	Sitsabaiesan
St-Denis	Stewart
Sullivan	Thibeault
Toone	Trudeau
Turmel	Valeriote — 124

PAIRÉS

Aucun

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

[Français]

LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DANS LA ZONE EXTRACÔTIÈRE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 8 mai, de la motion portant que le projet de loi C-5, Loi modifiant la Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada—Terre-Neuve et la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada—Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et d'autres lois, et comportant d'autres mesures, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le vice-président: La Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-5.

● (2050)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 137)

POUR

Députés

Adler	Aglukkaq
Albas	Albrecht
Alexander	Allen (Welland)
Allen (Tobique—Mactaquac)	Allison
Ambler	Ambrose
Anders	Anderson
Angus	Ashfield
Ashton	Aspin
Atamanenko	Aubin
Ayala	Baird
Bateman	Bélanger
Bennett	Benoit
Benskin	Bergen
Bernier	Bevington
Bezan	Blanchette
Blanchette-Lamothe	Blaney
Block	Boivin
Borg	Boughen
Boulerice	Boutin-Sweet
Brahmi	Braid
Breitkreuz	Brisson
Brousseau	Brown (Leeds—Grenville)
Brown (Newmarket—Aurora)	Brown (Barrie)
Bruinooge	Butt
Calandra	Calkins
Cannan	Carmichael
Caron	Carrie
Casey	Cash
Charlton	Chicoine
Chisholm	Chisu
Chong	Choquette
Christopherson	Clarke
Cleary	Clement
Côté	Cotler
Crockatt	Crowder
Cullen	Cuzner
Daniel	Davidson
Davies (Vancouver East)	Day
Dechert	Del Mastro
Devolin	Dewar
Dion	Dionne Labelle
Donnelly	Doré Lefebvre
Dreeshen	Dubé
Dubourg	Duncan (Vancouver Island North)
Duncan (Etobicoke North)	Duncan (Edmonton—Strathcona)
Dusseauil	Dykstra
Easter	Eyking
Falk	Fantino
Fast	Findlay (Delta—Richmond East)
Finley (Haldimand—Norfolk)	Fletcher
Freeland	Freeman
Fry	Galipeau
Gallant	Garrison
Genest	Genest-Jourdain
Giguère	Gill
Glover	Godin
Goguen	Goodale
Goodyear	Gosal
Gourde	Grewal
Groguhé	Harper

Initiatives ministérielles

Harris (Scarborough Southwest)	Harris (St. John's East)
Harris (Cariboo—Prince George)	Hawn
Hayes	Hiebert
Hillyer	Hoback
Holder	Hsu
Hyer	Jacob
James	Julian
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Kellway
Kenney (Calgary Southeast)	Kerr
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lamoureux	Lapointe
Larose	Latendresse
Lauzon	Lebel
LeBlanc (Beauséjour)	LeBlanc (LaSalle—Émard)
Leef	Leitch
Lemieux	Leslie
Leung	Liu
Lizon	Lukiwski
Lunney	MacAulay
MacKay (Central Nova)	MacKenzie
Maguire	Mai
Marston	Martin
Masse	May
Mayes	McCallum
McColeman	McGuinty
McKay (Scarborough—Guildwood)	McLeod
Menegakis	Merrifield
Michaud	Miller
Moore (Abitibi—Témiscamingue)	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Morin (Chicoutimi—Le Fjord)	Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)
Morin (Laurentides—Labelle)	Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Mulcair	Murray
Nantel	Nicholls
Nicholson	Norlock
Nunez-Melo	Obhrai
O'Connor	Oliver
O'Neill Gordon	Opitz
O'Toole	Pacetti
Papillon	Paradis
Payne	Pélet
Pilon	Poilievre
Preston	Quach
Rafferty	Rajotte
Rankin	Rathgeber
Ravignat	Raynault
Regan	Reid
Rempel	Richards
Rickford	Ritz
Rousseau	Saganash
Sandhu	Saxton
Scarpaleggia	Schellenberger
Scott	Seeback
Sellah	Sgro
Shea	Shipley
Shory (sor)	Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind-)
Sims (Newton—North Delta)	Sitsabaiesan
Smith	Sopuck
Sorenson	Stanton
St-Denis	Stewart
Storseth	Strahl
Sullivan	Sweet
Thibeault	Toet
Toone	Trost
Trottier	Trudeau
Truppe	Turmel
Uppal	Valcourt
Valeriote	Van Kesteren
Van Loan	Vellacott
Wallace	Warawa
Warkentin	Watson
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)	
Weston (Saint John)	
Wilks	Williamson
Wong	Woodworth
Young (Oakville)	Young (Vancouver South)
Zimmer — 269	

Article 52 du Règlement

CONTRE

Députés

Plamondon— 1

PAIRÉS

Aucun

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.
(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

DÉBAT D'URGENCE*[Traduction]***L'ENLÈVEMENT DE FILLES AU NIGERIA**

Le vice-président: La Chambre passe maintenant à l'étude d'une motion d'ajournement en vue de la discussion d'une affaire importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit l'enlèvement de filles au Nigeria.

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD) propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

— Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec la députée de Laurier—Sainte-Marie.

Monsieur le Président, les écoles devraient être un lieu où les enfants peuvent apprendre et aspirer à de grandes choses, où filles et garçons peuvent découvrir le monde, où l'imagination et l'idéalisme peuvent fleurir. Lorsque ces valeurs qui nous sont chères, notamment l'idée que les enfants puissent apprendre en étant ni interrompus ni brutalisés, sont contrecarrées, il y a lieu de nous inquiéter.

Comme le savent les députés, et c'est d'ailleurs la raison du débat d'urgence ce soir, le monde a récemment été horrifié d'apprendre que plus de 300 filles, qui ne faisaient que ce que nos propres enfants font au quotidien, ont été arrachées de leur milieu d'apprentissage, de ce lieu sacré où nous voulons que les enfants s'épanouissent. Elles ont été enlevées dans le but de terroriser les collectivités.

L'enlèvement de 300 filles par des militants du groupe Boko Haram dans le Nord du Nigeria est profondément troublant. D'ailleurs, il est vraiment épouvantable d'imaginer la terreur que vivent ces jeunes filles et la douleur atroce qui assaille leurs familles, quelque chose que nous ne pouvons nous imaginer ici au Canada. Cependant, nous sommes tous d'accord pour dire que nous devons tout faire en notre pouvoir pour assurer la sécurité de ces filles, pour récupérer nos filles.

Quand les gens utilisent l'expression « nos filles », ils le font délibérément, comme je viens de le faire. Ils le font parce que la situation n'est pas seulement à propos de ces filles. L'enlèvement de ces dernières représente une attaque contre l'institution de l'éducation et contre les droits des enfants partout dans le monde. C'est pourquoi nous devons tous nous pencher sur cette question. La réponse du Canada et de la communauté internationale devrait tenir compte de cette réalité. Il en va de l'avenir non seulement du Nigeria ou de l'Afrique occidentale, mais de tous de nos enfants. Nous pouvons ressentir les émotions des parents nigériens, tout comme nous ressentons celles des femmes autochtones portées disparues ou assassinées au Canada, parce que nous sommes tous solidaires. Nous devrions faire tout en notre pouvoir pour inciter nos partenaires internationaux à retrouver les filles enlevées. Nous devrions également faire notre possible pour veiller à ce que toutes les filles et, en fait, tous les enfants, au Nigeria et ailleurs, aient accès à l'éducation qu'ils méritent.

La crise de l'éducation au Nigeria a atteint un niveau catastrophique. Selon Amnistie internationale, plus de 50 écoles ont été attaquées au cours des sept premiers mois de 2013, surtout dans l'État de Borno, dans le Nord du pays, où sont survenus les derniers enlèvements. En plus des pertes immédiates, ces attaques créent une culture de la peur. En effet, après l'assassinat de 50 étudiants lors d'une attaque en septembre 2013, environ 1 000 élèves ont fui le campus. Le ministère de l'Éducation de l'État de Borno estime que 15 000 enfants dans l'État ont cessé de suivre des cours entre février et mars 2013 en raison de ces attaques.

Le Nigeria a déjà 10 millions d'enfants qui ne fréquentent pas l'école, plus que n'importe quel autre pays dans le monde. Près du tiers des enfants en âge de fréquenter l'école primaire et approximativement 25 % des enfants en âge de fréquenter l'école secondaire de premier cycle ne vont pas à l'école. Presque 60 % des enfants nigériens qui ne sont pas en mesure d'aller à l'école habitent dans la partie nord du pays. Six enfants nigériens sur dix qui ne fréquentent pas l'école sont des filles. Autrement dit, il y a 10 millions d'enfants au Nigeria qui ne fréquentent pas l'école, y compris 6 millions de filles, et 60 % habitent dans la partie nord du pays, où les enlèvements ont eu lieu.

● (2055)

Le Canada est capable d'apporter de l'aide et il doit le faire. Nous avons un rôle à jouer et nous devons le jouer. Nous possédons d'excellentes capacités humaines et technologiques, et il est bon que notre gouvernement les offre au gouvernement du Nigeria. Une fois que nos pays se seront entendus sur les détails, nous devrions déployer ces ressources aussi efficacement que possible en coordination avec le gouvernement du Nigeria et nos autres partenaires étrangers. Toutefois, notre aide peut aller plus loin que la simple logistique et plus loin que sauver ces jeunes filles. Nous devons prendre un engagement à long terme pour nous assurer que les droits des enfants, en particulier ceux des filles, soient respectés dans le monde.

L'article 28 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, dont le Canada et le Nigeria sont tous les deux signataires, proclame le droit des enfants à l'éducation. Nous avons l'obligation légale de faire tout ce que nous pouvons pour aider ces jeunes filles. L'éducation n'est pas optionnelle pour les États; c'est une obligation pour tous les États signataires de ce traité. Être privé du droit à l'éducation à cause d'actes de brutalité n'est pas seulement une tragédie; c'est aussi une violation d'un droit fondamental qui nous est cher.

Le Canada devrait s'acquitter de quatre tâches en plus de remplir son engagement actuel de fournir de l'aide logistique pour retrouver ces filles. Premièrement, le Canada devrait surveiller attentivement l'utilisation de l'équipement qu'il s'est engagé à fournir ainsi que le déroulement général des opérations visant à sauver les victimes ou, autrement dit, l'application du plan d'intervention. Nous devons veiller à ce que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et les autres dispositions du droit humanitaire protégeant les droits de la personne soient observées pendant les opérations de recherche. Il ne s'agit pas seulement de protéger les jeunes filles qui ont été enlevées, mais il faut aussi veiller à ce que ces opérations ne mettent pas en danger d'autres enfants.

Deuxièmement, à long terme, nous devrions coordonner nos efforts avec nos partenaires de la région au sein du groupe de travail sur le Sahel, que nous coprésidons et qui émane du Forum global de lutte contre le terrorisme. C'est un lieu important pour l'élaboration de la stratégie antiterroriste dans le Sahel, y compris dans le Nord du Nigeria.

Article 52 du Règlement

Le président Hollande, de la France, a annoncé qu'il tiendrait un sommet d'urgence sur Boko Haram à Paris, le week-end prochain. Étant donné que le Canada copréside le groupe de travail sur le Sahel, j'espère qu'il sera présent à cette conférence importante à laquelle nous convoque le président Hollande.

Le programme de renforcement des capacités antiterroristes du Canada est un autre moyen institutionnel d'oeuvrer avec des partenaires étrangers pour échanger sur les pratiques exemplaires, puis surveiller et garantir la mise en oeuvre de telles pratiques, ce qui doit se faire dans le respect le plus strict du droit international.

Troisièmement, le Canada doit soutenir le Partenariat mondial pour l'éducation en offrant une contribution accrue d'au moins 30 millions de dollars par année pour les quatre prochaines années de la période de financement. L'éducation est essentielle au développement. Nous savons que les investissements dans l'éducation portent fruit. Si nous prenons cet engagement, nous pouvons sortir plus d'enfants et de familles de la pauvreté. Nous savons que le financement mondial pour l'éducation comporte des lacunes. S'il fait sa part, le Canada peut faire avancer la cause en poussant d'autres gouvernements à l'imiter.

Les événements qui se sont produits sont tragiques. Ils ont été favorisés par ceux qui veulent s'en prendre aux droits fondamentaux, des droits qui sont garantis aux enfants canadiens. Cette menace est alimentée en partie par les armes légères. Ainsi, ma dernière proposition au gouvernement serait de signer, enfin, le traité sur le commerce des armes, pour priver les terroristes de leurs outils, et ainsi faire en sorte que les armes légères ne puissent plus alimenter la menace terroriste.

Ce soir, nous prendrons part à un débat et à un échange d'idées. La Chambre sera réunie pour se porter à la défense des filles auxquelles ont été refusés l'un des droits qui nous sont les plus chers: l'éducation pour tous. Ce soir, parlons du rôle positif que le Canada peut jouer, à court terme, à moyen terme et à long terme.

J'ai commencé mon discours en parlant d'éducation. Outre la vie, l'éducation est le don le plus important que nous puissions faire aux enfants. L'éducation n'est pas un privilège, mais un droit universel qui s'applique tant aux filles du Nord du Nigeria qu'à mes deux fils.

À cette étape du débat, réfléchissons aux responsabilités, individuelles, collectives et mondiales, qui nous commandent de retrouver nos filles.

● (2100)

L'hon. Jason Kenney (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme, PCC): Monsieur le Président, je suis resté afin de pouvoir écouter le début du débat; à l'instar du député, je condamne catégoriquement ce crime effroyable et inconcevable. Nous sommes solidaires des parents des victimes au Nigeria.

Je suis surpris, cependant, que le député n'ait pas songé à la nature des malfaiteurs. Boko Haram existait bien avant cet incident survenu il y a trois semaines. C'est une organisation qui sème la violence et le chaos depuis des années dans le Nord du Nigeria. Elle est l'auteur d'une douzaine d'attentats à la bombe contre des églises et du meurtre de milliers de civils innocents. Je dirais que l'enlèvement de ces filles est un crime tout aussi déplorable que le meurtre d'innombrables civils innocents, surtout lorsque les meurtres sont perpétrés en fonction de la croyance religieuse. L'organisation profite toujours de Noël ou de Pâques pour s'en prendre aux chrétiens.

Le député ne pense-t-il pas, comme moi, que la question fondamentale est la nature de Boko Haram et, en général, l'idéologie de haine et de violence à la base de cette forme de terrorisme, dont l'organisation en question est une manifestation particulièrement bouleversante?

M. Paul Dewar: Monsieur le Président, j'ai parlé des gestes de ce groupe et me suis interrogé sur ses motivations dans le premier tiers de mon discours. Je serais prêt à répéter ce que j'ai dit pour la gouverne du député.

Évidemment, nous déplorons tous ces crimes odieux qui ont été commis. La question, c'est ce que nous comptons y faire. Je pense que tous les députés s'entendraient pour dire que notre réponse doit être ferme et réfléchie. Comme je l'ai dit dans mon discours, il faut penser à court terme, à moyen terme et à long terme.

Je sais que nous pouvons compter sur le gouvernement pour suivre l'évolution de la situation au nord du Nigeria. Nous croyons comprendre que le gouvernement a du mal à signer le traité sur le commerce des armes. J'espère que la présente situation l'amènera à reconnaître la nécessité de désarmer ces terroristes et de ratifier le traité sur le commerce des armes.

Mme Kirsty Duncan (Ettobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je veux sincèrement remercier mon collègue de son travail dans ce dossier et de son discours très passionné.

Pas plus tard qu'hier, un important groupe nigérian de défense des droits de la personne a demandé au Conseil de sécurité de l'ONU d'imposer des sanctions contre le réseau terroriste de Boko Haram responsable de l'enlèvement de jeunes filles, disant qu'il ne suffit pas de dénoncer la situation et d'exprimer des inquiétudes, et qu'imposer des sanctions ciblées enverrait un message très clair.

Le député pourrait-il dire un mot ou deux sur la nature et l'efficacité des sanctions éventuelles, surtout qu'on peut supposer qu'un réseau terroriste tel que Boko Haram agit déjà dans l'ombre et réussit à se protéger des sanctions imposées par les États?

● (2105)

M. Paul Dewar: Monsieur le Président, il est vraiment important que les Nations Unies soient saisies de cette question, comme nous le sommes tous. Ce que nous pouvons faire — et ce qui a déjà été fait en partie — est d'ajouter Boko Haram à la liste des entités terroristes et de vérifier le financement qu'il pourrait recevoir par d'autres voies. Nous pouvons également, par l'intermédiaire des Nations Unies, faire ajouter ce groupe à la liste — ce qui a été fait — de même que tous les groupes qui l'appuient. Bien entendu, nous y sommes favorables.

Cependant, comme je l'ai dit plus tôt, notre approche doit être très coordonnée. Voilà pourquoi le gouvernement doit agir. Espérons qu'il organise déjà sa participation à la conférence que propose le président Hollande, ce qui est une excellente idée pour les raisons qu'a soulignées mon collègue. Autrement dit, nous devons veiller à adopter une approche coordonnée globalement, ainsi que sur le terrain.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je veux moi aussi féliciter le député de nous saisir de cette question dans un débat d'urgence.

Article 52 du Règlement

J'aimerais demander, très précisément, ce que le Canada peut faire de plus. Je suis parfaitement d'accord pour dire que nous devrions ratifier le traité sur les armes légères et réduire le commerce des armes, mais pour ces filles, maintenant, la situation semble très périlleuse.

J'ai entendu les commentaires du député sur le sommet de la semaine prochaine avec le président Hollande. À son avis, y a-t-il des mesures que le gouvernement canadien devrait prendre et qu'il ne prend pas à l'heure actuelle?

M. Paul Dewar: Oui, monsieur le Président. Nous devrions partir de ce qui a déjà été demandé, à savoir le soutien à la surveillance demandé par le gouvernement nigérian. Nous pourrions aussi faire ce que nous avons déjà fait, plus particulièrement au Darfour. En fait, nous avons formé des fonctionnaires, des militaires et des policiers nigériens à exercer une meilleure surveillance. Nous pouvons faire cela. Nous l'avons fait pour former les forces nigérianes dans le cas du Darfour.

C'est une chose que nous pourrions proposer, pour nous assurer qu'ils vont procéder au sauvetage de manière responsable, sans aggraver la situation. Nous pourrions finalement envisager d'appuyer la sensibilisation sur place, d'aider les 10 millions d'enfants nigériens qui, comme je l'ai dit, ne peuvent pas aller à l'école en ce moment.

[Français]

Mme Hélène Laverdière (Laurier—Sainte-Marie, NPD): Monsieur le Président, nous nous levons aujourd'hui en solidarité avec ces plus de 200 filles qui ont été enlevées au moment où elles écrivaient un examen de physique, à ce qu'on raconte. Ces filles avaient, on l'espère, un avenir reluisant devant elles. Ces filles sont l'avenir de l'Afrique. En ce moment, on ne sait pas ce qui leur arrive. On ne peut que présumer qu'elles vivent une situation horrible, terrible. Où sont-elles? Que vivent-elles? Je pense que tout le monde est angoissé par le sort qui leur arrive.

Solidarité avec ces filles, solidarité avec celles qui ont pu s'échapper, heureusement, mais qui souffrent, on le voit, de traumatisme évident. Solidarité avec leur famille, avec leurs amis qui doivent en ce moment vivre des moments, des périodes d'angoisse absolument terribles. Solidarité avec leur famille, leurs frères et leurs soeurs. Si je peux me permettre, je pense en particulier à leurs soeurs. Ce n'est pas parce que leurs frères ne souffrent pas, je suis certaine qu'ils souffrent, mais je pense particulièrement à leurs soeurs. Nous voulons que ces quelques centaines de jeunes filles rentrent chez elles, nous voulons que le Canada aide et continue d'aider au fur et à mesure que la situation évoluera et nous voulons aussi que leurs soeurs aillent à l'école.

Comme mon collègue le mentionnait un peu plus tôt, on ne peut pas s'empêcher de penser au Partenariat mondial pour l'éducation qui fait un travail extraordinaire et exceptionnel. Il s'apprête à tenir sa conférence de refinancement et à dire qu'il espère que le Canada augmentera de façon très significative sa contribution à ce fonds, qui permet d'éduquer des millions d'enfants partout dans le monde. On veut que tout cela se fasse, quand on pense aux jeunes soeurs de ces malheureuses filles.

Toutefois, il faut plus que cela, comme on l'a mentionné plus tôt. Il faut des écoles et de l'éducation, mais il faut aussi veiller à ce que cette situation se résolve et qu'elle ne se reproduise pas à l'avenir. Depuis le début de cette crise, depuis ces événements tragiques, huit autres jeunes filles ont été enlevées. Si on ne veut pas que de telles choses se reproduisent, on peut faire beaucoup. Je vais citer d'abord Malala. Elle a dit:

● (2110)

[Traduction]

« [...] si nous gardons le silence [...] cela arrivera de plus en plus souvent. »

[Français]

Il faut parler, il faut se lever et il faut élever la voix. Je dois avouer que c'est avec une certaine fierté que je vois ce Parlement se pencher sur cette question et en parler aujourd'hui.

Il faut faire la lutte à des organisations comme Boko Haram. L'élément très intéressant est qu'il faut que justice soit faite. On ne peut pas se permettre l'impunité. L'impunité est trop souvent la source des plus grands maux et d'une répétition.

Il faut travailler aussi à la gouvernance, aux structures de gouvernement, à la formation. Mon collègue d'Ottawa-Centre l'a mentionnait un peu plus tôt, dans son discours, sur le plan de la formation, on devrait non seulement envoyer maintenant de l'équipement et des gens, mais aider aussi l'encadrement des forces militaires nigérianes pour veiller à ce que la situation actuelle se résolve par la libération de toutes les jeunes filles, sans qu'aucun mal ne leur arrive et sans risquer une opération qui pourrait dégénérer et dans laquelle les jeunes filles en question pourraient se retrouver entre deux feux.

Il y a donc beaucoup de soutien technique, de formation et de soutien à apporter dès maintenant. Toutefois, à plus long terme, il faut aussi penser à la gouvernance, aux systèmes de sécurité et au type d'appui qu'on peut apporter au Nigeria, ainsi qu'à bien d'autres pays, notamment à l'ensemble du Sahel.

Je tiens à répéter qu'on espère que la situation actuelle va se résoudre de façon heureuse, sans qu'aucune de ces filles ne souffre davantage. Pour qu'une telle situation ne se reproduise pas à l'avenir, il faut lutter avec force et détermination pour les droits des femmes et des filles. Souvent, quand on en parle, on a l'impression de parler seulement de l'étranger et que l'histoire ne regarde que les pays en développement. Or ce n'est pas le cas. Il faut se battre pour les droits des femmes et des filles à l'étranger, bien entendu, mais ici même au Canada aussi.

À cet égard, on ne peut passer sous silence le cas des 1 200 femmes autochtones tuées, assassinées ou disparues, dont on sait fort peu, un dossier dans lequel il serait essentiel que le Canada en fasse tellement davantage, comme des experts des Nations Unies nous le rappellent d'ailleurs.

Finalement, il faudrait aussi éviter que des groupes comme Boko Haram et tant d'autres aient un accès facile à des armes de tous types. Des efforts de financement sont déployés. Il y a des années, on a établi le processus de Kimberley pour empêcher que les diamants puissent financer de tels groupes. Mon collègue d'Ottawa-Centre a aussi un projet de loi sur les minéraux dans le but d'empêcher que ceux-ci financent de tels groupes. Toutefois, il est tout aussi essentiel de leur couper l'approvisionnement en armes et en munitions.

Le meilleur outil dont la communauté internationale s'est dotée pour empêcher cela est le Traité sur le commerce des armes. Alors, ce soir, je ne peux m'empêcher de demander encore une fois au gouvernement de signer ce traité que tous nos partenaires ont signé, incluant les États-Unis, et que seul le Canada, ou presque, refuse toujours de signer.

Article 52 du Règlement

Ce sont mes mots et mon espoir pour l'avenir. Mon espoir pour aujourd'hui est que nous puissions enfin ramener nos filles, parce que ce sont nos filles à tous. Nous sommes tous dans le même bateau. Il faut qu'on puisse ramener nos filles chez elles saines et sauvées. Merci beaucoup.

• (2115)

[Traduction]

Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier ma collègue, qui parle toujours avec beaucoup de passion. Nous souhaitons tous le retour de ces jeunes filles.

La députée pourrait-elle indiquer quelle incidence la durée de l'enlèvement, une expérience horrible, et l'exposition à la violence auraient sur le retour des jeunes filles et de leurs proches à la vie normale et quelle aide psychosociale pourrait être offerte aux victimes pour les aider à réintégrer leur milieu?

De façon plus générale, faudrait-il mettre en oeuvre davantage de programmes pour offrir des possibilités d'éducation à tous les enfants et à tous les jeunes? Au Nigeria, ce sont 10 millions d'enfants qui ne vont pas à l'école. Ces possibilités comprendraient de la formation professionnelle de même que des emplois intéressants et de la formation au leadership pour les jeunes adultes.

[Français]

Mme Hélène Laverdière: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son excellente question dans laquelle je vois deux principaux aspects, dont celui de l'éducation.

Comme je le mentionnais dans mon discours, il est absolument essentiel de continuer à financer l'éducation. Comme mon collègue d'Ottawa-Centre le disait, c'est le cadeau principal qu'on peut faire aux enfants. En fait, ce n'est pas qu'un cadeau, c'est une obligation et un devoir, et à ce titre, le Canada a continué de travailler avec les pays en développement pour y favoriser l'éducation. Cependant, il ne faut pas oublier le Partenariat mondial pour l'éducation, qui fait vraiment un travail exceptionnel et qui coordonne les efforts de plusieurs pays.

Évidemment, je n'ai pas pu aborder la question du traumatisme, car je n'avais que 10 minutes de temps de parole pour mon discours. Cependant, il faudra effectivement, non seulement penser au traumatisme des jeunes filles, mais aussi à celui des communautés. Quand un tel drame se produit, les personnes touchées sont les premières auxquelles on doit penser. Quand je dis « personnes touchées », je fais référence aux familles, aux frères, aux soeurs et aux membres de la communauté.

J'espère que nous verrons ces jeunes filles nous revenir, qu'elles retourneront à l'école et que leurs petites soeurs y iront aussi.

• (2120)

Mme Anne-Marie Day (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, NPD): Monsieur le Président, je me joins à des milliers de gens pour dire combien nous sommes scandalisés par cette situation.

Il s'agit de jeunes femmes, et ce sont toujours des jeunes femmes. Chez nous, nous avons eu la Polytechnique. Nous avons les femmes disparues et assassinées. Cela s'abat toujours sur les jeunes femmes, celles qui veulent s'instruire et participer à la construction de leur pays. Maintenant, elles sont prises dans un piège, comme dans une toile d'araignée, bouffées par des mouches.

Le Canada ne devrait-il pas être plus affirmatif et autoritaire, de manière à dire de façon très ferme que c'est inacceptable et que nous n'acceptons aucune négociation?

Mme Hélène Laverdière: Monsieur le Président, je crois que cette situation soulève la question des droits des femmes et des enfants.

Je ne voudrais pas profiter du débat de ce soir pour être trop partisane, car il s'agit d'un enjeu humain très important. Le Canada a entrepris des démarches intéressantes sur la défense du droit des femmes. Toutefois, je pense que nous pourrions aller beaucoup plus loin quant aux droits de la santé reproductive, entre autres. Le Canada est vraiment à l'arrière de la classe sur cette question.

Nous pouvons penser aux droits des femmes autochtones au Canada et aux 1 200 femmes autochtones assassinées ou disparues. Il y a là des enjeux. Nous pouvons faire beaucoup plus, et le Canada devrait être un champion des droits des femmes et des filles.

[Traduction]

L'hon. Deepak Obhrai (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères et pour les Droits internationaux de la personne, PCC): Monsieur le Président, c'est animé d'un grand sentiment d'urgence que je prends la parole au sujet de l'enlèvement brutal et abject de plus de 250 écolières dans le Nord-Est du Nigeria.

Avant de poursuivre, je voudrais dire que je vais partager mon temps de parole avec la députée de Kildonan—St. Paul.

Je voudrais exprimer la solidarité du peuple canadien et du gouvernement du Canada avec les proches des jeunes filles qui ont été kidnappées et arrachées à leur famille. Nous sommes tous scandalisés par l'horreur de cette situation atroce.

La nuit du 14 au 15 avril, des militants de Boko Haram lourdement armés et habillés comme des soldats nigériens ont attaqué l'école secondaire de Chibok, une ville du Nord-Est du Nigeria, où des filles, âgées pour la plupart entre 16 et 18 ans et provenant de diverses écoles régionales, avaient été réunies pour passer des examens en vue d'obtenir leur diplôme d'études secondaires. Les terroristes ont assassiné les gardiens de sécurité, incendié le village et quitté avec plus de 300 adolescentes à bord d'un convoi de camions. Les filles ont été séparées en petits groupes qui ont été dispersés dans les bastions des terroristes, dans le Nord du Nigeria. La dispersion des victimes sur un vaste territoire entraverait le travail de tout gouvernement qui voudrait mettre sur pied une opération de sauvetage.

Au cours de l'enlèvement, une cinquantaine de jeunes filles ont réussi à s'échapper, mais les autres sont demeurées captives. Abubakar Shekau, le chef de Boko Haram, dit qu'il les vendra comme filles à marier ou comme esclaves sexuelles. Les enlèvements ne se sont pas arrêtés là. Le 6 mai, 11 autres filles ont été enlevées dans la municipalité de Gwoza, également au Nord-Est du Nigeria.

Boko Haram a vu le jour non pas comme un groupe extrémiste, mais comme un groupe islamiste largement non violent, au début des années 2000. En 2010, le groupe a commencé à attaquer la police, les autres forces de sécurité et des représentants de l'État en réponse à la forte répression exercée contre lui par le gouvernement en 2009, répression ayant causé la mort de son chef et de centaines de ses membres. Depuis 2010, l'escalade de la violence s'est poursuivie. Le groupe a réussi à s'emparer d'armes appartenant aux forces armées nigérianes, au point où le groupe est actuellement lourdement armé et possède même des véhicules blindés.

Article 52 du Règlement

Récemment, Boko Haram a adopté une nouvelle tactique. Il entre dans les villages et y commet des massacres de masse. On en a vu une démonstration horrible lorsqu'il a attaqué la municipalité de Gamboru Ngala et tué plus de 300 civils. Beaucoup ont été brûlés vifs lorsque Boko Haram a mis le feu aux maisons où des civils s'étaient réfugiés pour échapper au massacre. Depuis le début de l'année, Boko Haram a donc tué au total plus de 1 000 Nigériens.

Voici ce que constate Human Rights Watch en Afrique au sujet des activités de Boko Haram: « Le meurtre et la mutilation de civils nigériens, l'enlèvement et le viol de femmes et de jeunes filles, ainsi que le recrutement forcé d'enfants constituent des violations flagrantes des droits humains. »

Le gouvernement du Nigeria combat ce groupe révisionniste depuis plusieurs années. Le président nigérian, Goodluck Jonathan, a proclamé l'état d'urgence en mai 2013 dans les trois provinces du Nord-Est, où Boko Haram est le plus actif.

Cependant, à mesure que les opérations militaires augmentaient en intensité, les militaires nigériens étaient accusés par des sources crédibles de violations graves des droits de la personne, y compris de la mort d'un grand nombre de civils. Le gouvernement s'est ainsi aliéné beaucoup de gens. Ces accusations constituent un problème pour le Nigeria, et nous exhortons tout le monde, y compris les forces de sécurité nigérianes, à respecter les normes internationales relatives aux droits de la personne.

Les attaques de Boko Haram contre des populations civiles s'intensifient, et il est important que le gouvernement du Nigeria reçoive de l'aide internationale pour combattre ce terrorisme. En décembre 2013, le gouvernement du Canada a désigné Boko Haram comme une organisation terroriste.

Le Nigeria, comme on le sait, doit relever de nombreux défis. Son énorme population de 170 millions d'habitants compte pour la moitié de celle de l'Afrique de l'Ouest. Le Fonds monétaire international place son économie en deuxième place parmi les pays africains, après celle de l'Afrique du Sud. Le Nigeria est aussi un acteur important sur la scène internationale: en janvier dernier, il a obtenu pour la cinquième fois un siège au Conseil de sécurité de l'ONU, pour un mandat de deux ans. Le Nigeria a également déployé des troupes à de nombreuses occasions pour appuyer des missions de paix des Nations Unies et de l'Union africaine.

Toutefois, l'inégalité, la pauvreté et la corruption règnent au pays. Celui-ci est incapable d'assurer la protection ni de composer avec l'usage excessif de la force et les attaques à la liberté de religion, sans compter la violence contre les femmes, et les mariages prématurés et forcés.

Les pays voisins du Nigeria, en particulier ceux au nord-est du pays, s'inquiètent de voir s'aggraver les problèmes en matière de sécurité, d'autant plus que leurs frontières sont poreuses. Les partenaires internationaux du Nigeria se préoccupent également de l'évolution de la situation sur le plan de la sécurité. Bref, si la sécurité intérieure pose un problème important au Nigeria, elle pose aussi un problème au reste du monde.

Le Canada se joint à ses alliés pour offrir son assistance au gouvernement et au peuple nigériens en cette période difficile. Nos alliés américains, britanniques et français envoient des experts et des équipes de recherche sur place pour aider les forces de sécurité du Nigeria à localiser et éventuellement ramener les jeunes filles enlevées. D'autres pays, dont la Chine et Israël, ont aussi offert leur aide.

●(2125)

D'autres députés prendront la parole après moi pour expliquer davantage ce qu'a fait le Canada au fil des années pour appuyer les habitants du Nigeria et de l'Afrique de l'Ouest, y compris les efforts qu'il a consentis pour surmonter les problèmes graves mis en lumière par l'enlèvement de ces jeunes filles. Le Canada s'est donné comme priorité de mettre fin aux mariages précoces et forcés des enfants. Alors que le problème est très répandu dans le monde, nous avons mis en place certains projets au Nigeria. Le Canada est toujours résolu à soutenir les merveilleux habitants du Nigeria, plus particulièrement dans le domaine de la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants. Ma collègue du MAECD responsable du volet développement approfondira cette question.

Le gouvernement du Canada a offert d'aider le gouvernement nigérian en lui fournissant des outils destinés à retrouver les jeunes filles qui ont été enlevées et à les ramener chez elles. Cette mesure vient s'ajouter à une série de projets financés par le gouvernement du Canada et destinés à appuyer les efforts déployés par le gouvernement nigérian pour lutter contre le terrorisme. Par l'entremise du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, dont la composition est inclusive et le mandat est axé sur l'action, nous participons à la lutte contre ceux qui ont recours au terrorisme pour nuire à la liberté et à la paix partout dans le monde. En même temps, nous favorisons la création de liens importants entre les forces militaires et les organismes d'application de la loi canadiens ainsi que leurs pendents.

Depuis 2010, le gouvernement a investi 28,4 millions de dollars dans le cadre du Programme d'aide au renforcement des capacités antiterroristes du Canada pour la mise en oeuvre dans le Sahel de mesures axées sur la formation et l'équipement pour les organismes d'application de la loi, les forces militaires et les services de renseignement. Le Programme de partenariat mondial du Canada finance deux projets de sécurité biologique au Nigeria afin de prévenir l'usage à mauvais escient d'agents pathogènes potentiellement mortels, qui sont conservés à des fins de recherche et pour utilisation médicale.

Outre les capacités antiterroristes, le Canada s'emploie activement à bâtir des ponts entre les civils nigériens afin de réduire les tensions et la violence. Le Bureau de la liberté de religion du Canada, qui relève du MAECD, finance un projet au Nigeria. Il a versé près de 733 000 \$ au Centre pour le dialogue humanitaire afin de promouvoir le dialogue intercommunautaire et la médiation des conflits au centre du pays. Bien que ce projet ne touche pas directement au groupe Boko Haram, il permettra d'élaborer une capacité de médiation locale et de favoriser le dialogue entre les collectivités et les chefs religieux.

En résumé, nous sommes très solidaires du peuple nigérian et de nos alliés dans la lutte contre le terrorisme.

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le Président, j'ai une ou deux questions à poser au secrétaire parlementaire.

Précisons d'abord que, d'après les dernières données publiées récemment, le Nigeria a maintenant dépassé l'Afrique du Sud sur le plan de la croissance économique, mais il compte pourtant 10 millions d'enfants qui ne vont pas à l'école. Il y a manifestement là-bas beaucoup à exploiter et beaucoup à faire.

Outre ce que nous avons déjà entendu, le gouvernement a-t-il l'intention d'offrir plus de soutien ou s'est-il fait demander par le gouvernement nigérian d'en fournir davantage, à part le soutien logistique? Voilà la première question. A-t-on demandé d'autre soutien et allons-nous fournir davantage de soutien?

Article 52 du Règlement

Deuxièmement, le gouvernement a-t-il décidé s'il irait à la conférence en France? En tant que pays participant, nous avons évidemment un rôle à jouer. La deuxième question porte sur l'intention du gouvernement d'assister ou non à la conférence.

Je sais que le temps est limité, mais nous pourrions y revenir plus tard. Il s'agit de la région tout entière. Le Canada a participé à certaines activités. Il est coprésident du programme général de lutte contre le terrorisme. Le secrétaire parlementaire préciserait-il quelle aide nous avons l'intention de fournir en ce qui concerne la situation particulière dont il est question?

• (2130)

L'hon. Deepak Obhrai: Monsieur le Président, je vais répondre brièvement à ces questions.

Comme je l'ai dit dans mon discours, nous travaillons avec nos homologues. Le Canada collabore maintenant avec les États-Unis et la Grande-Bretagne, et il aide les Nigériens sur le terrain. Nous attendons maintenant le rapport sur le processus de coordination en cours. Dès que le rapport sera publié, on déterminera si cette force opérationnelle a besoin de l'appui du Canada. Comme je l'ai dit, le Canada est prêt à offrir de l'aide, de quelque nature que ce soit. Voilà pour la première question.

Deuxièmement, en ce qui concerne la conférence convoquée par le président de la France, M. Hollande, rappelons que cette proposition vient d'être lancée. Nous attendons que le président Hollande nous fournisse des détails sur cette rencontre. Comme je l'ai dit, nous consultons nos alliés, et nous prendrons ensemble toutes les mesures nécessaires et possibles.

Troisièmement, pour répondre à la dernière question sur l'ensemble des efforts consacrés à la lutte antiterroriste dans la région du Sahel, rappelons que, depuis la chute du régime de Kadhafi, en Libye, le Mali, le Nigeria, la Mauritanie et toute la région du Sahel sont aux prises avec un grave problème de terrorisme. Dans le cadre du partenariat dont j'ai parlé, nous sommes en train d'aider ces pays à renforcer leurs capacités de lutte antiterroriste. Dans le cadre de cette initiative, 500 000 \$ ont déjà été investis pour renforcer les capacités au Nigeria.

Comme le député l'a déjà dit, c'est un processus à long terme. Le Nigeria est un pays riche en ressources pétrolières, comme le député l'a dit, mais de nombreux enfants nigériens ne vont pas à l'école. Il est clair qu'il y a de graves inégalités au pays. Le processus sera long, mais le Canada est prêt à faire tout ce qui est en son pouvoir.

Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, le Nigeria a accepté des offres d'aide des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France, de la Chine, de l'Espagne et du Canada. Que feront précisément les Canadiens? Est-ce qu'on s'attend à ce qu'il y ait d'autres demandes? Sont-elles nécessaires?

Le Canada participera-t-il au sommet organisé par la France? Nous savons que le Bénin, le Cameroun, le Tchad et le Niger y participeront, et, selon les rumeurs, les États-Unis et le Royaume-Uni aussi.

Au-delà de cette crise, le gouvernement envisage-t-il la mise en place d'un programme de formation et de bonne gouvernance plus vaste pour le Nigeria, compte tenu de l'importance de ce pays pour l'Afrique?

L'hon. Deepak Obhrai: Monsieur le Président, en premier lieu, nous accordons une grande importance au bien-être de ces jeunes filles. Nous ne voulons prendre aucune mesure qui puisse leur causer du tort. Nous coordonnons nos efforts avec les autres intervenants à

cet égard. Des représentants du Canada, ainsi que des États-Unis, de la Grande-Bretagne et d'autres pays, se trouvent actuellement au Nigeria. La recherche des jeunes filles sera un effort concerté. Ce processus est d'ailleurs en cours.

Pour ce qui est du sommet demandé par la France, cette information vient d'être publiée. Nous allons collaborer avec la France. Nous allons collaborer avec nos alliés dans cette région pour aborder plusieurs de ces problèmes, comme nous l'avons fait dans le passé au Nigeria, de même qu'au Mali et en Algérie.

Le Canada est profondément engagé dans la lutte contre le terrorisme. Comme je l'ai mentionné, des groupes terroristes mènent des activités dans toute cette région. Le Canada aide au renforcement des capacités, notamment au Nigeria. Nous avons dépensé près de 500 000 \$ pour aider les Nigériens à améliorer leurs capacités.

• (2135)

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, la violence et les mauvais traitements dont sont souvent victimes les femmes et les jeunes filles sont souvent passés sous silence, et la crise urgente dont nous discutons ce soir en est un exemple patent.

Depuis quelques semaines, le monde suit attentivement cette violation odieuse des libertés fondamentales et des droits de la personne. Hélas, l'enlèvement, par Boko Haram, de 276 écolières n'est pas sans précédent. Il y environ un an, en mai 2013, le chef de Boko Haram a publié une vidéo dans laquelle il affirmait avoir pris en otage des femmes et des enfants, y compris des adolescentes. M. Shekau a ajouté que les otages seraient traités comme des esclaves.

En novembre 2013, Human Rights Watch annonçait que Boko Haram avait enlevé des dizaines de femmes et de jeunes filles et enrôlé de force des jeunes filles dont certaines étaient âgées d'à peine 12 ans.

Le directeur de la division Afrique à Human Rights Watch, Daniel Bekele, avait déclaré ce qui suit:

Pour un groupe qui prétend être religieux, Boko Haram emploie des tactiques caractérisées par une extrême impiété. Le meurtre et la mutilation de civils nigériens, l'enlèvement et le viol de femmes et de jeunes filles, ainsi que le recrutement forcé d'enfants constituent des violations flagrantes des droits humains.

De son côté, la directrice générale de l'organisme caritatif nigérian Baobab for Women's Human Rights, Mma Odi, a déclaré ceci:

Ces jeunes filles sont dans une situation terrible. Les hommes qui les ont enlevées se sont rendus dans leur école sans autre but que de les enlever pour en faire leurs objets sexuels. Ils les ont réduites à l'état d'esclaves sexuelles et ils les violent à répétition. Celles qui résistent sont abattues. Ils n'ont pas de conscience.

Les conditions vont demeurer terribles, et on dirait que le gouvernement les a abandonnées à leur sort, sous prétexte que ce sont des filles, et qu'elles sont pauvres.

Comme les députés le savent sans doute, j'ai beaucoup oeuvré dans le dossier de la traite des personnes, qui est à notre siècle ce que l'esclavage était à l'ancien temps. Or, on ne peut pas parler de ces enlèvements sans parler aussi de la traite des personnes.

Boko Haram a clairement fait savoir qu'il allait faire comme par le passé et utiliser ces filles comme esclaves. Beaucoup d'hommes qui font partie de ce groupe ont laissé leur femme et leur famille derrière eux; on leur remet donc ces écolières pour qu'il en fassent leurs esclaves sexuelles. Le chef de Boko Haram a aussi menacé publiquement de vendre ses prisonnières pour aussi peu que 12 \$ chacune, précisant même qu'il y avait un marché pour cela. Boko Haram est la preuve incontestable que l'esclavage existe toujours et qu'il se porte bien. En fait, on estime qu'aujourd'hui même, ce sont plus de 27 millions de personnes qui sont réduites à l'esclavage de par le monde, des femmes et des enfants pour la plupart.

Article 52 du Règlement

Une forme commune d'esclavage moderne est le mariage précoce et forcé des enfants, une pratique répandue partout dans le monde qui porte préjudice aux filles et aux jeunes femmes et menace leur vie et leur avenir. On estime que, chaque année, 14 millions de jeunes filles font l'objet d'un mariage précoce et forcé. Au Nigeria, environ 39 % des filles se marient avant leur 18^e anniversaire de naissance et 16 % se marient avant d'avoir 15 ans.

Le mariage précoce et forcé des enfants est une violation des droits de la personne. Il prive les filles de leur enfance. Il nuit ou met fin à leur éducation, compromet leur santé, les rend plus vulnérables à la violence et limite leur participation sociale et économique. Le mariage précoce et forcé des enfants retarde également le développement. Lorsque les filles n'atteignent pas leur plein potentiel, tout le monde souffre: les filles elles-mêmes, leur famille, leur collectivité et leur pays.

Le gouvernement défend ces filles même si ce n'est pas toujours la chose la plus populaire ou la plus opportune à faire. La lutte contre le mariage précoce et forcé des enfants s'inscrit dans notre politique étrangère ainsi que dans nos priorités au chapitre de l'aide au développement.

Depuis deux ans, la lutte contre le mariage précoce et forcé des enfants suscite de plus en plus d'intérêt à l'échelle internationale. Le Canada joue un rôle clé dans les efforts en vue d'attirer l'attention du monde sur la question et d'inciter à l'action. Par exemple, en 2011, il a dirigé l'initiative internationale en vue d'établir la Journée internationale de la fille, qui, la première année, mettait l'accent sur la lutte contre le mariage précoce et forcé des enfants. Un an plus tard, le Canada a participé activement à l'élaboration de la première résolution du Conseil des droits de l'homme axée sur la lutte contre le mariage précoce et forcé des enfants. L'an dernier, nous avons également codirigé avec la Zambie la toute première résolution indépendante sur le sujet à l'Assemblée générale des Nations Unies. Je suis fière de dire que les deux résolutions ont été adoptées par consensus, et coparrainées par plus d'une centaine de pays, portant fermement la question à la liste des priorités internationales pour la première fois.

Le Canada est également résolu à intensifier ses programmes en vue de mettre fin au mariage précoce et forcé des enfants dans le monde. Par l'entremise de sa Stratégie sur les enfants et les jeunes, le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement travaille à renforcer et à mettre en oeuvre des cadres de protection nationaux afin de protéger les droits des enfants et des jeunes. La stratégie contribue également à accroître l'accès des filles à une éducation de base, facteur qui aide à prévenir le mariage précoce et forcé des enfants.

● (2140)

En 2013, le MAECD a consacré plus d'un million de dollars aux programmes qui favorisent la mise en oeuvre de la Stratégie sur les enfants et les jeunes. De plus, en octobre dernier, le ministre des Affaires étrangères a annoncé un investissement de 5 millions de dollars dans des programmes qui s'attaquent aux causes et aux conséquences du mariage précoce et forcé des enfants dans les pays où ce fléau est fréquent.

Signalons par ailleurs que le Canada travaille à l'élimination du mariage précoce et forcé des enfants par l'entremise du Fonds canadien d'initiatives locales, qui soutient des projets communautaires de petite envergure dans différents pays. Ainsi, grâce à un projet mené dans le Nord du Nigeria, le Centre de formation des jeunes filles a pu créer des espaces sécuritaires où les communautés ont discuté du mariage précoce et forcé des enfants. Des mentors locaux

ont animé, en compagnie de chefs religieux et de parents, des rencontres hebdomadaires portant sur les bienfaits de la scolarisation des filles pour les communautés. Ce thème se trouvait aussi au coeur d'ateliers d'orientation professionnelle présentés par le Centre de formation des jeunes filles.

Le 14 avril, le ministre des Affaires étrangères a annoncé que le Canada réaffecterait, au cours des deux prochaines années, une partie de la contribution qu'il consacre au soutien d'initiatives conformes aux valeurs du Commonwealth. Une grande partie de ces fonds servira à lutter contre le mariage précoce et forcé des enfants et à promouvoir les droits de la personne, notamment au Nigeria.

Le Canada sait que le leadership des pays où ce fléau est fréquent est essentiel pour mener à bien les efforts visant à lutter contre le mariage précoce et forcé des enfants. Plus tard ce mois, l'Union africaine lancera une campagne de deux ans visant à mettre fin au mariage précoce et forcé des enfants. Nous sommes impressionnés par la détermination farouche de bon nombre de pays touchés, notamment en Afrique, à mener la charge dans ce dossier.

Nous sommes fiers du travail que nous accomplissons pour mettre fin au mariage précoce et forcé des enfants, et nous sommes déterminés à intensifier nos efforts pour contribuer à mettre fin à cette pratique barbare dans le monde. Les efforts dans ce dossier cadrent le travail que le Canada accomplit dans les dossiers des femmes, de la paix et de la sécurité, y compris nos efforts assidus visant à prévenir la violence sexuelle dans les zones de conflit. Qu'on ne s'y trompe pas, l'enlèvement de ces filles est un acte de violence sexuelle. Qu'elles aient ou non été agressées sexuellement, la menace de violence sexuelle est très réelle.

Je suis fière que le Canada ait été à l'avant-garde des efforts internationaux visant à lutter contre la violence sexuelle. En septembre, à l'Assemblée générale des Nations Unies, le ministre des Affaires étrangères et d'autres ont lancé la Déclaration d'engagement à mettre fin à la violence sexuelle en situation de conflit, qui a été approuvée par 143 pays.

Nous poursuivons nos efforts dans ce dossier. Le mois prochain, le ministre des Affaires étrangères dirigera une délégation canadienne au sommet mondial pour mettre fin à la violence sexuelle en situation de conflit à Londres, au Royaume-Uni. Le sommet sera le plus grand rassemblement jamais organisé sur le thème de la prévention de la violence sexuelle et mettra en oeuvre des mesures pratiques et coordonnées visant à changer concrètement les choses sur le terrain.

En plus de ses efforts de sensibilisation, le Canada lutte contre la violence sexuelle grâce à des programmes mis en oeuvre dans des pays qui sont source de préoccupation. La violence sexuelle constitue une grave violation des droits de la personne. Elle exacerbe les conflits et nuit à la paix, à la sécurité et au développement. Le Canada continuera de lutter contre ce type de violence.

Il faut toujours garder dans nos pensées et dans nos prières ces 278 enfants qui ont été enlevés par ce groupe terroriste. Je suis très fière du Canada, du Royaume-Uni et des autres pays qui prennent des mesures à l'échelle mondiale pour trouver ces filles. Le danger croît chaque jour qui passe.

Je remercie la présidence d'avoir accepté la tenue de ce débat et les députés des deux côtés de l'allée de débattre de cette importante affaire; nous contribuons ainsi à attirer l'attention du monde sur ce drame.

Article 52 du Règlement

[Français]

M. Mathieu Ravignat (Pontiac, NPD): Monsieur le Président, comme plusieurs citoyens de Pontiac, j'ai été très choqué d'apprendre cette grave histoire. Je suis père de deux petites filles, Gabriella et Sophia. Quand j'en ai parlé avec Sophia, qui va maintenant à l'école, elle n'a pas compris pourquoi d'autres jeunes filles du monde ne pouvaient pas aller à l'école. À quatre ans, elle a déjà compris l'importance d'aller à l'école.

Je félicite le gouvernement pour les mesures qu'il a prises jusqu'à maintenant. Toutefois, il faut aussi parler de la promotion de l'éducation. Il faut discuter pour savoir si l'on doit investir dans l'éducation dans des pays comme le Nigeria.

Mon honorable collègue le porte-parole du NPD en matière d'affaires étrangères a mentionné l'importance d'ajouter des millions de dollars à l'investissement en éducation à l'étranger. Je me demande si mon honorable collègue est d'accord avec moi pour dire que cet investissement est important.

• (2145)

[Traduction]

Mme Joy Smith: Monsieur le Président, le Canada a contribué dans plusieurs domaines, je viens d'ailleurs tout juste de parler de quelques-uns d'entre eux. Le Canada fournit une grande somme d'argent, 66 millions de dollars pour être exacte, et il est le 10^e pays contributeur en importance au Nigeria. Il arrive très souvent que de semblables horribles enlèvements d'enfants innocents se produisent au Nigeria et dans d'autres pays secoués par les conflits.

Le Canada a beaucoup fait pour la santé des enfants et des bébés dans ce pays. La santé maternelle est très importante. Les enfants doivent être en santé pour aller à l'école, et l'éducation est très importante. Il a été question de petites filles, et il y en a justement une qui a dit lors d'une entrevue qu'elle voulait devenir avocate. Elle et une cinquantaine de filles ont dû prendre leurs jambes à leur cou à travers les buissons, terrifiées. Elle a aujourd'hui de la difficulté à retourner à l'école. L'éducation est importante, mais la sécurité et la santé le sont tout autant. La communauté internationale et notre grand pays font d'ailleurs leur part à cet égard.

M. Jim Hillyer (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, j'ai reçu une lettre d'un Canadien d'origine nigérienne qui habite ma circonscription. Il est le fondateur d'un organisme de bienfaisance qui crée des écoles rurales au Nigeria. Cette affaire l'inquiète énormément, tout comme les membres de la communauté nigérienne de ma circonscription et les personnes vivant dans les pays voisins.

Mon collègue est un ardent défenseur des droits de la personne, surtout de la lutte contre la traite des personnes. Il demande au Canada d'exercer son influence, non seulement au Nigeria, mais aussi dans les pays voisins, comme le Cameroun, le Niger et le Tchad ainsi qu'auprès de la communauté internationale, comme le Royaume-Uni et les États-Unis. Il nous demande d'user de notre influence pour inciter ces pays à nous aider, car il s'agit d'un problème grave.

La députée pourrait-elle nous dire pourquoi la traite des personnes, qu'illustre l'enlèvement de ces 300 jeunes filles, doit retenir l'attention du monde?

Mme Joy Smith: Monsieur le Président, je remercie vivement le député de sa question fort pertinente et de son travail considérable dans le dossier de la traite des personnes.

Il est crucial que nous n'ayons pas peur des mots. Il s'agit de traite, de l'enlèvement, de la vente et de l'achat d'êtres humains, surtout de jeunes filles, comme esclaves sexuelles. Cela se produit au Canada,

au Nigeria et dans de nombreux autres pays. Dans un pays comme le Nigeria, où sévit également une extrême pauvreté, il faut s'occuper des problèmes liés à la naissance des enfants et à leur santé, afin que ceux-ci soient en assez bonne santé pour aller à l'école. Nous parlons d'un pays ravagé par les conflits, où le terrorisme est omniprésent et où l'on peut ouvertement affirmer à la télé « J'ai enlevé vos filles. Elles sont nos esclaves sexuelles ».

La planète dénonce actuellement la situation. Des pays la dénoncent. Les députés de cette enceinte sont horrifiés par la traite des personnes. C'est une excellente chose que l'on insiste sur la traite des personnes; ainsi, nous pourrions lutter contre celle-ci à l'échelle internationale.

Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je partage mon temps de parole avec mon collègue et ami, le député d'Ottawa—Vanier.

Comme tous les Canadiens et le reste du monde, la situation des élèves nigérianes qui se sont fait enlever me crève le cœur. Que mes pensées et mes prières les accompagnent. Je ne pourrai jamais prendre la mesure de leur terreur. Leurs familles ravagées par l'angoisse, les habitants de leurs villages et tous les Nigériens tiennent à ramener les adolescentes à la maison.

Nous voyons en ces adolescentes nos propres enfants, avec leurs espoirs et leurs rêves, et notre cœur se serre. On ne peut qu'être révolté à l'idée qu'on les ait enlevées afin de les empêcher d'aller à l'école. Même si les menaces des terroristes avaient forcé leur école à fermer peu de temps auparavant, elles étaient résolues à faire des études au point d'avoir insisté pour y retourner afin de passer leurs examens.

Nous devons tous unir nos forces afin de réclamer des interventions nationales et internationales plus décisives face à cet acte de violence brutal, à cet acte criminel, à cet acte de terrorisme, à ce pétrifiant cauchemar sans fin. Nous devons faire l'impossible pour ramener les adolescentes saines et sauvées à leur famille, mais aussi pour faire en sorte que toutes les Nigérianes puissent faire des études en toute sécurité.

Les faits entourant cette tragédie, nous les connaissons: le 14 avril dernier, le groupe islamiste militant Boko Haram enlève 276 élèves qui fréquentent une école secondaire d'une région éloignée du Nord-Est du Nigeria pour ensuite menacer de les vendre en esclavage. Huit autres sont enlevées dans un autre village le 5 mai suivant. Il faut collectivement se demander pourquoi le Canada, alors qu'il avait dénoncé une autre attaque terroriste survenue au Nigeria le 14 avril, a mis au-delà de deux semaines avant de dénoncer l'enlèvement des élèves. En fait, pourquoi la communauté internationale a-t-elle elle-même mis presque deux semaines à s'indigner?

Le secrétaire général des Nations Unies se dit très inquiet par l'enlèvement des jeunes filles. Il répète que « le ciblage d'enfants et d'établissements scolaires est contraire au droit international et ne saurait sous aucun prétexte être justifié. » L'ONU dépêche actuellement un haut représentant pour entamer des pourparlers sur la manière dont elle peut venir en aide au gouvernement du Nigeria.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a aussi exprimé sa profonde indignation. Il a condamné l'enlèvement des écolières, exigé leur libération immédiate et inconditionnelle, laissé entendre que certains actes pourraient constituer des crimes comme l'humanité en vertu du droit international et déclaré que les malfaiteurs devaient être tenus responsables de leurs actes.

Article 52 du Règlement

Les mesures permettant le retour des jeunes filles et tenant les malfaiteurs responsables de leurs actes contribueront grandement à mettre fin à l'impunité et feront clairement comprendre que le Nigeria accorde une importance primordiale à la protection des jeunes filles.

Les membres du Conseil de sécurité ont exprimé de vives inquiétudes au sujet des attaques terroristes que mène le groupe Boko Haram depuis 2009. Ces attaques à grande échelle ont coûté de très nombreuses vies et représentent une menace pour la stabilité de l'Afrique centrale et occidentale et pour la paix dans cette région.

Le président nigérian croit que les jeunes filles sont toujours au Nigeria. Les États-Unis, le Royaume-Uni et la France ont promis d'envoyer des équipes de spécialistes des communications et du renseignement pour aider le Nigeria à trouver les écolières disparues. Plusieurs responsables américains et britanniques sont déjà arrivés à Abuja pour se joindre à une équipe américaine déjà sur place. Ils aideront le gouvernement nigérian à rechercher les jeunes filles disparues, à planifier les missions de sauvetage et à donner des conseils sur la façon de neutraliser le groupe Boko Haram. Nous avons appris aujourd'hui que des Canadiens sont sur place et qu'ils contribuent aux recherches. Nous leur en sommes d'ailleurs reconnaissants.

Plusieurs questions épineuses se posent depuis qu'un rapport d'Amnistie internationale accuse les commandants nigériens d'avoir été au courant du raid du groupe terroriste au moins quatre heures avant l'enlèvement des jeunes filles, mais de n'avoir pas réussi à mobiliser suffisamment de militaires pour agir. Les militaires répliquent qu'on leur a demandé d'envoyer des renforts, mais que ces troupes se sont fait attaquer. CNN nous apprend que ce qu'il entend sur le terrain corrobore le rapport d'Amnistie internationale.

Le gouvernement nigérian, qui fait de plus en plus l'objet de critiques, dans son pays comme à l'étranger, pour avoir tardé à agir, ne croit pas que les allégations d'Amnistie internationale soient fondées, mais déclare qu'il fait enquête.

• (2150)

Le site Sky News signale que les efforts de recherches visant à retrouver les jeunes filles sont maintenant axés sur une très grande forêt située près de la frontière du Cameroun, et que les filles ont été divisées en au moins quatre groupes, ce qui compliquera les opérations de sauvetage. Hier soir, la BBC a indiqué que les filles enlevées avaient été vues, et aujourd'hui, nous avons pu voir une vidéo dans laquelle elles apparaissent.

Ce qui rend ces enlèvements aussi horribles, c'est le fait qu'il ne s'agit pas d'un incident isolé visant les personnes les plus vulnérables et celles qui nous sont les plus chères. Avant 2011, la plupart des attaques menées contre les écoles du Nord ciblaient les infrastructures et étaient perpétrées la nuit, lorsqu'il n'y avait personne à l'école. Cependant, depuis 2012, les enseignants et les élèves sont de plus en plus ciblés par les militants et sont enlevés, tués ou menacés.

Entre janvier et juillet 2013, plus de 50 écoles ont été la cible d'attaques. Des dizaines d'enseignants ont été assassinés et il y a eu de nombreuses victimes dans les universités, où des tireurs ont fait feu à l'aveuglette et où, dans certains cas, ils ont utilisé des bombes.

Au Nigeria, 10 millions d'enfants ne vont pas à l'école; c'est le nombre le plus élevé au monde. Près d'un enfant sur trois en âge de fréquenter l'école primaire et environ un enfant sur quatre en âge de fréquenter l'école secondaire de premier cycle ne vont pas à l'école.

Le temps presse. Plus le temps passe et plus les risques sont élevés. Par exemple, les filles risquent davantage d'être vendues

comme épouses, d'être victimes des pires formes d'exploitation de la main-d'oeuvre enfantine, d'exploitation sexuelle et de violence ou encore d'être recrutées par des groupes armés. Il faut agir dès maintenant.

Il faut ramener ces filles chez elles saines et sauvées. L'UNICEF, par exemple, est disposé à travailler avec le gouvernement du Nigeria et à offrir de l'aide, dont des soins psychosociaux, aux filles et à leur famille.

Quand une seule école, un seul enfant, se fait attaquer, tous les enfants et toutes les écoles se font attaquer. Lorsqu'une école est prise d'assaut et que les élèves sont pris en cible, leur vie est anéantie, mais en plus, le pays entier est privé de son avenir. Il y a une question plus générale qui s'impose: le droit des enfants de vivre à l'abri de la violence, et le droit des filles à une éducation. Des filles ailleurs dans le monde risquent de subir le même sort que ces élèves nigérianes.

Tâchons de veiller à ce que le gouvernement appuie les efforts du gouvernement du Nigeria visant à ramener ces filles saines et sauvées sous la protection de leur famille. Tous les efforts du Canada devraient être coordonnés avec ceux du Nigeria et d'autres partenaires clés, et être avant tout dans l'intérêt des filles et conformes à la Convention relative aux droits de l'enfant.

Que fera donc le gouvernement en collaboration avec nos alliés pour veiller à ce que nos efforts soient coordonnés et ciblés et mènent au retour de ces filles? Le Canada mobilisera-t-il l'aide des pays avoisinants comme le Cameroun et le Tchad afin qu'ils coordonnent leurs efforts avec ceux du Nigeria?

Que ce soit au Nigeria, en République centrafricaine, au Soudan du Sud ou en Syrie, le gouvernement devrait continuer d'exiger le respect du droit humanitaire international par toutes les parties, ce qui comprend l'interdiction d'attaquer les écoles, les élèves et les enseignants. Le Canada appuiera-t-il les efforts du gouvernement du Nigeria visant à traduire les auteurs en justice?

Tous les députés à la Chambre devraient réclamer haut et fort, à l'aide de ce mot-clic, le retour de nos filles. Quand les filles seront de retour chez elles, le Canada préconisera-t-il l'élaboration d'objectifs et d'indicateurs en matière de développement après 2015 visant la fin de la violence contre tous les enfants? Quels engagements le Canada prendra-t-il sur les quatre prochaines années à l'occasion de la réunion de reconstitution du Partenariat mondial pour l'éducation, prévue le 26 juin à Bruxelles?

Cinquante-sept millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire ne vont pas à l'école, et la moitié de ces enfants vivent dans des zones de conflit ou de désastre. Nous espérons que le Canada participera au sommet qui aura lieu en France.

L'incapacité à libérer ces filles a provoqué l'indignation du monde entier. Comme le disent si bien les Nigériens: « Assez, c'est assez, mettons fin aux enlèvements. »

• (2155)

Mme Rathika Sitsabaiesan (Scarborough—Rouge River, NPD): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de Toronto de l'allocution enflammée qu'elle a prononcée ce soir. Nous nous réjouissons de voir le gouvernement et les députés de tous les partis condamner l'enlèvement de ces jeunes filles. Je suis heureuse d'apprendre que le gouvernement a accepté de fournir une aide technique. J'espère que l'aide canadienne sera déployée dans les plus brefs délais. Nous avons entendu dire que les effectifs devraient se trouver sur le terrain sous peu, ce qui est réconfortant.

Article 52 du Règlement

Le fait que ces jeunes filles aient été enlevées simplement parce qu'elles sont de sexe féminin et qu'elles cherchaient à s'éduquer a choqué le Canada et le monde entier. Elles ont été enlevées pour servir dans des réseaux de prostitution ou être réduites à l'esclavage parce que les filles ne devraient pas recevoir une éducation, selon Boko Haram.

J'ai entendu aujourd'hui que Boko Haram avait tenté d'engager des pourparlers. Je crois fermement que nous ne devrions pas négocier avec une telle organisation.

Il faut ramener ces filles de toute urgence auprès de leur mère et de leur famille, où elles seront en sécurité. Quelles autres mesures ma collègue croit-elle que le Canada devrait prendre, en tant que citoyen du monde?

● (2200)

Mme Kirsty Duncan: Monsieur le Président, nous étions heureux d'apprendre aujourd'hui que du personnel canadien fournit sur place de l'expertise technique et de surveillance. Nous réclamons une intervention du gouvernement depuis le 15 avril. Le Canada devrait participer au sommet. Le Canada doit jouer un rôle et offrir son aide dans la lutte antiterroriste qui se prépare. Il faut aussi que le Canada intervienne sur le plan de l'éducation.

D'importantes questions demeurent au sujet de Boko Haram. Quelle place occupe-t-il dans les efforts antiterroristes du gouvernement canadien en Afrique de l'Ouest? Quels sont les projets du Canada pour lutter contre l'extrémisme au Nigeria et en Afrique de l'Ouest? Comment le Canada s'y prend-il pour augmenter la capacité du gouvernement? Plus précisément, comment travaille-t-il avec le gouvernement nigérian? Quelle est la position du gouvernement du Canada concernant l'incapacité du gouvernement nigérian à contrôler une partie de son territoire, dans la mesure où des entreprises canadiennes du secteur de l'extraction investissent et opèrent au Nigeria?

M. Jim Hillyer (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son exposé sur l'histoire de l'enlèvement et les violations des droits de la personne par des groupes terroristes au Nigeria. Il ne s'agit pas du premier incident. Je lui suis reconnaissant d'exhorter le Canada et le reste du monde à réagir plus tôt à des événements de ce genre et à prendre conscience de leur gravité. Si une telle chose se produisait dans notre pays, il ne nous faudrait pas deux semaines avant de décrier la situation.

Entre autres choses, je suis gré à la députée d'avoir souligné dans son historique que, dans les années 1990, le Canada a joué un rôle des plus importants contre le régime militaire nigérian. Nous avions alors demandé à d'autres pays de recourir à des moyens diplomatiques contre ce régime. Même si le gouvernement était illégitime, il était tout de même au pouvoir. Ce groupe est un groupe terroriste et nous devons le traiter comme tel.

La députée pourrait-elle dire quelques mots sur le fait que le problème ne se résume pas à ramener ces jeunes filles chez elles, mais qu'il fait partie intégrante d'une lutte globale contre le terrorisme?

Mme Kirsty Duncan: Monsieur le Président, je le répète: nous sommes tous scandalisés par l'enlèvement de 276 jeunes filles dans le dortoir de leur établissement scolaire alors que tout ce qu'elles désiraient était de s'éduquer. L'éducation devrait être un droit fondamental. Nous savons qu'elle donne aux femmes et aux jeunes filles les moyens d'agir. Nous voulons que ces jeunes filles rentrent chez elles. Plus globalement, cet incident met en évidence le problème de sécurité qui se pose depuis longtemps au Nigeria.

Boko Haram est une organisation terroriste, et ces jeunes filles ont été enlevées par une organisation terroriste. Nous demandons aux kidnappeurs de rendre ces jeunes filles sans défense à leur communauté. Nous demandons à ceux qui ont une influence sur eux de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer le retour en toute sécurité de ces jeunes filles et traîner les kidnappeurs en justice. Les actes de violence brutale qui ont été commis sont inacceptables. Les attaques contre des établissements scolaires privent les enfants du droit d'apprendre dans un environnement sans danger et peuvent compromettre leur avenir. Où qu'il soit commis, l'enlèvement d'un enfant est un crime et un acte illégal en vertu du droit international.

● (2205)

L'hon. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat. Je remercie de leurs observations le député d'Ottawa-Centre et sa collègue de Laurier—Sainte-Marie, ainsi que mon collègue d'Etobicoke-Nord et le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères et pour les Droits internationaux de la personne. Je partage tous leurs points de vue au sujet de l'événement décrit, à savoir l'enlèvement de près de 300 jeunes femmes.

Je veux néanmoins aller plus loin et dire que depuis l'enlèvement il y a eu des développements encourageants et d'autres qui ne sont pas encourageants, mais troublants.

L'un des développements encourageants, c'est que certaines organisations musulmanes ont dénoncé l'enlèvement. Je pense que plus il y aura d'organisations musulmanes, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde, qui dénoncent les actions de Boko Haram, plus ce sera encourageant.

Le Grand Mufti d'Arabie Saoudite, la principale autorité religieuse d'Arabie Saoudite, a condamné les attaques. Le Conseil des relations américano-islamiques, le CAIR, le Conseil des organisations musulmanes et l'Organisation de la coopération islamique les ont également condamnées. Ces organisations ont pris la bonne décision et j'invite d'autres à leur emboîter le pas, car, comme l'a déclaré la ministre de l'Environnement, cet événement revêt une connotation religieuse et des jeunes femmes se sont converties, sous la contrainte, ce qui est totalement dément. Toute religion qui se respecte refuserait que des gens se convertissent dans de telles conditions.

Quoi qu'il en soit, c'est l'un des développements que je trouve encourageants.

Ce que je trouve plutôt décourageant, ou troublant, c'est la lenteur à réagir du gouvernement nigérian, qui a déjà été mentionnée ici ce soir. Un article publié aujourd'hui dans le journal local indique que, le 15 avril, le jour après l'enlèvement, le Royaume-Uni a offert son aide et que, trois jours plus tard, le 18 avril, il a fait une offre officielle d'aide. Par l'intermédiaire de leur ambassade et de leur personnel à Abuja, au Nigeria, les États-Unis ont offert de l'aide dès les premiers jours. Cependant, c'est seulement un mois plus tard, à savoir mardi et mercredi derniers, que le gouvernement du Nigeria a accueilli et accepté, comme je l'ai précisé, les offres d'aide de la Grande-Bretagne, des États-Unis, du Canada, de la France et de la Chine.

Je crois que la lenteur de la réaction est troublante, et j'espère que l'on en tirera des leçons.

Article 52 du Règlement

Il est également très troublant que Interpol, l'organisation de police internationale dont le Canada est membre, ait seulement offert officiellement son aide le 9 mai, près d'un mois après l'incident, puisque, comme je l'ai dit, nous ne sommes pas encore à un stade où des interventions militaires sont jugées nécessaires. Du moins, aucun pays n'a offert d'assistance militaire, à l'exception peut-être de savoir-faire militaire au moyen de communications ou d'enquêtes. Je sais qu'il y a des gens des États-Unis et du Royaume-Uni, ainsi que du Canada selon ce que j'entends, qui sont sur le terrain aujourd'hui, et je suppose que certains d'entre eux sont des militaires. Toutefois, il ne s'agit pas encore d'une opération militaire. C'est une enquête visant à aider les autorités du Nigeria à retracer ces jeunes filles, puis à trouver un moyen de les libérer.

Cependant, il est particulièrement troublant, à mon avis, qu'Interpol ait mis si longtemps avant de faire cette offre. Je pensais que nous aurions pu également agir un peu plus vite au Canada. Je crois comprendre que notre offre d'aide a été présentée la semaine dernière. Si c'est effectivement le cas, j'espère que nous en tirerons aussi des leçons.

Parmi les personnes à qui j'ai parlé au cours de la dernière semaine, certaines ont fait une comparaison embarrassante. Il y a deux mois, un autre incident survenu dans une autre partie du monde a causé la disparition d'un nombre semblable de personnes. Je parle bien sûr du vol 370 de Malaysia Airlines, qui transportait 239 passagers dont 12 membres d'équipage.

La réaction a été immédiate. De nombreux pays ont immédiatement offert des avions, des bateaux et du soutien technique pour faciliter les recherches. Seulement pendant le premier mois, quatre pays — l'Australie, le Canada, les États-Unis et le Vietnam — ont dépensé 44 millions de dollars, et les recherches se poursuivent toujours deux mois après la disparition de l'appareil.

● (2210)

L'intervention devait être rapide, puisque les piles de la boîte noire ne dureraient qu'un mois. Après ce délai, il deviendrait encore plus difficile de retrouver les corps et de permettre aux familles de faire leur deuil.

Regardons maintenant l'autre événement, soit la disparition de 276 jeunes filles qui sont toujours vivantes et se trouvent quelque part dans la jungle. Elles sont probablement toujours au Nigeria mais pourraient aussi être au Tchad ou au Cameroun. Nous ne le savons pas avec certitude. Dans ce contexte, j'estime encore plus important que la communauté internationale intervienne rapidement.

Je trouve plutôt troublant que les gouvernements aient hésité, jusqu'à maintenant, à mettre des ressources et des fonds à la disposition d'autorités appropriées, afin de retrouver et de libérer ces jeunes filles.

Permettez-moi de citer un autre exemple. Il s'agit aussi de jeunes filles qui ont été enlevées, mais en Ouganda plutôt qu'au Nigeria. Cela s'est produit en octobre 1996, si je me souviens bien. Au total, 139 jeunes filles ont été enlevées. Grâce à l'une des religieuses italiennes qui travaillaient dans leur école et les a suivies dans la jungle, 109 d'entre elles ont été libérées. Les 30 autres sont demeurées prisonnières. Joseph Kony, qui dirigeait l'Armée de résistance du Seigneur, les a forcées à offrir des faveurs sexuelles et à se marier.

Ce type sévit toujours. Il a kidnappé des centaines, sinon des milliers de jeunes en Ouganda, au Soudan du Sud, au Tchad, en République centrafricaine et en Somalie pour en faire des soldats. Il les force à tuer leurs amis et les membres de leur famille pour s'assurer qu'ils resteront à son service. Dans certains cas, il fait des

jeunes filles ses concubines. Le monde n'a pas encore vraiment commencé à s'occuper de Joseph Kony.

Quelle différence y a-t-il dans ce cas-ci? Je ne suis pas certain de bien comprendre. Ce sont peut-être les médias sociaux, qui n'étaient pas aussi présents en 1996 qu'aujourd'hui et qui sont capables d'atteindre le monde entier. Des milliers et des milliers de personnes, voire des centaines de milliers se sont jointes au chœur des voix demandant la libération des jeunes filles.

Nous avons déjà assisté à de tels épisodes en Afrique et ailleurs, dans des conflits. En Syrie, en République centrafricaine ou sur d'autres continents, des jeunes garçons et des jeunes filles ont été enlevés et transformés en soldats ou forcés de fournir des faveurs sexuelles à des soldats. Nous agissons enfin cette fois-ci, du moins j'espère que c'est le cas. J'encourage certainement le gouvernement à agir, que nous fournissions de l'aide sous forme de services directs ou par l'intermédiaire d'organismes.

Ce qui se passe maintenant devrait nous inciter à nous poser entre autres les questions suivantes. Dans quelle mesure apporterons-nous de l'aide? Le Canada et le reste du monde veulent-ils vraiment apporter de l'aide? Comment? Souhaitons-nous que ce soit de l'aide directe fournie par des militaires et des civils que nous enverrons sur place, selon ce que j'ai entendu dire, ou encore de l'aide financière directe? Voudrions-nous plutôt que notre apport se fasse par l'intermédiaire d'organisations internationales comme Interpol, l'OTAN et l'ONU? Le cas échéant, comment procéderons-nous? Ferons-nous appel à notre propre personnel? Fournirons-nous plutôt de l'argent?

Nous serions bien placés, dans cette enceinte, pour que le Parlement et les citoyens de notre pays s'engagent et montrent que nous sommes sérieux. Dans quelle mesure sommes-nous prêts à aider un pays dont les enfants, filles et garçons, se font enlever à un jeune âge pour être transformés en soldats ou être vendus, comme Boko Haram menace de le faire?

C'est absolument inacceptable. La plupart des Canadiens voudraient que leur pays joue un rôle beaucoup plus actif, que ce soit directement ou indirectement, par l'intermédiaire des organisations. J'espère que ce que nous apprendrons de notre participation nous permettra d'augmenter notre capacité à accomplir ce qu'il faut pour protéger ces jeunes gens.

● (2215)

Mme Lois Brown (secrétaire parlementaire du ministre du Développement international, PCC): Monsieur le Président, mon collègue et moi étions à Abuja il y a trois ans, je crois, soit à peu près à l'époque où Goodluck Jonathan faisait campagne en vue de devenir président du Nigeria. Nous avons alors eu des discussions très intéressantes avec des responsables du gouvernement et des membres de la société civile.

Sachant que le Canada a versé quelque 66 millions de dollars au Nigeria au cours des dernières années, ce qui place notre pays au dixième rang des principaux donateurs au Nigeria, et compte tenu de la situation à Abuja, j'aimerais savoir si le député a des idées quant à la façon dont le gouvernement du Canada pourrait aider le Nigeria à long terme. Nous avons investi des sommes considérables dans des initiatives pour la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants et contribué à des programmes de développement de la sécurité, mais je me demande si mon collègue pourrait faire part à la Chambre de ses réflexions à ce sujet.

Article 52 du Règlement

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur le Président, nous avons certaines priorités. Je partage les préoccupations du député d'Ottawa-Centre au sujet de l'éducation. Dans tous les pays du monde, je tiens à souhaiter bonne chance aux enfants qui sont privés d'éducation. Loin de moi l'idée de faire des blagues au sujet du nom du président nigérian. L'éducation est un objectif primordial. Si nécessaire, nous pourrions envisager de fournir plus d'aide sur le plan de l'éducation.

J'ignore si, dans le monde, quelqu'un a offert de remplacer l'école ou s'il est même nécessaire de le faire. Je ne sais pas si d'autres écoles sont en mesure d'accueillir ces jeunes filles. S'il est nécessaire de reconstruire l'école au même endroit, il faudra la sécuriser. Il s'agira d'un autre élément à ajouter. Le Canada pourrait jouer un rôle à cet égard.

Malheureusement, c'est l'une des réalités avec lesquelles nous avons dû apprendre à composer en Amérique du Nord. Il s'est produit de terribles incidents, au cours desquels des individus armés sont entrés dans des écoles et ont abattu des élèves. Je ne peux pas avoir accès à l'école que fréquentent mes petits-enfants à moins d'être muni d'un laissez-passer. La sécurité a été renforcée dans notre système scolaire. Nous pourrions faire profiter d'autres pays de notre expérience, de nos connaissances et des techniques que nous avons mises au point en matière de sécurité sur ce plan.

Nous ne devrions certainement pas abandonner l'aspect éducatif; dans certains cas, nous devrions même le réexaminer.

[Français]

Mme Hélène LeBlanc (LaSalle—Émard, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député d'Ottawa—Vanier de son discours, ainsi que tous les députés qui ont participé ou qui participent présentement au débat d'urgence pour soulever des questions sur cette tragédie qu'est l'enlèvement de ces jeunes femmes.

Je sais que le député qui vient de parler a voyagé en Afrique. J'aimerais qu'il nous parle de la situation économique au Nigeria. Également, le gouvernement actuel tend de plus en plus à lier la coopération internationale à l'industrie et à des projets industriels. J'aimerais entendre ses commentaires à ce sujet.

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur le Président, le Nigeria est devenu, le mois dernier ou il y a deux mois, je crois, l'économie la plus importante d'Afrique, grâce, essentiellement, à ses ressources naturelles. La population est quand même de 135 millions d'habitants ou peut-être plus. C'est donc un pays important.

Pour ce qui est de la première question qui m'a été posée, c'est vrai, j'y étais il y a trois ans et je suis retourné à Abuja, la capitale, qui est très bien. Toutefois, dès qu'on sort de la capitale, là on voit la réalité, probablement pas seulement du Nigeria, mais de plusieurs des pays d'Afrique. C'est d'une iniquité absolument incroyable. Il y a des maisons qui sont presque des châteaux, et si on fait à peine une demi-heure de route, peut-être 10 minutes, on tombe au milieu de taudis, dans des villages insalubres.

La répartition de la richesse qui se trouve au Nigeria est totalement inéquitable et inégale. C'est malheureusement une des réalités de l'Afrique. Les gouvernements africains devront apprendre à faire un meilleur partage de cette richesse, sinon, cela aboutira à des tensions, et peut-être au-delà de cela, à des conflits armés, comme on peut en voir dans certains pays.

Quand la délégation canadienne y va, nous essayons d'encourager un meilleur partage des richesses et une certaine transparence. Nous ne sommes pas contre l'utilisation de ces ressources, mais nous

espérons qu'elles soient bien utilisées et que les revenus qu'elles génèrent le soient également.

• (2220)

[Traduction]

Mme Lois Brown (secrétaire parlementaire du ministre du Développement international, PCC): Monsieur le Président, je suis reconnaissante de pouvoir participer au débat sur la crise qui secoue actuellement le Nigeria. Je vais partager mon temps de parole avec le député de Durham.

Comme tout le monde, le gouvernement du Canada a été choqué d'apprendre l'enlèvement de près de 300 élèves du Nord-Est du Nigeria. Ces jeunes filles sont portées disparues depuis près d'un mois; quatre semaines que leurs mères et leurs pères en pleurs se font un sang d'encre en pensant au sort que connaissent leurs filles, priant — comme le ferait n'importe quel parent — pour qu'elles leur reviennent saines et sauvées.

Nous savons encore peu de choses sur ce qui s'est passé, sur l'endroit où les jeunes filles ont été emmenées et sur ce que leurs ravisseurs entendent faire d'elles, mais les détails commencent à parvenir jusqu'à nous, et je dois avouer qu'ils sont terrifiants. Selon ce qu'on nous dit, ces adolescentes âgées d'à peine 16, 17 ou 18 ans seront privées de leur avenir puisqu'elles vont être vendues ou mariées de force. Elles sont sur le point de joindre les rangs des 9,5 millions de jeunes filles de partout dans le monde qui sont forcées chaque année de prendre mari contre leur gré. C'est profondément répugnant, et c'est notre devoir de le dire haut et fort.

Le gouvernement du Canada s'est donné comme priorité de mettre fin aux mariages précoces forcés. En fait, c'est dans les valeurs du Canada et dans l'intérêt de toutes les nations de protéger les droits de toutes les jeunes filles et de les aider à atteindre leur plein potentiel.

Lors de son passage au Nigeria la semaine dernière, le ministre du Développement international a profité de l'occasion pour rencontrer des représentants du gouvernement, y compris le vice-président, Namadi Sambo. Il a alors assuré aux autorités nigérianes que le Canada allait les aider sans relâche à retrouver les disparues. Ce partenariat entre nos deux pays ne date pas d'hier. Le Canada a toujours été là pour le gouvernement et le peuple nigériens, et il a beaucoup contribué au développement de ce pays.

Nous savons que, dans de nombreux pays en développement, les enfants doivent surmonter des obstacles immenses ne serait-ce que pour survivre. Parce qu'ils n'ont pas accès à des services de santé dignes de ce nom et qu'ils n'ont que très peu d'aliments nutritifs à se mettre sous la dent, plus de 6 millions d'enfants meurent chaque année avant d'atteindre l'âge de 5 ans. Il a en outre été prouvé maintes et maintes fois que les filles qui font des études gagnent plus d'argent une fois grandes et qu'elles contribuent à changer la société dans laquelle elles vivent. La lumière de la connaissance leur permet d'exposer au grand jour les intimidateurs et les poltrons et de révéler leur vrai visage au reste du monde.

Le Canada comprend également le pouvoir de l'éducation pour ces filles et fournit depuis longtemps au Nigeria de l'aide au développement à cette fin. Il convient de mentionner que la violence au Nigeria n'empêche pas le Canada de travailler à l'atteinte de ses objectifs en matière d'aide au développement. Nous demeurons résolus à appuyer les populations les plus vulnérables du pays.

Article 52 du Règlement

Bien que le Nigeria soit tout récemment devenu la plus importante économie de l'Afrique, les retombées de ces progrès économiques ne se font pas encore ressentir par ses citoyens. L'Indice de développement humain de 2013 des Nations Unies classe le Nigeria au 153^e rang, parmi les 187 pays. Plus de trois Nigériens sur cinq gagnent moins de 1,25 \$ par jour. Les femmes et les enfants ont beaucoup de difficulté à accéder à des soins de santé, notamment pendant la grossesse et à l'accouchement pour la mère, et pendant les premières années critiques de vie de l'enfant.

Depuis 15 ans, c'est-à-dire depuis que le Nigeria est revenu à un régime civil, le Canada en est le fier partenaire, en particulier dans le domaine de la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants. Lorsque le G8 a lancé l'Initiative de Muskoka en 2010, le Nigeria est devenu, et demeure encore à ce jour, un pays ciblé par le Canada en matière de santé des mères, des nouveau-nés et des enfants. Quarante pour cent des 1,1 milliard de dollars de fonds supplémentaire affectés par le Canada à la programmation en matière de santé des mères, des nouveau-nés et des enfants sont alloués à l'Afrique subsaharienne, où l'on observe le plus important taux de mortalité périnatale et infantile.

Le Nigeria est un bénéficiaire chanceux. De 2010 à 2013, nos contributions dans le cadre de l'Initiative de Muskoka ont aidé à former 1 611 travailleurs de la santé, y compris des infirmières et des sages-femmes, qui ont maintenant les compétences voulues pour offrir des soins prénatals, obstétricaux et postnatals à un total estimé de 100 000 femmes enceintes et nouveau-nés, et pour prévenir la transmission du VIH à un nombre estimé de 3 000 nourrissons exposés au VIH.

• (2225)

La communauté internationale continue sur sa lancée pour atteindre d'ici 2015 les objectifs 4 et 5 du Millénaire pour le développement et pour préparer le terrain en vue de créer un partenariat mondial fructueux visant à maintenir, après 2015, la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants au coeur du programme de développement.

Une des mesures prises par le Canada a été de renouveler son soutien au Fonds mondial de la lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme en décembre dernier. Partenaire important dans les efforts déployés pour la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants, le Fonds mondial sauve 100 000 vies par mois. C'est avec fierté que le Canada versera 650 millions de dollars au cours des trois prochaines années, pour appuyer les programmes à grande échelle du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme en matière de prévention, de traitement et de soins.

Plus tard ce mois-ci, le premier ministre tiendra un sommet international sur la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants, qui va marquer l'avenir de futures collaborations dans ce domaine, au Canada et partout dans le monde. Le sommet, intitulé « Sauver chaque femme, chaque enfant: un objectif à notre portée », aura lieu à Toronto du 28 au 30 mai. En tablant sur le leadership exercé par le Canada, on y tracera la voie à suivre en fonction de trois thèmes importants: obtenir des résultats pour les mères et les enfants; faire plus ensemble à l'échelle mondiale; poser des gestes concrets pour la santé des femmes et des enfants. Sauver la vie de femmes et d'enfants est non seulement une obligation morale, c'est aussi une nécessité afin de bâtir des collectivités prospères pour la génération actuelle et celles qui la suivra. Il s'agit là d'une vérité qui s'applique tout autant au Nigeria qu'à d'autres régions de l'Afrique, et même partout dans le monde.

Même les citoyens les mieux portants auront de la difficulté si on ne leur offre pas la possibilité de gagner leur vie, et les citoyens ne pourront pas saisir les occasions de gagner leur vie s'ils ne sont pas en santé et s'ils n'ont pas les compétences nécessaires pour garder un emploi stable.

Comme dans bien d'autres pays d'Afrique, le fort taux de croissance économique observé récemment au Nigeria n'a pas toujours été accompagné d'une baisse des taux de chômage et de pauvreté. De nombreuses difficultés subsistent, qu'il s'agisse des lacunes sur le plan des infrastructures et des finances, des conditions peu propices aux affaires, du chômage chez les jeunes, des menaces pour l'environnement, de l'instabilité du prix des ressources ou de l'insécurité alimentaire. Pour résoudre ces problèmes, le Canada travaille avec acharnement avec les autorités nigérianes afin de mettre en oeuvre des plans nationaux et régionaux visant à aider le pays à prendre en charge son développement. La nécessité d'offrir des emplois intéressants et stables fait également partie des problèmes essentiels que le Canada s'emploie à résoudre en misant sur la croissance économique durable.

Le Canada contribue à améliorer les compétences techniques et professionnelles et à accroître les possibilités d'affaires pour la population active du Nigeria, dans le but d'augmenter les possibilités d'emploi et d'améliorer les perspectives d'avenir pour les jeunes laissés pour compte.

Le Nigeria est un pays au potentiel énorme où les citoyens peuvent envisager un avenir meilleur. Avec un produit intérieur brut qui a atteint 510 milliards de dollars en 2013, le Nigeria est un pays émergent qui représente un marché immense. Voilà ce qui devrait faire la manchette, mais ce n'est malheureusement pas le cas.

Au lieu de cela, le Nigeria fait la une des journaux pour les mauvaises raisons. La violence au Nigeria a eu de graves conséquences pour la population civile, en particulier dans le Nord-Est du pays, où la violence est la plus intense. Six millions de personnes ont été directement touchées par la violence. Quelque 300 000 personnes ont dû quitter leur foyer pour se réfugier dans d'autres régions du Nigeria, ou dans les pays voisins. La grande majorité des personnes qui ont dû se déplacer à l'intérieur du pays sont des femmes et des enfants.

Il n'y a pas de place dans le monde pour les régimes terroristes violents comme Boko Haram, ni pour tout groupe qui perpétue la violence contre des civils innocents en prétendant agir par droit divin, voire par obligation divine. On ne peut pas tolérer de tels groupes, de tels actes de cruauté, ni ce mépris flagrant des droits de la personne. Voilà pourquoi le Canada fait tout en son pouvoir pour aider le Nigeria à retrouver ces jeunes filles.

• (2230)

[Français]

Mme Hélène Laverdière (Laurier—Sainte-Marie, NPD): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son discours rempli de renseignements fort intéressants.

On sait que l'un des enjeux importants concerne la question de la gouvernance, des droits de la personne et des droits des femmes en particulier, et on le voit dans cette situation au Nigeria. En 2011-2012, le Canada a donné au Nigeria une aide de 48 millions de dollars, si je me souviens bien.

Dans le cadre de cette enveloppe, j'aimerais savoir ce que le Canada fait concernant l'appui à la société civile, le respect des droits de la personne, le respect des droits de la femme et la bonne gouvernance.

Article 52 du Règlement

[Traduction]

Mme Lois Brown: Monsieur le Président, à vrai dire, nous avons consacré 66 millions de dollars à l'aide au développement au Nigeria. Naturellement, une grande partie de cette somme a servi à améliorer la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants. Nous savons qu'énormément de femmes là-bas n'ont accès à aucun service.

Lorsque je suis allée à Abuja, j'ai rencontré un médecin à l'ambassade. Nous avons discuté de la situation des jeunes filles. Il m'a dit que l'une des raisons qui font qu'autant de jeunes filles meurent en couches, c'est leur extrême jeunesse. Plusieurs de ces jeunes filles ont entre 12 et 14 ans, et elles n'ont pas accès à des services de santé. Voilà où nous concentrons nos efforts. Nous savons que le travail n'est pas terminé. C'est justement pourquoi le premier ministre a annoncé la tenue du sommet à Toronto à la fin mai. Nous voulons mobiliser l'attention du monde entier afin que l'on consacre des fonds à sauver davantage de mères lors de l'accouchement et à permettre à un plus grand nombre d'enfants de fêter leur cinquième anniversaire de naissance.

Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la secrétaire parlementaire des renseignements qu'elle nous a fournis ce soir.

Le Canada, l'Union européenne et les États-Unis ont déjà désigné Boko Haram comme étant une organisation terroriste étrangère. Le Code criminel du Canada criminalise les personnes membres de Boko Haram, ainsi que les transferts d'argent visant à aider l'organisation.

On rapporte maintenant que Boko Haram pourrait avoir placé des mines dans la jungle, dans le Nord-Est du Nigeria, afin de déjouer les tentatives de libération des écolières. La secrétaire parlementaire pourrait-elle nous indiquer si cela est exact, et si oui, quelles en seront les conséquences sur l'opération?

Mme Lois Brown: Monsieur le Président, il faudra que je me renseigne avant de pouvoir répondre à la députée. Pour l'instant, je dirai cependant que nous condamnons l'utilisation des mines terrestres et que je suis convaincue que le gouvernement canadien voudra faire sa part pour s'assurer que ces engins de la mort ne sont utilisés nulle part.

J'aimerais profiter de l'occasion pour parler de l'importance de l'éducation et du soutien considérable que le Canada accorde à l'éducation partout sur la planète. Une de mes filles enseigne actuellement au Ghana, en Afrique occidentale. Le Ghana n'est pas très loin du Nigeria, alors je suis très préoccupée par ce qui se passe dans cette région du monde. Ma fille m'a bien expliqué la situation des écoles. Bien sûr, le Ghana est un pays très sécuritaire, mais ses écoles ont d'immenses besoins.

Ma fille a profité d'une pause entre les semestres pour venir passer les trois dernières semaines à la maison. Samedi, nous sommes allées au magasin de fournitures scolaires pour les enseignants de Toronto afin d'acheter du matériel qu'elle rapportera avec elle. En gros, elle dispose d'un tableau noir et d'une craie. C'est tout ce qu'elle a comme fourniture scolaire dans sa classe. Elle ramènera donc un contenant plein de fournitures pour l'école où elle enseigne.

Évidemment, nous voudrions tous que les enfants du Nigeria, de tous ces pays d'Afrique, en fait, aient accès à une meilleure éducation. Ils ont besoin d'enseignants qualifiés et j'espère que c'est un domaine où le Canada pourra les aider.

Le Comité des affaires étrangères s'apprête à réaliser, à ma demande, une étude qui portera principalement sur l'éducation. Nous nous pencherons également sur d'autres petites questions, mais j'ai

hâte de connaître les conclusions de l'étude de même que la façon dont le Canada pourra formuler des recommandations.

• (2235)

M. Erin O'Toole (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, PCC): Monsieur le Président, c'est avec un mélange d'émotions que je me joins aux députés de la Chambre ce soir dans le cadre de cet important débat sur ce sujet profondément troublant. En premier lieu, je suis solidaire des députés de tous les partis de la Chambre, qui trouvent que les événements qui ont eu lieu le 14 avril et au cours des dernières semaines sont odieux et répugnants. Nous ressentons le besoin de faire quelque chose.

Je fais écho aux sentiments exprimés ce soir par bon nombre de mes collègues. Le 14 avril, le cœur et l'esprit de 100 à 300 jeunes filles et de leur famille ont été frappés de terreur lorsque celles-ci ont été enlevées dans une école au Nigeria. Même ce renseignement est préoccupant parce qu'il a fallu des semaines pour établir leur nombre exact et pour que le gouvernement du Nigeria commence à parler publiquement de cet enlèvement éhonté, du vol de ces jeunes filles et de la possibilité qu'elles soient vendues. Ces événements sont tout à fait odieux pour toute société démocratique et civilisée.

Il est également malheureux qu'il ait fallu autant de temps à la communauté internationale pour porter attention à ce grave acte de terrorisme. En fait, certains commentateurs ont dit que, pendant tout le mois d'avril, on a passé davantage de temps à parler de la disparition d'un avion de ligne, dont aucun des passagers ne pouvait plus être sauvé, ce que tout le monde savait, que de ces jeunes filles. Pour mettre les choses en perspective, il y a eu davantage de temps d'antenne consacré à cet avion. Je suis heureux que le député d'Ottawa-Centre et d'autres députés aient porté cet événement sur la scène nationale.

Je prends aussi la parole à la Chambre en tant que père d'une fillette de sept ans qui s'appelle Mollie. Je tiens à elle comme à la prunelle de mes yeux et, ce matin, j'ai dû la quitter avant son départ pour l'école parce que je devais partir tôt pour venir à Ottawa. Les principes même de la sûreté et de la sécurité de nos enfants sont probablement des sujets de préoccupation communs à tous les parents, au Canada comme au Nigeria. Je ne peux que sympathiser avec la terreur absolue que les familles de ces jeunes filles doivent ressentir et le profond sentiment d'impuissance qui doit les habiter parce qu'elles sont incapables d'assurer une certaine sécurité à leurs enfants.

Il est important aussi de souligner que ces filles ont été enlevées dans une école. Leurs parents voulaient ce qu'il y avait de mieux pour elles. Ils souhaitaient qu'elles puissent exercer ce que l'on considère être des droits universels de la personne. Boko Haram les a privées de leur droit à la liberté et a semé la terreur chez ceux qui veulent ce qu'il y a de mieux pour leurs enfants, notamment pour nos filles. Il s'agit de valeurs si profondément ancrées chez les Canadiens que nous en avons été extrêmement secoués.

En tant que député, je suis fier que notre pays se soit joint aux États-Unis, au Royaume-Uni, à la France, à la Chine et à d'autres pays qui se sont engagés à appuyer le gouvernement du Nigeria pour essayer de trouver ces filles et de les ramener à la maison ainsi que pour s'attaquer à Boko Haram, le groupe qui les a enlevées.

Article 52 du Règlement

Comme bien des députés l'ont mentionné, le gouvernement a immédiatement offert de l'équipement de surveillance pour aider à traquer cette organisation terroriste. Nous avons en outre fourni de la formation et déployé des opérateurs pour que cette expertise puisse être immédiatement utilisée sur le terrain. Notre expertise, surtout dans le domaine de la surveillance et de la collecte de renseignements, a immédiatement été mise à contribution sur le terrain au Nigeria et, je dirais même, dans les pays limitrophes. Boko Haram s'est aussi révélé une menace pour le Cameroun, pour le Niger, pour l'ensemble de la région, quoi. Nous sommes prêts à collaborer avec nos alliés et avec le gouvernement du Nigeria sur ce plan.

Il convient de souligner que le Canada entretient de bonnes relations avec le Nigeria. Chaque année, le Canada se classe environ au 10^e rang des donateurs à ce pays. Nous avons aidé le Nigeria à hauteur de 66 millions de dollars la dernière année financière. Divers domaines ont été visés, notamment l'éducation, afin que les jeunes filles comme celles qui ont été enlevées puissent atteindre leur plein potentiel au Nigeria. Nous avons aussi contribué à la lutte mondiale contre les mariages forcés en bas âge. Malheureusement, ces enjeux se sont combinés: ces jeunes filles ont été enlevées et elles sont forcées de se soumettre à des viles relations et à subir des torts inqualifiables.

• (2240)

Disons les choses telles qu'elles sont: Boko Haram est un groupe terroriste qui attaque les fondements mêmes de notre société. Nous devrions poursuivre les organismes comme celui-là avec une vigueur sans faille jusqu'à les éliminer. Il s'agit de terrorisme.

Il est paradoxal de penser que vendredi, Journée nationale de commémoration, nous avons rendu hommage aux 40 000 militaires des Forces canadiennes qui ont passé du temps sur le terrain en Afghanistan. Leur mission s'inscrivait dans le cadre de la guerre entreprise contre le terrorisme à la suite des attentats du 11 septembre, survenus parce qu'un État en déroute a permis à Al-Qaïda de s'entraîner sur son territoire jusqu'à attaquer non seulement les valeurs occidentales, comme c'est le cas au Nigeria, mais également le monde occidental lui-même. Il est triste que nous soyons ainsi parfois tirés de la complaisance dans laquelle nous sommes installés, à une distance confortable d'une partie de ce terrorisme.

Ici, nous avons été plongés là-dedans, et nous devrions dire les choses telles qu'elles sont. Boko Haram tire son nom du mot « interdit ». « Haram » veut dire « interdit ». Les gens de l'endroit ont appelé le mouvement Boko Haram parce qu'ils estiment que l'éducation occidentale est interdite. C'est là la racine du terme. Boko Haram est un groupe subversif qui a recours au terrorisme non seulement pour semer la peur, mais aussi, en fait, pour maintenir la population du pays sous son joug. C'est terrible.

Ce groupe a attribué 10 000 morts à ses activités au Nigeria et dans les pays de la région. En 2013, le Canada a placé Boko Haram sur sa liste des organismes terroristes notoires. Il importe de réaffirmer que, partout où il existe de tels groupes, le Canada devrait intervenir avec ses alliés; dans ce cas-ci, il devrait bien entendu travailler directement avec le gouvernement nigérian afin que ces groupes ne puissent pas mener impunément leurs activités. Comme nous l'avons constaté, de 2009 à aujourd'hui, ce groupe a intensifié sa violence et multiplié ses actes de terrorisme.

Le concept nouveau de la « diplomatie des mots-clics » est, lui aussi, intéressant. Certains ne le voient pas jouer un rôle concret et considèrent que son utilité se limite à sensibiliser les gens. Mais je pense que c'est beaucoup plus que cela. De la première dame des

États-Unis jusqu'au pape, la sensibilisation permet de pénétrer le mur d'indifférence qui caractérise parfois le monde occidental. Nous pensons que nous sommes très loin des dangers ou de la terreur avec lesquels certains États sont aux prises.

La diplomatie des mots-clics ne touche pas seulement les personnalités comme le pape et les présidents; elle a aussi un effet sur les gens de Durham, ma circonscription. Je voudrais féliciter les élèves de septième et huitième années de l'école catholique Good Shepherd, qui m'ont demandé de les rencontrer à ce sujet pour tâcher de voir ce que le Canada peut faire pour sauver les jeunes filles nigérianes.

D'une certaine façon, il semble y avoir tout un monde entre la diplomatie des mots-clics et la terreur qu'éprouvent de nombreuses familles nigérianes. Pourtant, si ce moyen parvient à soulever la question pour qu'on en débâte un peu comme mes collègues et moi le faisons ce soir, nous parviendrons à faire en sorte que les groupes comme Boko Haram ne puissent plus se livrer à leurs activités sans que la communauté internationale les condamne.

Je voudrais également exhorter la Chambre et les gens qui regardent le présent débat à se souvenir que la tolérance et l'éducation sont des valeurs canadiennes. Permettez-moi, pour terminer, de citer les paroles de Son Altesse l'Aga Khan lorsqu'il s'est adressé à la Chambre il y a quelques mois, en février. Il est important de montrer que Boko Haram déforme le sens véritable de la religion qu'est l'islam. L'Aga Khan a déclaré ceci:

Certaines personnes aiment parler du choc inévitable qui oppose l'Occident industrialisé aux civilisations islamiques. Mais ce n'est pas ainsi que les musulmans voient les choses. Seule une petite minorité d'extrémistes adhèrent à ce point de vue, par leurs paroles ou leurs gestes. Seule une petite minorité d'extrémistes adhèrent à ce point de vue, par leurs paroles ou leurs gestes. La plupart d'entre nous ne partageons tout simplement pas leur avis. En réalité, il existe très peu de points de friction entre nos interprétations théologiques et les autres fois [...]

Puis, il a ajouté:

Des éléments considérés extrêmement anormaux dans le monde islamique sont malheureusement perçus comme représentatifs de l'ensemble.

Ne nous méprenons pas au sujet du sens véritable des actes horribles de Boko Haram dans notre lutte pour éliminer ce groupe terroriste. N'oublions pas que la diversité, la tolérance et la force sont des valeurs canadiennes auxquelles l'humanité entière devrait adhérer.

• (2245)

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le Président, les différents points de vue de l'étranger sont intéressants. Mon collègue a nommé des personnalités très importantes qui ont pris la parole et eu recours à la diplomatie des mots-clics. Soit dit en passant, je suis d'accord avec lui.

Une jeune fille a également dénoncé la situation — la jeune fille qui a frappé notre imagination, Malala. En termes très éloquentes et très simples, elle a dit que, si nous restons silencieux, les actes de ce genre se multiplieront. Elle a vraiment touché au cœur du problème. Nous devons tous condamner de tels incidents pour qu'ils ne se reproduisent pas.

Premièrement, je veux demander à mon collègue ce que nous pourrions faire de plus. Par le passé, nous avons notamment joué un rôle dans le cadre de la mission de l'Union africaine et de l'ONU au Darfour, auprès du personnel nigérian justement. Nous avons formé des Nigériens, en particulier des agents de police, afin qu'ils apportent leur aide dans cette mission. Le gouvernement nigérian avait à l'évidence besoin d'aide à cet égard. Compte tenu de cette expérience, le député croit-il que le Canada pourrait jouer le même rôle?

Article 52 du Règlement

Deuxièmement, selon lui, où le Canada devrait-il se situer par rapport au fonds mondial pour l'éducation? Nous avons demandé à son parti qu'il appuie l'engagement à long terme au Partenariat mondial pour l'éducation à hauteur de 30 millions de dollars...

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À l'ordre, s'il vous plaît. Le secrétaire parlementaire a la parole.

M. Erin O'Toole: Monsieur le Président, en tant que personne ayant servi dans les Forces canadiennes, ma réaction initiale, comme père et ancien militaire, est certainement d'envoyer des forces spéciales, la FOI 2, pour récupérer ces filles. C'est ma réaction instinctive.

Nous devons collaborer avec le Nigeria pour déterminer la meilleure façon dont le Canada peut apporter son aide, en tenant compte de la souveraineté de ce pays et en tentant de travailler avec les autorités nigérianes et nos partenaires des États-Unis et du Royaume-Uni pour donner à ces autorités les outils qui les aideraient le mieux à éradiquer cette organisation terroriste et à assurer la sécurité dans leur pays. Nous croyons que la première étape devrait être de procéder à des activités de surveillance pour repérer Boko Haram, mais peut-être que la prochaine étape devrait être de fournir de la formation et des ressources supplémentaires, si cela est nécessaire, de concert avec nos alliés.

Je pense certainement que le gouvernement conservateur soutient, que ce soit par l'entremise des Nations Unies ou d'une collaboration bilatérale avec d'autres pays, un certain nombre de programmes, y compris le programme mondial mentionné par le député, qui visent à promouvoir l'éducation, parce que la menace physique que posent des groupes comme Boko Haram n'est pas la seule chose qui sème la terreur. C'est aussi le fait qu'ils tentent d'exercer de la répression en empêchant les gens, et surtout les jeunes filles, de s'éduquer, et c'est ce qui est particulièrement odieux.

Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'espère que mon collègue dira aux élèves de septième et de huitième années à quel point leur compassion nous touche.

On rapporte que certaines des filles enlevées ont été forcées de marier leurs ravisseurs, qui ont payé 12 \$ pour les épouser, et que quelques-unes d'entre elles ont pu être emmenées au Cameroun et au Tchad.

Je me demande si le député peut confirmer si ces nouvelles sont vraies ou non, et les conséquences qu'elles pourraient avoir sur les opérations de sauvetage, surtout puisque plusieurs pays sont concernés.

• (2250)

M. Erin O'Toole: Monsieur le Président, je tiens à remercier ma collègue de son discours passionné ce soir et de sa question.

Comme la députée de Newmarket—Aurora et moi l'avons mentionné, le Canada fait preuve d'un leadership solide en appuyant le financement d'initiatives destinées à mettre un terme au mariage précoce et forcé des enfants. On peut tracer des parallèles avec le sujet dont il est question ici ce soir. En fait, il faut mettre fin à la terreur qu'engendrent les enlèvements et la coercition dans ce cas, ainsi qu'à la perversion d'une foi qui en découle. J'ai aussi tenté d'aborder cette question dans mon intervention. Le Canada peut s'appuyer sur son approche respectée en matière de diversité et de pluralisme et parler de ces sujets importants.

Cette région et les pays civilisés doivent lutter contre les réseaux terroristes mondiaux, comme Al-Qaïda ou Boko Haram, qui, en fait, est affilié à Al-Qaïda et dont les activités sont surtout concentrées au Nigeria. Toutefois, ce groupe est aussi présent au Niger, au Tchad et

au Cameroun. Nous devons mettre au point une réponse mondiale, en travaillant avec nos alliés, ainsi qu'avec les pays du Maghreb, pour assurer la coordination des efforts et faire en sorte que les membres de cette entité n'aillent pas tout simplement se regrouper dans un État en déroute. Il faut que la réponse de la communauté internationale soit coordonnée.

[Français]

Mme Sadia Groguhé (Saint-Lambert, NPD): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec mon collègue le député de Jeanne-Le Ber.

« *Bring back our girls* », « Ramenez nos filles »: ma voix et celle de tous mes collègues à la Chambre s'ajoutent à celles des mères et des familles qui vivent un supplice dû à l'enlèvement de leurs filles. Nous sommes heureux de voir que la Chambre tient ce débat, à la demande de mon collègue d'Ottawa-Centre.

Je souhaite également profiter de l'occasion qui m'est donnée pour attirer l'attention du gouvernement sur la crise qui fait rage au Nigeria et sur les mesures qu'il doit prendre pour participer à la recherche d'une solution fidèle à la tradition humanitaire du Canada. L'enlèvement de 267 jeunes filles innocentes le mois dernier par la secte Boko Haram nous accable tous. Ce sont des procédés indignes.

Notre premier devoir de parlementaire est de rappeler une vérité trop souvent oubliée. Bien que nous ne connaissions ni ces jeunes filles ni leurs familles et que nous soyons à des milliers de kilomètres du Nigeria, nous sommes tous intimement liés à elles par un lien indissoluble. Nous leur sommes tous individuellement attachés comme membres de la même humanité. Ignorer le drame qui les frappe reviendrait à ignorer ce lien qui nous unit. Nous ne pouvons donc pas accepter des procédés d'un autre âge pour faire valoir une cause.

Il nous incombe, comme parlementaires, de proclamer cette simple vérité à l'ensemble du monde. En son temps, le grand Ernest Hemingway a rallumé le phare de la conscience universelle par ses mots empruntés au philosophe John Donne. Je demande qu'on les écoute attentivement et qu'on les médite pour comprendre toute la portée de notre action à la Chambre ce soir:

Nul homme n'est une île, un tout en soi; chaque homme est partie du continent, partie du large; si une parcelle de terre est emportée par les flots, [...] La mort de tout homme me diminue parce que je suis membre du genre humain.

Ces quelques phrases tracent notre ligne d'action. Nous ne pouvons détourner le regard des événements tragiques du Nigeria sans perdre une part de notre humanité. Toutefois, cela ne suffira pas à protéger ces jeunes filles des fous qui les ont prises en otage. Pour les secourir, nous devons comprendre la situation et rechercher ensemble les moyens d'agir dans le présent, afin que le Canada contribue à leur libération et à la stabilisation de cette région.

Dans cette affaire, les étiquettes partisans n'ont pas leur place. L'opposition ne cherche pas ici à prendre en défaut le gouvernement. Le gouvernement ne doit pas se présenter à nous pour défendre un quelconque bilan. Nous devons travailler ensemble à rechercher une solution commune. Nous adressons ici une critique constructive et positive à l'action du gouvernement dans ce dossier. Nous parlons tous d'une seule voix, celle du Canada. C'est pourquoi je tiens à saluer l'initiative de l'honorable ministre des Affaires étrangères visant à rejoindre les partenaires du Nigeria, notamment les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France, afin d'offrir les équipements de surveillance nécessaires pour localiser les 223 jeunes filles toujours captives.

Article 52 du Règlement

Je souhaite que cette aide soit déployée le plus rapidement possible, et je demande au gouvernement d'informer régulièrement l'opposition des progrès effectués dans ce dossier, dans un esprit de coopération franche et loyale. Cette approche me semble être la seule option possible dans la perspective d'une action concertée sur le terrain face à une situation qui devient chaque jour plus alarmante.

Le 14 avril dernier, un attentat à la bombe a fait 75 victimes à Abuja. Le lendemain, le groupe Boko Haram revendiquait l'enlèvement de 276 jeunes filles. L'escalade s'est poursuivie le 5 mai avec l'attaque de la ville de Gamboru Ngala, qui aurait fait 300 morts. Le même jour, Abubakar Shekau, chef de la secte Boko Haram, a annoncé se préparer à vendre les jeunes filles kidnappées dans le cadre d'un trafic d'êtres humains. Cette dérive témoigne de l'incapacité grandissante et inquiétante des autorités locales à rétablir leur emprise sur le Nord du pays, notamment.

Les témoignages des atrocités commises au Nigeria sont horribles. Comme nous l'avons vu lors de la guerre civile qui a ravagé la République démocratique du Congo, et comme cela est désormais monnaie courante dans les conflits de cette nature, les femmes sont systématiquement ciblées. Les terroristes s'en prennent délibérément à ces victimes innocentes de la plus ignoble des manières afin de répandre la terreur et la destruction sur leur passage.

Le rétablissement de l'ordre est un préalable indispensable à toute solution de stabilisation à long terme.

• (2255)

Les terroristes, où qu'ils se trouvent, doivent comprendre que leurs actes ne resteront pas impunis. Non seulement ils discréditent la cause qu'ils prétendent défendre, mais ils seront poursuivis et jugés pour leurs actes.

Voilà pourquoi le Canada doit aider activement le Nigeria dans sa lutte contre le terrorisme par des moyens concrets, tels que la mise en place d'une coopération policière entre les deux pays, par exemple. Sans amélioration de la situation sécuritaire, il ne peut pas y avoir d'accord politique viable.

Il faudra ensuite créer les conditions d'une réelle stabilisation régionale sur le long terme. La répression ne saurait être la seule clé pour y parvenir.

L'insécurité, l'exclusion, la misère et l'absence de démocratie réelle et d'une société juste sont des facteurs déterminants de la capacité des groupes terroristes à recruter des militants.

Une mobilisation internationale dont le seul but serait la répression des actes terroristes ne prendrait pas en compte ces facteurs. Dès lors, toute solution ne saurait être que temporaire dans la mesure où les braises continueraient à couver sous la cendre.

Certains autres pays de la région, notamment le Mali, sont également touchés par des crises politiques et des guerres civiles qui nuisent gravement à la stabilité régionale. C'est pourquoi le règlement de la crise doit passer par une solution politique à l'échelle locale et régionale.

Le Canada a un rôle crucial à jouer dans le règlement de cette crise, à l'échelon local et régional, au-delà d'une aide immédiate, grâce à des moyens de recherche et de surveillance. Le Canada doit également s'impliquer dans le développement économique des pays d'Afrique de l'Ouest, afin de lutter contre les causes profondes et endémiques du terrorisme. Pour cela, le gouvernement doit s'assurer que les investissements canadiens dans la région assurent une juste répartition des profits pour les populations locales.

Enfin, nous, députés du NPD, demandons que le Canada signe le Traité sur le commerce des armes, afin d'empêcher que les armes conventionnelles de ce type alimentent les conflits.

Je me permets de rappeler que lors du conflit qui a touché la République démocratique du Congo, nul usage n'a été fait par les belligérants d'armes lourdes ou de destruction massive. Pourtant, la guerre civile qui a ravagé ce pays de 1998 à 2002 a fait plus de 3 millions de morts. C'est le conflit le plus meurtrier depuis la Seconde Guerre mondiale.

Il est donc impératif de prendre toutes les mesures possibles pour tarir le commerce et le trafic d'armes légères. Si nous ne nous y employons pas, les conditions continueront d'être réunies pour que des crises politiques qui secouent les pays africains soient encore et encore marquées par des violences aveugles.

Voici dessinées les lignes de l'intervention du Canada pour soulager immédiatement la crise qui sévit au Nigeria et pour stabiliser la région à plus long terme.

J'exhorte le gouvernement à prendre ces mesures simples. Elles enverront un signal fort de soutien à la population nigériane et contribueront durablement et plus globalement à atténuer les facteurs de crise sur le continent africain.

La gravité de la situation, l'histoire de notre pays et nos valeurs humanistes nous commandent d'agir.

• (2300)

[Traduction]

Mme Lois Brown (secrétaire parlementaire du ministre du Développement international, PCC): Monsieur le Président, au Nigeria, environ 8 % des parlementaires sont des femmes, peut-être même un peu moins. Permettez-moi de parler du nombre de femmes parlementaires que j'ai rencontrées dans de nombreux pays africains. En décembre dernier, je me trouvais au Mozambique, à l'occasion d'une conférence sur le Centre africain de développement minier. La ministre des Mines du Mozambique, Mme Bias, préside ce centre. Je vous fais part de mes réflexions sur le nombre de femmes qui occupent des postes importants dans les Parlements africains.

Étant donné que les femmes vont exercer une influence sur la prochaine génération de jeunes filles, ma collègue pourrait-elle nous dire ce qu'elle pense de la façon dont nous, en tant que femmes parlementaires, pourrions communiquer avec nos collègues de sexe féminin en Afrique? Pourrions-nous exercer une influence quelconque sur certaines des questions auxquelles l'Afrique doit faire face?

[Français]

Mme Sadia Groguhé: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question.

Bien évidemment, ce qu'elle met en avant, c'est l'importance des femmes et des filles et le rôle crucial qu'elles ont à jouer dans le développement de leur pays. L'apport des parlementaires aux femmes au sein des institutions gouvernementales dans les pays africains est quelque chose de très honorable et de très constructif. C'est certain que cela amène une dynamique tout autre. Cela permet véritablement aux consciences de se développer et de prendre en compte la nature même de ces pays et leur développement.

Ma collègue a supposé que l'on puisse, par exemple, prévoir des rencontres, à l'échelle internationale, avec ces autres femmes, organiser des forums et des échanges. Cela me semble être véritablement des perspectives très intéressantes où nous pourrions mieux comprendre et mieux connaître ce que font ces femmes parlementaires et, en même temps, échanger sur une vision commune que les femmes de tous horizons et de tous continents partagent.

[Traduction]

Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, il y a au Nigeria 10 millions d'enfants non scolarisés. Le pays est en dernière position à ce chapitre. Près de un enfant sur trois et environ un sur quatre en âge de fréquenter respectivement le primaire et le premier cycle du secondaire ne vont pas à l'école. Presque 6,3 millions de petits Nigériens, soit 60 % des 10 millions qui ne sont pas scolarisés, vivent dans le Nord du pays. À l'échelle mondiale, 57 millions d'enfants en âge de faire des études primaires ne vont pas à l'école. La moitié d'entre eux vivent dans des zones ravagées par les conflits ou sinistrées. Le Partenariat mondial pour l'éducation tiendra sa réunion de reconstitution le 26 juin prochain à Bruxelles et entend demander 120 millions de dollars au Canada.

De l'avis de la députée, le Canada devrait-il contribuer à cet effort et, dans l'affirmative, à quelle hauteur?

[Français]

Mme Sadia Groguhé: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question très pertinente.

Beaucoup de députés ont rappelé, ce soir, l'importance et le rôle de l'éducation, autant pour les femmes et les filles que pour la population en général. Il est certain qu'il sera nécessaire de prévoir, en tant que pays, d'apporter une aide substantielle. Je ne pourrais pas avancer un montant ici, mais je crois qu'il est nécessaire de réfléchir à vraiment focaliser, comme on le fait d'ailleurs déjà mais encore plus, sur une aide financière concernant le développement et l'accès à l'éducation pour le plus grand nombre d'enfants africains ou d'enfants nigériens. En l'occurrence, je crois sincèrement que l'éducation est le médium qui va permettre aux populations de prendre conscience de ce qu'il y a à faire pour leur pays. L'éducation ouvre les voies à une réelle dynamique de développement. Oui, il faut que le Canada puisse encore et encore investir de la façon la plus importante possible pour développer l'éducation.

● (2305)

[Traduction]

M. Tyrone Benskin (Jeanne-Le Ber, NPD): Monsieur le Président, je pense m'exprimer au nom de tous les députés qui ont fait don de leur temps et, par le fait même, de quelques heures de sommeil pour intervenir ce soir en affirmant que la situation qui sévit est aussi horrifiante que préoccupante.

À mon réveil, ce matin, j'ai comme d'habitude allumé le téléviseur pour faire le tour des informations sur le réseau anglais de Radio-Canada et à CTV afin de prendre connaissance des dernières nouvelles en prévision du débat. Les images de ces adolescentes qu'on aurait obligées à se convertir à l'Islam m'ont laissé sous le choc, horrifié.

Une manchette qui défilait ce matin à CTV m'a marqué: une des jeunes filles ayant réussi à s'échapper craint maintenant d'aller à l'école. C'est ce qu'a dit une jeune fille parmi la poignée de victimes qui sont parvenues à échapper à leurs ravisseurs, une jeune fille qui, avec la bénédiction de ses parents et de sa famille, avait choisi d'en apprendre davantage sur elle-même et sur le monde qui l'entoure.

Article 52 du Règlement

Ces adolescentes ont choisi de saisir toutes les occasions au vol, aussi limitées soient-elles, afin d'améliorer leur sort. Or, on les en a dépossédées. Alors qu'elles allaient en classe pour étancher leur soif de connaissances, elles ont appris une leçon de brutalité. Elles ont appris tout le mal que les hommes peuvent commettre.

Elles ont été enlevées de l'endroit où elles se sentaient en sécurité. Elles ont été enlevées de leur famille. Les hommes qui les ont enlevées se surnomment les fidèles, les guerriers de l'Islam. Je tiens cependant à souligner que — comme je l'ai appris et comme me l'ont dit des membres de la communauté musulmane de ma circonscription, que j'ai eu le plaisir de rencontrer — ce geste de violence et de lâcheté n'a rien à voir avec l'Islam.

C'était clairement un acte de guerre. C'est un acte qui précise le nouveau visage de la guerre où des jeunes filles, des femmes et des communautés sont ciblées dans le seul but de détruire ce qui est cher à la population.

Ce genre d'acte de guerre est perpétré aux quatre coins de la planète. On a, par exemple, tenté d'assassiner une jeune écolière appelée Malala Yousafzai. Pourquoi? Parce qu'elle voulait aller à l'école.

Selon le site Web de l'UNESCO, au Pakistan, près des deux tiers des enfants qui ne fréquentent pas l'école sont des filles. Par conséquent, deux tiers des analphabètes adultes sont des femmes.

Les femmes et les enfants sont ciblés. Ils sont des cibles stratégiques dans les zones de conflit, dans des conflits qui se cachent derrière de fausses doctrines religieuses et des idéologies démagogiques. Ni les Nigériens, ni la communauté internationale ne sont préparés. Nous ne sommes pas préparés à faire face à l'enlèvement d'enfants dans leur école, mais nous devons l'être.

Nous devons être en mesure d'agir de façon préventive pour protéger ceux qui seraient ciblés par des hommes qui se donnent des noms comme Boko Haram, et éduquer les jeunes filles à devenir des chefs de file au sein de leur collectivité fait partie de la solution.

● (2310)

Les autorités nigérianes doivent prendre l'engagement de protéger les écoles et les jeunes qui les fréquentent.

Nous devons également nous préparer aux conséquences. La communauté internationale doit créer pour ces jeunes filles, leurs familles et leurs collectivités, de concert avec les collectivités, un réseau de soutien qui permettra la saine réintégration de ces jeunes filles une fois qu'elles auront été rendues à leurs parents. Quelle que soit notre confession, nous prions tous à la Chambre et partout dans le monde pour que chacune de ces jeunes filles soit rendue saine et sauve à ses parents.

En se fondant sur l'expertise collective, le Nigeria et d'autres pays aux prises avec de tels actes de violence peuvent trouver des moyens de protéger les personnes ciblées et de répondre à leurs besoins. Cette violence n'est pas nouvelle. Toutefois, la réaction de la communauté internationale doit changer. Nous devons cesser de songer aux gestes de cette nature, à la violence perpétrée contre les femmes et à l'enlèvement de jeunes filles comme à des conséquences de la guerre. Nous devons plutôt commencer à les percevoir comme des choix véritables et des actes ciblés.

Article 52 du Règlement

La communauté internationale doit recentrer ses efforts en renforcement des capacités. Le Canada doit redevenir plus actif sur le continent africain, et il doit faire sa part pour aider à ralentir l'affluent d'armes légères en Afrique.

Le Canada et la communauté internationale doivent être vigilants et être perçus comme tels afin d'envoyer un message clair comme quoi l'enlèvement de jeunes filles constitue un acte criminel. Nous coordonnerons avec le Nigeria et la communauté internationale notre réaction à ce crime.

Malala, cette jeune Pakistanaise, a déclaré en termes simples et précis: « Si nous nous taisons, cela se répandra, cela se produira de plus en plus souvent. »

Il est important que le Canada fasse ce qui s'impose pour veiller à ce qu'aucune jeune fille du Nigeria ni d'ailleurs dans le monde ait à dire: « J'ai peur d'aller à l'école. »

Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais remercier mon collègue et ami pour son discours rempli d'empathie.

Dimanche, l'une des quelque cinquante jeunes filles qui ont réussi à échapper à Boko Haram a déclaré que l'enlèvement avait été absolument terrifiant. Elle a dit que plus de jeunes filles auraient pu se sauver mais n'ont pas osé parce que les ravisseurs menaçaient de les abattre à coups de fusil. Elle a ajouté qu'elle pleurerait chaque fois qu'elle croisait les parents de ces jeunes et les voyait fondre en larmes à sa vue.

Cette jeune fille s'est dite terrifiée à l'idée de retourner à l'école, que ce soit dans les ruines de son ancienne école ou ailleurs, comme mon collègue l'a mentionné.

D'après mon collègue, que devrait faire le Canada pour protéger les jeunes contre la violence, rétablir la confiance envers le système de sécurité local et protéger le droit des jeunes filles à l'éducation?

M. Tyrone Benskin: Monsieur le Président, ce ne sont pas des questions faciles pour le jeune homme que je suis. Je me pencherai d'abord sur la dernière question.

Au fil des ans, nous avons acquis une expertise dans la façon de traiter les jeunes enfants qui ont vécu des abus au Canada. Nous avons appris comment traiter les blessures psychologiques que laissent ces expériences. Nous pouvons faire bénéficier d'autres pays de notre expertise.

Bien sûr, il faudra adapter ces connaissances selon les communautés et les cultures afin qu'elles puissent aider tant les communautés que les jeunes. Ainsi, les communautés pourront mieux accueillir ces jeunes filles à leur retour, et les jeunes filles pourront commencer à se rétablir, et cesser de se sentir coupables d'avoir survécu, honteuses de ce qui s'est produit, et effrayées à l'idée d'aller à l'école.

• (2315)

Mme Lois Brown (secrétaire parlementaire du ministre du Développement international, PCC): Monsieur le Président, mon collègue est l'un des membres de l'exécutif de l'Association parlementaire Canada-Afrique. Nous avons visité certains pays d'Afrique ainsi que certaines écoles qui ont besoin d'aide.

Le Canada est l'un des pays qui ont contribué au fonds du Partenariat mondial pour l'éducation. Nous nous sommes engagés à verser 45 millions de dollars lors de la dernière conférence de reconstitution. Je sais que cette somme a permis d'aider 19 millions d'enfants à fréquenter l'école et de construire environ 300 000 salles de classe.

Cependant, nous avons constaté qu'il y a entre autres un problème en ce qui concerne le renforcement des capacités des enseignants. Je me demande si mon collègue pourrait nous dire comment, selon lui, le Canada pourrait apporter son aide à cet égard, car le renforcement des capacités est un besoin urgent dans le secteur de l'enseignement.

M. Tyrone Benskin: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question et de sa participation à l'Association parlementaire Canada-Afrique. Comme elle l'a dit, nous avons fait plusieurs voyages ensemble en tant que membres de la délégation envoyée sur le continent africain.

Je vais lui répondre en mentionnant la raison d'être de l'Association parlementaire Canada-Afrique, qui doit amorcer les discussions dans le secteur parlementaire. Comme notre président le dit très souvent, des liens particuliers unissent les chefs, et il en va de même pour les membres des exécutifs et les ONG. Cependant, il n'y a pas de liens intermédiaires, de liens qui favorisent la prise de décisions, entre les parlementaires.

Je crois que la députée reconnaîtra que nous avons notamment constaté que de nombreux pays ont une chose en commun, c'est-à-dire des pratiques exemplaires, qui pourraient être partagées afin de déterminer comment nous pourrions établir un système d'éducation et le protéger, plus particulièrement dans les régions où les jeunes filles courent des risques. Comment pouvons-nous établir un système où l'argent servira non seulement à éduquer les jeunes, mais aussi à garantir que ceux qui sont éduqués, ceux qui choisissent de l'être, seront protégés?

Je crois que le Canada peut apporter son aide en faisant connaître ses pratiques exemplaires et en allouant des fonds.

L'hon. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.): Monsieur le Président, en joignant ma voix à celle de mes collègues, ce soir, j'éprouve une grave inquiétude et une profonde compassion pour les victimes du groupe Boko Haram, mais aussi une certaine appréhension, compte tenu de l'histoire de Boko Haram, dont les crimes innombrables et atroces ont fait de ce groupe le parfait exemple de *hostis humani generis*, ou ennemis de l'humanité.

Je me joins donc aux parlementaires de tous les partis, non seulement pour condamner les gestes du groupe Boko Haram, qui a enlevé 300 écolières, et menacé de les vendre comme esclaves et de les forcer à se convertir, mais aussi pour exprimer notre solidarité envers le peuple nigérian et les personnes touchées par ces événements, et pour exprimer notre sympathie aux familles qui veulent seulement que leurs proches leur reviennent sains et saufs.

Ne nous méprenons pas. Ce n'est pas la première attaque criminelle commise par le groupe Boko Haram. À moins de prendre des mesures efficaces pour prévenir leurs crimes contre l'humanité, nous ne pourrions pas mettre fin à leurs actes terroristes, et cette attaque terroriste ne sera pas leur dernière.

Hier, nous avons célébré la fête des Mères. Ce fut l'occasion de célébrer et de souligner la contribution des femmes dans nos vies. Je ne peux éprouver qu'une profonde tristesse en songeant aux mères et aux pères des jeunes filles victimes de cet enlèvement, et à ceux qui ont été tués ou blessés lors des premières attaques cruelles commises par le groupe Boko Haram. Je ne peux ressentir que de la tristesse en pensant à ce que ces familles doivent éprouver en cette période de désespoir. Nous devons songer non seulement aux écolières, mais également à leur famille et à leur communauté, et même aux autres écolières, qui, depuis ces événements, ont peut-être encore plus peur d'aller à l'école et de s'éduquer.

Article 52 du Règlement

Comme ma collègue d'Etobicoke-Nord l'a dit dans ses observations très éloquentes: « Assez, c'est assez, mettons fin aux enlèvements. »

Comme nous l'a rappelé la députée, il y a au Nigeria 10 millions d'élèves qui ne vont plus à l'école. C'est plus que dans n'importe quel autre pays d'Afrique, plus que dans n'importe quel autre pays au monde. C'est le contexte dans lequel s'inscrivent les événements dont nous parlons ce soir.

En fait, il est important de rappeler que ce sont des jeunes filles qui ont été kidnappées. Boko Haram, dont le nom signifie à peu près « l'éducation occidentale est un péché », comme d'autres l'ont dit avant moi, incarne parfaitement l'idéologie islamiste dans ce qu'elle a de plus extrémiste. Je suis d'accord avec mon collègue, le député de Jeanne-Le Ber, lorsqu'il dit que ce groupe n'est pas une expression de l'Islam, il en est plutôt la répudiation.

J'ai constaté avec plaisir que divers leaders musulmans ont dénoncé les agissements de Boko Haram, affirmant que ce groupe se nourrit de la marginalisation, de l'exclusion et de l'oppression des jeunes femmes et des jeunes filles.

Comme le disait récemment Nicholas Kristof dans le *New York Times*:

Pourquoi les fanatiques craignent-ils tant que les jeunes filles aillent à l'école? Parce qu'il n'y a rien comme l'éducation pour transformer une société. La plus grande menace contre l'extrémisme, ce ne sont pas des missiles tirés par des drones, ce sont des fillettes occupées à lire un livre.

C'est pour cette raison que nous devons accorder aux femmes et aux jeunes filles le pouvoir de se prendre en main et leur donner les connaissances, les compétences, les ressources et la protection dont elles ont besoin pour faire leur vie et lutter contre l'oppression, le patriarcat punitif, les mariages précoces forcés, l'esclavage, la violence sexuelle, la conversion forcée, bref contre toutes ces manifestations du terrorisme qui leur ont été imposées, bref, pour faire leur propre choix, sans jamais avoir peur.

• (2320)

Les paroles de la plus récente citoyenne honoraire du Canada, Malala Yousafzai, ont été citées à juste titre ici ce soir. Je vais les citer à mon tour, car elles vont dans le sens de ce que disait mon collègue. Voici:

L'éducation, c'est l'éducation. Nous devrions commencer par tout apprendre, après quoi nous serons en mesure de choisir le chemin que nous voulons suivre.

L'éducation n'est ni occidentale ni orientale. Elle est humaine.

Je ne devrais pas avoir besoin de préciser qu'en donnant aux femmes et aux jeunes filles le pouvoir de se prendre en main, on fait honneur aux droits fondamentaux de la personne ainsi qu'à la promotion et à la protection de la dignité humaine, dans le sens le plus profond du terme. Ce n'est pas la première fois que je le dis, mais je crois que ça vaut la peine que je me répète: les droits des femmes sont des droits de la personne, et en aucun moment les droits de la personne font exclusion des droits des femmes.

Nous devons voir la lutte pour les droits des femmes comme la lutte pour nos droits à tous, à commencer par les plus vulnérables d'entre nous, ces jeunes filles sans défense qui ont été kidnappées alors qu'elles étaient dans un endroit où elles se croyaient protégées, le dortoir de leur école, le tout avec un regrettable et flagrant sens de l'impunité. Comme si ce n'était pas assez, ce crime a été rendu possible par l'inaction du gouvernement nigérian et l'indifférence de la communauté internationale. Ce phénomène ne date pas d'hier, et il dure depuis des années. Hélas, les persécutés et les victimes n'ont pas d'autres témoins qu'eux-mêmes.

Ce sentiment, cette urgence qu'il y a à promouvoir la dignité et le bien-être des femmes et des jeunes filles ont trouvé écho cette semaine auprès de la première dame Michelle Obama, qui a dit ceci:

Ces filles incarnent le meilleur espoir pour l'avenir de notre monde [...] et nous sommes déterminés à les défendre en tout temps, et pas seulement en période de crise ou de tragédie.

Nous sommes déterminés à leur donner les occasions qu'elles méritent afin qu'elles puissent réaliser au maximum le potentiel dont le ciel leur a fait don.

Je tiens à souligner les mots « en tout temps ». Bien trop souvent, le potentiel dont le ciel a fait don aux femmes et aux filles est réprimé, souvent par un manque d'accès à l'éducation, ce qui est une honte et une tragédie.

Comme l'a affirmé de façon si émouvante Malala Yousafzai dans son livre *Moi, Malala, je lutte pour l'éducation et je résiste aux talibans*:

Ramassons nos livres et nos plumes [...] Ce sont nos armes les plus puissantes. Une enfant, une enseignante, un livre et une plume peuvent changer le monde. [...]

J'ai le droit de m'asseoir et de lire mes livres en compagnie de toutes mes camarades de classe. Mon souhait, c'est de voir tous les êtres humains sourire de joie.

Je n'ai aucun désir de rappeler les détails effroyables de cet enlèvement à saveur terroriste qui est le sujet du débat de ce soir, comme mes collègues l'ont déjà décrit en détail et ont exprimé avec grande éloquence la nécessité d'agir. En effet, c'est l'absence d'action et — je pense qu'il vaut la peine de le répéter — l'absence d'indignation, pas seulement à l'égard du plus récent acte ignoble perpétré par Boko Haram, mais aussi à l'égard de ses attentats passés, au fil de tant d'années, qui a nourri le sentiment d'impunité qui a entraîné ces activités criminelles répétées.

Mon collègue d'Ottawa—Vanier a comparé la situation actuelle avec la préoccupation soutenue de la communauté internationale à l'égard de la disparition de l'avion malaisien. Bien qu'il faille encore s'interroger sur ce qui s'est passé, je constate que CNN a couvert l'affaire 24 heures sur 24, à l'exclusion de toute autre question, dont le sort des victimes de Boko Haram, dont les atrocités demeurent impunies.

En préparant le discours que j'allais prononcer ce soir, les dernières nouvelles disaient que le chef des terroristes de Boko Haram avait annoncé qu'il libérerait plus de 200 élèves enlevées par ses soldats en échange de prisonniers détenus par les autorités nigérianes.

• (2325)

C'est cette question que je veux aborder en racontant une histoire que je n'ai encore jamais dite à la Chambre, même si j'y siège depuis 14 ans et que j'ai écrit sur le sujet au début de l'année. Il s'agit de l'histoire de ma nièce, Hagit Zabitsky.

J'aime me souvenir d'Hagit comme d'une jeune fille de 22 ans sérieuse, à la fois timide et réfléchie. Née à Jérusalem dans une famille de cinq enfants, elle a voyagé à l'étranger et passé l'hiver de 1996-1997 dans ma famille, à Montréal. Nous avons eu de nombreuses conversations, cet hiver-là. Nous avons notamment parlé de ses projets d'avenir, de ce qu'elle ferait quand elle rentrerait chez elle, au printemps suivant. Elle avait l'intention d'étudier en sciences humaines à l'université, de travailler avec les défavorisés et de devenir plus tard une artiste pour exprimer sa sensibilité artistique. Malheureusement, elle n'en a jamais eu la chance.

Article 52 du Règlement

Hagit vivait à Kafr Adumim, une collectivité située dans le désert de Judée, à l'extérieur de Jérusalem. Amoureuse de la nature, elle adorait marcher et explorer les collines de la Judée qui s'élevaient derrière chez elle. Elle marchait avec un ami quand elle a été enlevée et battue à mort. Il a été établi plus tard que son agresseur était un terroriste qui avait décidé de tuer un Juif, n'importe lequel. Ma nièce n'était pas personnellement visée; elle était simplement une Juive qui se trouvait dans un sentier pédestre. Une marche est maintenant organisée chaque année en mémoire d'Hagit; sa famille et ses amis se réunissent à cette occasion autour d'une plaque en son honneur non loin de chez elle.

Je me rappelle ce tragique événement parce que je n'ai pas pu m'empêcher de penser à Hagit et à sa famille quand j'ai pensé aux jeunes Nigériennes enlevées. Je pense non seulement aux souffrances de ces jeunes filles, mais également au fait qu'elles seront peut-être transformées à jamais, comme leurs familles. Je pense que ma famille aurait fait n'importe quoi, si elle en avait eu la possibilité, pour qu'Hagit revienne saine et sauve. Le meurtrier de ma nièce est maintenant en prison, mais cela ne nous la ramène pas. Cela n'empêche pas la famille de souffrir encore aujourd'hui. En fait, ma famille me dit continuer de craindre que l'assassin d'Hagit puisse encore être relâché dans le cadre d'une libération de prisonniers terroristes pour faire avancer les négociations entre Israël et la Palestine.

Il y a une certaine universalité de terrorisme dans son attaque meurtrière, comme dans les assassinats terroristes de Boko Haram et l'asservissement de ces jeunes filles, ou dans le massacre de nombreux innocents tués ou blessés au fil des ans, dans les vies détruites, dans la douleur des victimes et de leurs familles et dans les répercussions de ces actes sur la société dans laquelle ils sont commis et ailleurs.

Comme je l'ai déjà dit — et ne nous leurrions pas —, Boko Haram considère ces jeunes filles, celles qu'il a enlevées autant que les autres, comme d'éventuelles esclaves sexuelles, des personnes dont on fera la traite comme s'il s'agissait de bétail à troquer, comme des recrues, des enfants soldats. Tout cela s'inscrit encore une fois dans la série d'agressions dont sont victimes les jeunes femmes, qu'il s'agisse des mariages précoces forcés ou des actes de violence à l'endroit des femmes dans les zones de conflit.

Lorsqu'on a été victime d'agressions de ce genre, il est impossible de retrouver une vie normale. L'une des jeunes Nigériennes qui s'est enfuie a déclaré à CNN que son école est fermée depuis l'attaque, mais que même si elle rouvrirait ses portes, elle n'y retournerait pas, car la peur est trop grande.

Comme je l'ai dit tout à l'heure lorsque je reprenais les propos de ma collègue, 10 millions de jeunes Nigériens ne vont pas à l'école. La peur existe chez les personnes ciblées et leurs familles. Comme nous le savons, sur tous les continents, des gens peuvent être ciblés simplement à cause de leur sexe, de leur origine ethnique, de leur religion, de leur convictions, et ainsi de suite. Les jeunes Nigériennes ont été ciblées à cause de ce qu'elles étaient.

Il ne faut jamais oublier que le contraire de la peur, c'est le courage. Je pense aux jeunes courageuses qui ont échappé à leurs ravisseurs, qui ont retrouvé leurs familles et qui, au moment où on se parle, sont là pour témoigner de ces atrocités. Je sais que je peux me faire le porte-parole de tous les députés et dire que nous espérons tous que ces écolières auront la même chance et qu'elles pourront retrouver leurs familles, vivre, aller à l'école en paix et être à l'abri de la violence ou des menaces de recours à la violence.

● (2330)

Tout cela mène à la question de la lutte au terrorisme, de la protection des femmes et des enfants, et de ce qui peut et doit être fait.

Je tiens à être clair à ce propos. Je considère les actes dont nous parlons aujourd'hui comme des actes de terrorisme qui suivent un modèle organisé au fil du temps. Ces actes de terrorisme criminel gratuit sont conçus pour intimider les filles qui cherchent à s'instruire en plus de faire du tort à celles qui ont été enlevées. Cependant, cela ne signifie pas que nous devons réagir à la situation d'une façon qui soit uniquement axée sur la lutte au terrorisme, bien que cela soit nécessaire, mais que nous devons plutôt envisager une série de politiques et de principes plus complets et inclusifs.

Comme Nicholas Kristof l'a écrit récemment dans le *New York Times*:

Pour combattre le militantisme, nous investissons des sommes considérables dans l'appareil militaire, mais pas autant dans l'éducation qui, on le sait, donne de bien meilleurs résultats pour le vaincre.

Il ajoute ceci:

Éduquer les filles et rendre les femmes autonomes sont aussi des objectifs qui, par rapport aux normes mondiales, sont relativement réalisables. Nous consacrons des milliards de dollars à la collecte de renseignements, à la lutte contre le terrorisme et aux interventions militaires, bien que ces mesures donnent des résultats variables. En comparaison, l'éducation des filles est une cause sous-financée même si elle est plus directe.

De plus, cela entraînerait des retombées inestimables.

Nous devons en tirer des leçons pour agir. Même si nous prions pour le retour de ces jeunes filles, nous devons néanmoins réitérer notre engagement à l'égard de la protection et de l'éducation des femmes et des jeunes filles. Nous devons tendre vers une politique étrangère fondée sur des principes, qui garantira que l'aide soit allouée aux programmes et aux initiatives destinés à donner aux femmes les moyens d'agir et à leur inculquer les connaissances et les compétences dont elles ont besoin toute leur vie durant. Nous devons contribuer à instaurer la primauté du droit dans la société civile, dans des pays tels que le Nigeria, afin de les faire bénéficier autres de l'expertise et de l'expérience canadienne à cet égard tout en faisant avancer la cause des droits de la personne pour tous. Comme nous l'avons souligné ce soir, nous devons poursuivre la lutte contre les mariages précoces et forcés, la traite des personnes et la violence sexuelle dans les conflits armés.

En vue de l'élaboration de politiques fondées sur des principes, nous devons toujours garder en tête trois principes fondamentaux sur lesquels appuyer nos politiques.

Premièrement, nous devons réaffirmer le principe de la responsabilité de protéger que, malheureusement, le gouvernement néglige ou banalise parfois bien qu'il soit notre carte d'admission dans la famille des nations. Ce principe, adopté à l'unanimité en 2005 par 192 pays, préconise simplement mais clairement que, en cas de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, de nettoyage ethnique ou, Dieu nous en préserve, de génocide dans un pays, si ce dernier est incapable ou refuse de faire quoi que ce soit, la communauté internationale a la responsabilité de protéger la population.

Elle n'a pas à intervenir militairement; elle doit prendre diverses mesures de protection. Certains y ont fait allusion ce soir. Il a été question d'investir dans le fonds mondial pour l'éducation, d'offrir de l'aide humanitaire, de donner aux femmes et aux jeunes filles accès aux ressources nécessaires et de veiller à ce que l'éducation soit le fondement de ce que nous faisons à cet égard.

Article 52 du Règlement

Deuxièmement, nous devons faire de la protection des personnes vulnérables et des enfants une priorité. J'ai souvent dit à la Chambre que ma fille est celle qui m'a enseigné les plus importantes leçons de la vie. Si nous nous demandons comment protéger les enfants et les droits de la personne, nous devrions toujours nous poser la question suivante, et ce, en tout temps, en toute circonstance et dans toutes les régions du monde: Est-ce la bonne chose à faire pour les enfants? Cette question devrait servir de fondement à notre politique étrangère, tout comme la protection des femmes, d'ailleurs.

Avant de terminer, j'aimerais citer un extrait de la décision rendue par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Suresh:

D'un côté, il y a le fléau manifeste du terrorisme et le meurtre gratuit et arbitraire de personnes innocentes, situations qui nourrissent l'engrenage de la destruction et de la peur. Pour exprimer la volonté des citoyens, les gouvernements ont besoin des outils juridiques propres à leur permettre de relever efficacement ce défi.

● (2335)

La cour poursuit en parlant de l'importance de cet élément. Je ne vais cependant pas vous citer les extraits en question, par manque de temps.

Je terminerai en disant que nous devons essentiellement considérer le terrorisme comme une attaque contre la sécurité de pays démocratiques comme le Canada et le Nigeria et une attaque contre le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité des habitants de ces pays, comme nous le constatons dans le cas des jeunes filles enlevées.

Par conséquent, adopter une loi et une politique contre le terrorisme permet de favoriser et de protéger la sécurité d'une démocratie et des droits de la personne dont jouissent ses habitants de la façon la plus fondamentale, mais toujours en respectant la primauté du droit...

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À l'ordre. Nous passons aux questions et observations. La secrétaire parlementaire a la parole.

● (2340)

Mme Lois Brown (secrétaire parlementaire du ministre du Développement international, PCC): Monsieur le Président, nos pensées et nos prières accompagnent la famille du député qui a perdu un être cher. Je ne peux imaginer comment ils ont réussi à composer avec ce qui est arrivé à leur famille. Mon collègue doit beaucoup compatir avec les familles des jeunes filles disparues, car il comprend leur douleur profonde.

Le Nigeria recèle un immense potentiel. Dans mon intervention, j'ai parlé de son PIB de 510 milliards de dollars. Ce pays dispose d'énormes ressources, pourtant il n'investit pas dans sa jeunesse.

Le député d'Ottawa—Vanier a parlé de l'incroyable disparité que l'on observe à Abuja entre les riches et les pauvres. Nous avons vu de somptueuses demeures à Abuja. Pourtant, à l'extérieur de la ville, la pauvreté était sordide.

Le député a consacré une grande partie de sa vie à l'éducation. Je me demande s'il a des idées sur la façon dont le Canada pourrait travailler avec le gouvernement nigérian pour aider le pays à mettre en place un système d'éducation qui offrirait aux jeunes de l'espoir et des perspectives d'avenir.

L'hon. Irwin Cotler: Monsieur le Président, il y a eu plusieurs débats exploratoires à la Chambre. Tout récemment, nous en avons eu un sur le Soudan du Sud ainsi que sur la République centrafricaine. Les leçons du 20^e anniversaire du génocide du Rwanda nous ont hantés. Il y a d'autres pays dont nous n'avons pas parlé où il faudrait intervenir, comme l'Érythrée et l'Éthiopie, et d'autres encore.

J'en parle, car on peut dire deux choses au sujet de l'Afrique. L'une concerne l'énorme potentiel de sa population. Je suis allé en Afrique. J'ai vu l'énorme capacité de résilience des gens, leur volonté et leur espérance. Par contre, ceux-ci ont trop souvent été victimes de leurs gouvernements. Nous devons par conséquent faire de la question de l'Afrique une priorité dans l'ensemble de notre politique étrangère, et la question de l'éducation en Afrique doit en être un élément fondamental. Nous devons prendre la responsabilité de la protéger sous toutes ses formes, y compris celle des investissements mondiaux en éducation, afin qu'elle soit une priorité aussi bien sur le plan des principes que sur celui des politiques.

[Français]

Mme Djaouida Sellah (Saint-Bruno—Saint-Hubert, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le discours de mon collègue. J'ai toujours grand plaisir à l'entendre parce qu'on sent la fibre humaniste en lui.

Je pourrais dire que je suis très heureuse que nous ayons ce débat à la Chambre, à notre demande. Nous savons que toute la communauté internationale se mobilise pour retrouver ces centaines de jeunes filles, des vies innocentes qui ont été prises par ce groupe terroriste. Même si ce groupe prétend être islamiste, je peux dire que cela va à l'encontre de l'enseignement de l'islam. Ce groupe est en train de devenir l'ennemi public international. Nous savons que ce groupe essaie de déstabiliser un pays déjà fragile. Il porte aussi atteinte à la vie sociale, et même à une région.

Mon collègue ne pense-t-il pas qu'il serait pertinent de demander au gouvernement de signer et de ratifier le Traité sur le commerce des armes des Nations Unies afin de prévenir que des armes légères n'alimentent les conflits armés, comme celui ayant lieu présentement au Nord du Nigeria?

L'hon. Irwin Cotler: Monsieur le Président, je voudrais d'abord saluer le NPD pour cette démarche qui nous a donné la chance d'avoir ce débat ce soir. Ma collègue d'Etobicoke-Nord a aussi fait des démarches à cet égard.

En ce qui a trait à ce traité, je veux dire à nouveau qu'il est nécessaire qu'il soit ratifié.

● (2345)

[Traduction]

Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue et ami. C'est un privilège de l'écouter chaque fois qu'il prend la parole à la Chambre. C'est un expert de renommée mondiale en matière de droits de la personne. Je tiens à transmettre mes plus sincères condoléances à sa famille.

Article 52 du Règlement

L'automne dernier, le gouvernement a condamné une pratique qui a cours dans certains pays où l'on force de jeunes filles à contracter mariage bien avant qu'elle ne soient prêtes sur le plan mental, physique et émotionnel à porter un enfant. Je me demande si nous ne devrions pas en débattre au Comité permanent de la condition féminine. Le gouvernement devrait-il prendre l'initiative et conclure des partenariats avec les Nations Unies, des organismes non gouvernementaux et des groupes de femmes? Devrait-il faire preuve de leadership et s'engager à consacrer de l'argent à l'aide humanitaire? Devrait-il investir davantage dans l'éducation des jeunes filles? J'aimerais savoir si le député a d'autres recommandations à formuler.

L'hon. Irwin Cotler: Monsieur le Président, j'aimerais remercier ma collègue et les députés d'autres partis qui m'ont offert leurs condoléances pour ce qui est arrivé à ma nièce. Je n'ai jamais parlé de cette tragédie depuis mon arrivée à la Chambre il y a près de 15 ans. C'est la situation au Nigeria qui m'a fait penser à elle ce soir.

Pour répondre à la question de ma collègue, je crois que nous devons débattre de ce sujet au Comité permanent de la condition féminine. Nous en parlons dans une certaine mesure au Comité des affaires étrangères. Au moment où le gouvernement conservateur se penchait, entre autres, sur la question des mariages forcés, j'ai assisté à une séance des Nations Unies où le Canada présidait un débat important sur ce sujet.

Nous devons mobiliser toutes les ressources nationales et internationales. La promotion et la protection de la dignité humaine, ainsi que la sécurité des jeunes filles et des femmes, doivent être considérées comme des éléments prioritaires de notre politique nationale et étrangère, qu'elles soient abordées dans des comités parlementaires comme le Comité permanent de la condition féminine ou le Comité des affaires étrangères, ou sur la scène internationale.

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le Président, je tiens à exprimer ma réaction à l'intervention de mon collègue, qui nous a fait part d'une histoire des plus personnelle. Je le remercie de s'être ouvert ainsi durant le débat, parce que ce sont les expériences personnelles et les situations vécues qui poussent vraiment les gens à dénoncer et à vouloir se faire entendre. Je le remercie de nous avoir raconté ce souvenir; j'imagine que ça n'a pas été chose facile.

Pour ce qui est de la responsabilité de protéger, de nombreux pays ont désigné un point de liaison. Il s'agit d'une initiative issue du centre américain. C'est peut-être une façon d'aider à coordonner les interventions dans ces dossiers. De toute évidence, cela n'a pas empêché les événements au Nigeria de se produire, mais nous pourrions, dans une perspective de prévention, mettre en pratique l'idée dont le député a parlé, c'est-à-dire désigner un point de liaison pour l'initiative en matière de responsabilité de protéger. Ce serait là une mesure bien concrète que le Canada pourrait prendre.

L'hon. Irwin Cotler: Oui, monsieur le Président, je crois que nous avons besoin d'un point de convergence. Et je formule le souhait que ce soit un point de convergence unissant tous les partis. Nous sommes tous d'accord dans ce dossier, qui n'a rien de partisan. Je voudrais recommander que, dans ce cadre, nous imitions les États-Unis et mettions sur pied une commission de prévention des atrocités servant de cadre de collaboration entre les organismes oeuvrant pour cette prévention. Je voudrais remercier mon collègue d'avoir présenté la motion. Nous venons de vivre la Journée nationale de commémoration, où le souvenir de ceux qui nous ont quittés nous fait songer à ce qui doit être fait pour lutter contre les atrocités de masse. Nous ne pouvons pas faire pire que maintenant. Nous serons bien outillés si nous établissons ce point de convergence et, conjointement, une commission de prévention des atrocités de

masse, en plus de faire de la responsabilité de protéger sous toutes ses incarnations une priorité de notre politique étrangère.

[Français]

Mme Anne-Marie Day (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, NPD): Monsieur le Président, dans un premier temps, mes pensées vont aux parents des jeunes femmes qui ont été enlevées. S'ils peuvent nous écouter par le truchement d'Internet, qu'ils sachent qu'on souhaite que leurs filles leur soient rendues et qu'on les comprend au plus haut degré dans la peine qu'ils vivent présentement.

Je ne peux imaginer non plus la situation de ces jeunes femmes entourées de terroristes qui étaient habituées de vivre dans leur village ou dans leur ville, entourées de leur famille et de leurs amis. Elles étaient peut-être aux études. Je crois qu'elles étaient au niveau secondaire. Je ne peux imaginer ce qu'elles peuvent vivre, perdues dans un nouveau milieu qui ne correspond vraiment plus à la réalité. Cela doit être un cauchemar continu pour elles.

Nous sommes ici bien loin du Nigeria, et notre réalité est très différente de la leur. Ici, la plupart de nos filles se rendent à l'université, si elles le veulent, et peuvent étudier sans crainte d'être enlevées ou assassinées. Il est évident que l'on a connu quelques épisodes malheureux dans notre histoire. Cependant, ce n'est rien comparativement à ce qui peut se produire dans ces pays en ce moment.

L'éducation d'un peuple est de la plus haute importance, surtout celle des filles. L'été prochain, à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, qui regroupe beaucoup de pays africains, nous allons nous pencher sur l'éducation des jeunes filles et des filles en bas âge, comme celles des niveaux primaire et secondaire et les lycéennes. Notre étude visera à savoir si nous connaissons présentement une régression ou une stabilité au niveau mondial.

L'éducation est primordiale, à la fois pour les hommes et pour les femmes, afin d'apprendre à agir et à respecter l'autre sexe, en tant qu'êtres humains égaux, tels que définis par les droits de l'homme. Nous avons le droit de vivre et de naître, quel que soit notre sexe, notre couleur, notre langue ou notre religion, et nous avons tous le droit d'avoir une place dans la société. Toutefois, nous sommes bien loin de tout cela.

Le Nigeria s'est engagé à éduquer les filles nigérianes. Il est certain que nous pouvons l'aider dans son projet, mais la situation actuelle est plus qu'urgente. Nous devons l'aider à retrouver ces filles avant tout. Nous pouvons parler d'éducation, mais dans la situation de crise actuelle, 276 jeunes femmes ont été enlevées ou sont disparues. Elles risquent d'être données comme chair à canon — je m'excuse de l'expression — ou d'être vendues, d'une façon ou d'une autre, pour le commerce sexuel, pour la prostitution ou pour être mariées, sans aucune considération pour leur droit de vivre, d'être heureuses, d'évoluer et d'être mères dans un milieu normal. Nous devons les aider à s'aider, mais nous devons aussi soutenir les parents dans cette situation.

Je remercie le député d'Ottawa-Centre d'avoir proposé ce débat d'urgence, ainsi que le Parlement d'avoir accepté de tenir ce débat sur cette situation. À l'instar de tous les Canadiens, les néo-démocrates sont atterrés et horrifiés par le rapt de ces jeunes filles dans le Nord du Nigeria.

Nous rappelons que 276 lycéennes nigérianes ont été enlevées le 14 avril, il y a déjà un mois. Cela fait un mois que les parents sont privés de leurs filles et que ces jeunes femmes sont séparées de leur milieu familial. Elles ont été enlevées dans une localité de Borno. Le groupe islamiste et terroriste Boko Haram a confirmé être l'auteur de cette attaque, ce qui n'est rien de bien spectaculaire ni de très honorable pour ce groupe, au cours de laquelle les jeunes filles chrétiennes et musulmanes ont été enlevées.

Dans une déclaration diffusée la semaine dernière, le chef du groupe a dit que les filles seraient vendues sur le marché. Certaines auraient été enlevées pour être vendues en mariage à des militants.

Comment peut-on poser de telles gestes contre de jeunes femmes qui n'ont absolument rien à voir avec la situation politique dans laquelle ces terroristes les plongent? Quel crime contre l'humanité vient de se produire une fois de plus?

• (2350)

Le Conseil de sécurité des Nations Unies vient d'adopter la résolution par laquelle il réitère son engagement à faire participer des femmes aux efforts de consolidation de la paix.

Que fait le Canada pour promouvoir l'égalité des sexes dans le cadre de son travail avec le gouvernement nigérian pour bâtir un avenir sans terrorisme et sans conflit?

On a peut-être lu des romans historiques au sujet des Sabines, ces femmes qui ont été enlevées par Romulus, un des bâtisseurs de Rome, et ses compagnons pour en faire leurs compagnes et développer Rome. L'histoire se répète malheureusement. On a parfois l'impression que l'humanité n'évolue pas.

Le gouvernement nigérian a expressément demandé l'aide du Canada pour assurer le retour sécuritaire des jeunes filles dans leurs familles. Le gouvernement canadien a offert de fournir l'équipement technique et du personnel de soutien.

Il s'agit une fois de plus d'un crime contre les femmes qui se produit. Nous continuons de demander aux conservateurs de signer et de ratifier le Traité sur le commerce des armes des Nations Unies, afin de prévenir que les armes légères alimentent des conflits armés comme celui ayant lieu présentement au nord du Nigéria.

Les Nations Unies ont célébré le premier anniversaire du Traité sur le commerce des armes qui avait été adopté l'an dernier par l'Assemblée générale des Nations Unies, et que le Canada tarde toujours à signer et à ratifier, de peur de déplaire aux amateurs d'armes.

Le Traité sur le commerce des armes a pour objectif d'instituer des normes communes les plus strictes possible afin de réglementer ou d'améliorer la réglementation du commerce international d'armes

Article 52 du Règlement

classiques. Il faut aussi prévenir et éliminer le commerce illicite de telles armes et en empêcher le détournement.

Le 7 mai dernier, les États-Unis ont annoncé l'envoi d'une dizaine de militaires au Nigeria, dans le cadre des efforts américains pour retrouver ces adolescentes kidnappées par le groupe islamiste extrémiste Boko Haram.

Le Royaume-Uni envoie un officier supérieur et des conseillers qui se joindront aux agents de liaison des forces spéciales britanniques déjà basées dans la capitale nigérienne d'Abuja. La France a posté 3 000 militaires dans la région avoisinante du Sahel pour mener des opérations antiterroristes. La Chine a également offert son soutien pour la surveillance et le renseignement. L'Espagne offre aussi l'aide d'une équipe policière spécialisée.

Ce qu'on dit, c'est que assez c'est assez. La communauté internationale réagit parce qu'on n'en peut plus de voir des choses aussi gratuites contre des gens innocents. On en a marre de toute cette violence qui s'abat une fois de plus sur des femmes et des jeunes filles.

Voici ce que les femmes nigérianes, organisatrices de la marche à Lagos, dont certaines sont les mères de ces filles, ont déclaré:

Nous les femmes, nous allons maintenir notre mouvement. Nous devons maintenir notre message et la pression sur les autorités militaires et politiques pour qu'elles fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour s'assurer que ces filles soient libérées.

Depuis leur manifestation devant l'Assemblée nationale, mercredi, à Abuja, des dizaines de femmes organisent des *sit-ins* quotidiens de quatre heures devant la fontaine de l'Unité d'Abuja. Elles ont dit:

Nous estimons qu'il n'y a eu que peu ou pas d'efforts faits jusqu'à présent par les militaires et le gouvernement pour sauver ces filles qui ont été enlevées et qui sont quelque part dans d'obscures forêts.

Je répète que certaines de ces femmes sont les mères de ces jeunes femmes.

Voici ce que je demande au Canada: nous voulons que ce crime soit condamné. Le gouvernement s'est déjà prononcé pour le condamner. C'est bien et nous en sommes satisfaits. Maintenant, nous voudrions qu'on agisse plus rapidement pour forcer le gouvernement nigérian à faire plus pour retrouver ces femmes.

• (2355)

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Comme il est minuit, je déclare la motion adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à plus tard aujourd'hui, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à minuit.)

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 12 mai 2014

INITIATIVES PARLEMENTAIRES		
Loi sur la promotion des aliments locaux		
Projet de loi C-539. Deuxième lecture.....	5171	
M. Lamoureux.....	5171	
Mme Freeman.....	5172	
M. Rankin.....	5173	
Mme Liu.....	5175	
Mme Doré Lefebvre.....	5176	
Mme Quach.....	5177	
Report du vote sur la motion.....	5178	
INITIATIVES MINISTÉRIELLES		
Loi sur l'intégrité des élections		
Projet de loi C-23. Étape du rapport.....	5178	
M. Easter.....	5178	
M. Lamoureux.....	5178	
Mme May.....	5178	
Mme May.....	5179	
M. Stewart.....	5180	
M. Easter.....	5180	
M. Poilievre.....	5181	
M. Scott.....	5182	
M. Simms.....	5182	
Les travaux de la Chambre		
M. Allison.....	5183	
Motion.....	5183	
Adoption de la motion.....	5183	
Loi sur l'intégrité des élections		
Projet de loi C-23. Étape du rapport.....	5183	
M. Lukiwski.....	5183	
M. Dusseault.....	5184	
M. Lamoureux.....	5184	
Mme Moore (Abitibi—Témiscamingue).....	5185	
M. Dusseault.....	5186	
Mme Ambler.....	5187	
M. Donnelly.....	5188	
M. Lamoureux.....	5188	
M. Nunez-Melo.....	5188	
Mme Latendresse.....	5189	
M. Lamoureux.....	5189	
M. Lizon.....	5190	
Mme Latendresse.....	5191	
M. Lamoureux.....	5191	
Mme Latendresse.....	5191	
DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS		
La philanthropie		
Mme McLeod.....	5193	
Les aînés		
M. Nunez-Melo.....	5193	
Panagiota Bissas		
M. Menegakis.....	5193	
Le Parti libéral du Canada		
M. Hsu.....	5193	
La Passerelle des glaciers		
M. Merrifield.....	5194	
La fonction publique du Canada		
M. Ravnignat.....	5194	
Thomas James Mitchell		
M. Miller.....	5194	
Le directeur scientifique du Laboratoire national de microbiologie		
M. Fletcher.....	5194	
L'industrie pharmaceutique		
Mme Sellah.....	5194	
Les femmes entrepreneures		
Mme Crockatt.....	5195	
La Journée internationale de l'infirmière		
Mme Moore (Abitibi—Témiscamingue).....	5195	
L'anaphylaxie		
M. Butt.....	5195	
Les anciens combattants de la mission en Afghanistan		
M. Lauzon.....	5195	
La violence faite aux femmes		
Mme Bennett.....	5196	
La Cour suprême du Canada		
M. Julian.....	5196	
La sécurité publique		
Mme James.....	5196	
QUESTIONS ORALES		
Les affaires autochtones		
M. Mulcair.....	5196	
M. MacKay.....	5196	
La réforme démocratique		
M. Mulcair.....	5196	
M. Poilievre.....	5196	
M. Mulcair.....	5197	
M. Poilievre.....	5197	
La fiscalité		
M. Mulcair.....	5197	
M. Oliver.....	5197	
L'emploi		
M. Mulcair.....	5197	
M. Kenney.....	5197	
M. McCallum.....	5197	
M. Kenney.....	5197	
M. McCallum.....	5197	
M. Kenney.....	5197	
M. McCallum.....	5198	
M. Kenney.....	5198	
Mme Sims.....	5198	

M. Kenney	5198	L'infrastructure	
Mme Sims	5198	M. Cash	5203
M. Kenney	5198	M. Lebel	5203
Mme Groguhé	5198	M. Kellway	5203
M. Kenney	5198	M. Lebel	5204
Mme Groguhé	5199	Le multiculturalisme	
M. Kenney	5199	M. Adler	5204
Les affaires autochtones		M. Uppal	5204
M. Saganash	5199	Les pêches et les océans	
M. MacKay	5199	M. Simms	5204
Mme Ashton	5199	M. Kamp	5204
M. MacKay	5199	L'infrastructure	
Mme Ashton	5199	M. Pilon	5204
M. MacKay	5199	M. Lebel	5204
Le budget		Les anciens combattants	
Mme Boivin	5199	M. Hawn	5205
M. MacKay	5200	M. Fantino	5205
Mme Boivin	5200	Les affaires autochtones	
M. MacKay	5200	Mme Hughes	5205
L'emploi		M. Strahl	5205
M. Brison	5200	L'emploi	
M. Kenney	5200	M. Plamondon	5205
M. Brison	5200	M. Kenney	5205
M. Oliver	5200	L'environnement	
Les pensions		Mme May	5205
Mme Sgro	5200	Mme Aglukkaq	5205
M. Oliver	5201	L'emploi	
La justice		M. Hyer	5205
M. Angus	5201	M. Kenney	5206
M. MacKay	5201	Recours au Règlement	
Mme Pécelet	5201	Questions orales	
M. MacKay	5201	M. McCallum	5206
Le commerce international		AFFAIRES COURANTES	
M. Caron	5201	Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Fast	5201	M. Lukiwski	5206
M. Caron	5201	Loi sur la justice pour les animaux qui fournissent de l'assistance (Loi de Quanto)	
M. Fast	5201	M. MacKay	5206
La sécurité publique		Projet de loi C-35. Présentation et première lecture	5206
M. Clarke	5202	Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	5206
M. Blaney	5202	Les délégations interparlementaires	
La santé		M. Hoback	5206
Mme Davies (Vancouver-Est)	5202	M. Allison	5206
M. Clement	5202	Les comités de la Chambre	
M. Morin (Chicoutimi—Le Fjord)	5202	Industrie, sciences et technologie	
M. Carrie	5202	M. Sweet	5206
Postes Canada		Procédure et affaires de la Chambre	
M. Boulerice	5202	M. Preston	5206
M. Watson	5202	Sécurité publique et nationale	
M. Sullivan	5202	M. Kramp	5207
M. Watson	5203	Pétitions	
Les affaires autochtones		La réforme démocratique	
Mme Bennett	5203	M. Valeriotte	5207
M. MacKay	5203		
La citoyenneté et l'immigration			
M. Bélanger	5203		
M. Blaney	5203		

Le prix de l'essence		M. O'Toole	5223
Mme Charlton	5207	M. Giguère	5225
Postes Canada		Mme McLeod	5225
M. McGuinty	5207	M. Simms	5225
L'industrie des produits de la mer		Mme Latendresse	5227
M. Donnelly	5207	M. Lamoureux	5227
Le don de sang et d'organes		Mme Rempel	5227
M. Thibault	5207	M. Giguère	5229
Postes Canada		M. Simms	5229
Mme Sgro	5207	Mme McLeod	5229
Les petits immigrants britanniques		M. Dusseault	5230
Mme Sgro	5207	M. Nicholls	5231
La conduite avec facultés affaiblies		M. Blanchette	5231
Mme Sgro	5207	M. Chisu	5231
La réforme démocratique		M. Lamoureux	5233
Mme Duncan (Edmonton—Strathcona)	5208	Mme Moore (Abitibi—Témiscamingue)	5233
Postes Canada		Mme Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)	5233
Mme Duncan (Edmonton—Strathcona)	5208	M. Nicholls	5235
La démence		M. Lamoureux	5235
M. Scott	5208	M. Opitz	5236
La réforme démocratique		Mme Pécelet	5237
M. Scott	5208	M. Boulerice	5237
L'environnement		Mme Latendresse	5238
M. Choquette	5208	Mme Pécelet	5239
Les organismes génétiquement modifiés		M. Richards	5239
Mme May	5208	M. Dusseault	5240
L'environnement		Mme Rempel	5241
Mme May	5208	M. McKay	5241
Le transport ferroviaire			
Mme Hughes	5208	Recours au Règlement	
Postes Canada		Le regroupement des amendements du projet de loi C-23 — Décision de la présidence	
Mme Hughes	5208	Le Président	5242
M. Sullivan	5208		
La démence		Loi sur l'intégrité des élections	
M. Sullivan	5208	Projet de loi C-23. Étape du rapport	5243
Postes Canada		Report du vote sur la motion n° 1	5243
M. Simms	5208	Rejet des motions nos 5, 22, 23, 25, 26, 29 et 45	5243
La Région des lacs expérimentaux		Report du vote sur la motion n° 9	5243
M. Hyer	5209	Report du vote sur les motions nos 28 et 38	5244
L'industrie minière		Report du vote sur la motion n° 46	5244
M. Blanchette	5209	Report du vote sur la motion n° 47	5244
		Report du vote sur la motion n° 48	5244
Questions au Feuilleton		Report du vote sur la motion n° 49	5244
M. Lukiwski	5209	Rejet des motions nos 2 à 3, 6, 10, 11, 14 à 21, 24, 27, 30 à 35, 37, 39 à 44, 50 à 54, 56, 57, 61, 62, 64 à 73, 75 à 85, 88, 89, 91, 96 à 99, 101 à 137 et 139 à 145	5245
Questions transformées en ordres de dépôt de documents		Rejet de la motion n° 4	5247
M. Lukiwski	5214	Rejet des motions nos 7 et 8	5248
Recours au Règlement		Rejet de la motion n° 12	5249
Le dépôt d'un traité — Décision de la présidence		Rejet de la motion n° 13	5250
Le Président	5220	Rejet de la motion n° 36	5251
Le regroupement des amendements du projet de loi C-23		Rejet de la motion n° 74	5252
M. Julian	5221	Rejet de la motion n° 138	5253
M. Van Loan	5222	Rejet de la motion n° 9	5254
		Rejet des motions nos 28 et 38	5255
		Rejet de la motion n° 46	5256
		Rejet de la motion n° 47	5257
		Rejet de la motion n° 48	5258
		Rejet de la motion n° 49	5259
		M. Poilievre	5259
		Motion d'adoption	5259
INITIATIVES MINISTÉRIELLES			
Loi sur l'intégrité des élections			
Projet de loi C-23. Étape du rapport	5223		
M. Dusseault	5223		
Mme Latendresse	5223		
M. O'Toole	5223		

Adoption de la motion	5260
Loi sur la santé et la sécurité dans la zone extracôtière	
Projet de loi C-5. Troisième lecture	5261
Adoption de la motion	5262
Troisième lecture et adoption du projet de loi	5262

DÉBAT D'URGENCE

L'enlèvement de filles au Nigeria

M. Dewar	5262
Motion	5262
M. Kenney	5263
Mme Duncan (Etobicoke-Nord)	5263
Mme May	5263
Mme Laverdière	5264
Mme Duncan (Etobicoke-Nord)	5265
Mme Day	5265
M. Obhrai	5265
M. Dewar	5266
Mme Duncan (Etobicoke-Nord)	5267
Mme Smith	5267
M. Ravignat	5269
M. Hillyer	5269
Mme Duncan (Etobicoke-Nord)	5269

Mme Sitsabaiesan	5270
M. Hillyer	5271
M. Bélanger	5271
Mme Brown (Newmarket—Aurora)	5272
Mme LeBlanc (LaSalle—Émard)	5273
Mme Brown (Newmarket—Aurora)	5273
Mme Laverdière	5274
Mme Duncan (Etobicoke-Nord)	5275
M. O'Toole	5275
M. Dewar	5276
Mme Duncan (Etobicoke-Nord)	5277
Mme Groguhé	5277
Mme Brown (Newmarket—Aurora)	5278
Mme Duncan (Etobicoke-Nord)	5279
M. Benskin	5279
Mme Duncan (Etobicoke-Nord)	5280
Mme Brown (Newmarket—Aurora)	5280
M. Cotler	5280
Mme Brown (Newmarket—Aurora)	5283
Mme Sellah	5283
Mme Duncan (Etobicoke-Nord)	5283
M. Dewar	5284
Mme Day	5284

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>